

Regards croisés n°43

Jeunesse, violence urbaine et enjeux de l'engagement civique des jeunes en République démocratique du Congo

Ce quarante-troisième numéro de la revue *Regards Croisés* de Pole Institute porte sur le phénomène de la violence urbaine qui connaît une richesse enviable dans certains pays du monde. Au-delà de la criminalité urbaine enracinée dans l'histoire de grandes villes, l'on assiste aujourd'hui à des révoltes des jeunes qui frôlent souvent l'inimaginable par leur ampleur. Comme les autres États de la Région des Grands Lacs africains, la République démocratique du Congo (RDC) est confrontée à une montée inquiétante de la violence urbaine, notamment celle engagée par les jeunes. Les phénomènes Kuluna (à l'Ouest du pays) et Maibobo (à l'Est) révèlent des problématiques socio-économiques profondes, en ceci que les Kuluna et les Maibobo sont des *sans-domiciles* et, font l'objet de l'exclusion sociale. Parallèlement, l'engagement des jeunes au sein des partis politiques et dans nombreuses associations de la société civile soulève des questions relatives à leur manipulation à des fins inavouées. Ceci fait d'eux des défenseurs d'un fondamentalisme fragilisant qui préside à une rigidité politique et idéologique d'une part et, d'autre part à un caractère de rejet de l'interculturalité. Cette intolérance envers les opinions ou les croyances contraires reflète une vie sociale peu conciliante, fortement marquée par l'altérité et le rejet de l'autre.

Brot
für die Welt



Jeunesse, violence urbaine et enjeux de l'engagement civique des jeunes en République démocratique du Congo



Pole Institute

Institut Interculturel dans la Région des Grands

Regards croisés n°43



Jeunesse, violence urbaine et enjeux de l'engagement civique des jeunes en République démocratique du Congo

Les Éditions de Pole Institute



Regards Croisés

N° 43

Jeunesse, violence urbaine et enjeux de l'engagement civique des jeunes en République démocratique du Congo

ISBN : 978-2-493862-05-1

EAN : 9782493862051

Numéro de Dépôt Légal : 19.06. 20.25. 05 du premier Semestre 2025

Les Éditions de Pole Institute, 2025

POLE INSTITUTE

Pole Institute est un Institut Interculturel dans la Région des Grands Lacs.

Son siège est basé à Goma, à l'Est de la RDC. Il est né du défi que s'est imposé un groupe de personnes du Nord et du Sud-Kivu (RDC) de croiser leurs regards dans un contexte de crise émaillé de beaucoup d'événements malheureux, caractérisé par des cycles de violences, de pauvreté, de mauvaise gouvernance, et d'insécurité.

En conséquence, **Pole Institute** se veut un espace de :

- analyse et recherche autour des grands défis locaux et leurs implications nationales, régionales et internationales (pauvreté exacerbée, violences sociales, fractures ethniques, absence de repères, culture de l'impunité, etc.) ;
- analyse et renforcement des stratégies de survie des populations dans un contexte de guerre et de crise prolongée ;
- analyse des économies de guerre pour dégager des pistes de renforcement des populations locales et de leurs activités économiques ;
- recherche-action-lobbying en partenariat avec des organismes locaux, régionaux et internationaux.

Finalité et but :

Faire évoluer des sociétés dignes et non exclusives dans lesquelles agissent des personnes et des peuples libres en vue de contribuer à :

- la construction d'une SOCIÉTÉ dans laquelle chacun trouve sa place et redécouvre l'autre par le développement d'une culture de négociation permanente et l'identification des valeurs positives communes ;
- la formation d'un type nouveau de PERSONNE indépendante d'esprit enracinée dans son identité tout en étant ouverte au monde.

Politique :

- Initier, développer, renforcer et vulgariser les idées avant-gardistes en matière de paix, de reconstruction et de cohabitation des populations vivant en zones de crise.
- Initier l'émergence d'une culture de négociation (contre une culture de la mort) basée sur les intérêts des uns et des autres.

Regards Croisés

Editeur responsable : Pole Institute
Directeur de publication : Nene Morisho Mwana Biningo
Rédacteur en chef : Nene Morisho Mwana Biningo

Comité de rédaction

: - Nene Morisho Mwana Biningo
- Jean-Pierre Kabirigi
- Innocent Mpoze
- Eugène Lubula

Pole Institute
Avenue Alindi n°289, Quartier Himbi I
Ville de Goma / Nord-Kivu
B.P. 72 Goma (RDC) / B.P. 355 Gisenyi (Rwanda)
Tél.: (00243) 99 28 44 352
Web site: www.pole-institute.org
E-mail : poleinst@pole-institute.org, poleinst@free.fr

© Les Éditions de Pole Institute, 2025

ISBN : 978-2-493862-05-1

EAN : 9782493862051

Numéro de Dépôt Légal : 19.06. 20.25. 05 du premier Semestre 2025

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés pour tous les pays

Les contributeurs

Nene Morisho Mwana Biningo

Coordinateur de Pole Institute

Mumbere E. Lubula

Directeur de recherche de Pole Institute

Phidias A. Senge-Milemba

Professeur à l'Université de Goma et chercheur à Pole Institute

Muhamed-Fabien Abdoul-Masilya

Chercheur à Pole Institute

Minane Mpore Matthieu-Gloire

Chercheur à Pole Institute

Innocent Mpoze

Chercheur à Pole Institute

Bisa Kibul Michel

Professeur à l'Université de Kinshasa

Biruru Bahati Pascal

Membre de la Ligue Academia

Mwinyi Shabani Hanniel

Chercheur à Pole Institute

Wandambi Charmant

Chercheur à Pole Institute

Ngowire Katsuva Diane

Professeure Associé à la faculté de Droit de l'Université Catholique du Graben, chercheure associée au Centre de Recherche sur la Démocratie et le Développement en Afrique CREDDA

Benjamin Muhoza Kanze

Doctorant à l'Institut des Politiques de Développement et de Management à l'Université d'Anvers en Belgique et enseignant à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion à l'Université de Goma en RDC

Kavira Sikiri Ebilga

Chercheure à Pole Institute

Lubunga Mwindulwa Hervé

Professeur associé à l'Université de Goma

Léopold Rutinigirwa Muliro

Chercheur à Pole Institute

Benjamin Aganze Marhegane

Chercheur au Laboratoire d'Analyses et de Recherches sur le Dynamiques Economiques et Sociales – LARDES & Enseignant à l'Institut Supérieur de Développement Rural de Bukavu – ISDR-Bukavu

Marguerite Magy Byamungu

Chercheure au Centre de Recherche et d'Expertise en Genre - CREGED

Christelle Nabintu Mirindi

Master en Santé communautaire de l'Université Catholique de Bukavu - UCB

Mireille Mugalihya Bulonza

*Enseignante à l'Institut Supérieur de Développement Rural de Bukavu
– ISDR-Bukavu*

Ibrahim Ngila Kikuni

Université Officielle de Bukavu (UOB) / R. D. Congo

Adolphe Amani Byenda

Université Officielle de Bukavu (UOB) / R. D. Congo

Jules Ninda Ntamwira

Université Protestante au Congo (UPC) / R. D. Congo

Hervé-Rex Yalungu Losembe

*Chercheur, Licencié en Sciences Sociales Administratives et
Politiques, Attaché de Recherche à l'ISP-Bunia*

Philippe Lobini Liripanga

*Licencié en Sociologie, chercheur Junior à Pole Institute et Assistant
à l'ISP-Bunia*

Ulimwengu Biregeya Bernardin

*Master in Development Studies, Chef de travaux à l'Université
Catholique la Sapiencia de Goma*

Mave Ditsove Francine

*Religieuse des Sœurs de l'instruction chrétienne, licenciée en
Psychologie clinique, Assistante à l'Université Catholique la
Sapiencia de Goma*

Hamuli Mpangirwa Emmanuel

*Master en Sciences de gestion, Assistant à l'Université Catholique la
Sapiencia de Goma*

Ariane Aksanti Badesire
Chercheure à Pole Institute

Sommaire

Les contributeurs.....	3
Sommaire.....	7
Éditorial.....	9
La justice de la rue : pour quel ordre social en République Démocratique du Congo ?.....	15
La dyspnée de la lutte citoyenne des jeunes et les implications contre- révolutionnaires	31
L’engagement citoyen de la jeunesse dans la province du Nord Kivu : entre Relâchement et Renouveau.....	45
Engagement, mobilisation ou participation politique ? Les jeunes kinois face au défi démocratique, valeurs et symboles républicains ..	77
Engagement des jeunes dans la violence urbaine au Nord-Kivu : Essai de formulation des stratégies de mitigation.....	95
Le paradoxe de l'engagement citoyen des jeunes au Kivu : entre idéal et pragmatisme.....	113
Questionner le droit à la ville dans un contexte d’urbanisation rapide : quand la rue devient un acteur politique important	139
La violence urbaine des jeunes dans la ville de Goma : les institutions et la paternité remises en cause.....	159
La violence urbaine des jeunes à travers le prisme de trauma : regards sur la ville de Goma	181
Déterminants politiques de la délinquance juvénile en République démocratique du Congo : cas de la ville de Goma	201
Jeunesse, Violences urbaines et enjeux de l’engagement politique des jeunes en Afrique des Grands Las	241

Violence et criminalité urbaines dans l’Est de la République démocratique du Congo : Quelles stratégies publiques de réponse à Bukavu ?	257
Exploitations et abus en lien avec les interventions humanitaires au Nord-Kivu : mesures prises par les agences humanitaires	279
Le dévoiement de l’engagement politique des jeunes congolais sous le prisme de l’intolérance politique	301
Initiatives communautaires et rôle des politiques publiques dans la prévention et l’éradication des violences urbaines à Bunia. Cas Phénomène « ULORS »	319
Naufrage du bateau Merdi et séquelles sur les jeunes du littoral du lac Kivu.....	339
Violences en ville de Goma : entre rétropédalage et histoire répétée	361

Éditorial

Morisho Mwana Biningo Nene

Coordinateur de Pole Institute

Ce quarante-troisième numéro de la revue *Regards Croisés* de Pole Institute porte sur le phénomène de la violence urbaine qui connaît une richesse enviable dans certains pays du monde aujourd'hui. Au-delà de la criminalité urbaine enracinée dans l'histoire de grandes villes, l'on assiste aujourd'hui à des révoltes des jeunes qui frôlent souvent l'inimaginable par leur ampleur. Comme les autres États de la Région des Grands Lacs africains, la République démocratique du Congo (RDC) est confrontée à une montée inquiétante de la violence urbaine. Les phénomènes Kuluna (à l'Ouest du pays) et Maibobo (à l'Est) révèlent des problématiques socio-économiques profondes, en ceci que les Kuluna et les Maibobo sont des *sans-domiciles* et, font l'objet de l'exclusion sociale. Parallèlement, l'engagement des jeunes au sein des partis politiques et dans certaines associations de la société civile soulève des questions relatives à leur manipulation à des fins inavouées. Ceci fait d'eux des défenseurs d'un fondamentalisme fragilisant qui préside à une rigidité politique idéologique et un caractère de rejet de l'interculturalité. Cette intolérance envers les opinions ou les croyances contraires reflète une vie sociale peu conciliante, fortement marquée par l'altérité et le rejet de l'autre.

Cette problématique soulève la question du contexte socio-politique et culturel ayant présidé à l'émergence et la canonisation de cette culture de violence dans les États post-westphaliens. Elle interroge à la fois les injustices sociales et l'absence des dialogues participatifs comme mode de production et de pérennisation de cette culture de violence. Sans laisser de côté les implications systémiques de l'ordre mondial ambiant, cette problématique touche par ailleurs les mécanismes politiques actuels comme moyen d'exacerbation de ces tensions entre les différentes tendances existantes. Des politiques locales, souvent en

divergence avec les aspirations des peuples, s'affirment dans des éternels accrochages qui rendent quelques pays de fois inféconds face aux exigences du futur. Dans la région des Grands Lacs, les guéguerres politiques, les implications externes et les enjeux géopolitiques bloquent encore davantage la recherche de la paix. La violence y devient au fil du temps un cycle difficile à briser parce qu'enracinée dans des structures socio-économiques et politiques fragiles. Se proposant de répondre à cette problématique, les contributions de cette quarante-troisième livraison de *Regards Croisés* sont regroupées en deux grandes parties.

Phidias Ahadi Senge Milemba ouvre le numéro en réfléchissant sur la manière dont la justice de la rue construit progressivement un ordre social atypique au Congo. En raison de la défaillance de la gouvernance et de la crise du devoir citoyen et le risque de l'incertitude que court la RDC, la question au cœur de sa méditation est celle de la voie de sortie dans cette incertitude. Pour lui, la reconstitution d'un ordre étatique valide et viable s'avère la thérapie. Faisant suite à cela, Innocent Mpoze et Minane Mpore Matthieu-Gloire livrent une lecture critique des actions des mouvements citoyens à partir de leur contexte d'émergence en analysant quelques implications des contre-révolutions comme base de l'essoufflement actuel de l'engagement citoyen des jeunes en RD Congo. Le concept contre-révolution suppose pour eux l'ensemble des moyens, à la fois internes et externes à la lutte citoyenne des jeunes, ayant conduit à la dyspnée de cette dernière. Sur la même lancée, Mumbere Lubula Eugène et Wandambi Charmant livrent une réflexion sur le relâchement dans l'engagement citoyen des jeunes, à partir de l'expérience citoyenne de la province du Nord-Kivu. Bisa Kibul Michel montre combien les jeunes kinois sont souvent marginalisés et instrumentalisés en dépit de leur engagement politique actif. Il estime que cela relève d'une situation où ces jeunes non pas de modèles. Ngowire Katsuva Diane part de l'hypothèse selon laquelle la continuité de la violence urbaine est liée au manque d'occupation par les jeunes en l'élargissant sur l'ensemble des dommages socio-économique liés à la mauvaise gouvernance en RDC. Biruru Ushindi Pascal poursuit en explorant le paradoxe de l'engagement citoyen des jeunes dans les

provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu entre 2013 et 2023. Sa démarche se focalise sur les dynamiques de la manipulation politique des jeunes produisant une culture de violence dans un contexte où les mouvements sociaux prônent la non-violence et la participation démocratique. Réfléchissant sur les actions citoyennes des jeunes à Goma, Benjamin Muhoza Kanze postule que leurs mouvements sont nés des revendications sociales en faveur d'une gouvernance inclusive et responsable. Il montre que leurs actions sont passées de simples revendications sociales à celles politiques et sécuritaires, accentuant la violence urbaine, soit par les dérapages de quelques manifestations ou par une répression sanglante. Ariane Aksanti Badesire établit un lien entre la crise de la paternité, les dysfonctionnements institutionnels et la montée de la violence urbaine à Goma. L'auteure préconise des actions sur la parentalité, l'accompagnement des jeunes et les politiques publiques pour faire face à la problématique de la violence urbaine.

La deuxième partie s'ouvre sur une page liant le traumatisme à la violence urbaine. À cet égard, Kavira Sikiri Ebilga livre cette introduction et montre comment la violence urbaine est à la fois expression et source du trauma. Au-delà de cette approche psychologique, Lubunga Mwindulwa Hervé montre comment la politique, dans sa globalité et la politique sécuritaire contribuent à l'émergence et à l'exacerbation de la délinquance commise par les jeunes. Ce constat le pousse à soutenir que la délinquance juvénile est le fruit de l'affaiblissement de l'Etat congolais. Suivant le même postulat, Léopold Rutinagirwa Muliro affirme que la RDC est marquée par l'implication de la jeunesse dans les violences urbaines, en raison de décennies de conflits, de pauvreté et de marginalisation socio-politique. Examinant les réponses publiques face aux manifestations de la violence et de la criminalité urbaines à Bukavu, Benjamin Aganze Marhegane, Marguerite Magy Byamungu, Christelle Nabintu Mirindi et Mireille Mugalihya Bulonza affirment que les mutations telles que la forte croissance démographique et l'urbanisation rapide ont transformé les modes de vie des habitants et, ont contribué à l'intensification de diverses formes de violences urbaines. Ibrahim Ngila Kikuni, Adolphe Amani Byenda et Jules Ninda Ntamwira lient la crise humanitaire avec

la violence urbaine en soutenant que certaines interventions humanitaires sont entachées d'abus et exploitations de diverses formes en contradiction avec leurs missions cardinales. Abdoul Masilya Fabien propose une lecture de l'engagement politique en présentant la problématique de l'intolérance politique. Pour lui, cette intolérance politique vide l'engagement des jeunes de toute sa substance constructrice. Hervé-Rex Yalungu Losembe & Philippe Lobini Liripanga présentent la situation que connaît la ville de Bunia comme une forte croissance démographique et nombreuses formes de délinquance chez les jeunes en indexant la toxicomanie, l'urbanisation rapide de l'environnement social, les conditions de vie difficiles, les chômages massifs des jeunes, le mouvement incontrôlé des milliers de déplacés, l'exode rural et la faible couverture des mesures préventives et dissuasives. Ulimwengu Biregeya Bernardin, Mave Ditsove Francine et Hamuli Mpangirwa Emmanuel analysent les conséquences socio-psychologiques du naufrage du bateau *Merdi* sur les jeunes du littoral occidental du lac Kivu. Il en résulte une détérioration significative de la stabilité économique des jeunes, avec une perte substantielle de revenus, une très faible capacité à maintenir des projets d'épargne ainsi que des troubles post-traumatiques dont des insomnies, des cauchemars, et de l'anxiété. Hanniel Shabani fait un rétropédalage historique en affirmant que les formes actuelles de violence urbaine sont le résultat de l'imbrication du poids des héritages historiques et de l'accentuation du contexte sécuritaire au Nord-Kivu.

Il ressort de ces différentes contributions que la rue prend le dessus comme l'État semble s'effiloche en RDC. De même, l'engagement citoyen des jeunes se confond avec des actions subversives de groupes dits de pression. Ce qui est une marque d'affect psychosomatique. Ceci soulève la nécessité d'un bon encadrement continu de la jeunesse pour l'avènement d'une République démocratique du Congo libérée des griffes de diverses formes de violence observées dans la plupart de ses villes. Tel est le condensé de ce numéro pour lequel je remercie les différents contributeurs qui ont rendu possible sa publication. Tout en vous fixant rendez-vous pour notre prochaine livraison, je vous souhaite une bonne lecture.

I

Émergence et évolution de l'engagement socio-citoyen des jeunes

La justice de la rue : pour quel ordre social en République Démocratique du Congo ?

Phidias A. Senge Milemba

Chercheur à Pole Institute et Professeur à l'Université de Goma

Résumé : Cette réflexion se focalise sur la manière dont la justice de la rue est en train de bâtir un ordre social atypique au Congo. En raison de la défaillance de la gouvernance et de la crise du devoir citoyen, le pays est au risque de l'incertitude. Que convient-il de faire ? La reconstitution d'un ordre étatique valide et viable s'avère une thérapie. Pour cela, on a besoin d'un système judiciaire fonctionnel, un service de police affûté et un système carcéral oxygéné. Bien plus, il conviendrait de réinventer un « État éducateur » pour construire une opinion publique citoyenne ; un État épouvantail, qui opère au moyen de la coercition mentale sur l'opinion publique et un État répressif, qui agit au moyen de la coercition physique et de la violence « légitime » pour dissuader l'opinion publique à renoncer aux pratiques de justice de la rue et d'anthropophagie.

Mots clés : justice de la rue, citoyenneté difforme, société atypique, système judiciaire

Introduction

Cette réflexion analyse la manière dont la justice de la rue¹ est en train de bâtir un ordre social atypique en République démocratique du Congo. Il s'agit d'un ordre social anormal où tout est à l'envers de normes sociales formelles. C'est une société hors normes légales où les rapports sociaux sont régis par des « lois de la rue », créatrices du désordre social. Cette justice de la rue consacre la défaillance de la gouvernance de l'État et le désaveu du devoir civique. Ainsi, la présente réflexion vise à comprendre les motivations et les implications de la

¹ Autrement appelée « justice populaire », « vindicte populaire » ou « justice privée »

substitution de la rue à l'appareil judiciaire formel et, le cas échéant, en proposer quelques alternatives thérapeutiques.

A cet effet, il importe de noter qu'avec le sombrage des services de protection des personnes et des biens, dû notamment au dysfonctionnement du système judiciaire et carcéral en République Démocratique du Congo, la justice de la rue s'entretient bien dans ce pays et s'y cristallise inexorablement. Sans doute, celle-ci est favorisée tout autant par la difficulté pour les citoyens d'observer systématiquement les principes, même les plus basiques, du civisme étant donné que le sens de la sanction (juste) est sinon perdu, du moins fortement relativisé.

Le système judiciaire congolais est, en effet, plus que jamais perçu, par soupçon ou par certitude, translucide, si bien que le chef de l'Etat – Felix-Antoine Tshisekedi – l'a qualifié de « malade » (Jeune Afrique, octobre 2024). A la suite de ce constat du chef de l'Etat, il s'est organisé des états généraux sur la justice du 6 au 13 novembre 2024, dont le thème somme toute interpellateur est : *Pourquoi la justice congolaise est-elle qualifiée de malade ? Quelle thérapie face à cette maladie ?* Il s'agit là d'un signe de prise de conscience générale dont, faut-il le souligner, toute la société avait le droit d'attendre des résolutions thérapeutiques courageuses et rassurantes à la fois. Cela est d'autant légitime que la dépréciation du système judiciaire conduit la rue à recourir à sa propre « justice ». Celle-ci consacre, pour tout cas présumé infractionnel, une sentence unique et l'exécution, expéditive : la mise à mort sauvage. Des vengeurs s'octroient le pouvoir d'instruire des cas présumés délictueux à la va-vite, de juger à l'immédiat et dans une hystérie endiablée, et de punir monstrueusement les coupables présumés sans implication des organes judiciaires compétents. Cependant, certaines victimes ont la chance de survivre aux séances animées de lynchage, elles s'en sortent à demi-mort.

La justice de la rue relève de l'illégalisme, et l'autorité chargée de la rendre revient à la rue elle-même. Elle est pratiquée et très animée presque partout dans les provinces de la République démocratique du Congo, aussi bien dans les agglomérations urbaines que dans les milieux ruraux. La perception d'un système judiciaire en ligne brisée

hante encore les esprits de plusieurs. Réputé accablé par la loi du plus fort, du service au plus souple ou au mieux offrant, le système judiciaire, à entendre le chef de l'État – Felix-Antoine Tshisekedi – sera purgé de ses fléaux pour que le salut du peuple congolais ne soit plus compromis par les intérêts égoïstes et corrompus » (Jeune Afrique, octobre 2024).

En République Démocratique du Congo, la justice de la rue relève de la double crise de gouvernance et de civisme. La précarité des institutions et le non-respect des règles formelles exposent de plus en plus le pays à la mauvaise gouvernance. Celle-ci entraîne, en alternance, la démission civique des populations qui, à son tour, nuit à la gouvernance du pays. Cette réflexion cherche à faire valoir l'idée que, si l'État ne garantit pas la sécurité aux peuples, alors il subira la colère populaire, les peuples recourant à des moyens négatifs pour s'assurer la sécurité au mépris de l'ordre social formel. Pour ce faire, elle fournira quatre regards. Le premier regard développera un aperçu sur l'ordre de la justice de la rue, le deuxième scrutera ses motivations, le troisième touchera à la remise en cause du devoir citoyen tandis que le quatrième s'appesantira sur des possibilités thérapeutiques d'espérance.

1. L'ordre de la justice de la rue

L'ordre de la justice de la rue renvoie à un comportement reproché des populations à ne respecter que leur propre volonté, enclenchée par les mauvaises pratiques de gouvernance et les déceptions sociales. Il implique, pour elles, une alternative à la déliquescence de l'État, d'où l'avènement d'une société, à la fois, atypique et des bourreaux.

1.1. Dans le sillage d'une société atypique

La justice de la rue est l'un des problèmes sociaux en progression atterrante dans nombre de pays africains dont la République Démocratique du Congo. Dans ce pays, elle se produit, se répand très rapidement comme jamais par le passé, dans une ambiance aussi bien euphorique qu'alarmante, en vue de « compenser l'idéal de justice que les populations attendent des structures qui les gouvernent »

(Menounga, 2020). Cette pratique odieuse y est devenue ordinaire. La rue en remplit la fonction de « juge » avec son libre arbitre et ses extrémismes démesurés. Ainsi, se comporte-t-elle comme une révoltée de l'exercice peu rassurant de la justice et « une incarnation de la résolution de désétatiser la justice et de la faire advenir par la volonté du peuple » (Codaccioni, 2015).

L'ampleur de l'angoisse et de la détresse que la justice de la rue cause ne peut laisser personne indifférente (Dannon, 2015). Ses coupables présumés et victimes innocentes, comptés par jour, par semaine, par mois et par année, interpellent. Son legs aux jeunes générations de Congolais est un matériau à la fabrication d'une société « contre-justice », une société « atypique » ou une « société de bourreaux », et donc une société « malade ». C'est elle qui est désagrégée par les hors-la-loi et à la merci de la volonté du jury populaire sans jamais reconnaître à ses coupables présumés ou victimes innocentes le droit à la vie, à un procès équitable et à la présomption d'innocence. On parle moins de la terreur qui y règne, de règlement de compte qui s'y prête et du climat de violence meurtrière qui s'y installe. Des femmes abusées, parce que soupçonnées de vol ou de kidnapping d'enfants ; des hommes et jeunes mis à l'index, persécutés, lynchés et même brûlés vifs jusqu'à leur mise à mort, parce qu'accusés de vol, viol, rapt d'enfants, meurtre, manipulation tribale... ; des enfants et vieillards torturés et exécutés, parce qu'accusés de sorcier ; des maisons incendiées, parce que soupçonnées appartenir à un individu déclaré *persona non grata* dans le village, avenue, quartier ou ville. A leurs oreilles résonnent étrangement les discours de la présomption d'innocence : " Pour tous les cas d'accusation, de soupçon d'un malfrat, referez-vous à la police, à la justice afin de créer de la valeur pour notre société ! " : "dignité de la vie humaine", "respect de la vie humaine", "respect de la loi".

A tout prendre, tout discours en faveur des droits du malfrat attrapé est malvenu devant un jury populaire constitué de saboteurs du principe de la présomption d'innocence. Cette dernière est pourtant reconnue à l'article 9 de la Déclaration universelle des Droits de l'homme et des citoyens du 04 août 1789 et encore à l'article 11 de la Déclaration

Universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948. Il en est de même de l'article 17 de la Constitution du 18 février 2006 telle que modifiée par la Loi n°11/002 du 20 janvier 2011, qui précise que « toute personne accusée d'une infraction est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité ait été établie par un jugement définitif. »

Toute proportion gardée, la justice de la rue est un acte criminel qui incarne l'illégalisme plutôt que de le condamner ou de s'en débarrasser. Elle fait perdre la clairvoyance à la population, car celle-ci se retrouve vivement prise dans un tourbillon de violence qu'elle ne sait pas sur le coup contrôler et affronter. Elle est généralement pratiquée sur des individus de la société d'en bas, mais hélas ignore ceux de la société d'en haut, constituées des hauts gradés, des excellences, des honorables qui, pourtant, brillent dans des actes de gestion reprochés. En tant que phénomène de foule associé à la violence et à la criminalité (Wagne, 2023), la justice de la rue devient une « contre-justice » (Codaccioni, 2015), intervient par présomption de culpabilité, et par cela s'en rend responsable d'une anarchie sociale outrée.

1.2. Une société des bourreaux

La victime de la « maladie » déclarée du système judiciaire est devenue elle-même le bourreau des coupables présumés ou innocents coupables, sans qu'aucune considération d'humanité n'arrête son action. C'est elle qui fait maintenant pire : ôter la vie à une victime de façon inhumaine. Souvent, on la frappe de machette ou de pierre, puis on la brûle jusqu'à ce qu'elle rende l'âme. Si pour la justice formelle la place des criminels est en prison, pour la justice de la rue, la place est dans le cimetière.

Face à ce spectacle de désolation extrême, la police et les autres autorités locales tardent à intervenir ou ne réagissent pas – rares sont des cas qui font l'objet d'enquêtes et dont les auteurs sont poursuivis et sanctionnés (Conseil des droits de l'Homme, 2010). En 2008, pour la seule ville de Bukavu, plus de 20 cas de lynchage ont été enregistrés (Conseil des droits de l'Homme, 2010), 42 dans la province du Nord Kivu en 2015 (ACPD-GL, 2015) et 56 depuis janvier 2022, dans le territoire de Gungu au Kwilu (Radio Okapi, octobre 2024). Le rapport

de monitoring des cas de justice populaire de la Synergie des Associations des jeunes pour l'éducation civique, électorale et la promotion des droits de l'Homme au Sud-Kivu, rapporte la tuerie par la rue des 91 personnes au courant de l'année 2020, de 130 personnes au courant de l'année 2021, et 38 autres entre janvier et mi-juillet 2022. Ce qui porte à un total de 259 entre 2020 et mi-juillet 2022 (Ngaboyeka, octobre 2024). Cette année, la société civile affirme que la ville de Goma a enregistré au moins cinq cas de justice populaire par semaine (Basabose, octobre 2024). Le dernier cas en date est celui du 19 octobre 2024 où deux présumés voleurs ont été capturés, lynchés et brûlés vifs puis certains vengeurs en ire qui se sont nourris de leur chair. Toutefois, affirme le Conseil des droits de l'Homme des Nations unies, il n'existe pas des statistiques nationales précises concernant le nombre de ces homicides (Conseil des droits de l'Homme, 2010).

Déçue par cette « maladie » déclarée du système judiciaire, la population mue en vengeresse et mobilise, à cet effet, force, férocité et attitude impitoyable pour son propre besoin de « justice ». Ainsi, les rôles se renversent : la rue rend sa propre « justice » par la violence, se comportant comme le « bon » juge qu'elle n'est pas. Les structures étatiques se limitent, quant à elles, à en organiser des poursuites non abouties ou simplement briller par l'omerta. N'est-ce pas là le remplacement de la justice formelle par celle de la rue ? Avec cette photographie, nous sommes bien installés dans un « État défiguré » par la loi de la rue. Altéré par la justice de la rue contre les présumés coupables, la rage des vengeurs par des coups portés au présumé coupable, l'État est au point de devenir méconnaissable par ce renversement des rôles. Cela dit, la justice de la rue défigure le Congo aux yeux du monde et n'a pas encore permis de retrouver son vrai visage. Plus il y a la pratique de la justice de la rue, plus il y a l'augmentation des cas de banditisme outré dans la société. Ainsi, l'impensable s'invite : l'anthropophagie. Cette pratique insolite qui consiste à se nourrir, à ciel ouvert, de la chair d'un malfrat après l'avoir lynché et brûlé vif, révèle un niveau autant élevé qu'interpellant de l'inhumanité de notre société.

A quels mobiles faut-il attribuer cet affreux barbarisme ? Quelques hypothèses peuvent en être avancées. Premièrement, les imaginaires pervers prétendent que, manger la chair de malfrat revient à se rendre invincible de sa cruauté, mais aussi de se rassurer qu'il est réellement mort et il ne revient plus pour faire vengeance. Deuxièmement, ce phénomène est perçu comme un épouvantail sécuritaire contre les extrémismes des malfrats. On pense qu'elle tend à effrayer et dissuader les hors-la-loi à respecter les règles de société pour ne pas subir le sort de ceux lynchés, brûlés et mangés. Cependant, une question mérite d'être posée : comment faire respecter les règles de société en enfreignant d'autres ? Il s'agit tout simplement d'une absurdité de l'activisme négatif des populations à résoudre un problème par la négative. Troisièmement, le réflexe de la bestialité qui est dans tout humain et que ni l'éducation ni les progrès de la civilisation ne parviennent encore à détruire complètement (De Nadaillac, 1888), surclasse les qualités morales dans une situation de faiblesse de l'État. Enfin, par l'omerta, l'État tolère les pratiques cruelles dans une société truffée de multiples groupes armés davantage dévoyés par leurs différentes croyances mystiques. Par cela, des vengeurs s'offrent plus de liberté qu'ils n'en ont, à poser des actes si odieux sur les malfrats sous le silence de l'État et le regard impuissant de la société civile. Sommes-nous en train de sonner le retour à l'état de nature dans lequel il n'existe pas de règles de société opposables à tous ?

2. Motivations de la justice de la rue

Le phénomène de justice de la rue a atteint des proportions alarmantes. Elle serait motivée par une raison systémique qu'est la maladie du système de gouvernance du pays. C'est elle la motivation-mère de la justice de la rue prise comme un pis-aller par notre société.

2.1. La maladie du système judiciaire

L'idée selon laquelle des systèmes sociaux dans leur ensemble peuvent aussi tomber malades, hante tous les discours dans lesquels il est question des formes idéales et des formes de déclin des organisations sociales (Hanneth, 2015). On ne la trouve pas seulement dans le

système judiciaire – que l'on retient du président Felix-Antoine Tshisekedi –, mais aussi dans les autres secteurs sociaux, où elle s'est installée au moins depuis l'écroulement de l'Etat. Cette « maladie » est, d'après Christian Alain Djoko (2017), l'expression des défaillances/insuffisances du système judiciaire (démission de l'État, corruption, formation inadéquate ou inexistante du corps judiciaire, etc.) et, partant, la crise de confiance populaire qui lui est consécutive. Si bénigne, alors la maladie du système judiciaire est possible d'évoluer vers la guérison par un coup thérapeutique adéquat, touchant de fond à comble la racine du mal qu'est l'effondrement d'un ordre étatique valide et viable, afin de regagner la confiance populaire. Néanmoins, s'il n'en est pas le cas par des mesures pensées, mises en œuvre et évaluées périodiquement, la maladie du système judiciaire peut évoluer vers la malignité, qui peut, elle, être fatale si elle n'est pas prise en charge avec tout le sérieux exigé à temps. Ainsi, la société peut plonger dans des extrémismes sociaux, la population développant le réflexe de la loi du Talion : œil pour œil, dent pour dent.

Cette fatalité n'est-elle pas déjà là ? Si le rôle d'un système judiciaire n'est pas d'éviter autant que faire se peut des cas de justice de la rue suivis d'anthropophagie, même isolés dans une société, donc le mal est inéluctable. Cela explique la difficulté qu'éprouve la société congolaise à se libérer des pratiques sanglantes qui servent de toile de fond à la faillance de la sociabilité qui la laisse tout autant impuissante. Cette fatalité s'exprime par un enchaînement de meurtres et de cas d'anthropophagie qui rendent la société peu sûre, la paix sociale aléatoire, et n'offrent pas encore des possibilités de renonciation. Ce monde hostile, dominé par les hors-la-loi et leur force aveugle, ne peut se maintenir si longtemps si les membres de la société prennent en main leur destin politique. La fatalité pourrait ainsi disparaître à mesure que les femmes et les hommes adhèrent à l'idée de faire État. Cette orientation permettrait de privilégier le paradigme de la "démocratie avec l'État" où est ravivé le lien entre l'ordre institutionnel et la volonté des citoyens à faire État, que celui de la "démocratie sans l'État" où ce dernier est confronté à la menace d'effacement de l'ordre institutionnel par la "machine à violence" qu'est la rue.

Toutes proportions gardées, la « maladie » du système judiciaire fait entièrement partie des « maladies sociales », qui trouvent leurs causes dans la faiblesse de l'État et de ses institutions, dont la police, en est une explication (Aundu, 2020). Elle apparaît lorsque les animateurs du système judiciaire s'excentrent de la légalité, enclenchent, par ce fait même, la crise de confiance envers les services de sécurité et de justice, et poussent le corps social à recourir à sa propre « justice », étant donné le difficile accès à la justice institutionnelle et un système judiciaire « laxiste » et de « corrompu » (Ngaboyeka, 2024).

2.2.Crise de confiance envers le système judiciaire

La société congolaise est aujourd'hui le théâtre des événements tragiques d'une violence extrême. Elle est aux prises des troubles de comportement citoyen qui la plongent dans la pratique de la loi du Talion, devenue un palliatif de la population à l'attrape d'un suspect. Le comportement citoyen est ici fondé sur le respect des lois de la république et des obligations en charge du citoyen envers autrui, l'État et les institutions de la société. Son trouble peut se comprendre comme une manière problématique de poser des actions susceptibles de nuire à autrui, à l'État, aux institutions de la société ou à son environnement social ou physique. Aujourd'hui, il y a un recours accru à la violence, même pour des faits qui semblent dérisoires. Généralement, une simple accusation suffit à plonger la rue dans l'ire pour développer des tortures cruelles et même meurtrières sur des cas suspects ou innocents. Ces derniers *périssent s'étant retrouvés au mauvais endroit, au mauvais moment. Il en est de même des bourreaux, qui peuvent être* de simples passants, des curieux, des témoins d'un incident ou qui entendent le cri de détresse « Au voleur ! » pour se déchaîner sur le cas suspect.

Excédées par des scènes de terreur et les atrocités perpétrées par des malfrats, devenus professionnels des activités de violence et dont la survie dépend (tueurs, égorgeurs, parricides, kidnappeurs, violeurs, coupeurs de route, ...), la population a décidé de se faire justice soi-même, parce que le système judiciaire se porte mal. De l'avis de *Christian Alain Djoko (2017)*, les carences criardes de l'appareil judiciaire, d'un point de vue systémique, rendent possible la justice

populaire. Celle-ci prend essentiellement naissance sur les chemins tortueux de l'accès à une justice efficiente. Combien de fois, a-t-on entendu dire après l'arrestation d'un présumé bandit : « Finissons avec lui ici et maintenant, car, si on le laisse entre les mains de la police, il ressortira deux jours après, et reviendra se venger ». Les individus sont donc déçus par les enquêtes infructueuses des forces de l'ordre et/ou par les verdicts rendus par la justice. Nicolas Kyalangalilwa déplore le fait qu'un voleur est arrêté le matin et relâché le lendemain après avoir « graisser les pattes » à des magistrats. Face à cette léthargie, la population décide de prendre les choses en ses propres mains et de se faire justice (Ngaboyeka, 2024). Ainsi, l'impunité engendre l'extrémisme social. Telle est la photographie de notre société dans toute son insensibilité.

Maintenant que le pays vient d'être élu membre du Conseil des droits de l'homme de l'Organisation des nations unies pour un bail de 3 ans, il importe de promouvoir les droits humains pour que la dignité humaine et le caractère sacré de la vie humaine soient réhabilités.

3. Le devoir citoyen remis en cause

Adeptes du culte de la justice de la rue, la population est en manque de respect pour la loi, pour la collectivité et pour soi-même. Ce comportement est susceptible de créer de tensions sociales et rendre insupportable la vie en société. Il s'agit là d'une citoyenneté difforme qui est en train de s'installer petit à petit à partir des manquements graves aux règles de société. Cette idée est au cœur même de l'activisme négatif du citoyen dans son mode participatif à regretter. Pensant pouvoir agir au profit de la société qui le porte, il la détruit, la déshonore et stoppe son élan de progrès par des actes barbares qui ne sont que contre productifs, au final.

La difformité de la citoyenneté retrouve aujourd'hui de l'allant en République Démocratique du Congo où la violence urbaine des jeunes dits Kuluna à Kinshasa (Kienge-Kienge et Liwerant, 2017 ; Liwerant et Kienge-Kienge, 2019), 40 voleurs et Kidnappeurs à Goma prend, dans la pratique, la forme d'un « réseau professionnel ». Certes, son exercice offre des avantages financiers aux pratiquants, mais expose au grand

risque judiciaire d'un travail au noir. Face au recours accru à la justice de la rue et ses excès, on fait valoir l'idée que si les citoyens ne jouissent pas de leurs droits, ils ne sont pas aussi tenus de respecter des devoirs qui résultent également de leur citoyenneté. Cependant, comment se rendre loyal envers une république réputée léthargique ? Autrement dit, la léthargie reconnue à la république (laxisme de la justice, corruption, etc.) se serait furtivement transmise dans la population elle-même au point que celle-ci arrive à perdre, à juste titre, le sens même du civisme.

Quoi qu'il en soit, les citoyens devraient rallumer la flamme citoyenne pour récuser toute forme de dérive de la république. Il s'agit de la flamme créative et créatrice pour transfigurer la république. Elle est créative, parce qu'elle peut amener le citoyen à se connecter avec inventivité à sa patrie pour changer des manières de penser et de percevoir les réalités sociopolitiques dont la république est déjà victime (corruption, justice de la rue...). A cet égard, un citoyen peut refuser de corrompre pour obtenir le rendu de la justice, mais par la flamme citoyenne, il peut mobiliser l'énergie créative pour dire non aux dérivations de la république. Cela passe mieux plutôt que d'agir par la négative. Elle est créatrice, parce qu'elle peut amener le citoyen à concrétiser sa pensée, sa perception des réalités sociopolitiques en une création matérielle susceptible d'impacter positivement le progrès de la république. En bon citoyen, en effet, on peut se révolter contre les mauvaises lois, les mauvaises pratiques de gouvernance, et cela demande d'effacer le signe des dérives du régime en exercice à tout le niveau. C'est là la thérapie que le citoyen peut apporter que d'assister dans une indifférence coupable à la déchéance de la société avec ses cas de justice de la rue et d'anthropophagie notamment.

Mais hélas ! les citoyens sont convertis en vengeurs ou complices des vengeurs, et par cela même, ils remettent en cause leur citoyenneté. Ils sont ainsi devenus des mauvais citoyens, des citoyens indignes, parce qu'ils brandissent la justice de la rue et ses excès pour se lever contre les mauvaises pratiques de gouvernance. Ainsi, culminent-ils dans des actes pervers, désarticulant davantage la société, et qui consacrent jusque-là la victoire odieuse de la justice de la rue. Sommes-

nous en train de tendre vers une léthargie généralisée de la conscience citoyenne ?

4. Pour mettre fin à la carrière de la justice de la rue

La justice de la rue est un des maux de société. Elle est l'expression de l'écroulement de l'ordre étatique et de l'esprit citoyen. Elle nuit à la quiétude des populations ; elle est toxique à l'égard du vivre-ensemble. Sa carrière est assurée par des justiciers en crise de confiance envers les institutions de l'État. Que faut-il faire pour libérer la société congolaise de cette pratique déplorable ?

Sachant que la justice de la rue résulte d'une causalité liée à un système de gouvernance répréhensible et au refus du devoir citoyen, la reconstitution d'un ordre étatique valide et viable s'avère une urgence thérapeutique possible, dans un premier temps. Cet ordre voudrait signifier l'hygiénisation des institutions de sorte que ces dernières soient capables d'exercer leurs missions originelles dans les conditions saines et de produire des effets sur le bien-être social dans la durée. Cette hygiénisation viserait à éliminer les déficiences, défauts de valeurs et risques de manière à créer un environnement sain et efficace.

Pour cela, on a besoin, d'abord, d'un système judiciaire fonctionnel où les organes rentrent de plain-pied dans leurs fonctions originelles, c'est-à-dire protéger les citoyens, arbitrer les différends et sanctionner impartialement les comportements prohibés sans intéressement culturel et financier. Cela revient à élaguer, par des sanctions exemplaires, les fonctions latentes, consistant à tirer un avantage personnel de l'exercice de la profession judiciaire. Ensuite, un service de police affûté, qui assure la sécurité des personnes, des biens et des institutions ainsi que la préservation des droits de l'individu de manière renouvelée, sans distinction d'appartenance géographique, linguistique, idéologique, politique ou ethnique. Il s'agit de réinitialiser le service de police après un constat de dysfonctionnement éthique et déontologique, pour qu'il reprenne de plus bel et réponde du destin social repris en mains. Aussi, un système carcéral oxygéné, est celui qui fonctionne dans les conditions légales et humaines sur le long terme. Non seulement, la prison est un lieu de privation de libertés, elle sert surtout de lieu de

rééducation des individus plutôt qu'une école de violence et d'immoralité deshumanisante. Oxygéner le système carcéral, c'est en briser l'état de rupture avec les valeurs humaines et les règles sociales.

Dans un deuxième temps, il importe de s'arrêter sur une alternative à la fois persuasive et dissuasive pour transfigurer la société congolaise. Pour persuader l'opinion publique, il conviendrait de mobiliser utilement les moyens d'éducation et les normes sociales au travers des appareils idéologiques d'État (médias de masse, églises, écoles, universités, associations culturelles, écoles des partis, familles, syndicats, sports, etc.) Il s'agit de réinventer un « État éducateur », actif dans la construction d'une opinion publique citoyenne. Ces moyens devraient donc préparer l'opinion publique à la culture du devoir citoyen. Cela revient à lui doter d'un pouvoir de rejeter les campagnes extrémistes dans les différentes structures sociales et communautés. Aussi, conviendrait-il de mobiliser efficacement les appareils répressifs d'État (police, justice, armée, prison, administrations, gouvernement, corps de répression spécialisés, etc.) pour assurer l'ordre. Qu'est-ce que cela inspire au sujet de l'influence de l'opinion publique ? Il s'agit de réinventer un État épouvantail et répressif à la fois, pour dissuader l'opinion publique à renoncer aux pratiques de justice de la rue et d'anthropophagie, parce qu'elle expose à l'illégal et au risque de punition légale. En effet, il est un État épouvantail, parce qu'il opère au moyen de la coercition mentale sur l'opinion publique. Il est un État répressif, parce qu'il agit au moyen de la coercition physique et de la violence « légitime » contre, par exemple, la justice de la rue et les cas d'anthropophagie.

Conclusion ? plutôt une pause

Sachant que la citoyenneté n'est pas une donnée biologique, elle s'apprend, évolue et se transforme. Elle ne cesse de se redéfinir et se développer selon le contexte particulier des sociétés. Ainsi, de quelle citoyenneté avons-nous besoin en République Démocratique du Congo ? Juridiquement définie, elle se réfère à la jouissance des droits civiques attachés à la nationalité. Cependant, il faut encore conquérir

ces droits dans la pratique pour que la citoyenneté réponde de sa vocation au progrès social repris mains.

Bien que les citoyens puissent être subordonnés à la loi, ils n'en essayent pas moins d'utiliser les énergies qui agissent en eux comme un moyen de promouvoir leur citoyenneté. S'ils se laissent écraser par des lois corrompues, ils hypothèquent leur identité en tant que citoyens faits pour rallumer la flamme citoyenne en vue du changement social. Aussi longtemps qu'ils rallument la flamme créative et créatrice vis-à-vis des lois injustes, ils se révoltent contre les traces matérielles et immatérielles des dérives d'un régime devenu toxique à la santé de la société, ils sont dans la citoyenneté lumineuse. Celle-ci consiste à produire et propager des énergies citoyennes de défense et d'exigence des droits acquis, et à s'appliquer au respect des devoirs. Elle dépense des énergies citoyennes visibles et invisibles, et contribue par cela à transformer la société à la satisfaction de l'intérêt commun. Mais si les citoyens se laissent écraser par des lois injustes, applaudissent les mauvaises pratiques de gouvernance pour un intérêt idéologique ou privé, ils sont dans la citoyenneté opaque. Celle-ci use l'énergie citoyenne et laisse le citoyen tomber inanimé pour pourrir ensemble avec la vie sociale. Ce comportement anti-citoyen est à dénoncer puis à combattre comme une hérésie de la citoyenneté, et représente un niveau de dangerosité pour la société qu'il importe de soigner dès à présent !

Bibliographie

ACPD-GL/statistiques 2015.

Aundu Matsanza G. (Dir), *Les violences urbaines en RD Congo, que faire ?* Louvain-la-Neuve, Académia, 2020.

Basabose B., « Goma : recrudescence de la justice populaire, la société civile enregistre au moins 5 cas par semaine », disponible sur <https://kivumorningpost.cd>, consulté le 12 octobre 2024.

Codaccioni V., « Justice populaire et mimétisme judiciaire. Les maoïstes dans et hors la Cour de sûreté de l'État », *Droit et Société* 89/2015.

- Conseil des droits de l'homme, Rapport du Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, Mission en République démocratique du Congo, Genève, le 28 mai 2010.
- Dannon E., *Justice populaire et conscience juridique collective. Réflexions à partir d'événements survenus au Bénin*, Editions Croix du Salut, 2015.
- Djoko C.A., « La justice populaire en Afrique : l'envers du décor », Tribune, 17 juillet 2017, disponible sur <https://wp.wathi.org>, consulté le 9 octobre 2024.
- Honneth A., « Les maladies de la société. Approche d'un concept presque impossible », in *Réseaux*, n° 193/2015.
- Jeune Afrique, « En République Démocratique du Congo, Felix-Tshisekedi « met le nez » dans le dossier Stanislas Bujakera Tshiamala », disponible sur [Https ://www.jeuneafrique.com](https://www.jeuneafrique.com), consulté le 18 octobre 2024.
- Kienge-Kienge R. et Liwerant S., *Violence urbaine et réaction policière. Sens et non-sens*, Louvain-la-Neuve, Académia, 2017.
- Liwerant S. et Kienge-Kienge R., *Puzzle de sorties de violence urbaine à Kinshasa (Rd Congo)*, Louvain-la-Neuve, Académia, 2019
- Menounga P.B., *La justice populaire au Cameroun. Entre logiques justifiées et politiques d'endiguement*, L'Harmattan/Cameroun, 2020.
- Nadaillac De M., « Sur l'anthropophagie », in *Bulletins de la Société d'anthropologie de Paris*, III° Série. Tome 11, 1888.
- Ngaboyeka P., « République Démocratique du Congo : l'inquiétude de la recrudescence des cas de justice populaire au Sud-Kivu, quelles pistes des solutions », disponible sur <https://infordc.com/rdc>, consulté le 3 octobre 2024.
- Radio Okapi, « Gungu : plus de 50 morts dus aux cas de justice populaire en 11 mois », disponible sur <https://www.radiookapi.net> consulté le 14 octobre 2024.
- Tamo Wagne E.R., « Les déterminants sociocognitifs de la pratique de la « justice populaire » au Cameroun », *Revue de l'ACAREF*, vol 2, n°4/ juin 2023.

La dyspnée de la lutte citoyenne des jeunes et les implications contre-révolutionnaires

Minane Mpore Mathieu-Gloire² et Innocent Mpoze³

Résumé : Procédant par une lecture critique des actions des mouvements citoyens à partir de leur contexte d'émergence, ce papier analyse quelques implications des contre-révolutions comme base de l'essoufflement actuel de l'engagement citoyen en République démocratique du Congo. Le concept contre-révolution suppose l'ensemble des mécanismes, à la fois internes et externes à la lutte citoyenne des jeunes, ayant conduit à sa dyspnée. La conceptualisation de la « crise de sens » est donc au cœur de cette méditation.

Mots-clés : contre-révolution, mouvements citoyens, République démocratique du Congo.

Introduction

Importé du modèle occidental post-westphalien, l'État postcolonial africain s'est généralement construit dans la discorde avec les aspirations sociales. Ce faisant, il a habituellement été inattentif à la misère et aux cris de détresse de ses populations. Comme le montre Eboussi Boulaga Fabien (1997), « la situation politique [*africaine*] se caractérise par l'impuissance à sortir de l'impasse, par un enlèvement inexorable, secoué de soubresauts incohérents et futiles, suivi d'un silence et d'un vide angoissants (p. 139) ». Face à l'érosion démocratique et à l'impuissance de certains États à assurer le bien-être social de leurs peuples, l'Afrique a assisté ces vingt dernières années à l'apparition de nouvelles sensibilités citoyennes dont le but était la reconstitution de l'humain (Kavwashirehi, 2016). Dans cette mouvance des luttes citoyennes, la deuxième décennie du XXI^e siècle y a été la plus révolutionnaire en termes des protestations populaires. Plus qu'un

² Chercheur à Pole Institute.

³ Chercheur à Pole Institute

effet domino, plusieurs mouvements citoyens, principalement animés par des jeunes épris du souci de la justice sociale et de la transformation politique, ont vu le jour en Afrique Subsaharienne avec un taux de croissance éloquent. Des mouvements citoyens non partisans comme *Y'en a marre* au Sénégal, le *Balai citoyen* au Burkina- Faso, la Lutte pour le changement (*Lucha*) en RDC sont alors nés de l'échec des transitions démocratiques, de vingt ans d'expérience démocratique dévoyée avec l'objectif de faire la politique autrement (Banégas & Merckaert, 2016).

Alors qu'ils représentaient des signaux d'espoir face à l'érosion démocratique et au matraquage de l'Afrique par le néolibéralisme ambiant, les mouvements citoyens des jeunes semblent aujourd'hui essoufflés. Jugés souvent d'insurrectionnels ou d'atteinte à la sureté des États, ils ont pourtant réussi à mobiliser des masses populaires soucieux du changement socio-politique. Essoufflés visiblement après une glorieuse période d'activisme citoyen, d'aucuns ne cessent de se demander si tel ne serait pas l'annonce d'une infécondité notoire d'actions. Procédant par une lecture critique des actions des mouvements citoyens de jeunes africains, cette communication analyse quelques implications de la contre-révolution (à la fois interne et externe) comme base de leur essoufflement. Faisant suite à l'introduction (première section), la deuxième section présente le cadre théorique de la contre-révolution. La troisième aborde la question de l'impact de la contre-révolution sur la dyspnée des luttes citoyennes dont le champ d'application ne se limite que sur la République démocratique du Congo. La conclusion propose quelques voies pour la réorientation ou la relance de la lutte citoyenne en insistant sur la question du sens dans sa double acception d'orientation et de signification.

De la révolution à la contre-révolution

Narrer les bienfaits et le plaisir d'un voyage achevé sur une mer douce sans en peindre le côté sombre, dû peut-être par des perturbations de vagues inattendues ou d'autre types d'aléas liés au voyage, serait offrir une lecture déguisée aux potentiels lecteurs. De même, toute

présentation d'une révolution réussie ne rendant pas compte de son contexte d'émergence et de la présence des forces contre-révolutionnaires serait non satisfaisante. Chaque révolution suppose la présence des contre-révolutions, tacites ou ouvertes. Les contre-révolutions sont difficiles à circonscrire parce qu'appartenant à un entre-deux (*in-between*) : elles appartiennent à un passé qui précède la révolution et frayent le chemin d'un futur qui la succède (Allinson, 2022). Cette observation suggère qu'une meilleure circonscription de la notion de contre-révolution nécessite également une bonne compréhension du sens et des mobiles d'actions des révolutions.

Bien qu'elle soit rare dans l'histoire, l'occurrence des révolutions sociales ayant conduit à de profonds bouleversements marque d'une empreinte indélébile l'histoire de l'humanité. De la révolution française de 1789 à la révolution vietnamienne du milieu du XIX^{ème} siècle en passant par la révolution bolchevique de 1917, toutes ces révolutions ont présidé à la restructuration des classes sociales existantes ainsi qu'à l'élimination des idéologies dominantes. Toute proportion gardée, la révolution suppose un changement brusque dans la structure politique et sociale dans un État donné. Sewell (1996) estime qu'il s'agit d'une transformation radicale d'un système politique donné à la suite d'un soulèvement populaire violent (p. 851). Simplement dit, Goldstone (2003) soutiendrait qu'il s'agit de tout effort de transformation des institutions politiques et des justifications de l'autorité dans une société, accompagné par une mobilisation massive. La révolution marque ainsi une césure entre un ancien et un nouveau système socio-politique. Elle entraîne un renversement d'un ordre établi et établit de nouveaux rapports sociaux, très souvent au grand dam des privilégiés de l'ancien système. Avant qu'elle soit ouverte, elle se consolide dans le silence, faisant avancer les choses jusqu'au moment la prégnance des structures existantes est telle qu'il faut nécessairement faire un saut qualitatif (Ki-Zerbo, 2003, p. 16). Ce renversement brusque qu'elle insuffle fait qu'à chacune de ses étapes, tacites soient-elles, la révolution rencontre des oppositions pouvant, pour la plupart des fois, conduire même jusqu'à son étouffement. Ce faisant, plutôt qu'être considérées comme des projets démocratiques à réorienter et à accompagner, les forces

révolutionnaires sont généralement étouffées ou écrasées par l'ordre régnant, soit en introduisant des forces nuisibles à l'intérieur même de la révolution ou soit à travers une farouche opposition extérieure. C'est ce processus ou cette stratégie d'étouffement que l'on nomme dans ce papier *la contre-révolution*. La contre-révolution suppose ainsi l'ensemble des mécanismes et stratégies mis en place par les classes dominantes (bénéficiaires de l'ordre établi) pour maintenir le *statu quo* malgré la pression des classes inférieures.

La plupart des analyses portant sur la contre-révolution reposent implicitement sur les conceptions générales de la nature de la révolution. Allinson (2022) mentionne même que l'idée de la contre-révolution appartient au régime d'historicité produit par les traditions révolutionnaires de 1789 et de 1917. Elle suppose l'ensemble d'efforts collectifs et rétractions de la classe dominante pour la perpétuation du *statu quo* (Slater & Smith, 2016). Par ailleurs, elle peut également faire référence à des efforts préventifs qui tentent d'empêcher ou d'étouffer les mouvements révolutionnaires dans leur œuf. C'est dans ce sens que Allinson (2022) estime que « même si la transformation sociale est réalisée sous l'effet de l'évolution, une version de l'ordre ancien peut être restaurée sous le signe d'un nouvel ordre. Elle comprend de ce fait toutes les instances de la contre-mobilisation contre des tentatives révolutionnaires entreprises en vue d'inverser la structure du pouvoir politique même lorsqu'elles sont non violentes ou sans succès (Goldstone, 2003).

Cette perspective fournit particulièrement un élément de compréhension du mécanisme de production de la contre-révolution. En fait, elle montre que la contre-révolution n'est pas uniquement le propre d'un seul groupe social mobilisé pour empêcher les effets de la révolution. A ce sujet, Slater et Smith (2016) soutiennent que même si la contre-révolution est par définition élitiste, elle n'est pas nécessairement conduite par les élites et, parfois, elle n'est pas seulement l'affaire des élites. La révolte ouverte dans les provinces, notamment en Vendée (sur la côte atlantique, au sud de la Bretagne), en 1793 par des personnes hostiles à la révolution française de 1789 en est

un exemple fort. Par ailleurs, elle est susceptible d'être interne à la révolution surtout lorsque les révolutionnaires eux-mêmes craignent une trahison interne ou lorsqu'ils sont réactionnaires.

Si les révolutions sont proactives en ce sens qu'elles impliquent une mobilisation pour le renversement de l'ordre existant, les contre-révolutions sont réactives en ce sens qu'elles contrent la mobilisation révolutionnaire en cours. D'ailleurs, il est possible d'être révolutionnaire – ou contre-révolutionnaire – en dehors d'une conflagration révolutionnaire ou contre-révolutionnaire –, à condition d'agir pour promouvoir – ou empêcher – “la révolution” en général (Slater et Smith, 2016).

S'il en est ainsi, l'on s'accorderait à dire que la contre-révolution est un mode d'action prédominant dans l'atmosphère politique africaine. Elle sert de stratégie la plus utilisée par beaucoup d'oligarques pour éloigner toute menace susceptible de déranger la tranquillité du sommeil du *statu quo* dont l'abondance de l'avoir matériel et symbolique des bénéficiaires insulte drastiquement la misère *des damnés de la terre*. La répression des mouvements révolutionnaires a toujours été le chemin le plus emprunté. Cependant, bien que la répression se présente comme la cause la plus visible de l'étouffement des actions révolutionnaires, il n'en reste pas moins qu'au sein de ces dernières existent aussi des pratiques de nature à entraver leur élan. Avant de poursuivre la médiation, une précision mérite d'être soulevée à ce niveau. La démarche entreprise n'a rien à voir avec une analyse éthique des actions révolutionnaires. Qu'elles soient éthiquement valables ou rejetables, l'idée consiste simplement à méditer sur le poids de la contre-révolution dans l'étouffement d'une révolution donnée.

Vers la dyspnée de la lutte citoyenne

Analysant les événements ayant conduit à l'éclatement de la révolution française, Sewell (1996) fait savoir qu'en 1786 le chargé des comptes du royaume de France informa le roi que l'État était au bord de la faillite. En 1789, la crise des institutions fiscales du royaume de France se transforma en une crise systémique de stratification sociale vu que la

réforme du système fiscal aurait conduit à priver le clergé et la nobilité de l'une de leur privilège majeur : leur immunité contre le paiement de la taxe.⁴ Ainsi, la guerre est devenue une opposition entre la classe des privilégiés (les clergés et les nobles) et les citoyens ordinaires (le tiers État), sur lesquels pesait toute la charge de l'impôt. L'escalade de cette situation résulta dans le déclenchement de la révolution.

En dépit des changements et, depuis son accession à son autodétermination socio-politique, la République démocratique du Congo connaît plusieurs classes, avec la classe politique, celle des privilégiés, au sommet de l'échelle. Cette dernière, qui est généralement restée presque la même depuis l'indépendance politique du pays, bénéficie de plusieurs privilèges importants qu'elle n'accepterait de lâcher. Il serait d'ailleurs étonnant qu'elle lâche étant donné que les délices du confort résident dans sa consolidation et son amélioration au quotidien. Ceci rappelle les mots de de la Boétie (1549) qui, dans *discours de la servitude volontaire ou le contr'un*, affirme que

Les uns ont toujours devant leurs yeux le bonheur de leur vie passée et l'attente d'un pareil aise pour l'avenir. Ils pensent moins aux peines, aux souffrances momentanées de la bataille qu'aux tourments que, vaincus, ils devront endurer à jamais, eux, leurs enfants, et toute leur prospérité (p. 14).

Responsables de la sécurité de leurs États respectifs, les gouvernants disposent aussi du monopole de la violence. C'est donc de leur droit, face à ce qu'on peut qualifier d'indocilité face aux lois étatiques établies, de réprimer tout comportement social ou politique jugé illégal. Malheureusement, cela se produit même lorsqu'il s'agit du refus des systèmes vampires se construisant dans la discorde avec les valeurs et

⁴ Vovelle (2016, p.12) raconte que, dans la France de l'Ancien Régime, tous n'étaient pas égaux ; la société était divisée en ordres qui avaient plus ou moins des privilèges. En tête, le clergé, l'église catholique, qui avait à lui seul le droit d'enseigner la religion, mais qui était aussi riche en terres et en revenus. Plus riches encore les aristocrates, formant l'ordre de la noblesse, possesseurs du quart au moins des terres, favorisés de privilèges honorifiques, mais aussi fiscaux, fiers de leurs titres, servant le roi dans ses armées, mais la plupart du temps vivant oisifs dans leurs châteaux ou à la ville, les plus distingués résidant à la cour du roi, à Versailles.

principes cardinaux de Liberté, Égalité et Justice qui fondent la démocratie moderne contemporaine. Toujours sur la défensive pour la sauvegarde de leurs intérêts socio-économiques, les classes bourgeoises ne s'interdisent pas, par tous les moyens possibles, à rendre inaudible les voix discordantes. Ce qui fait généralement oublier aux politiques africains que « la mise hors circuit des sociétés africaines postcoloniales par les logiques compétitives et mercantilistes de la mondialisation néolibérale » résulte aussi de divisions tribalo-idéologiques qui caractérisent les sociétés africaines contemporaines (Awazi, 2011, p. 54). Tout en restant marginalisés sur la scène internationale, les États africains ont souvent consolidé leur agonie en étouffant (délibérément ou par imposition) tout foyer d'espoir pour le futur ayant pris corps sur le continent ou dans leurs nombreuses diasporas.

L'action citoyenne des jeunes épris du changement apparaît dans des pareils contextes comme *un deus ex machina*⁵. Ils constituent ainsi une menace de rupture face aux rapports biaisés entre les classes sociales. Banegas et Merckaert (2016) laissent sous-entendre cela en mentionnant que les mouvements citoyens en Afrique centrale font les frais d'un effet d'apprentissage, de la part des chefs d'États, qui ont bien connaissance de la menace annoncée par les actions citoyennes des jeunes. Il convient de ce fait d'éviter tout risque de subir le destin funeste comme celui de Blaise Compaoré ou de Ben Ali Abidine.

La stratégie du maintien du statu quo marche toujours jusqu'à l'étouffement, voir la sacralisation de la mort même. N'étant pas simplement le propre des détenteurs du pouvoir politique, cette stratégie est aussi utilisée par de simples partisans opportunistes bénéficiaires du maintien du chaos créé et entretenu par le clan dirigeant. Dans *Peuple, Pouvoir et Profits*, Stiglitz (2019) qualifie cette situation d'une économie de ruissellement. Ici, les partisans du clan au pouvoir militent pour le maintien du *statut quo* parce qu'étant proche de la classe régnante, ils bénéficient, tel dans un système de ruissellement, des

⁵ Ce terme est pris ici au sens d'un personnage ou d'un événement inattendu qui vient opportunément dénouer une situation dramatique.

restes du gain. Ils représentent ainsi un archétype d'esclaves de maison. De la Boétie (1549) radicalise cette considération en montrant combien

(...), dès qu'un roi s'est déclaré tyran, tout le mauvais, toute la lie du royaume, je ne dis pas un tas de petits friponneaux et de faquins perdus de réputation, qui ne peuvent faire mal ni bien dans un pays, mais ceux qui sont possédés d'une ardente ambition et d'une notable avarice se groupent autour de lui et le soutiennent pour avoir part au butin et être, sous le grand tyran, autant de petits tyranneaux. (1549, p. 41)

Quoique masquée derrière des considérations institutionnelles et légales de la démocratie néolibérale qui bat de l'aile aujourd'hui, la répression que subissent les foyers d'espoir africains ne vise que le maintien du *statu quo* à travers des mécanismes dont le *modus operandi* n'est pas assez éloigné de celui pratiqué pendant la colonisation. La répression se fait de manière à engendrer une peur indomptable au sein du corps social. Ainsi que le dit Lynch dans *Let's make a Slave*⁶

Quand il s'agit de briser le nègre non civilisé, utilisez le même processus, mais à des degrés différents et augmentez la pression de manière à faire un renversement complet de l'esprit. Prenez le nègre le plus vil et le plus agité, dépouillez-le de ses vêtements devant les nègres mâles restants, la femelle, l'enfant nègre, goudronnez-le et plumez-le, attachez chaque jambe à un cheval différent dans des directions opposées, mettez-le au feu et battez les deux chevaux pour le séparer devant les nègres restants. L'étape suivante consiste à prendre un fouet et à battre le nègre mâle restant jusqu'à la mort devant la femelle et l'enfant. Ne le tuez pas, mais mettez-en lui la crainte de Dieu, car il peut être utile pour la reproduction future. (2017, p. 28)

Cette pratique, pourtant de l'ancien temps, qui consistait à faire subir des supplices atroces à un esclave afin d'implanter dans son subconscient et dans celui de ses congénères la peur, correspond à la stratégie des défenseurs du *statu quo*. Et la machine judiciaire, souvent acquise à la cause du pouvoir établi, facilite le processus à travers

⁶ *Let's make a slave* est une étude du processus scientifique de briser l'homme et d'en faire un esclave. Elle décrit la logique anglo-saxonne à mettre en œuvre pour maintenir la relation maître/esclave.

l'imagination des infractions, dans certains pays. Cependant, ceci n'innocente pas le radicalisme des actions citoyennes qui parfois versent dans l'illégalisme et un fanatisme outrageux. À l'exemple de certaines chansons populaires et révolutionnaires qui, quelque fois teintées d'un radicalisme culturel divisionnaire, attaquent frontalement certaines autorités non comme des critiques constructrices mais plutôt comme une opportunité pour se faire valoir dans la société. À ceci s'ajoutent certaines manifestations des jeunes empruntant de voies violentes. Plus d'une fois la ville de Goma a connu des manifestations étudiantes qui, ayant ou pas des raisons fondées, se sont soldées par la destruction des infrastructures chèrement acquises. Il s'avère même que très peu de manifestations obtiennent des résultats à la hauteur des casses orchestrées.

Par ailleurs, l'intervention des services de l'ordre (l'armée et la police) pour le maintien de l'ordre, participe aussi à l'accentuation de la situation violente et préside à un climat de perpétuation du désordre. L'intervention dans certains États de toute une grande brigade militaire et policière, simplement pour réprimer des marches citoyennes, reste tout de même inquiétant. En mobilisant tout un appareil répressif bien armé contre des mouvements pacifiques de contestation face aux dérives étatiques, les gouvernants privilégient la coercition plutôt que le dialogue, trahissant ainsi la finalité de toute action politique qui est d'assurer la santé sociale des populations. Pourtant, l'on sait que, la démonstration citoyenne n'est rien qu'un plaidoyer pour une gouvernance éthique et la justice sociale dans tout État démocratique. Cela pose ainsi un problème de trahison du pacte social.

Au-delà des considérations externes, l'effritement complet des actions citoyennes dépend aussi de la pourriture interne. Bien que construite sur de bonnes bases, toute lutte citoyenne ne peut persister que dans sa force de résistance à toutes sortes d'intempéries. Ceci s'observe à la suite d'Allinson (2022) qui estime que l'important reste la finalité des révolutions et non leur commencement. La majorité des mouvements citoyens, du moins à leur naissance, se donne pour visée la transformation socio-politique. Banegas et Merckaert (2016) estiment

qu'ils naissent de la lassitude d'une alternance sans alternative (p. 4). Cependant, au fil du temps, ils se retrouvent face à des défis internes susceptibles de bloquer leur développement. Étant de plusieurs ordres, ces défis peuvent être liés à l'absence de perspective, au manque de redistribution, au manque de consensus idéologique, à l'infiltration, à des conflits d'égo, à la divergence des objectifs, à la pression sociale, à une construction hiérarchique produisant un élitisme nocif. En fait, comme le montrent Baxter et *al.* (2024), il est possible que les individus qui montent en rang dans les organisations de la société civile présentent un ensemble d'attributs et de priorités proches de ceux des autres élites, entravant leur rôle de plaidoyer en faveur de la population (p. 3). Michels (1911) en parle en termes d'une oligarchisation des organisations et un résultat des facteurs technico-administratifs, psychologiques et intellectuels pouvant aussi être rencontrés dans les organisations de la société civile et même dans les mouvements citoyens (p. 24).

Conclusion

À la fin de cette méditation sur les implications des contre-révolutions comme cause d'essoufflement des actions citoyennes des jeunes, une question semble restée pendante : quel sens convient-il de prendre pour lutter contre cette dyspnée à la fois interne et externe. Les forces d'essoufflement contre la lutte citoyenne des jeunes, qu'elles soient politiques, médiatiques ou sociales, visent principalement à déstabiliser l'orientation et la légitimité de cet engagement même. Face à des diverses formes de déstabilisation de l'engagement citoyen des jeunes, une réorientation du sens de l'engagement dans sa double appréhension nous semble le chemin du salut. Il y a d'abord le sens comme objet du contenu de l'engagement et ensuite, le sens comme direction pour la matérialisation de l'engagement. Il convient de ce fait de redéfinir le sens de l'engagement en insistant sur la nécessité de réponse aux questions liées à la transformation sociopolitique. Cela mérite d'être accompagné d'une éthique d'action objective au-delà des actions réactionnaires et parfois destructrices. Une telle redéfinition suppose un enracinement dans des valeurs de liberté, de solidarité, de responsabilité

citoyenne et d'égalité. Cela nous semble la voie pour la réhabilitation de l'engagement citoyen des jeunes comme foyer d'un bel avenir partagé et émancipateur.

Bibliographie

- Allinson, J. (2022). *The actuality of counter-revolution*. <https://www.research.ed.ac.uk/en/publications/the-actuality-of-counter-revolution>
- Awazi, M. K. B. (2011). *De la postcolonie à la mondialisation néolibérale. Radioscopie éthique la crise négro-africaine*, Paris, L'Harmattan.
- Arendt, H. (2013). *De la révolution* (Trad. de l'anglais par Marie Berriane). Paris : Galimard.
- Banégas, R., & Merckaert, J. (2016). Mobilisations citoyennes, répression et contre-révolution en Afrique. *Projets*, 2, 6-11.
- Baxter, M. K., Lee, J., Odai, M., & Scaramuzzino, R. (2024). The Paradox of Elites in Civil Society: A Comparative Study on Civil Society Leaders' Satisfaction with Democracy in the UK and Sweden. *Voluntas: International Journal of Voluntary and Nonprofit Organizations*, 35(5), 994-1005.
- Bisley, N. (2004). Counter-revolution, order and international politics. *Review of International Studies*, 30(1), 49-69.
- Boureïma, A. (2000). *Les fondements de l'État postcolonial en Afrique du Sud du Sahara : Propositions pour la construction d'un État fédéral inter afro-africain* [PhD Thesis, Toulouse 1].
- de la Béotie, É. (1922). *Discours de la servitude volontaire*. Bessard.
- De Smet, B. (2014). Revolution and Counter-Revolution in Egypt. *Science & Society*, 78(1), 11-40.
- Diken, B. (2012). *Revolt, revolution, critique: The paradox of society*. Routledge.
- Foster, J. B. (2017). Revolution and counterrevolution, 1917–2017. *Monthly Review*, 69(3).
- Goldstone, J. A. (2003). Comparative historical analysis and knowledge accumulation in the study of revolutions. *Comparative historical analysis in the social sciences*, 41-90.

- Gustave, L. E. (1975). *Psychologie des foules*. Presses Universitaires de France.
- Hartmann, M. (2006). *The sociology of elites*. Routledge.
- Jonsson, G., & Zakrisson, I. (2005). Organizational Dilemmas in Voluntary Associations. *International Journal of Public Administration*, 28(9-10), 849-856.
- Kavwahirehi, K. (2016). Des idéologues contre l'utopie. Méditation hérétique sur les nouvelles sensibilités citoyennes. *Congo-Afrique*, 505 : 381-395.
- Ki-Zerbo, J. (2003). *À quand l'Afrique ? Entretien avec René Holenstein*. Lausanne: édition d'en bas.
- Lynch, W. (2017). *The Willie Lynch letter and the making of a slave*. Ravenio Books.
- Mbembé, J.-A. (2000). *De la postcolonie : Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*. Karthala Editions.
- Meisel, J. H. (2018). *Counterrevolution: How revolutions die*. Routledge.
- Michels, R. (1911). Political Parties: A Sociological Study of the Oligarchic Tendencies of Modern Political Democracy. *Translated by Eden and Cedar Paul*. Ontario: Batoche Books.
- Pestel, F. (2017). On Counterrevolution: Semantic Investigations of a Counterconcept during the French Revolution. *Contributions to the History of Concepts*, 12(2), 50-75.
- Rivetti, P., & Cavatorta, F. (2021). Revolution and Counter-Revolution in the Middle East and North Africa. Global Politics, Protesting and Knowledge Production in the Region and Beyond. *Partecipazione e conflitto*, 14(2), 511-529.
- Sewell, W. H. (1996). Historical events as transformations of structures: Inventing revolution at the Bastille. *Theory and Society*, 25(6), 841-881.
- Skocpol, T. (1979). *States and social revolutions: A comparative analysis of France, Russia and China*. Cambridge University Press.
- Slater, D., & Smith, N. R. (2016). The Power of Counterrevolution: Elitist Origins of Political Order in Postcolonial Asia and Africa. *American Journal of Sociology*, 121(5), 1472-1516.

- Tilly, C. (1963). The analysis of a counter-revolution. *History and Theory*, 3(1), 30-58.
- Weber, E. (1974). Revolution? Counterrevolution? What revolution? *Journal of Contemporary History*, 9(2), 3-47.
- Weyland, K. (2016). Crafting counterrevolution: How reactionaries learned to combat change in 1848. *American Political Science Review*, 110(2), 215-231.

L'engagement citoyen de la jeunesse dans la province du Nord Kivu : entre Relâchement et Renouveau

Kasereka Wandambi Charmant et Mumbere E. Lubula

Résumé : Sur le fond des données empiriques collectées auprès de quinze informateurs-clés à Beni, Butembo et Goma, le papier dresse un diagnostic de l'engagement citoyen des jeunes au Nord-Kivu. La théorie de l'action collective, convoquée à cet effet, permet d'identifier les facteurs du relâchement observé, d'une part, et inspire quelques cinq axes à exploiter pour un renouveau possible dans cette province, réputée berceau de l'éveil patriotique de la jeunesse en République Démocratique du Congo.

Mots clés : Engagement citoyen, Relâchement, Renouveau, Nord-Kivu

I. Introduction

L'engagement citoyen comme la participation active et démocratique des membres d'une communauté au développement et au mieux-être de leur milieu de vie.⁷ L'engagement citoyen des jeunes est pour Cefai (cité par Willocx, 2020), un résultat d'une prise de conscience suite à laquelle les jeunes décident d'agir. Fillet (2023) soutient ainsi que l'engagement citoyen a pour but d'améliorer la qualité des services et des programmes publics. Les jeunes, composante essentielle des gens ordinaires au sein d'une société, sont susceptibles d'offrir des solutions créatives aux problèmes de leur société, et ainsi obtenir, comme le suggère Popovic (2020), de bien meilleurs résultats quand il s'agit de changer le monde. L'engagement citoyen des jeunes trouve alors son sens dans la nécessité d'une conjugaison d'efforts pour relever les défis de leur société en vue de la co-construction d'un espace social vivable

⁷Equitas, Approche pour une citoyenneté partagée, disponible sur https://equitas.org/wp-content/uploads/2017/02/Equitas-le-partage_17_laproche-pour-une-citoyennet%C3%A9-engag%C3%A9e.pdf

dont ils sont naturellement héritiers. Il est par ailleurs pris pour un droit par lequel les jeunes lèvent l'option de participer sans une quelconque mandat public, à la transformation sociale de leur pays.

Au cours des dernières années, de nombreux commentateurs ont noté le déclin de l'engagement civique et politique dans le monde (Barrett, 2017). Dans ce même élan, les leaders d'organisations de jeunes, les acteurs de la société civile et bien de chercheurs paraissent unanimes au sujet du relâchement de l'engagement citoyen des jeunes au Nord-Kivu. Pourtant, les jeunes demeurent, par leur dynamisme et la diversité de leurs ambitions, une force dont la mobilisation est indispensable aux Nord-Kivu au regard de multiples défis auxquelles cette province fait face. Il s'agit principalement des défis d'ordre sécuritaire dont dérive d'autres d'essence politique, économique et même socioculturel. En effet, l'ampleur de l'insécurité au Nord Kivu est telle qu'elle y a justifié la proclamation de l'Etat de Siège depuis trois ans.⁸ Mais, s'agissant de l'effet de ce dernier, Morisho (2022) note qu'il reste globalement mitigé alors que, pour Lubula (2022), l'état de siège passe pour une solution opportuniste, sans effet notable sur la cause justificative de son existence. D'ailleurs, il est incompréhensible que ce soit par le Nord-Kivu, une des provinces soumises à l'Etat de siège, qu'une rébellion se soit développée et renforcée en RDC.⁹ Dans ce contexte, cette province endure encore plusieurs défis notamment le chômage des jeunes, l'accès très limité à l'eau potable, aux soins de santé et bien d'autres services sociaux de base.

S'il est vrai que la réponse à ces défis relève principalement de l'autorité publique, il n'en reste pas moins que, dans la logique du marché

⁸ Ce régime exceptionnel a occasionné, sur le plan politique, le remplacement des autorités civiles provinciales, urbaines, communales et territoriales par les militaires et policiers. Son autre implication politique était la suspension de l'Assemblée Provinciale en 2021 avant de la rétablir à la suite des élections législatives du 20 décembre 2023 sans pour autant lui rendre son plein pouvoir de contrôle sur l'action gouvernementale de l'autorité provinciale (cf. Ordonnance n° 21/016 du 03 mai 2021 portant mesures d'application de l'état de siège sur une partie du territoire de la RDC)

⁹ Au sujet de la résurgence de la rébellion du M23, le lecteur intéressé peut bien lire Regards croisés, n°40

politique, l'orientation de l'action publique relèvent plutôt des intérêts politiques des dirigeants au-dépens de ceux de la communauté. Pour sortir les acteurs politiques de cette logique de marché, un contre-pouvoir efficace susceptible de servir d'épouvantail ou même de contre-poids permanent est indispensable. L'engagement citoyen des jeunes s'inscrit dans cette perspective, car il s'agit pour ces derniers d'incliner, tant que c'est possible, le cours de la vie en faveur d'un destin commun, celui d'un bonheur co-créé et partagé selon des principes contemporains de la justice sociale (Fontaine, 2010 ; Issoui, 2021).¹⁰

Cependant, l'action citoyenne des jeunes est, de nos jours, devenue molle, voire inopérante. Elle avait pourtant l'air de prendre de l'ampleur et concouru à l'alternance au sommet de l'Etat en 2018 (cf. www.luchacongo.org) Au Nord Kivu particulièrement, elle avait été à la base de l'amélioration des prestations des compagnies de télécommunication, de la levée de certaines barrières et taxes illégales, etc. (Nshokano, 2023). Un ancien membre d'un mouvement citoyen, consulté dans le cadre de cette recherche, affirme, par ailleurs, que c'est grâce à la lutte des mouvements citoyens que la Société Nationale d'Electricité (SNEL) a dû introduire le système de cash power dans les villes de Goma et de Bukavu. Dès lors, il est étonnant que ce dynamisme citoyen des jeunes tende à s'estomper et laisser place à l'indolence face aux réponses pauvres de l'Etat aux demandes sociales de plus en plus complexes. Ce relâchement des jeunes suscite naturellement de l'inquiétude et justifie la présente étude. Celle-ci vise, sur la base de la théorie de l'action collective, à l'instar de Metwalli (2022), et des données de terrain, à en identifier les causes, les analyser pour déduire de pistes de raviver ou ressusciter, à toutes fins sociales utiles, l'action citoyenne des jeunes au Nord Kivu et ailleurs en RDC.

¹⁰ Au sujet de la justice sociale John Rawls en 1971 et Amartya Sen en 1990 sont, à notre avis, des références d'autorité que le lecteur gagnerait à exploiter. Contrairement à John Rawls qui, à la suite des philosophes comme Thomas Hobbes, Emmanuel Kant..., est feutré dans l'idéalisme méthodologique, Amartya Sen présente une approche basée sur des situations concrètes. Il tente, d'après Fontaine (2010), de penser la justice sociale non à partir de principes ou de justes procédures mais à travers l'expérience réelle des individus et les conditions d'exercice de leur liberté.

Car, en effet, à tout point de vue, des initiatives citoyennes dans une société en constante construction, telle la RDC, sont autant opportunes qu'indispensables, notamment lorsque les jeunes les exhaussent par la force de leurs utopies transformatrices. Encourager l'engagement citoyen des jeunes participant, en effet, à leur développement en tant que citoyen d'une nation, acteurs sociaux et leur permet à répondre en conséquence à leurs propres besoins (Brady et al., 2020).

A cet égard, des données issues des entretiens semi-structurés avec les jeunes membres des conseils de la jeunesse, des mouvements citoyens ou groupes de pression¹¹, les acteurs de la société civile, les autorités politico-administratives et des professeurs d'universités sont analysées. Au total, quinze personnes ont été interviewées dont cinq membres des conseils de la jeunesse, six membres des mouvements citoyens, trois acteurs de la société civile, trois professeurs d'université, un journaliste repartis entre les villes de Butembo (3), Beni (7) et Goma (5). La taille de cet échantillon a été dictée par le principe de saturation sémantique. Ce principe consacre l'idée d'arrêter la quête d'un informateur supplémentaire lorsque le chercheur constate que la contribution marginale au stock d'informations déjà constitué de l'avant-dernier informateur tend à être nulle (Naeem et al., 2024). Sa répartition relève plutôt de l'ampleur relative de l'engagement des jeunes dans les villes cibles telles que cela s'observe depuis la mise en œuvre de l'état de siège. En effet, la proclamation de cette mesure, la ville de Beni occupe le devant de la scène, étant donné la persistance de l'activisme des terroristes de l'ADF, la ville de Goma prendre la deuxième place comme les jeunes de cette ville sont demeurés défiants à l'égard des différentes missions régionales et internationales pour le retour de la paix. Butembo occupe le dernier rang du fait que les actions des jeunes y relèvent principalement des acteurs politiques¹². Après avoir procédé

¹¹ Ces deux expressions sont prises indistinctement dans ce papier à l'instar de Katembo-Akilimali (2020)

¹² Katembo-Akilimali (2020) confirme que les seuls mouvements de jeunes vindicatifs connus à Butembo sont Veranda mutsanga et le Parlement Debout de Furu (PDF) qui, l'un et l'autre, relèvent des politiciens connus et siégeant même au parlement,

à l'anonymisation des données collectées, l'analyse du contenu a servi au traitement de donnée. Cette technique a été privilégiée étant donné qu'elle permet de décrypter les discours obtenus, et d'en extraire le sens selon les contingences contextuelles et temporelles de la recherche (MacNamara, 2005 ; Vaismoradi et al., 2016).

Le reste de cet article est organisé comme suit. La section deux présente les concepts qui sont au centre de la théorie d'action collective, La troisième section identifie les facteurs à la base du relâchement des jeunes dans leur engagement citoyen au Nord Kivu. La proposition des axes du renouveau de l'éveil citoyen au Nord Kivu fait l'objet de la cinquième section. La sixième section conclut l'article.

II. Les concepts d'Action collective, de Problèmes d'action collective et d'Institutions

2.1. Concept d'action collective

L'émergence de l'action collective (AC) et son organisation sont devenus un enjeu central du développement notamment parce qu'elle indique l'implication de la société dans l'élaboration ou l'amélioration des politiques publiques. Elle est d'approche diverses selon les domaines (Adams et al., 2019). D'après les sociologues, l'AC réfère à l'engagement civique qui inclut le volontarisme, l'appartenance à une association ou autres types de groupe. Dans cette acception, l'AC passe pour un vivifiant des interactions sociales par rapport au devenir de la société. En science politique, l'AC est une forme non-conventionnelle de participation politique souvent contrastée avec la participation politique formelle qui souvent se préoccupe du comportement face au vote (cf. Senge-Milemba, 2021 et 2024). En ce sens, l'AC se rapporte aux actions comme le boycott, la campagne, la protestation, la marche, l'écriture des lettres, et la signature des pétitions. Les psychologues appréhendent l'AC en insistant sur les prédispositions personnelles

l'honorable Thembos Yotama, pour le premier, et l'honorable Mbindule, pour le second.

d'un individu à prendre part à une action et le sens d'efficacité au sein des dynamiques de groupes (Bardsley, 2007 ; Thomas et Louis, 2014). En science économique, une action collective désigne une situation où plusieurs individus ou acteurs poursuivent un objectif commun qui nécessite une coordination ou une coopération, car aucune personne ne peut atteindre seule ce but efficacement, on parle alors d'un résultat coopératif efficace¹³ (Bardsley, 2007 ; Sandler et al., 2001).

Quel que soit le domaine par lequel le concept d'AC est approché, il réfère à « une action concertée » qui implique une « intention consciente » pertinente dans un contexte temporel et spatial précis. Creuset de la confiance (Metwalli, 2022), elle est ordonnée en forme organisationnelle et présente des visées multiples au sein desquelles le droit joue un rôle fondamental.

2.2.Problèmes d'action collective

La bonne connaissance des dilemmes sociaux doit aider à comprendre non seulement les raisons pour lesquelles les gens coopèrent (ou ne coopèrent pas), mais aussi les façons dont la coopération dans les groupes et les organisations peut être maintenue ou encouragée. Les dilemmes sociaux traduisent, pour les individus organisés en groupe, l'inadéquation possible entre la propension individuelle à jouir d'une solution à court terme et l'objectif à long terme du groupe dans le cadre de la mise en œuvre d'une AC. Cependant, si les dilemmes sociaux sont une justification de l'AC, la mise en œuvre de celle-ci se heurte à deux problèmes qui lui sont immanents (Ostrom, 1990). Le premier est relatif au comportement de « passager clandestin ». Celui-ci est tel qu'un individu participant à une action de groupe, résout de s'y soustraire pour jouir immédiatement d'un intérêt plutôt plus avantageux qu'il ne peut en jouir en restant lié au programme du groupe. Ce comportement opportuniste peut, s'il est adopté par tous les individus, conduire à l'échec de l'action collective.

¹³ En science économique, une solution dite efficace si, lorsqu'aucun individu ne peut améliorer son bien-être sans celui d'un autre (lire Varian et al., 2008)

Le second problème, conséquence du premier, concerne la manière d'orchestrer la coordination et l'application qui rende crédible les accords qui limitent le phénomène de passager clandestin. Ici se pose le double souci d'identification et d'efficacité d'incitants susceptibles de fidéliser bon gré mal gré l'individu par rapport au projet commun. Les deux problèmes naturels de l'AC légitiment le rôle des institutions dans sa conception et sa mise en œuvre.

2.3.Institutions

Une institution réfère à un ensemble de règles, formelles ou non, qui sont réellement mises en pratique par un groupe d'individus pour organiser des activités et qui ont des effets sur ces individus et éventuellement sur d'autres (Ostrom, 1990). Une institution fournit, au sein d'un groupe, des incitations à coopérer et à partager des règles communes. De ce point de vue, le degré de coopération entre acteurs et les processus d'auto-organisation sont accrus par des processus d'apprentissage et d'application de normes et de règles régulièrement acceptées par les protagonistes. Des normes de réciprocité, d'appartenance ou d'identité ainsi que des valeurs au sein d'un groupe, comme la confiance et la réputation, constituent des attributs des membres du groupe, et sont au centre de toute action collective, en ce qu'elles rendent plus facile l'évitement des comportements opportunistes de passager clandestin, mais aussi l'anticipation des sanctions possibles.

III. Engagement citoyen des jeunes comme une action collective

L'objectif de toute action collective est, partout et toujours, de s'offrir un bien collectif particulier dont la communauté s'estime avoir été indûment privé ou dont la production collective est anticipativement estimé efficace. Il peut s'agir d'un milieu assaini, de l'eau potable, d'une route, de la liberté, la sécurité, etc. L'AC peut alors être motivée par une variété de facteurs, notamment le sentiment d'injustice, la

solidarité avec un groupe particulier, l'espérance d'un changement (positif), le niveau du développement et la culture sont également évoquée parmi les facteurs importants. Dans tous les cas, ces mêmes facteurs sont cruciaux à l'engagement citoyen. Celui-ci est compris comme la participation active et démocratique des membres d'une communauté au développement et au mieux-être de leur milieu de vie.¹⁴ A cet égard, l'engagement citoyen des jeunes s'inscrit dans la tradition de l'action collective, car il repose sur des efforts communs pour atteindre un objectif partagé au sein de la société. Il s'agit, pour les jeunes, de fédérer leurs énergies, d'amplifier leurs voix pour obtenir des changements sociaux souhaités. Vu sous cet angle, l'engagement citoyen des jeunes peut légitimement être analysé à l'aune de la théorie de l'action collective. Cette dernière fournit des outils idoines pour comprendre comment et pourquoi des individus, des jeunes en l'occurrence, participent à des actions de groupe, civiques ou politiques (Metwalli, 2022 ; Bradsley, 2007).

Par essence, l'engagement citoyen et la théorie de l'action collective s'entretiennent des liens à multiples niveaux (Bradsleys, 2007 ; Filleule, 1995 ; Stroebe et al., 1982). Ce papier s'appesantit sur cinq liens jugés pertinents dans le contexte de cette recherche.

1. *Un objectif clair et commun* : Les jeunes doivent avoir des objectifs communs et bien définis, comme la lutte contre le changement climatique ou la promotion de l'égalité des genres. La réalisation efficace de cet objectif procède par la coproduction, c'est-à-dire une participation inclusive.
2. *Comportement rationnel et engagement* : dans la mesure où les individus agissent de manière rationnelle pour maximiser leurs bénéfices nets espérés, les jeunes engagés dans une action collective, de quelque nature que ce soit, en évaluent les avantages (changement social, renforcement des compétences,

¹⁴Pour davantage d'information sur l'engagement citoyen, lire «Approche pour une citoyenneté Engagée », disponible sur https://equitas.org/wp-content/uploads/2017/02/Equitas-le-partage_17_laproche-pour-une-citoyennet%C3%A9-engag%C3%A9e.pdf

reconnaissance sociale) et les coûts (temps, efforts, ressources) qu'implique leur participation.

3. *Problème du passager clandestin* : Certains jeunes et d'autres membres de la communauté peuvent hésiter à participer à des actions citoyennes, préférant profiter des bénéfices des mouvements (changement législatif, impact sociétal) sans y contribuer activement. La conception des incitations sélectives vise à résoudre ce problème. Ces incitations peuvent être négatives ou positives, matérielles ou symboliques.
4. *Leadership pour la coordination de l'action* : les mouvements citoyens impliquent souvent des décisions collectives complexes. La théorie de l'action collective fonde ces décisions sur l'assimilation de l'essence du leadership adopté. Il s'agit de cette capacité d'entraîner tous les protagonistes dans le sens de l'action, à observer les institutions subséquentes, pour optimiser la qualité du résultat espéré.
5. *Formation et éducation* : les jeunes doivent être formés aux compétences nécessaires pour mener une action collective. Ces compétences sont diverses mais celles relatives à la gestion de projet, à l'éthique, au civisme ou à la communication sont, nous semble-t-il essentielles pour les jeunes engagées. Car l'assimilation de ces matières est une précondition du succès recherché en ceci qu'elle garantit, d'un côté, une dynamique positive au sein du groupe, et de l'autre côté, la résilience de chacun aux divers chocs possibles.

IV. Identification des facteurs du relâchement de l'engagement citoyen des jeunes

Comme AC, l'engagement citoyen des jeunes a perdu de sa fébrilité pour divers facteurs, notamment l'inconstance d'objectifs, le comportement de passager clandestin, le déséquilibre entre coûts et bénéfice perçus, la fragmentation des intérêts, et le déficit de civisme.

4.1.Inconstance d'objectifs

Pour qu'une AC soit efficace, il lui faut un objectif clairement défini (Adams et al., 2019). Poursuivre plusieurs objectifs à la fois fait gaspiller les ressources et conduit à des résultats, somme toute, pauvres. Il s'agit par ailleurs d'un signe que la vision du groupe n'avait jamais inspiré un plan d'action détaillé des avec des objectifs spécifiques et des échéances précises. A ce propos, un membre d'un mouvement citoyen a déclaré :

« Ces mouvements citoyens sont d'abord citoyens dans la mesure où ils reprennent les besoins sociaux des citoyens lambdas. Nous n'étions pas trop dans des revendications politiques ; je peux vous rassurer que notre mouvement ne se passe pas des revendications sociales, genre nous avons besoin d'avoir de l'eau » (membre#1 de mouvement citoyen, Interview, Goma, Janvier 2025)

Alors qu'au départ, il était question que les mouvements citoyens luttent pour avoir des réponses aux besoins sociaux de base, il apparaît que, sur le cours de leur combat, ils avaient changé de cap. D'un combat pour la transformation sociale, on en est arrivé à une lutte à tout le moins, politique. Chahed (2017) note à ce propos que les deux mouvements citoyens, « Lucha et Filimbi, s'étaient également investis dans « Bye Bye Kabila », une campagne politique, beaucoup plus costarde, lancée vers la fin 2016, en opposition au maintien de Joseph Kabila au pouvoir au-delà de son dernier mandat. La question à se poser est alors celle de savoir à partir de quand et sous l'instigation de qui, le combat pour de bonnes réponses aux préoccupations sociales s'est mué en lutte politique ?¹⁵ Désormais, le départ de Kabila a rendu inaudibles leurs voix sur d'autres préoccupations locales. Tout est comme si ce départ les a dépouillés de toute leur énergie militante au point de n'être plus capable d'inspiration revendicative au cours du règne de

¹⁵ La fréquence des jeunes des mouvements citoyens dans les ambassades occidentales à Kinshasa laisse croire que leur intérêt pour l'activisme « politique » à l'ère Kabila jouissait du soutien de l'Occident (Polet, 2022).

Tshisekedi. C'est en tout cas, ce qui ressort de ce témoignage obtenu d'un professeur de l'université de Goma :

« Il est paradoxal que, pendant que le pouvoir en place faisait valoir bruyamment et arrogamment l'idée de changement de la constitution, les mouvements citoyens se fussent tout simplement tus, n'eussent initié aucune action dissuasive à l'encontre de ce projet aussi funeste. »
(prof#2, Université de Goma, Interview,

Au sujet de la Lucha, par exemple, Polet (2022) note que face à l'évolution antidémocratique du régime Tshisekedi, le travail de « veille citoyenne » de la Lucha est davantage présent dans les médias sociaux et internationaux que dans la rue. Et même alors, les médias internationaux qui l'ont rendue populaire naguère, semblent avoir perdu de l'intérêt à sa lutte car, par essence, ils se font appâter à ce qui leur paraît original, non ordinaire.

4.2. Le problème du passager clandestin

L'un des principaux obstacles à l'engagement citoyen est le phénomène du passager clandestin. Les individus ont tendance à bénéficier des avantages d'une action collective sans y contribuer, ce qui peut entraîner une baisse de participation (Sabourin et al., 2003). S'il est vrai que les mouvements citoyens congolais avaient glané des prix à l'étranger, il demeure qu'à ce jour, la communauté locale, pour le bien-être de laquelle ils s'agitent si régulièrement, n'en leur a réservé aucune, même de nature symbolique. L'absence de la possibilité de ces incitations sélectives est susceptible d'éveiller, loin s'en faut, des intentions de relâchement ou alors un dévoiement individuel voulu pour se gratifier vaille que vaille. On comprend alors ce qui explique la désintégration de la Lucha en deux tendances différentes et l'effilochement subséquent de l'énergie militante du groupe initial (Kä Mana, cité par Senge-Milemba, 2021). Conscients de cette impossibilité, beaucoup de jeunes impliqués dans les mouvements citoyens avouent cependant ne s'être attendu à rien, sinon de voir la population s'éveiller et s'approprier la lutte pour agir sur son propre destin.

« Toutefois, il était souhaitable que la population congolaise s'approprié et pérennise notre lutte, mais je regrette que ça n'a pas été le cas. » (Vétéran des Mouvements citoyens, Goma, Interview, Octobre 2024)

« Mon regret est que jusqu'aujourd'hui, j'ai cru qu'en intégrant les mouvements citoyens, je vais aussi permettre aux congolais et congolaises de prendre conscience des défis majeurs et de vrais problèmes du Congo. Sept ans après, je me rends compte que la plupart des congolais restent naïfs. » (Jeune #1, actif d'un mouvement citoyen, Goma, Interview, Janvier 2025)

Plus qu'un simple repentir, ces témoignages révèle un supplice continument subi du fait de l'apathie collective. Celle-ci plombe l'audace de la poignée de jeunes pour le risque qu'ils prennent. En effet, si ces jeunes que constituent les mouvements citoyens étaient compris, et leur démarché systématiquement adoptée par la population, ils se seraient sentis relativement rétribués, de l'effet de feu de brousse ainsi provoqué. Et, peut-être s'entendaient-ils systématiquement à cela ! Car, comme le reconnaît Cefai (2009) en citant De Munk et Zimermann (2009), la *potestas in populo*, cet exercice d'un pouvoir collectif, qui bouleverse des environnements techniques, juridiques, institutionnels et même politiques, se redouble d'une forme d'*empowerment*, capacitation faite d'apprentissage de l'autonomie, d'accès à la dignité et à la responsabilité, et de reprise du contrôle sur sa propre vie. L'inconscience collective d'une telle conviction, en dépit de l'omniprésence des jeunes dans les rues, est, à ce qu'il nous semble, tout simplement désarmante. Qu'une société reste systématiquement impassible face aux appels à la dénonciation des maux que des oligarques lui font subir, n'est-ce pas là un prétexte sérieux qui suggère un mécanisme de transformation mentale, émotionnelle et, même spirituelle, de la population congolaise.

4.3. Coût et bénéfices de l'engagement

Les individus sont des acteurs rationnels, capables d'évaluer, tant au niveau individuel que collectif, les coûts et les bénéfices de leur participation à une action collective. Du point de vue individuel, les coûts peuvent s'envisager en termes du temps, de l'énergie mobilisée, et même des ressources financières dépensées. Leur importance perçue peut décourager la participation, surtout si les bénéfices sont perçus comme incertains ou lointains. L'importance des coûts et des bénéfices attendus est fonction de plusieurs facteurs. L'âge en fait partie. Par rapport à l'âge particulièrement, les coûts attendus augmentent pendant que les bénéfices attendus diminuent à mesure qu'un individu avance en âge. Ce qui rend l'engagement citoyen une action qui est individuellement peu profitable à mesure que le temps passe.

« La plupart d'entre eux s'engagent en tant qu'étudiants, célibataires avec peu de responsabilités et charges sociales. Cependant, à force d'avancer en âge, ils se butent à des contraintes sociales à l'instar des besoins de se marier, de fonder des familles, d'avoir de l'emploi et autres facteurs qui sont par essence, incompatibles avec la discipline du militant » (membre de la société civile, Beni, Interview, Octobre 2024).

La prise de risque est, en effet, négativement corrélée avec l'âge. Plus que les personnes âgées, les jeunes sont plus enclins à l'idéalisme, ils ont moins à perdre. Mais la révolution va au-delà d'une telle considération, très sommaire. Chaque âge peut contribuer à une révolution ; les plus âgés ont de l'expérience, de la sagesse à faire valoir ou même des ressources. Il n'y a aucune raison, ni l'âge ni le statut social, qu'un individu s'accommode de la souffrance ou de l'injustice sociale. Il demeure cependant qu'il faut s'interroger jusqu'à quel niveau les « plus âgés » sont intéressés par les mouvements citoyens. Kawahireyi (2018) décrit comment l'ère-Mobutu, au début de la décennie 1990 avait fait l'objet de la défiance de la plupart des Zaïrois, et c'est sans doute la raison principale de la victoire de la rébellion de Laurent Désiré Kabila. Si celui-ci avait massivement recruté des enfants soldats, c'est vraisemblablement parce que les parents de ces derniers les avaient,

pour les uns, encouragés, et, pour les autres, autorisés¹⁶ de rejoindre ce mouvement révolutionnaire qui s'offrait en mouvement du dernier espoir après l'échec catastrophique de la conférence nationale souveraine en 1992.

Un autre facteur susceptible d'influencer les couts et bénéfices attendus d'une action, c'est le contexte socio-politique de l'heure. Le cout d'une action collective est d'autant plus important que le contexte socio-politique est crispé. Dès lors, on peut comprendre pourquoi le relâchement de tous les groupes citoyens coïncident avec la mise en œuvre de la mesure d'état de siège au Nord Kivu et en Ituri. En effet, l'état de siège implique un relèvement du niveau de la répression de toute action visant à soulever la population ou à revendiquer quoi que ce soit des gouvernants ; il suggère la mise au frigo des libertés individuelles. Aussi, pousse-t-il les coûts de participation individuelle à une action d'engagement citoyen à gonfler démesurément, et partant à en amoindrir les gains attendus.

« Plusieurs fois j'ai été réprimé, j'ai même fait la prison (...). Suite à mon engagement (...), je me suis retrouvé de l'autre côté, en prison » (Jeune#1 actif dans un mouvement citoyen, Interview, Goma, Janvier 2025).

A titre d'illustration, la ville de Beni, où les actions des jeunes sont restées particulièrement vivaces en dépit de l'état de siège, a constamment connu d'intenses tensions entre ces derniers et les forces de sécurité ou les autorités politico-administratives locales. Dans bien des cas, ces tensions se concluaient par des emprisonnements, des morts, des blessures.¹⁷ Polet (2022) soutient que la consolidation du

¹⁶ Une autre catégorie de ces enfants est sans doute celle des enfants qui s'étaient engagés dans la lutte libératrice à l'insu de leurs parents. Elle est peut-être la plus nombreuse, mais elle n'annihile pour autant pas la rationalité de deux autres catégories dans le contexte d'alors. A ce sujet, il importer de préciser que l'AFDL ne conditionnait pas le recrutement des enfants par l'autorisation parentale.

¹⁷ C'est pour décrier le climat de méfiance entre forces de l'ordre et les groupes des jeunes que Pole Institute avait, d'ailleurs, exécuté, du 1^{er} septembre 2021 au 31 décembre 2022, le projet Dialogue démocratique pour

pouvoir présidentiel a été de pair avec la répression de la parole publique, celle-ci se traduisant par une augmentation des intimidations, passages à tabac, arrestations et poursuites des militants et journalistes.

Par ailleurs, dans cette comparaison entre les couts et bénéfices, les coûts se surélèvent lorsque la vision de l'organisation reste brumeuse, peu nette aux yeux des membres. Dans ce cas, une sensibilisation efficace devient impossible, et, pire, le risque de démobilisation s'élève. Un jeune fille membre d'un mouvement citoyen indique ce qui suit à ce sujet :

« (...) une vision qui n'est pas bien située dans le court, moyen et long terme. On est dans le fourre-tout que nous ne parvenons pas à comprendre quelle est la finalité de la lutte que nous menons. Nous ne parvenons pas à connaître concrètement ce que nous voulons (...). Nous sommes dans les firmaments, et cela est un grand défi que les mouvements citoyens rencontrent » (Jeune #4 membre actif de mouvement citoyen, Goma, Interview, Avril 2025).

Dans ce contexte, une vision mal formulée conduit à des objectifs peu clairs et, peu suggestifs en termes de l'effort à mobiliser. Le risque de gaspillage de ressources autant que les coûts s implicites prennent de l'ascenseur si bien que la participation à l'action collective perd de sa pertinence dans la société.

« L'absence d'un relai générationnel et la difficulté à maintenir la motivation sur le long terme ont contribué à l'essoufflement de ces mouvements citoyens. » (Jeune #5, Etudiant, Beni, Octobre 2024)

la paix dans la ville de Beni. En conséquence de ce projet, le policier, Maire de Beni encourageait les jeunes de pérenniser la culture de dialogue ainsi acquise pour régler les problèmes qui, jadis, les opposaient violemment aux autorités politico-administratives et aux forces de sécurité (Pole Institute, 2022)

Un autre aspect qui amène le coût d'une action collective contestataire à renchérir aux yeux des jeunes, c'est la durée qu'elle prend. Les jeunes engagés peuvent se lasser et décrocher en conséquence du temps relativement long de l'action, surtout s'ils sont incapables d'inventer des méthodes innovantes pour l'écourter. En effet, la durée est l'une des mesures de l'efficacité d'une action collective. Il permet d'évaluer la rapidité et la fluidité des processus, ainsi que la capacité d'un groupe à atteindre ses objectifs dans un délai optimal (Gillard et al., 2023). Signe d'absence de planification ou d'une planification mal conçue, et d'une coordination des acteurs mal en point, une durée longue d'une action collective exaspère, et ne garantit ni de nouvelles adhésions ni la fidélité des anciens membres. Ces derniers finissent par perdre leur enthousiasme et se désengager.

4.4.Fragmentation des intérêts

La force d'un groupe procède par la focalisation sur un intérêt commun. Des visées divergentes, qu'elles soient muettes ou exprimées, plombent le groupe, le conduit à l'auto-marginalisation notamment en le rendant plutôt hétéroclite. Dans une société où les individus sont de plus en plus préoccupés par leurs intérêts personnels, la probabilité de prétexter l'improductivité de l'engagement collectif est élevée si bien que tous les acteurs peuvent décrocher et se contenter des gains insignifiants au regard du résultat collectif recherché. Ils deviennent alors des « champions de l'insignifiant » en conséquence de la concurrence mutuelle à laquelle ils s'exposent à volonté. Un membre de la société civile, déclare ce qui suit :

« Est-il qu'un bon nombre de jeunes adhèrent aux mouvements citoyens pour des visées matérialistes. Ceux-là lâchent carrément dès lors qu'ils n'atteignent pas ce but. » (Membre#2 de Société civile, Beni, Interview, Octobre 2024)

Dans la veine, un jeune militant d'un mouvement citoyen de Goma s'indigne en ces termes :

« Je regrette que, pour certains militants, notre mouvement devient une vache à lait. Donc pour eux, il faut se retrouver dans ce mouvement pour se taper X ou Y chose ; ce qui est loin des objectifs de départ. On n'était pas arrivé ici pour la visibilité ou pour le voyage, mais curieusement il y en a ceux qui sont arrivés dans ce mouvement pour se taper la vie. D'autres aujourd'hui sont devenus des « Magellan ». » (Jeune #1, militant d'un mouvement citoyen, Goma, Interview, Janvier 2025)

Nshokano (2023) lie les voyages de certains membres de Lucha à l'effort d'installation des noyaux dans les capitales occidentales, mais dans bien des cas, les membres de ce mouvement restés au pays, pensent que les animateurs de ces noyaux placés en Europe ont bien tiré leur épingle du jeu¹⁸, et pas eux. Lacet (2022) soutient que cette logique d'extraversion a produit d'autres effets, notamment l'apparition d'une forte compétition entre jeunes militants autour des rétributions symboliques et matérielles¹⁹ engendrées par la reconnaissance internationale, qui a fragilisé la cohésion interne et suscité des défections en cascade, entravant durablement l'élargissement du mouvement. On en vient à croire que les adhésions des membres dans les mouvements sociaux sont plutôt intéressées ; chacun aurait aimé que, pour s'être engagé dans la vie militante, il se réalise de quelque manière que ce soit. Que cette réalisation ne soit effective que pour les autres, cela peut naturellement être source des frustrations profondes et, tôt ou tard, du décrochage.

Au demeurant, lorsque les membres d'un groupe ont des intérêts diversifiés, il leur faut une autorité centrale autocratique qui doit leur dicter la ligne à suivre sous peine de sanction, au profit de l'alliance (Sandler et al, 2001). La mollesse de l'autorité dans le cadre des mouvements citoyens, fait que certains supportent un coût relativement plus élevé que les autres dans le processus de la production du bien

¹⁸ Ceux qui représentent le mouvement en Europe « se sont retrouvés », c'est-à-dire ont gagné leur vie, disent les autres (Nshokano, 2023).

¹⁹ Cette rétribution peut se traduire par l'enrichissement de son carnet d'adresse, voyages, études à l'étranger, ou exil

collectif visé. Peu consensuel, un tel processus conduit fatalement à un défaut de coordination et, partant, à l'affaiblissement de la mobilisation collective.

Le défaut de coordination est un risque immanent à toute action collective. Il survient lorsque les acteurs impliqués ne parviennent pas à aligner leurs efforts, leurs ressources ou leurs objectifs ; et, de ce fait, il peut conduire à des inefficacités, des conflits ou même à l'échec de l'action collective. Il peut survenir à la suite d'une diversité de raisons, mais l'absence d'un leadership fort en est la principale. Les témoignages ci-après obtenus de deux informateurs-clés rencontrés l'un à Beni et l'autre à Goma soutiennent comment les mouvements citoyens ont été plombés par le leadership horizontal qu'ils avaient adopté pour se préserver de la rage répressive de l'autorité publique :

« Ces mouvements citoyens fonctionnent sous un leadership horizontal ; c'est-à-dire qu'il n'y a pas de chef, tout le monde est chef » (jeune #2, conseil de la jeunesse, Janvier 2025).

« Aussi, est-il que le leadership horizontal était l'une des causes de notre échec lorsqu'il admettait que chacun fasse ce qu'il veut, créant ainsi la zizanie qui a bouleversé la lutte (Ancien membre d'un mouvement citoyen, Interview, Octobre 2024).

Si le leadership horizontal offre de multiples avantages notamment en terme de responsabilisation, d'innovation et d'engagement individuel, il est demeure un piège à toute organisation où les membres ne partagent que très peu les mêmes valeurs. Une organisation horizontale est fort exigeante en termes de règles éthiques et morales que certains membres peuvent être incapables d'assimiler ; elle peut d'autre part brouiller la vision du groupe et entraîner de gros écarts entre réflexion et mise en application (Nshokano, 2023). Par ailleurs, à mesure que la taille de l'organisation augmente, la pertinence de l'horizontalité dans la gouvernance s'amenuise, et les mouvements citoyens doivent être tombés dans ce cas, notamment lorsqu'ils ont quitté le seul cadre de Goma pour s'étendre dans tout le pays ou lorsque leur objectif s'est mué

de l'amélioration des services publics à la revendication de la fin du règne du président Kabila. L'incapacité à extraire du leadership horizontal²⁰ adopté une véritable intelligence collective (Aydi Business Group, 2024 ; Pör, 2008) s'est, à tout point de vue, révélé fatale aux mouvements citoyens.

4.5.Déficit d'éducation civique

Le devoir d'exemplarité est, pour la mise en œuvre d'une action collective, imparable ; il y constitue une espèce d'appât pour des nouvelles adhésions. A cet égard, l'éducation civique joue un rôle clé dans la formation d'une conscience citoyenne active. Il se fait cependant que les groupes de pression de jeunes impliquent, à côté des jeunes relativement instruits, des acteurs inciviques, drogués, alcooliques et toxicomanes. Le niveau de violence qui, par endroit, accompagnent leurs actions est d'autant inouï que, dans bien des cas, la population s'en révolte.

« Aujourd'hui ils [les jeunes des mouvements citoyens] reflètent une image caricaturale des gens désœuvrés. Certaines se droguent, d'autres présentent constamment l'air dérégulé... Il faut pourtant des gens qui réfléchissent. (...). Aujourd'hui on a plus des gens qui sont plus enclins à la violence qu'à la lutte citoyenne » (membre#2 de la société civile, Beni, Octobre 2024)

Une professeure de l'Université Catholique du Graben, consultée dans le cadre de cette étude, soutient que ces jeunes²¹ sont redoutables en ce

²⁰ A dire vrai, le leadership horizontal ne signifie point qu'il n'existe pas de chef. Celui-ci existe mais il joue le rôle très exigeant de « coach » et « coordinateur ». Par ailleurs, le leadership horizontal ne signifie pas que chaque membre fait ce qu'il veut. Les actions à mettre en œuvre répondent à une logique d'action commune et de vision partagée.

²¹ Dans la région de Butembo-Beni, il a émergé un autre type de groupes de jeunes communément appelés « groupes de pression ». Les plus connus de ces groupes sont le Parlement Debout de Furu et la Véranda Mutsanga. Comme les mouvements citoyens, ils ont comme vocation de faire pression sur les autorités publiques en vue d'améliorer la qualité de services publiques, y compris la sécurité. Katembo-Akilimali (2020) relève que ces deux groupes avaient inspiré la création d'une multitude

qu'ils humilient souvent la population lorsque celle-ci se résout de ne pas participer à leurs manifestations.

« Ils obligent, par exemple, tout le monde de marcher pieds nus pendant tout une journée, le contrevenant pouvant se faire sévèrement agresser par leurs membres » (Professeur#1, Université Catholique du Graben, Butembo, Interview ; Avril 2025)

D'évidence, ces jeunes sont imprévisibles et n'ont que peu d'égard envers l'éthique, le civisme et les droits humains, si bien qu'on peut légitimement s'interroger sur le type d'instruction qu'ils s'inculquent. Ces brimades qu'ils infligent à la population qui contrastent avec la tradition démocratique inspirent deux commentaires importants. D'une part, il existe une distance entre la population et ces groupes, ceux-ci n'étant pas une émanation légitime de celle-là. D'autre part, visant à réduire cette distance coûte que coûte, ces actes sont, pour les jeunes engagés, un moyen d'amener la population à prendre conscience de son sort et s'engager massivement dans la lutte pour le changement. Quelle que soit la justification, l'engagement de la population ne peut être obtenu par soumission aux intimidations ou aux humiliations. Bien au contraire, celle-ci inspirent de la méfiance dans laquelle la population peut durablement se polariser. Des pratiques d'éducation civique populaire²² peuvent susciter des adhésions volontaires massives et permettre d'éviter l'inhumanité que l'on reproche aux jeunes.

Le jeune#1, membre d'un mouvement citoyen, contacté à Goma, reconnaît que les organisations de jeunes démontrent une faible capacité d'analyse du contexte si bien qu'ils mobilisent peu d'adhésions à leur cause et à leurs principes, d'une part, et ne se préoccupent guère de l'imaginaire qu'ils peuvent laisser aux gens, d'autre part. Cette

d'autres groupuscules pour la même raison. Mais, contrairement aux mouvements citoyens, ces groupes, pour la plupart attachés à des acteurs politiques, réagissent parfois violemment à l'indifférence de la population vis-à-vis de leur invitation à manifestation.

²² Entre autre moyen de mise en œuvre de l'éducation à la citoyenne responsable et active, c'est la radio. Il existe au Nord-Kivu une multiplicité des radio communautaire dont évidemment l'une des fonctions est la formation de la population.

superficialité implique évidemment que très peu de gens se mobilisent pour leurs projets de revendication comme s'ils n'en comprenaient pas la pertinence ou trouvaient illégitimes ses initiateurs. Les actions sont rarement un phénomène de masse ainsi que le regrette une jeune membre d'un mouvement citoyen impliqué dans cette recherche :

« Treize ans après, ces mouvements restent incapables de mobiliser dans la rue 12 000, 15 000 congolais pour une cause quelconque. A ce niveau-là je me dis que c'est comme si on a failli. » (Jeune#1, Membre actif d'un mouvement citoyen, Goma, Interview, Octobre 2024).

C'est donc à juste titre qu'en parlant particulièrement de la Lucha, Lacet (2022) note que son existence publique dépend principalement des médias dont il bénéficie que de son véritable capacité de mobilisation au-delà d'un noyau de militants. Une mobilisation efficace présuppose une sensibilisation non seulement à l'objet d'une manifestation mais surtout à la citoyenneté responsable de la population ; la proactivité de cette dernière signifierait alors qu'elle comprend l'enjeu de s'engager et de lutter aujourd'hui pour jouir des conditions plus humaines améliorées demain.

Par ailleurs, il est reproché à certains leaders des mouvements citoyens le monnayage de leur lutte. Ce cas, somme toute, grave et susceptible d'induire tous les mouvements à une persécution sociale regrettable, s'incline à décourager les jeunes militants, effectifs ou potentiels. C'est ce qui ressort de ce double témoignage obtenu d'un membre de la société civile et d'un jeune membre d'un mouvement citoyen.

« je dois reconnaître qu'il y a eu des comportements inciviques et des comportements qui ne sont pas à encourager dans le chef des militants ; ce qui a discrédité le mouvement auprès de l'opinion. Il y a des militants qui se sont laissés corrompre et (...) ont accepté de trahir notre lutte en la monnayant carrément, ils se font payer pour organiser une action ou y mettre fin.» (Jeune #4, membre de mouvement citoyen, Beni, Interview, Octobre 2024)

« Les mouvements citoyens sont devenus des caisses de résonnance des politiciens. Maintenant-là, si j'ai un 200 ou un 300 dollar, j'active deux ou trois mouvements citoyens et demain matin ils manifestent contre une telle ou telle autre question. Qu'est-ce qu'ils ont encore des citoyens. Rien ! (...) Ils font, non plus leurs combats, mais le combats des autres. » (Acteur de la société civile, Goma, Janvier 2025)

Katembo-Akilimali (2020) rapporte, par exemple, une douzaine de groupes de pression à Butembo, et pour la plupart chacun est rattaché à un politicien. A Goma et ses alentours, beaucoup de politiciens utilisent tout autant des groupes de pression pour faire passer leurs messages, pour se régler mutuellement des comptes²³, ainsi que le renseigne le jeune #5 impliqué dans cette étude. Compris comme tel, certains analystes considèrent que, par les mouvements citoyens ou groupes de pression, les jeunes se sont engagés dans l'entrepreneuriat par la citoyenneté contrefaite. C'est ce qu'un professeur de l'Université de Goma consulté dans le cadre de cette étude dénonce :

« On ne devrait pas s'étonner de l'indolence actuelle des mouvements citoyens. Toutes les revendications qu'ils ont eu à mener étaient hélas intéressées. Il se mettent à dénoncer certaines maladroites des firmes ou des autorités publiques pour les apeurer, et obtenir d'elles de « petits cadeaux » aux fins d'abandonner la lutte contre elles. C'est ce qui explique, par exemple, pourquoi le terrain en face du gouvernorat est actuellement clôturé en dépit des séries de dénonciations dont il avait fait l'objet en son temps. Les jeunes avaient reçu de l'argent et s'étaient aussitôt assagi. Hélas ! (Professeur #3, Université de Goma, Interview ; Avril 2025)

²³ Il y a ici lieu de rappeler les affrontements survenus 2021 à Bukumu, Territoire de Nyiragongo, la mort d'un usager de Chukudu venant de Kibumba avait conduit à l'affrontement entre groupes de pression pro-Nande et pro-Kumu, entraînant beaucoup de cas de décès sous l'instigation de quelque notables politiques locaux. Un affrontement similaire, par groupes de pression interposé, avait eu lieu, une année plus tôt, à Kiwanja entre Nande et Hutu.

Tout laisse croire que les initiatives d'engagement citoyens des jeunes font fausse route, et c'est en toute légitimité que nous pouvons nous demander si les mouvements citoyens sont vraiment restés citoyens. Aussi, est-il judicieux de réfléchir sur des voies pour un renouveau possible de l'engagement citoyen au Nord Kivu.

V. Cinq axes de réflexion pour un renouveau possible de l'engagement citoyen des jeunes au Nord Kivu

Quelle que soit la conjoncture socio-politique de la RDC, des initiatives d'engagement citoyen y demeurent pertinentes (Kavwayirehi, 2018). Les mouvements d'engagement citoyen demeurent un canal par lequel la population participe au (re) profilage de son propre destin. Dans une société où, d'une part, l'intransigeance à l'égard du clientélisme ou du fanatisme socio-politique est souvent pris pour l'irréalisme et, de fait, conduit à la marginalisation ; et, d'autre part, les services publics globalement de qualité peu enviable condamnent la population à une vie infrahumaine, la voie alternative des groupes de pression, dans leur acception générique, compte par trop. Si les mouvements citoyens peuvent raviver en chaque congolais le sentiment de communauté de destin de manière à imprimer en lui l'imaginaire d'un pays dont la grandeur et l'utilité sont tributaires des énergies de tous, alors il importe de tirer les jeunes de leur torpeur actuelle. L'urgence de repenser la lutte citoyenne au Nord Kivu, et en RDC, exige qu'au préalable, les mouvements d'engagement se soumettent à une cure de détoxification sérieuse de manière à les rendre de véritables écoles où se forge le caractère et se sculpte l'imaginaire que chacun se fait de l'éveil patriotique et du combat qu'il suggère.

« Il convient de repenser la lutte citoyenne des jeunes au Congo et de créer une école de la citoyenneté au sein même des mouvements citoyens. » (Vétéran de mouvement citoyen, Goma, Octobre 2025)

La création d'école au sein de chaque mouvement revient à transformer chaque mouvement en école. La démarche vise à purifier

systématiquement l’imaginaire que les jeunes se font de l’éveil patriotique et du combat que ce dernier suggère. Par cette école, il sera question d’assainir le fond des mouvements citoyens, d’en policer les membres, notamment à travers cinq axes.

Le premier axe consiste en la mise en place à tous les niveaux, des foyers d’éducation au civisme et d’éveil patriotique alternatifs (FECEPA). A côté des institutions formelles comme les écoles, les Universités et les Eglises, ces foyers sont à percevoir comme des structures informelles où les citoyens dans leurs diversités, peuvent se rencontrer à une fréquence à convenir pour échanger, et s’éclairer mutuellement sur les grands enjeux de notre société, les grands rêves pour leurs milieux de vie. En vue de pousser tous les membres de la société à une transformation sociale à succès, il s’agit de permettre une inter-fécondation de deux approches de (re)modelage de l’humain, du citoyen : l’approche formelle qui comprend les écoles, les universités et les églises, d’une part, et l’approche alternative qui s’appuie sur ces FECEPA. Ceux-ci sont des structures d’éducation informelle, de sensibilisation mutuelle aux bonnes pratiques de vie et à la résistance au dévoiement éventuel de la société. Pour leur succès, les FECEPA peuvent être conçus à l’image des communautés ecclésiales de base (CEB) dont le rôle dans l’irradiation de la foi chrétienne catholique n’est plus à démontrer depuis maintenant plus d’un demi-siècle. Autant, ces dernières sont la cellule de structuration initiale (De Godoy et al., 2018), autant les FECEPA peuvent être conçus de manière à les rendre des cellules de base de la structuration d’un patriotisme vivant de tout bord.²⁴ Il s’agit aussi, des cadres de consolidation du sentiment d’appartenance et d’identité sociale. Plus particulièrement pour les

²⁴ Des questions sur l’éthique socio-économique, la pensée critique, la religiosité ou l’essence spirituelle et humaine de l’agir de l’homme, l’essence de l’altruisme dans un contexte multiculturel, entrepreneuriat pour la paix, l’art de manifester... sont à cet égard, de précieuses matières à discussion à chaque niveau d’apprentissage pour s’offrir une garantie de relèvement et de perpétuation du combat pour un devenir davantage radieux.

jeunes, c'est un repère irréfutable pour forger leur leadership en tâchant de comprendre les forces structurelles et politiques qui façonnent leurs expériences quotidiennes et leurs opportunités indispensables au développement de leur intérêt et leurs compétences pour la promotion du changement social souhaité par le biais, par exemple, de l'action communautaire ou de la mobilisation politique (Brady et al., 2020).

Dans la mesure où l'insertion dans les luttes libératrices est restée un signe caractéristique de la pratique quotidienne des CEB, en changeant ce qui doit l'être, procéder par les FECEPA traduirait, nous semble-t-il, une pratique intellectuelle et politique forte qui rendrait le peuple ordinaire, plutôt organisé, bien éveillé, et sensible à tout genre de perplexités dont fait l'objet leur société ; c'est là une pratique d'une profondeur démocratique indéniable, mais une démocratie qui, on s'en doute, vient de la base pour provoquer une transformation radicale.

Le deuxième axe veut que ces mouvements de pression citoyenne se refusent d'être réduit en des sous-traitants agissant au nom et pour le compte d'autres acteurs, que ceux-ci soient institutionnels ou non ; ils ont un important portefeuille d'activités dignes de leur attention et leur énergie. Par la relation avec leurs patrons, supposés ou réels, tout autant manipulateurs que cyniques, ils s'empêchent dans le bourbier de la déraison et s'écartent de l'idéal d'une société refondée, pourtant justificatif de leur existence. A cet égard, l'effort à fournir est de s'absoudre courageusement de l'attachement à la richesse facile et la logique d'une bourgeoisie spontanée.

Cette perspective commande, d'une part, de bien concevoir la vision qui les anime et, d'autre part, d'organiser avec adresse sa mise en œuvre dans le temps de manière à rendre les actions libératrices qu'elle inspire, peu coûteuse, séductrice et galvanisante. A ce sujet, il importe de mentionner que l'engagement citoyen, lorsqu'il est judicieusement mis en œuvre, est la porte indiquée pour un engagement politique novateur à la fois. Arvanitidis (2017) et Brady et al. (2020) montrent que l'engagement civique des jeunes conduits à l'engagement politique et qu'en cela, il est un ferment précieux pour la démocratie.

Le troisième axe suggère de se souvenir que, stricto sensu, un engagement citoyen n'est point à confondre à une rébellion. Cette conviction servirait d'appui pour assainir le rapport que les mouvements sociaux entretiennent avec l'autorité publique. Celle-ci peut être entraînée à une métamorphose effective selon une pédagogie appropriée, et pas forcément par la violence et le vandalisme qui, par essence sont amoraux et ignominieux à la fois. Il s'agit de bien définir les besoins qui méritent le combat citoyen à engager, d'humaniser l'approche de combat de manière à ne pas heurter les bonnes consciences ou les faits de probité généralement acceptés et les droits humains. Car, on s'en doute, l'engagement citoyen, en ce qu'il se mue très vite en un engagement social, conduit à la construction d'une identité. Il va sans dire que si l'engagement citoyen relève d'une société où l'état de droit est observé, il devient très critique de s'engager dans un contexte d'un pouvoir autoritaire et liberticide. La thérapie de choc peut alors être contre-productif. Une démarche profitable suggère alors de se concentrer sur des actions locales, de privilégier la sensibilisation et l'éducation de la population, tout en s'appuyant sur des alliances de bonne foi que seul un plan de plaidoyer rationnel et robuste peut permettre d'acquérir (Nshokano, 2023 ; Filleule, 1995 ; Sandler et al. 2001, Vitiello, 2013).

Le quatrième axe suggère d'adopter une démarche procédurale et logique dans les revendications citoyennes adoptées. Il n'est en effet pas compréhensible qu'au niveau local à Goma, la Lucha, par exemple, ait réclamé de l'eau, puis la sécurité à Beni, et puis sans obtenir ni l'une ni l'autre, en 2016 elle s'engage à réclamer le départ du régime Kabila (Nshokano, 2023, Muhindo & Matumo, 2024). Tout porte à croire qu'aucune de ces actions n'avait été planifiée, sinon qu'imparfaitement. Jusqu'aujourd'hui, les problèmes qui avaient initialement justifié (dans l'imaginaire collective) son existence, demeurent tout entier : Goma n'a pas d'eau et, pire, les camions servant au transport et la vente d'eau dans les quartiers périphériques sont mortifères pour deux raisons : ils ne sont jamais soumis aux règles d'hygiène, d'une part, et ne font pas

l'objet d'un contrôle technique rigoureux. Par ailleurs, l'ampleur de l'insécurité à l'Est du pays contraste avec l'importance du silence que les mouvements citoyens ont résolument adopté à ces jours-ci.

Enfin le cinquième axe consacre l'esprit d'entreprise en ce que celui-ci est une piste à exploiter pour une indépendance financière, relative soit-elle. Cette indépendance, en ce qu'il permet de tempérer la vulnérabilité sociale des jeunes, est un soutien valable à une action à moyen et long terme. Le contexte de raréfaction d'emploi peut, à notre avis, inspirer un mécanisme particulier de résilience économique. Pour peu que ce soit possible, les jeunes peuvent initier leurs propres projets d'affaires, et s'offrir ainsi une source de revenu décente qui les préserve de toute tendance à la corruption et de compromission de tout genre. En citant Kä Mana (2020), Senge-Milemba (2021) souligne que l'aide que ces jeunes avaient reçue de la part de leurs partenaires leur a été fatale en ce sens qu'à cause de l'argent leur passion militante s'était essouffée. Cependant, il faut reconnaître que la mise en œuvre d'un projet d'entreprise est, autant que l'engagement citoyen lui-même, gourmande en énergies et en temps. Compris comme tel, on devrait compter sur la capacité de la jeunesse à inventer la vie, à créer le possible sans ne se compromettre ni susciter des doutes indéliçables sur le bien-fondé de leur lutte, pour espérer compter quelques cas de succès susceptible de soulager durablement la population.

VI. Conclusion

L'engagement citoyen des jeunes demeure une voie indispensable pour la transformation sociale en République Démocratique du Congo. Les jeunes du Nord Kivu, s'y étaient lancés, et avaient obtenu des résultats palpables en dépit des dérapages décriés aussi bien par la communauté bénéficiaire que par les autorités politico-sécuritaires. Cependant, autant qu'ailleurs dans bien des Etats d'Afrique, cette dynamique a une forte tendance à disparaître à la suite du relâchement observé de nos jours dans le rang des structures formelles et informelles de jeunes jadis engagées dans l'activisme citoyen au Nord Kivu. Pourtant, la RDC fait

face à d'énormes défis qui nécessitent encore la participation citoyenne des jeunes.

Sur la base des données empiriques, ce papier présente l'ampleur du dévoiement de mouvements d'engagement citoyen en RDC, et en identifie les facteurs sous le prisme de la théorie de l'action collective. Le problème d'inconstance d'objectif et passager clandestin, le paradigme de la rationalité individuel dont dépend le calcul des coûts et gains attendus d'une action, la mollesse des règles du jeu, l'incivisme caractérisé, etc. sont autant des maux qui ont étouffé la militance des jeunes du Nord-Kivu. L'article propose, sans prétendre à l'exhaustivité, quelque cinq axes de réflexion pour un renouveau possible de l'engagement citoyen dans cette province et, peut-être, dans tout le pays. Dans leur posture assainie, les mouvements d'engagement citoyen sont comme des éclaireurs dont la torche flamboyante en mains est constamment agitée pour dégager les lourds brouillards qui obstruent le cours de la vie des communautés. Ils sont une voie d'expression de l'imaginaire populaire du type de vie souhaité. Ils traduisent les utopies populaires, c'est-à-dire la représentation sociale du grand bonheur, en un projet concret pour le mieux-vivre-ensemble.

Des réflexions ultérieures peuvent s'intéresser au dialogue entre les structures de jeunes d'Etat (comme les conseils de la jeunesse) et celles non officielles, en tentant d'évaluer ce qu'il peut produire en termes d'aspirations à un environnement socio-politique assaini et rassurant. Dans cette perspective, la production des conseils de la jeunesse à tous les niveaux, des parlements des jeunes et ceux d'enfants, que cette étude n'a particulièrement pas considérée, peut conduire à nuancer les résultats obtenus et ouvrir à des voies davantage courageuses pour un renouveau holistique de la mouvance militante et citoyenne dans la province du Nord-Kivu.

Bibliographie

- Adams, L.B., Alter, T.R., Parkes, M.W., Reid, M., Woolnough, A.P. (2019). Political Economics, Collective Action and Wicked socio-ecological Problems: A practice story from the field, *International Journal of Community Research and Engagement*, Vol.12, N°1
- Arvanitidis, P. A. (2017). The concept and determinants of civic engagement. *Human Affairs*, 27(3), 252-272.
- Aydi Business Group (2024). L'impact de l'intelligence collective sur le leadership, disponible sur : <https://www.mastermind.ma/developpement-leadership/c/0/i/83268801/l-impact-de-l-intelligence-collective-sur-le-leadership>
- Pör, G. (2008). Collective intelligence and collective leadership: Twin paths to beyond chaos.
- Bardsley, N. (2007). On Collective Intentions: Collective Action in Economics and Philosophy, *Synthese*, Vol. 157, No. 2, pp. 141-159
- Barrett, M. (2017). « L'engagement civique et politique des jeunes et la citoyenneté mondiale », *Chronique ONU*, in <https://www.un.org> consulté le 17/11/2024.
- Brady, B., Chaskin, R. J., & McGregor, C. (2020). Promoting civic and political engagement among marginalized urban youth in three cities: Strategies and challenges. *Children and youth services review*, 116, 105184.
- Cefaï, D. (2009). Comment se mobilise-t-on ? L'apport d'une approche pragmatiste à la sociologie de l'action collective. *Sociologie et sociétés*, 41(2), 245–269. <https://doi.org/10.7202/039267ar>
- Chahed, N. (2017). Les "Mouvements citoyens", nouvelle voix des jeunes en RDC : Accusés par les autorités d'être à la solde de chancelleries occidentales, voulant nuire au pays, des mouvements citoyens continuent à mener leur combat pour consacrer la justice et l'équité sociale. Disponible sur <https://www.aa.com.tr/fr/afrique/les-mouvements-citoyens-nouvelle-voix-des-jeunes-en-rdc/776399>, visité le 06 mai 2025

- De Godoy, M. J., & Pereira, R. M. S. (2018). Les communautés ecclésiales de base comme lieu de la catéchèse. *Revue Lumen Vitae*, (1), 63-71.
- Equitas, Approche pour une citoyenneté partagée, disponible sur https://equitas.org/wp-content/uploads/2017/02/Equitas-le-partage_17_lapproche-pour-une-citoyennet%C3%A9-engag%C3%A9e.pdf , consulté le 23 avril 2025
- Fillet, S. (2023). « Quelle est la différence entre engagement citoyen et participation citoyenne », in <https://www.govocal.com> et consulté le 26/10/2024.
- Filleule, O. (1995). L'action collective : la sociologie de la mobilisation, Sciences humaines, Hors-Série, n°9
- Fontaine, L. (2010). La justice sociale selon Amartya Sen. *Esprit*, (10), 145-154.
- Gillard, S., David D.P., Mermoud, A., Maillart, T. (2023). Efficient collective action for tackling time-critical cybersecurity threats, *Journal of Cybersecurity*, 1–13
<https://doi.org/10.1093/cybsec/tyad021>
- Issaoui, F.(2011). Amartya Sen : relecture de l'état de la justice, *African Sociological Review* 15(1)
- Katembo-Akilimali, L (2020), Groupes de pression et Economie dans la ville de Butembo, Mémoire, Faculté des Sciences économiques, Université Catholique du Graben.
- Kavwahireyi, K. (2018). À propos des mouvements citoyens et de l'urgence d'une pensée insurrectionnelle, *Congo-Afrique*, 521.
- Lubula, M.E. (2022) Etat de siège, une opportunité de paix ou de l'opportunisme d'Etat, *Regards croisés* n°39, les éditions de Pole Institute
- LUCHA CONGO, « LUCHA : 18 avancées impulsées grâce à notre action à 2020 », in www.luchacongo.org, consulté le 1^{er}/11/2024.
- Macnamara, J. R. (2005). Media content analysis: Its uses, benefits and best practice methodology. *Asia Pacific public relations journal*, 6(1), 1-34.

- Metwalli, S.E.M. (2022). Why people protest: explaining participation in collective action, Doctoral dissertation, University of Essex.
- Morgand, A. (2015). Le phénomène de coopération et de coordination dans l'action collective L'exploration de la coopération coordinatrice dans les réseaux sociaux universitaires. *Revue internationale de psychosociologie et de gestion des comportements organisationnels-RIPCO*, HS(Supplement), 163-181. <https://doi.org/10.3917/rips1.hs02.0163>.
- Morisho, N., « Evaluation rapide de l'Etat de siège dans les provinces du Nord Kivu et de l'Ituri : perceptions locales » Regards croisés n°39, les éditions de Pole Institute, 2022.
- Muhindo, S., & Matumo, B. (2024). La Lucha : une lutte atypique dans un pays autoritaire. In *Congo (RDC) reproduction des prédateurs* (Vol. 2, pp. 139-155). Éditions Syllepse.
- Naeem, M., Ozuem, W., Howell, K., & Ranfagni, S. (2024). Demystification and actualisation of data saturation in qualitative research through thematic analysis. *International Journal of Qualitative Methods*, 23, 16094069241229777.
- Nshokano, I. B. (2023). Le cas du mouvement social Lutte pour le changement (Lucha) en République Démocratique du Congo (2012-2022)., Thèse de Maîtrise, Ecole d'Innovation Sociale Elisabeth-Bruyère, Ottawa.
- Ostrom, E. (1990). *The Evolution of Institution for Collective Action*, Cambridge University Press
- Pole Institute, « Cartographie des structures formelles et informelles des jeunes en ville de Beni », projet Dialogue Démocratique pour la Paix à Beni, rapport, janvier 2022.
- Polet, F. (2022). RDC: La Lucha sous l'ère Tshisekedi-Une marginalisation relative, prix de l'intransigeance. Disponible sur <https://www.cetri.be/RDC-La-Lucha-sous-l-ere-Tshisekedi> consulté le 20 juin 2025
- Présidence de la République (2021). Ordonnance n° 21/016 du 03 mai 2021 portant mesures d'application de l'état de siège sur une partie du territoire de la RDC

- Sabourin, E., Antona, M & Coudel, E. (éditeurs scientifiques), (2003). Séminaire Permanent Action Collective. Actes du séminaire, décembre 2003, Montpellier, France. Cirad, Colloques.
- Sandler T. & Hartley, K. (2001) Economics of Alliances: The Lessons for Collective Action. *Journal of Economic Literature* Vol. XXXIX , pp. 869-896
- Senge-Milemba P.-A. (2024), La Rue, un 6ème pouvoir à repenser pour sortir des sentiers battus, Editions Vérone, Paris
- Senge-Milemba, P.-A. (2021), Le Mouvements Citoyens Africains : Creuset de l'éveil civique et briseurs de l'ordre néo-libéral ? Editions L'Harmattan, Paris
- Stroebe, W. & Frey, B.S. (1982). Self-interest and collective action: The economics and psychology of public goods, *British Journal of Social Psychology*, 21, 121-137
- Thomas, E.F. & Louis, W.R. (2014). When will Collective Action be effective? Violent and Non-Violent Protests Differentially Influence Perception of Legitimacy and Efficacy Among Sympathizers, *Personality and Social Psychology Bulletin*, Vol.40(2), 263-276
- Vaismoradi, M., Jones, J., Turunen, H., & Snelgrove, S. (2016). Theme development in qualitative content analysis and thematic analysis.
- Varian, H.R., Hommet, J.-H. & Thiry, B. (2008). Analyse microéconomique, De Boeck, Bruxelles
- Vitiello, A. (2013). L'exercice de la citoyenneté. Délibération, participation et éducation démocratiques. *Participations*, 5(1), 201-226.
- Willocx, A.-C. (2020). « Actions citoyennes : le pouvoir de votre engagement », *Justice & Paix*, étude 2020, disponible sur <https://www.justicepaix.be/wp-content/uploads/2023/01/Justice-et-Paix-Etude-Engagement-web.pdf>, consulté le 19 février, 2025

Engagement, mobilisation ou participation politique ? Les jeunes kinois face au défi démocratique, valeurs et symboles républicains

Bisa Kibul Michel

Professeur à l'université de Kinshasa

Résumé : Cet article analyse les formes contemporaines de mobilisation et d'engagement politique des jeunes Kinois à travers deux enquêtes empiriques et des ateliers avec les jeunes de l'Université alternative de pole Institute menées entre 2021 et 2023. Malgré une participation apparente, les jeunes kinois sont souvent relégués à des rôles périphériques, instrumentalisés ou marginalisés. Cette marginalisation interroge la place réelle qu'occupent les valeurs et symboles de la République dans la conscience collective des jeunes de la capitale, et souligne leur perte de repères éthiques et moraux dans un contexte de postmodernité, de prédation étatique et de banalisation des antivaleurs. Cette jeunesse se situe à la croisée des dynamiques politiques, sociales et culturelles. Si les jeunes investissent massivement les espaces politiques ouverts, c'est souvent dans des configurations instrumentalisées ou périphériques aux véritables cercles fermés des enjeux en présence. Entre militantisme partisan, engagement religieux, activisme associatif ou recours à la violence symbolique et physique, la jeunesse congolaise de Kinshasa apparaît tiraillée entre aspiration au changement et reproduction des logiques de prédation. L'analyse mobilise les concepts d'engagement, de participation et de mobilisation politique, ainsi que la grille des « quatre prisons du pouvoir » chères à Olivier de Sardan pour discuter des blocages structurels auxquels se heurtent les jeunes dans leurs trajectoires citoyennes.

Mots clés : Engagement politique, mobilisation citoyenne, participation politique, valeurs et symboles républicains.

1. Introduction

Dans un contexte de crise démocratique chronique et de vampirisation de l'État congolais (Bisa, 2019 et 2023), la jeunesse de Kinshasa se révèle à la fois actrice et victime d'un système politique qui peine à se renouveler. Alors que les jeunes représentaient historiquement la majorité des candidats aux élections coloniales et post-indépendance de 1957 et 1960 (Germain Kuna Maba, 2022), ils sont aujourd'hui relégués aux marges du pouvoir, souvent mobilisés comme « fillers » électoraux ou, comme on dit à Kinshasa « *Bililingi ya pamba* »²⁵ pour atteindre les seuils de recevabilité des partis. Cette mise à l'écart soulève des interrogations majeures sur les mécanismes d'inclusion, de représentation et de participation des jeunes à la vie publique.

En effet, dans ce contexte kinois de crise démocratique perpétuelle, marqué par une marginalisation progressive de la jeunesse dans les sphères décisionnelles, la question centrale de cette étude gravite principalement autour des dynamiques d'exclusion politique et la crise de confiance profonde entre les jeunes et les institutions publiques. Nos matériaux soulèvent également des enjeux critiques quant aux mécanismes actuels d'inclusion, de représentation et de légitimation démocratique. De manière subsidiaire, cette recherche s'intéresse également à d'autres préoccupations connexes, telles que l'instrumentalisation électorale de la jeunesse, le manque de renouvellement générationnel des élites politiques, l'instauration d'une kleptocratie, la montée des liens de sang, sexe, loyautés sectaristes comme modes d'accession aux postes décisionnels ainsi que les risques de radicalisation liés à la frustration socio-politique. Ensemble, ces dimensions permettent de situer les contours d'une médiation possible entre la jeunesse kinoise et les structures politiques, en vue d'un dialogue plus inclusif et d'un renouveau participatif.

²⁵ Expression qui signifie « simple ombre ». Le terme "filler" vient de l'anglais et signifie littéralement "*remplisseur*". Dans le contexte politique ou électoral, un *filler* désigne une personne placée sur une liste de candidats uniquement pour combler un vide, sans réelle intention qu'elle soit élue ou qu'elle joue un rôle actif.

2. Méthodologie

Notre analyse s'appuie sur un corpus empirique issu de trois enquêtes complémentaires. D'abord (i) une série d'ateliers organisés en collaboration avec la section des affaires civiles de la Mission des Nations-Unies au Congo (MONUSCO) et les leaders des jeunes dans les 24 communes de Kinshasa entre 2021 et 2022²⁶. Ces ateliers visaient à recueillir les perceptions des jeunes sur leur place dans la gouvernance locale et nationale et à lutter contre les discours de haine dans le contexte préélectoral, ensuite (ii) une étude menée lors des Journées scientifiques de la Faculté de science politique de l'Université catholique du Congo (UCC) en 2022, centrée sur les dynamiques d'alliances politiques et les stratégies de positionnement des jeunes et, enfin (iii) trois séminaires tenus dans le cadre de l'Université alternative du Bureau Kinshasa de *Pôle Institute*²⁷, avec un focus sur les récits de vie, les trajectoires d'engagement et les profils des candidats à tous les niveaux des scrutins de 2023.

Ces enquêtes ont impliqué des entretiens semi-directifs, des observations participantes et des questionnaires, permettant de trianguler les données issues de ces espaces de recherche-action. De cette démarche rigoureuse auprès de 1645 jeunes enquêtés dans les 24 Communes de Kinshasa, nous en arrivons aux résultats ci-après.

²⁶<https://www.google.cd/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwj5rKbixeKMAxWIVEEAHbjaLFEQFnoECBUQAQ&url=https%3A%2F%2Fwww.michelbisa.com%2Fblog%2Fnews-1%2Fateliers-de-sensibilisation-a-la-cohesion-93&usg=AOvVaw3duxjfYIxe91oVhbPhUL4y&opi=89978449> consulté le 18 Avril 2025

²⁷ RDC : Débat citoyen à Kinshasa : Les candidats députés exposent leurs visions devant la jeunesse - Kilalo Press

3. Résultats

3.1. Formes d'engagement politique des jeunes à Kinshasa

Forme d'engagement	Pourcentage estimé (2023)
Partis politiques (rôle périphérique)	32 %
Engagement religieux	45 %
Activisme associatif	21 %
Mobilisation via réseaux sociaux	67 %
Recours à la violence ou radicalisme (Kuluna)	13 %
Engagement économique (commerce, taxi-moto)	54 %
Engagement scientifique et Innovations technologiques	08%

De manière générale, nous avons trouvé une jeunesse active mais dans des formes souvent informelles, alternatives ou marginalisées, avec une très faible présence dans les instances de décision et dans des pratiques d'innovations technologiques. Par ailleurs, nos observations montrent que le numérique devient le terrain majeur d'expression politique, nous y reviendrons dans les pages suivantes.

3.2. Données électorales et profilage des candidatures jeunes

Éléments électoraux (2023)	Valeur
Nombre de partis politiques	910
Regroupements autorisés	68
Total candidats municipaux	32 000
Estimation des candidats jeunes	≈ 18 500 (57,8 %)
Têtes de liste jeunes	< 10 %
Femmes candidates à la présidentielle (non jeunes)	2 sur 26

Les données de ce tableau montrent une forte présence quantitative des jeunes mais une absence de reconnaissance symbolique et stratégique. Les jeunes de Kinshasa, en 2023, sont rarement les véritables porteurs de projets politiques, révélant une fracture entre la démocratie proclamée et vécue.

3.3.Profil socio-économique des jeunes à Kinshasa

Indicateur	Valeur
Taux de chômage (15–35 ans)	68 %
Taux de sous-emploi	52 %
Jeunes diplômés sans emploi quelconque	44 %
Jeunes non diplômés sans emplois, même informel	07 %
Revenu mensuel moyen (secteur informel)	85 \$

L'absence d'emploi formel et de perspectives alimente une crise morale et identitaire. Le travail informel devient une « zone de survie », un territoire des « *shida et coop* »²⁸ et un refuge symbolique pour ceux qui n'ont plus confiance dans l'État et les structures formelles. Par ailleurs, ces données renseignent que les jeunes non diplômés sont plus débrouillards informellement en ce que seul 7% d'entre eux se définissent comme « sans emplois » alors que les jeunes avec diplômes sont très nombreux (44%), sans emplois quelconque. Le diplôme, est-il un handicap à la débrouillardise ?

3.4.Perception des valeurs et symboles républicaines chez les jeunes Kinois

Valeurs républicaines	Adhésion déclarée	Inefficacité perçue	Symboles historiques associés et perception des jeunes (%)
Justice	72 %	93 %	Juges, magistrats (crédibilité faible)
Méritocratie	38 %	77 %	Professeurs d'université (respect modéré avec 44 %)
Patriotisme	58 %	51 %	Patrice Lumumba, Mzee LD. Kabila et Simon Kimbangu (héros pour 76% des jeunes, figures intouchables)

²⁸ Expressions utilisées à Kinshasa pour désigner l'esprit de créativité et de débrouillardise informelle.

Valeurs républicaines	Adhésion déclarée	Inefficacité perçue	Symboles historiques associés et perception des jeunes (%)
Transparence et lutte contre la corruption	33 %	81 %	Politiciens actuels (confiance très faible avec 12 %)
Courage et sacrifice	61 %	49 %	Mamadou Ndala (modèle d'intégrité militaire avec 70 %)
Responsabilité	40 %	68 %	Parents Kinois (autorité affaiblie à 36 %)
Leadership moral	53 %	62 %	Pasteurs d'églises (ambivalence avec 47 % respect, 30 % de méfiance)
Souveraineté nationale	46 %	55 %	Laurent-Désiré Kabila (perçu positivement – 78 %)
Joseph Kabila	45 %	60 %	Figure mythique, 32 %
Félix Tshisekedi	52 %	68 %	divisé – 39 % positif, 51 % négatif
Mobutu Sese Seko	33 %	11 %	Nostalgie autoritaire (49 %)
Kimpa Vita	50	33	Peu connue avec 19 %, mais appréciée dans les cercles panafricains
Joseph Kasavubu	11	89	Oublié avec 14 %
Patrons d'entreprises	23	77	(perçus comme corrompus ou absents – 21 %)

La dissonance entre l'idéologie républicaine et la pratique du pouvoir alimente le désenchantement. La corruption, les détournements spectaculaires et la banalisation des antivaleurs contribuent à l'effondrement de la conscience civique. Les valeurs républicaines comme la justice, le patriotisme ou la transparence continuent d'avoir une résonance émotionnelle, mais leur mise en œuvre concrète est perçue comme un échec.

Côté symboles, les figures comme Lumumba et Mamadou Ndala incarnent des valeurs de sacrifice, courage et intégrité et sont nettement mieux perçues que les figures politiques actuelles. Par ailleurs, la mémoire historique est très inégalement distribuée : des personnalités comme Kimpa Vita ou Kasavubu restent méconnues, tandis que Mobutu bénéficie d’une forme de nostalgie autoritaire chez les jeunes de Kinshasa, faute d’alternative symbolique claire. Les institutions traditionnelles de transmission des valeurs (école, église, famille, entreprise) sont jugées faibles, voire compromises, ce qui alimente un vide de leadership moral dans la société kinoise.

3.5.Moyens d’information et de mobilisation

Canal d'information	Utilisation (2023)
Réseaux sociaux	73 %
Médias traditionnels (TV/Radio)	38 %
Réunions communautaires	17 %
Publications officielles	9 %

Nos données montrent que l’espace numérique s’impose de plus en plus comme principal levier d’auto-organisation et d’énonciation politique et sociale à Kinshasa. Toutefois, cette virtualité ne remplace pas les canaux institutionnels et risque de produire un militantisme sans ancrage empirique.

3.6.Elasticité générationnelle : qui est jeune à Kinshasa ?

Tranche d’âge	Se déclarant "jeunes" (%)
15–24 ans	95 %
25–34 ans	89 %
35–49 ans	74 %
50 ans et plus	28 %

La jeunesse devient un état psychologique plus qu’une catégorie d’âge. Ce phénomène traduit la stagnation sociale et la persistance d’un « infantilisme politique », où être jeune équivaut à ne jamais être tenu responsable.

3.7. Taux de participation politique active

Type de participation	Taux (2023)
Participation aux élections	41 %
Participation à une marche	23 %
Adhésion à un parti	19 %
Engagement bénévole	12 %
Leadership dans une structure	5 %

Le désengagement politique découle d'un sentiment d'inefficacité généralisée. Les jeunes considèrent que voter ou militer n'a aucun impact sur leurs conditions réelles d'existence. Plusieurs jeunes sont mobilisés par les adultes sur base des considérations sociologiques et tribalo ethnique, parfois identitaires.

3.8. Jeunesse kinoise et défis éthiques et moraux

Comportement ou perception	Taux observé
Tolérance à la corruption « si ça aide à survivre »	72 %
Justification du favoritisme ou népotisme	68 %
Importance accordée à la morale dans la politique	23 %
Confiance dans les figures religieuses et éducatives	59 %
Confiance dans les figures politiques	21 %
Acceptation de "petits deals" pour décrocher un poste	97 %

La jeunesse kinoise évolue dans un environnement où les repères moraux sont brouillés. La banalisation des antivaleurs et la « normalisation » des pratiques illicites dans l'administration et la politique ont profondément altéré la boussole éthique prônée par Eli Ngoma Binda (2021). Les jeunes expriment un malaise moral : ils critiquent la corruption tout en la pratiquant « par nécessité ». C'est une déconnexion entre les valeurs républicaines proclamées et les logiques de survie quotidiennes.

Les normes contradictoires observées (Kintz, 1990) suggèrent que la moralisation de la vie publique s'avère indispensable, principalement dans une ville de Kinshasa mal gouvernée (Sylvain Shomba, 2025 et

Michel Bisa, 2024) et où éclatent des scandales de plus en plus nombreux et odieux dans le comportement des dirigeants politiques. Les détournements systématiques des deniers publics tant aux niveau national, provincial que municipaux, les intrigues partisans sordides, la corruption et l'impunité quasi absolue sont les principes élémentaires d'action des acteurs politiques, à Kinshasa, au Congo et dans maints pays d'Afrique centrale et au-delà.

3.9.Jeunesse, innovations sociales et technologies

Indicateur	Taux ou donnée (2023)
Jeunes ayant une activité numérique génératrice de revenu (TikTok, YouTube, etc.)	11 %
Taux de jeunes ayant accès à un ordinateur personnel	27 %
Jeunes formés à l’entrepreneuriat digital ou social	8 %
Taux d’usage quotidien des smartphones	81 %
Structures publiques de soutien à l’innovation	< 5 recensées dans Kinshasa

L’innovation sociale et technologique reste embryonnaire. Si l’usage des outils numériques est massif, leur transformation en opportunités socio-économiques est freinée par le manque d’infrastructures, de formation spécialisée, et de soutien étatique. L’écosystème techno-entrepreneurial reste peu structuré, et très peu de jeunes accèdent à des incubateurs ou à des financements d’innovation. Cela montre, pour l’Agence de promotion du Génie scientifique congolais²⁹, l’urgence de connecter l’inclusion numérique à la citoyenneté républicaine et à l’employabilité.

²⁹ Il s’agit d’une structure mise en place au sein du Ministère de la Recherche Scientifique et Innovations technologiques. En attendant sa formalisation par décret du Premier ministre, elle fonctionne actuellement sous la dénomination de « L’incubateur du Génie scientifique congolais ». <https://www.igsc-rdc.net/lincubateur-du-genie-scientifique-congolais-le-moteur-de-linnovation-et-du-developpement-socio-economique/>

3.10. Jeunesse kinoise et crise de l'emploi formel

Secteur	% d'emplois jeunes (15–35 ans)
Fonction publique	4 %
Éducation (enseignants, encadrement)	6 %
Santé publique	3 %
Entreprises privées formelles	11 %
Secteur informel (petit commerce, taxi, services de survie)	76

Le secteur formel est quasi fermé aux jeunes Kinois. La majorité d'entre eux survivent dans le secteur informel, sans sécurité sociale, sans contrats, et avec des revenus aléatoires. Ce déséquilibre structurel crée une frustration généralisée. Les jeunes n'associent plus travail formel à la réussite sociale, et cela participe à l'érosion de la valeur du mérite, pourtant pilier des symboles républicains. La dignité par le travail devient un idéal inaccessible, voire moqué à Kinshasa où s'observe un système majoritaire de la « revanche des cancre » sur les meilleurs.

S'agissant des formes d'engagement politique des jeunes à Kinshasa, nos résultats montrent une orientation de plus en plus marquée des jeunes vers cinq sphères d'activités :

- Les partis politiques, où les jeunes servent souvent de main-d'œuvre électorale ou de relais communautaires, mais accèdent rarement aux postes de décision,
- Les églises, qui offrent des espaces de reconnaissance et de leadership spirituel ;
- Les ONG et ASBL, dans lesquelles les jeunes s'investissent pour contourner les blocages institutionnels et ;
- La violence, qui prend des formes variées allant des protestations, banditismes urbain, ou instrumentalisation par des groupes politiques. Pour Sara Liwerant et Raoul Kienge-Kienge. « À Kinshasa, la violence urbaine des jeunes dits Kuluna est présentée par ces derniers comme une profession :

celle des kulunaires qui créent et développent leurs propres opportunités économiques. L'exercice de ce « boulot » fait apparaître la construction d'un véritable réseau professionnel. Les co-auteurs considèrent les sociabilités des jeunes, tel un puzzle dont les acteurs visibles et invisibles peuvent constituer de véritables leviers pour une sortie de violence » ;

- e. Le petit commerce informel et la conduite des taxis motos (Ayimpam, Kobongo et Bisa, 2023). Très peu de jeunes se tournent vers la création d'entreprises ou l'innovation industrielle, ce qui interroge les politiques publiques d'emploi, de formation et de promotion des initiatives et innovations des jeunes.

4. Discussion des résultats

4.1. Retour aux concepts clés : participation, mobilisation et engagement politique

La participation politique désigne toute activité volontaire visant à influencer les décisions politiques (Verba et Nie, 1972) alors que la mobilisation politique fait référence au processus par lequel des acteurs sont activés pour des causes, souvent par des leaders ou institutions (Tilly, 1978) et que l'engagement politique, quant à lui, est une posture personnelle et souvent durable, marquée par la volonté de transformation du système (Ion, 2005 ; Bennani-Chraïbi & Fillieule, 2012).

À Kinshasa, surtout dans les rangs des jeunes, on observe une mobilisation instrumentale, mais un engagement politique profond reste rare. Les jeunes kinois s'engagent souvent sans espoir de transformation durable. Le capital symbolique de la République (drapeau, hymne, devise, etc. et ses héros) n'a plus le même poids moral. Le système postmoderne caractérisé par l'effritement des autorités, dont celle de la morale, a fragmenté les repères collectifs,

laissant place à l'indifférence face aux principes directeurs des services publics³⁰ ou à la radicalisation citoyenne.

4.2. Prisons du pouvoir, blocages et désillusion de la jeunesse kinoise

Les résultats de cette recherche empirique confirment que la jeunesse de Kinshasa se trouve dans un système de verrouillages multiples qui freinent son épanouissement, son engagement civique et sa participation significative à la vie politique. Ces blocages peuvent être analysés à travers la grille des « quatre prisons du pouvoir » proposée par Jean-Pierre Olivier de Sardan (2015), mais aussi à travers les apports d'autres théories critiques de l'État africain contemporain.

D'abord, la prison des commerçants Indo-pakistanaï, Libanais et leurs alliés congolais, dans laquelle les élites économiques cooptent les espaces politiques, contribue à une instrumentalisation de la jeunesse. De nombreux jeunes, désœuvrés ou exclus des circuits de l'emploi formel, deviennent la main-d'œuvre électorale bon marché de ces financiers de l'ombre. Notre tableau sur les formes d'engagement montre que plus de 32 % des jeunes actifs politiquement le sont dans des partis où ils ne détiennent aucun pouvoir décisionnel, servant d'« *Elilingi ya pamba* » dans les jeux de positionnement. La politique devient alors un « marché de l'illusion » (Mbembe, 2000), où les jeunes échangent leur énergie contre des promesses rarement tenues.

Ensuite, la prison des courtisans et militants professionnels, où les postes sont accaparés par des clientèles vieillissantes ou fidèles, exclut systématiquement les jeunes porteurs de nouvelles idées. Cela explique le faible taux de jeunes en position de leadership électoral malgré leur surreprésentation numérique dans les candidatures. Cette logique

³⁰ Les services publics devraient être dirigés par sept principes directeur : principe de la primauté de l'intérêt général, principe de la continuité des services publics, principe de l'égalité de tous devant les services publics, principe d'adaptabilité ou mutabilité des services publics, principe de transparence et redevabilité, principe de neutralité ou laïcité des services publics et principe de la légalité des services publics.

rejoint la théorie du "patrimonialisme bureaucratique" de Bayart (1989), où l'État devient un butin à distribuer entre proches et non un espace de production de bien commun.

La prison de la bureaucratie renvoie à une administration obsolète, inefficace, fortement politisée et corrompue. Les données sur la faible intégration des jeunes dans la fonction publique (4 %) illustrent cette exclusion structurelle. La bureaucratie kinoise ne joue plus son rôle de relais des valeurs et symboles républicains, mais devient un obstacle à l'inclusion générationnelle, accentuant la défiance des jeunes vis-à-vis de l'État.

Enfin, la prison des experts internationaux, par leurs programmes souvent mal contextualisés, produit des réformes déconnectées des attentes locales kinoises. Cela contribue à la désappropriation des politiques publiques urbaines. De nombreux jeunes engagés dans les ONG ou les projets internationaux dénoncent un sentiment de « soustraitance identitaire », où leur mobilisation est dictée de l'extérieur, sans ancrage citoyen local.

Ces quatre prisons s'inscrivent dans un environnement plus large marqué par la vampirisation de l'État (Bisa, 2019 et 2023), où les ressources publiques sont systématiquement captées au profit de réseaux d'élites qui agissent au nom de la Ville, avec ses moyens mais contre ses intérêts vitaux. Cette dynamique est renforcée par la théorie de l'État-bébé (Emile Bongeli), selon laquelle l'État congolais moderne n'a pas atteint sa maturité institutionnelle : il demeure fragile, dépendant, et incapable de jouer son rôle de régulateur social. Dans ce cadre, la jeunesse se retrouve sans repères durables. À cela s'ajoute la théorie de la prédation généralisée (Chabal & Daloz, 1999), qui décrit un système politique fondé sur l'accaparement des ressources, la manipulation symbolique et le contournement des règles. L'État, surtout sa ville-capitale devient un espace de rente et non de service. Les jeunes, désillusionnés, se tournent alors vers des formes parallèles de réussite (violence, réseaux informels, populisme numérique) que

reflètent nos données sur les formes d'engagement et les perceptions des figures morales.

Plus fondamentalement, nous assistons à une faillite des structures de socialisation. L'école, la famille, l'église, les partis politiques, syndicats, représentations professionnelles, la justice, les centres de recherches et institutions universitaires, piliers de transmission des valeurs, sont affaiblis, corrompus ou discrédités dans l'imaginaire collectif des jeunes. Le tableau sur les symboles historiques montre que les figures de référence traditionnelles (parents, professeurs, juges) sont vues avec méfiance, tandis que des figures comme Lumumba, Mzee LD. Kabila, Simon Kimbangu ou Mamadou Ndala, perçues comme authentiques et sacrifiées, conservent un capital symbolique élevé. Cette dissonance contribue à une crise morale intergénérationnelle. Il faut une véritable politique de cohésion nationale, de changement des mentalités et de justice sociale et distribution inclusive des ressources collectives, cohérente et durable.

Certaines initiatives, comme l'Association provinciale Kinshasa des Scouts (ASK), dirigée par un jeune, Christian-Néo Nsondi avec lequel nous avons eu plusieurs entretiens, regroupe 25 000 membres constituent des pistes positives. Elles montrent qu'un leadership jeune, structuré et non politisé est encore possible. Ce modèle scout démontre la faisabilité d'une mobilisation citoyenne apolitique, orientée vers la solidarité, l'éducation civique, le travail et le service communautaire.

5. Conclusion

La jeunesse de Kinshasa, à la croisée des mutations sociopolitiques et des contradictions postmodernes, incarne à la fois un potentiel de transformation socio urbaine et le reflet tragique des dérives systémiques de l'État congolais. Si elle manifeste une forte présence dans les dynamiques politiques locales, que ce soit dans les partis, les églises, les ONG, les espaces informels ou les réseaux numériques, son engagement demeure souvent instrumentalisé, périphérique ou frustré.

Les jeunes apparaissent mobilisés mais rarement écoutés, visibles mais rarement représentés de façon significative.

L'analyse des données recueillies à Kinshasa entre 2021 et 2023, croisée avec les apports théoriques de Jean-Pierre Olivier de Sardan sur les quatre prisons du pouvoir, met en évidence un environnement verrouillé où l'économie de la prédation, le clientélisme bureaucratique, la manipulation idéologique et l'importation mal contextualisée des réformes entravent toute dynamique générationnelle ascendante. Ce paysage est encore aggravé par ce que Bisa (2019 et 2023) appelle la vampirisation de l'État et l'idée d'un effondrement des structures de socialisation urbaine à Kinshasa vaut la peine d'être réquisitionnée. La jeunesse kinoise évolue dans un cadre où les valeurs et symboles républicains sont dévitalisés. La justice, la transparence, le mérite et le service public sont perçus comme des idéaux creux, détournés au profit d'intérêts privés. La perte de la dimension confiance symbolique et éthique, accentuée par la banalisation des antivaleurs et les scandales de corruption, a engendré une crise morale profonde, où même les figures parentales ou religieuses peinent à incarner des repères. Face à ce constat inquiétant mais non figé, à la lumière des avis de nos enquêtés, inscrits dans des perspectives théoriques croisées entre la théorie de la reconnaissance (*Axel Honneth, 1995*) qui permet d'interroger les effets psychopolitiques de l'exclusion des jeunes, en insistant sur la nécessité d'une reconnaissance sociale, politique et symbolique comme fondement de l'engagement citoyen et, la théorie de la participation démocratique (*Pateman, 1970 ; Habermas, 1992*), en complément d'une lecture critique inspirée de la sociologie politique de la domination (*Bourdieu, 1991 ; Bayart, 2006*). Par ailleurs, la théorie de la participation démocratique a été mobilisée par nous pour éclairer nos données sur les conditions structurelles et institutionnelles nécessaires pour une participation effective et équitable des jeunes de Kinshasa dans les processus décisionnels. Cette triangulation théorique nous permet de faire une sociologie critique de la domination, de poser une grille de lecture utile pour comprendre comment les rapports de pouvoir se reproduisent dans les arènes politiques des Etats

Vampirisés³¹, souvent au détriment des groupes subalternes comme la jeunesse. Ce processus scientifique permet de saisir les ressorts d'une participation bloquée, mais aussi les leviers potentiels pour une médiation politique en contexte de crise démocratique. Pour nous, des perspectives structurelles et pédagogiques, quoique nécessitant des études complémentaires et des approfondissements nécessaires, se dessinent comme suit :

1. Revaloriser les valeurs et symboles positifs par une pédagogie civique incarnée, adaptée au vécu urbain des jeunes ;
2. Réformer les structures de socialisation (famille, école, médias, église) en les reconnectant aux réalités et aspirations de la jeunesse ;
3. Favoriser une ouverture institutionnelle réelle aux jeunes dans les partis politiques, les administrations et la société civile ;
4. Investir dans l'innovation technologique et sociale, non seulement comme levier économique, mais aussi comme espace d'engagement républicain ;
5. Élaborer un programme de justice sociale, lutte contre les discours de haine et de redistribution des richesses nationale, dans une logique de cohésion nationale et de réparation générationnelle.

Cette étude appelle donc à une reprogrammation profonde du contrat social entre l'État congolais et sa jeunesse. Plus qu'un slogan ou une injonction morale, il s'agit de repenser la République comme espace de dignité, d'appartenance, et d'opportunités équitables. La jeunesse kinoise, si elle est formée, encadrée, valorisée et responsabilisée, peut devenir l'architecte d'une citoyenneté renouvelée et d'un avenir post-prédateur.

³¹ Ailleurs, dans une étude précédente, nous avons démontré qu'en RDC, 317 familles biologiques dirigent le pays, du 30 juin 1960 à 2024. Lire à ce sujet <https://blogs.mediapart.fr/freddy-mulongoblog/080723/kongo-317-familles-biologiques-dirigent-le-pays-du-30-juin-1960-aujourd'hui>

Références bibliographiques

- Ayimpam, S., Kobongo, B., & Bisa, M. (2022). *La gouvernance au quotidien des taxi-motos à Kinshasa. Une régulation difficile ?* in La motocyclette dans tous ses états en Afrique, Géotransport n° 17-18.
- Bayart, J.-F. (2006). *L'État en Afrique : La politique du ventre* (2e éd.). Paris : Fayard.
- Bennani-Chraïbi, M., & Fillieule, O. (2012). *Sociologie de la protestation*. Presses de Sciences Po.
- Bisa Kibul, Kiula Kimakengo, Muluba Gauteng et Kapinga Nadia (2024), *Valeurs et Symboles de la République*, revue EGI, Kinshasa.
- Bisa Kibul, M. (2019). Gouvernance foncière en RDC. Du pluralisme institutionnel à la Vampirisation de l'Etat, Académia, Louvain-la-Neuve.
- Bisa Kibul, M., (2023), La Vampirisation de l'Etat : mécanismes et pratiques de la privatisation des services publics, in Emile Bongeli et Eli Ngoma Binda, *Regard endogène sur l'Etat au Congo-Kinshasa*, L'Harmattan.
- Bisa Kibul, M., (2024), Défis Majeurs de Kinshasa en 2024 : À la Recherche du Gouverneur Idéal, [Défis Majeurs de Kinshasa en 2024 : À la Recherche du Gouverneur Idéal | Professeur Michel Bisa](#)
- Bourdieu, P. (1991). *Langage et pouvoir symbolique*. Paris: Éditions du Seuil.
- Chabal, P. & Daloz, J.-P. (1999). *Africa Works: Disorder as Political Instrument*. Oxford: James Currey.
- Danièle Kintz, (1990), *L'amant blessé ou une discussion peuple sur le pluralisme juridique ?* Politique africaine.
- De Sardan, J.-P. O., (2015). *La revanche des contextes. Des mésaventures de l'ingénierie sociale*. Paris : Karthala.
- De Sardan, J.-P. O., (2015). *Les quatre prisons du pouvoir*. Marianne.net.
- Habermas, J. (1992). *Droit et démocratie: Entre faits et normes*. Paris: Gallimard.

- Honneth, A. (1995). *La lutte pour la reconnaissance. Pour une grammaire morale des conflits sociaux*. Paris: Éditions du Cerf.
- https://www.enabel.be/kinemploi-a-boost-for-kinshasas-youth/?utm_source=chatgpt.com
- Ion, J. (2005). *L'engagement au pluriel*. Paris, La Découverte.
- Kuna Maba Mambuku G., (2022), *Jeunesse et engagement politique en République Démocratique du Congo*, Konrad-Adenauer-Stiftung, Kinshasa,
- Mbembe, A. (2001). *De la postcolonie. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*. Paris : Karthala.
- Ngoma Binda, E., (2021), *Pouvoir et moralité dans les affaires publiques*, academia, Louvain-la-neuve.
- Pateman, C. (1970). *Participation and Democratic Theory*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Sara Liwerant et Raoul Kienge-Kienge Intudi (2019), *Puzzle de sorties de violence urbaine à Kinshasa*, academia, Louvain-la-Neuve.
- Shomba Kiyamba, S., (2025), *La tropicalisation de la ville et de l'université de Kinshasa. Le décryptage des réponses populaires*, L'Harmattan, Paris
- Tilly, C. (1978). *From Mobilization to Revolution*. McGraw-Hill.
- Verba, S., & Nie, N. (1972). *Participation in America*. Harper & Ro.

Engagement des jeunes dans la violence urbaine au Nord-Kivu : Essai de formulation des stratégies de mitigation

*Ngowire Katsuva Diane*³²

Résumé : Une des raisons de la violence des jeunes est la difficulté de se débrouiller au quotidien en raison du manque d'occupation. Les dommages sociaux sont associés à la mauvaise gouvernance – car elle engendre des blessures ou des dommages sociaux, économiques, psychologiques et environnementaux – et a notamment diminué les possibilités économiques des jeunes. Les jeunes peuvent être exclus à long terme des espaces économiques, civiques et politiques en raison de ces facteurs cumulatifs ou isolés, ce qui peut entraîner une frustration qui peut se transformer en violence permanente, en particulier de la part des jeunes vivant en milieu urbain.

Mots clés : violence urbaine, jeunesse, stratégies, causes structurelles.

I. Introduction : justification et présentation du problème

Dans le cadre de la croissance rapide de la population mondiale au cours des dernières décennies, plus de la moitié de la population est maintenant concentrée dans les villes. Ce phénomène, amplifié par l'exode rural, est particulièrement marqué en Afrique. En 2017, les villes africaines comptaient 472 millions d'habitants et elles devraient doubler dans les vingt-cinq prochaines années pour atteindre un milliard d'habitants en 2040 selon les prévisions de la Banque

³² Titulaire d'un doctorat en Droit Public, Professeure Associé à la faculté de Droit de l'Université Catholique du Graben, chercheure associée au Centre de Recherche sur la Démocratie et le Développement en Afrique CREDDA sur les questions de résolution pacifique des conflits fonciers, facilitation du processus de dialogue interethnique, lutte contre les violences basées sur le Genre, **Téléphone :** +243991368109, +243818432478, **E-mail:** dianengowirekatsuva@gmail.com, **Twitter:**@DianeKatsuva, **Orcid number** 0009-0000-5403-5231, <https://orcid.org/0009-0000-5403-5231>

mondiale : d'ici 2025, les villes africaines recevront 187 millions d'habitants supplémentaires, soit l'équivalent de la population actuelle du Nigeria.³³

La croissance rapide de l'urbanisation offre de nombreuses possibilités d'accès à l'emploi et aux services sociaux essentiels, ainsi qu'une amélioration de l'habitat. Néanmoins, cette urbanisation entraîne également une hausse des disparités et de la pauvreté, ainsi qu'une augmentation de la violence dans les zones urbaines. Si la violence n'est pas forcément liée à l'urbanisation, celle-ci a sans aucun doute un effet sur la sécurité quotidienne des habitants des centres urbains et est particulièrement importante pour les pays en transition urbaine.

Le problème social de la violence urbaine est donc considéré comme extrêmement complexe en raison de son ampleur et des formes spécifiques qu'elle peut prendre dans chaque société. Il convient également de souligner que les hommes et les femmes subissent tous la violence, mais que les formes et les conséquences de cette violence sont généralement différentes. De plus, les données sur la violence sont souvent soumises à un traitement séparé et insulaire, restreint dans l'espace et limité à des disciplines sclérosées : les relations de causalité entre elles sont très rarement étudiées.

Cette difficulté d'établissement d'un lien direct entre urbanisation, violence et jeunesse ouvre à un questionnement important car les travaux y relatifs dans la région des grands lacs font particulièrement défaut. C'est ainsi qu'à travers cette réflexion, nous voudrions savoir quelles peuvent être les causes structurelles de la violence urbaine qui se vit dans la province du Nord-Kivu. Une fois établi, il sied de proposer des voies et moyens en vue de contrer l'expansion de cette violence urbaine.

³³ Organisation for Social Science Research in Eastern and Southern Africa (OSSREA), *"Inclusive Mechanisms Targeting Youth for Countering Violent Extremism in the IGAD Region"*, 2021

II. Rationalisation des hypothèses

Le questionnement exposé précédemment engendre la formulation des différentes hypothèses essentielles afin d'établir des relations causales entre l'urbanisation, la violence et les jeunes et formuler des stratégies de mitigation.

La première cause de la violence perpétrée par les jeunes serait la recherche de la survie dans un contexte des conflits. Le chômage endémique des jeunes pourrait également expliquer leur implication dans la violence. Aussi, l'affaiblissement du contrôle social jusqu'alors garanti par l'institution familiale serait pris comme une deuxième cause structurelle du basculement des jeunes dans la violence.

Pour y remédier, il faudrait impliquer les jeunes, dans les processus de décision en créant des rôles sociaux substantiels pour qu'ils s'engagent dans des activités de construction de la paix et des activités civiques qui peuvent leur donner à la fois confiance et espoir. Une autre stratégie serait l'organisation des campagnes de conscientisation collective en faveur d'une jeunesse responsable.

III. Revue de la littérature

Les discours politiques comme les médias abordent le plus souvent la question des jeunes en terme de « crise de la jeunesse » et de nombreux États, parallèlement, se sont affirmés par un durcissement des sanctions prises à l'égard des jeunes délinquants.

Dans l'imaginaire populaire, le terme « jeunesse » se réfère à un ensemble de personnes, généralement des hommes et des garçons, puissants physiquement mais immatures moralement. Verhaegen souligne leur indiscipline, leur absence d'éducation politique et leur enrôlement dans la rébellion pour pouvoir piller et se battre³⁴. De nombreux auteurs ont révélé le lien existant entre la pauvreté, le

³⁴ Verheagen cité par Cooper, A. and Ward, C.L. 2012. *"Intervening with Youths in Gangs"*. In C. L. Ward, A. van der Merwe and A. Dawes, eds. *Youth violence sources and solutions in South Africa*. Cape Town: University of Cape Town Press.

manque d'opportunités économiques et le risque d'enrôlement des jeunes dans les groupes armés. Toutefois, cette approche ne doit pas occulter les dimensions sociétales et historiques qui ont favorisé l'enrôlement de ces jeunes. La pauvreté doit être appréhendée dans ses dimensions structurelles en mettant l'accent sur les mécanismes de marginalisation sociale et économique voir d'exploitation qui ont favorisé les frustrations et les tensions sociales.

Pour les chercheurs de l'étude "Strengthening Constructive And Active Youth Engagement In Civic Processes in Zimbabwe" menée par YETT (Youth Empowerment and Transformation Trust)³⁵, l'engagement des jeunes dans la violence est avant tout le résultat de la colère et de la frustration. Par exemple, les notes d'orientation sur la politique nationale de la jeunesse adoptée au Zimbabwe ont identifié plusieurs catégories d'exclusion dont souffrent les jeunes, ainsi que des obstacles à leur engagement. Il s'agit notamment de la mauvaise prestation des services sociaux, de l'extrême pauvreté, du chômage, des très faibles revenus générés par le secteur informel, des opportunités économiques limitées et de la faible participation à la gouvernance. En lisant cette recherche, nous comprenons qu'à long terme, l'exclusion des jeunes des espaces civiques et politiques entraîne une frustration qui se transforme en désobéissance civile et les conduit à des engagements dans des groupes de pression pour exprimer leur mécontentement.

En Afrique du Sud, un pourcentage important de la criminalité liée aux gangs se produit au sein des communautés noires et de couleur appauvries³⁶. Dans son étude, Godfrey Maringira³⁷ explique que dans l'Afrique du Sud post-apartheid, les communautés noires et de couleur

³⁵ Darlington, Muyambwa, "Rethinking Youth Civic Engagement and Political Participation in Zimbabwe", 2018. Vol. 45, *The African Review*, Supp. Issue, No.1: 75-92.

³⁶ Selon l'étude de Denver Davids "How I walk through the gang streets in Manenberg, South Africa

³⁷ Maringira, G., & Masiya, T. "Persistence of Youth Gang Violence in South Africa" in *The African Review*, 45, pp.164-179.

continuent d'être exclues de l'économie dominante³⁸. Cette exclusion a créé et perpétué de profonds problèmes structurels qui ont à leur tour produit un environnement propice à la violence, dans lequel les armes à feu ont une valeur symbolique en tant que signes et produits du statut social tout en représentant une source de subsistance. La violence juvénile est donc analysée dans cet ouvrage comme la conséquence d'une injustice, à savoir le racisme d'État institutionnalisé. La violence et l'insécurité urbaine sont également genrées, comme l'expliquent Maringira et Masiya³⁹, selon qui "les femmes dans les gangs sont vues et traitées comme des objets". Cependant, dans la plupart des ouvrages, le récit normatif dominant observé est que les femmes qui s'associent à des gangsters peuvent être physiquement et émotionnellement maltraitées et subir des atteintes à leur réputation.

IV. Méthodologie utilisée

Pour vérifier nos hypothèses, nous nous sommes basés sur une combinaison d'approches complémentaires. Il s'agit de la méthode socio-anthropologique et de la technique documentaire.

La méthode socio-anthropologique relève de l'approche qualitative qui comprends des entretiens, des observations, des comparaisons mais aussi, des techniques que l'on nomme autopsie. Elle consiste à comprendre comment les individus et les populations s'auto-identifient. La méthode socio anthropologique a été opérationnalisée par la conduite d'une série d'entretiens. Le critère de sélection pour participer à cette étude impliquait une appartenance à des mouvements des jeunes.

Cette étude propose une analyse transversale à partir des données recueillies, moyennant des entretiens individuels semi-directifs réalisés principalement avec des jeunes considérés comme acteurs de cette violence. Les travaux, qui servent de base à notre analyse, ont mobilisé une démarche qualitative de type inductif, tendant à générer une

³⁸ Kynoch, 1999 ; Altbeker, 2007 ; Cooper et Ward, 2012.

³⁹ Maringira, G., & Masiya, T. "Persistence of Youth Gang Violence in South Africa" in *The African Review*, 45, 2018, pp.164-179.

connaissance fondée sur le vécu des jeunes impliqués dans les actes de violence, et à révéler le pourquoi de ces actes. Les données ainsi obtenues moyennant des entretiens individuels semi-directifs ont été complétées par des informations obtenues moyennant la technique documentaire résultant de l'exploitation de la presse écrite congolaise et africaine, faisant écho des récents développements de cette violence urbaine.

Toutes ces données ont pu mettre en exergue non seulement le contexte sociopolitique et économique de production de la violence urbaine en RDC et le système d'interprétation ou les points de vue des jeunes – lesquels apparaissent ainsi comme des véritables acteurs sociaux.

V. Présentation des résultats

L'héritage historique de la discrimination dans la fourniture de biens, de services publics et d'investissements en infrastructures serait perpétué par des systèmes institutionnalisés de favoritisme et de népotisme. Ainsi, une jeune génération "frustrée" qui se sent sacrifiée tenterait donc de s'en sortir par tous les moyens (1).

En guise de l'amélioration des politiques publiques et des stratégies de lutte contre ces situations de violence, la principale solution est d'associer les jeunes à la gestion de la chose publique en les sensibilisant à la culture de la paix, en leur offrant des emplois dignes jusqu'à leur donner à la fois confiance et espoir (2).

1. L'auto prise en charge des jeunes, une nouvelle forme de gouvernance démocratique

La jeunesse est très souvent un acteur majeur de la violence urbaine. Pendant que certains jeunes décrivent la violence comme leur seul moyen de survie (A), d'autres groupes des jeunes sont impliqués dans le maintien de l'ordre via une approche communautaire (B).

a. La violence urbaine comme stratégie de survie suite à l'absence d'une politique de sécurité des droits des jeunes

Le contexte de précarité socioéconomique de la RDC a servi de terrain propice pour l'exportation de cette forme de violence marquée par un but lucratif, comme une occasion d'obtenir de l'argent. Ces dernières années, la jeunesse africaine s'est illustrée lors de plusieurs manifestations et mouvements de contestation (« Y'en a marre » au Sénégal, le mouvement « Balai citoyen » au BurkinaFaso, « La Lucha » et « Filimbi » en République démocratique du Congo) en vue d'obtenir plus d'autonomie économique, un État de droit. Ces jeunes ont montré qu'ils étaient capables de relever les défis qui sont les leurs en se positionnant désormais comme des « acteurs centraux des combats pour la paix, l'éthique, la citoyenneté et le développement »⁴⁰. Tous ces combats citoyens démontrent que les jeunes expriment une large volonté « d'assouvir leurs besoins vitaux comme les autres segments de la population »⁴¹ et explorer ainsi des « nouvelles voies d'affirmation identitaire, de revendication populaire »⁴².

Il y a, en effet, lieu d'indiquer que la RDC a commencé sa longue transition démocratique après le discours de démocratisation de feu le Président Mobutu le 24 avril 1990. La crise économique, qui s'en est suivie, a provoqué les pillages du tissu économique par deux fois, soit en 1991 et en 1993, initiés par les militaires, mécontents du non-paiement de leurs soldes. La transition démocratique entamée par la création de la Conférence nationale souveraine (CNS) a été interrompue par la guerre de libération initiée par Laurent Désiré Kabila depuis 1996 dans la partie Est du pays, laquelle aboutit à la prise de pouvoir par l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo (AFDL) en 1997 avec l'appui des forces rwandaises. Il s'en est suivi,

⁴⁰ Touré I, *Jeunesse, mobilisations sociales et citoyenneté en Afrique de l'Ouest : étude comparée des mouvements de contestation « Y'en a marre » au Sénégal et « Balai citoyen » au BurkinaFaso*, Afrique et développement, XLII, 2017, pp. 57-82.

⁴¹ B. Hibou, *Introduction au thème Tunisie. Économie Politique et morale d'un mouvement social*, Politique africaine, 1 (121), 2011, pp. 5-22.

⁴² Biaya TK, *Jeunes et culture de la rue en Afrique urbaine (Addis-Abeba, Dakar et Kinshasa)*, Politique africaine, 2002, pp.12-31

d'abord, la guerre d'agression de la RDC par le Rwanda et l'Ouganda et leurs alliés congolais sur fond d'exploitation des ressources naturelles sur la partie du territoire sous leur contrôle. La crise de légitimité politique que tous ces conflits armés ont provoquée, a été résolue avec les premières élections démocratiques de 2006. Pendant toute cette période de plus de quinze ans, la RDC a été le théâtre de la violence de la part des « puissants » ou des « forts ». Ceux qui ont utilisé la violence, qui ont fait la guerre, ont été « récompensés » par l'accession au pouvoir (postes dans le Gouvernement) et aux ressources minières. En 2004, les experts des Nations unies ont dressé un rapport sur le pillage des ressources naturelles de la RDC.

Sur le plan social, aucune politique de sécurisation des droits des jeunes n'a pu être envisagée. La plupart des jeunes qui se livrent à la violence, qui ont aujourd'hui près de 25 ans, sont nés et ont grandi durant cette période considérée comme la plus violente de l'histoire de la RDC. Leur cadre de vie, par ailleurs indexé comme un quartier défavorisé, sensible, est marqué par la débrouille, laquelle couvre des combines à la limite de l'illégalité. C'est dans ce contexte de désorganisation politique et de destruction de tissu économique congolais que la violence urbaine devient un moyen de débrouille quotidien pour les jeunes.

Certains jeunes actifs dans les groupes de pression déclarent :

« Nous sommes aujourd'hui ce que nous sommes parce que l'État nous a abandonnés. Chaque jour qui passe, nous voyons les riches devenir plus riches et les pauvres devenir plus pauvres. Que faire lorsqu'on galère ? Que faire lorsqu'on croise des gens qui se la coulent douce au détriment de l'argent du contribuable ? ⁴³»

La réaction de l'autorité politique à cette forme de violence urbaine des jeunes n'a pas manqué d'être ambiguë. La précarisation des forces de police, déjà qualifiée de « misère institutionnelle » de la police a été ambivalente : des officiers de police judiciaire se retrouvent dans le réseau de survie avec des jeunes auteurs d'actes de violence urbaine. Tirant un certain profit du produit de la violence des jeunes, ils ont été dans l'incapacité d'exprimer sans ambiguïté la réponse étatique au

⁴³ Entretien avec un jeune leader et très actif dans les groupes de pression au Nord-Kivu.

développement de cette violence. Un jeune a pu déclarer au sujet de la réaction des policiers :

« Que peuvent-ils nous faire ? Rien. Quelle police ! Laisse tomber... Qu'est-ce qu'elle a pour contrer notre action ? Nombreux sont des anciens FAP (Forces d'auto-défense populaire), des civils en uniforme, sans formation physique. Vous pensez qu'un tel policier peut me résister tel que vous me voyez comme ça ! Non. C'est une étiquette. Qu'il reste là et qu'il nous observe. S'il ose sortir son arme, nous savons combien de bale il y a dedans. Combien de personnes va-t-il tuer ? Et après pourrait-il s'en sortir ? Ah, non... »⁴⁴.

Par ailleurs, un officier de police judiciaire s'est plaint des pressions qu'il reçoit pour relâcher les jeunes arrêtés en ces termes :

« Les gens viennent se plaindre ici : pourquoi avez-vous relâché tel ou tel autre jeune ? Mais qu'est-ce que vous voulez qu'on fasse ? Tel vous appelle en disant : il ne faut pas créer d'incident ; laissez ces jeunes, la situation politique n'est pas bonne, on risque d'en profiter (politiquement). Un autre monsieur me disait au téléphone : commandant, laissez-les, ils nous seront d'une grande utilité demain, c'est notre base (pour les élections). Vous savez ? Les pressions viennent de partout : mais pour quelle solution ? Pourquoi alors s'en faire, tu vas te tuer pour rien »⁴⁵.

Ces pressions font que la police reste passive face à la violence juvénile urbaine. On relève également une exploitation politique de la violence des jeunes. Les bras costauds des jeunes sont souvent très pratiques pour la protection des acteurs politiques. Parce qu'ils pratiquent des arts martiaux et qu'ils sont costauds, ce sont des *pomba*⁴⁶, ces jeunes sont

⁴⁴ Idem.

⁴⁵ Entretien avec un commandant des forces de l'ordre qui a requis l'anonymat

⁴⁶ Bande des jeunes, formée au départ des membres des clubs des arts martiaux dans différents quartiers de la ville. Pour perpétrer des actes de violence, les jeunes sont regroupés en bande qu'ils qualifient de « ceinture ». Cette dénomination se réfère au mouvement de lutte anti-apartheid menée par les membres de l'ANC de Nelson Mandela en Afrique du Sud. Elle est représentée comme une famille dans laquelle les jeunes luttent pour survivre.

aussi des bras que l'on peut facilement louer – et les hommes politiques congolais ne s'en sont pas privés.

Cependant, d'autres jeunes sont impliqués dans la non-violence et participent à la restauration de la paix.

b. Des groupes des jeunes impliqués dans le maintien de l'ordre

Face à la criminalité urbaine, les jeunes de plusieurs villes de l'Est de la RDC ont commencé à agir de manière collective, s'appuyant sur un sentiment commun d'abandon de la part du gouvernement. Ces formes d'action collective consistent en des initiatives locales qui ne sont pas organisées de manière formelle mais n'en sont pas moins efficaces. Elles se caractérisent généralement par une grande diversité, typique de la plupart des environnements urbains.

Au niveau du quartier, les habitants mettent en place des systèmes d'alerte pour avertir leurs voisins en cas de danger. Ces systèmes sont essentiellement mis en œuvre la nuit. Par exemple, si des cambrioleurs tentent de s'introduire dans une maison, les gens s'alertent en criant à l'aide et en faisant du bruit avec des sifflets, des tambourins et des sirènes. Quand une telle réponse se met en place près du lieu de l'incident, cela peut cependant présenter des risques⁴⁷.

Ainsi donc, la réponse communautaire au problème de l'insécurité est celle des groupes de jeunes impliqués dans le maintien de l'ordre et des systèmes d'autodéfense. Depuis plusieurs années, les groupes de jeunes luttent contre la criminalité et l'insécurité en patrouillant les rues la nuit en récupérant des biens volés, en trouvant les criminels recherchés et en surveillant les quartiers, les marchés et d'autres lieux publics. Ces groupes sont généralement motivés par l'idée puissante d'une auto-prise en charge. Ce concept remonte à la crise économique et politique des années 1980 sous le Président Mobutu, lorsque les populations ont

⁴⁷ Butwali Mabingo, Timothée, *Raisons de la persistance des cas d'assassinats dans la ville de Goma de 2004 à 2008*, UNIGOM, 2008.

dû s'organiser pour la fourniture de biens et de services publics, tels que la sécurité, l'État en étant incapable⁴⁸.

L'une des formes populaires de ce type d'initiatives est celle des groupes d'autodéfense organisés par les jeunes du quartier qui effectuent des rondes et érigent des barrages la nuit pour pouvoir effectuer des contrôles de sécurité. Généralement non armés, ils travaillent à titre bénévole mais demandent souvent pour leurs services une contribution financière volontaire aux personnes qu'ils protègent⁴⁹. A l'heure actuelle cependant, au vu de l'extrême violence employée lors des vols qualifiés et des enlèvements, ces groupes d'autodéfense ne bénéficient plus du même degré de soutien aux yeux des autorités municipales et ils sont fortement dissuadés d'opérer en raison des risques que les rondes font peser sur les jeunes.

Le mouvement de jeunes a instauré un système d'autodéfense ponctuel, qui n'opère que si besoin est. Ces jeunes ont ainsi entrepris de mener leurs propres enquêtes après les assassinats et les enlèvements commis. Le mouvement Anti-gang est un autre acteur populaire du maintien de l'ordre en milieu urbain au Nord-Kivu. Il est actif à Goma, Beni et Butembo depuis plus d'une dizaine d'années. C'est un mouvement qui regroupe des gangs⁵⁰ et des sportifs (formés aux arts martiaux) munis de nunchakus (mot japonais désignant une arme utilisée dans la pratique des arts martiaux), ce mouvement affirme protéger la population de la criminalité et de la violence quotidienne.

Face à ce fléau dévastateur, il sied de mettre en place des stratégies.

2. Contrer l'engagement des jeunes dans la violence : Stratégies et politiques publiques d'adaptation

Dans le cadre de l'amélioration des politiques et des stratégies de prévention et de lutte contre les situations de violence des jeunes en

⁴⁸ I. Ndaywel, *Histoire du Zaïre. De l'héritage ancien à l'âge contemporain*, Louvain-la-Neuve, Duculot, 1997, pp. 62-63 et 82.

⁴⁹ Hendriks, Maarten. « The Politics of Everyday Policing in Goma: The Case of the Anti-Gang. » in *Journal of Eastern African Studies* 12, no. 2, 3 avril 2018, pp. 274–289.

⁵⁰ Idem.

milieu urbain, nous préconisons la sensibilisation des jeunes aux valeurs de paix (A), l'option pour une transformation structurelle (B) et enfin la création de nouveaux emplois (C).

- Sensibiliser les jeunes aux valeurs de paix

Ainsi, les acteurs institutionnels et politiques sont considérés comme essentiels pour garantir que les voix des jeunes ne sont pas seulement entendues, mais que leurs aspirations sont saisies et traduites en politiques tangibles qui reflètent leurs ambitions légitimes. Parfois, les jeunes refusent eux-mêmes leur exclusion politique et s'invitent dans le débat public de manière pacifique. Il est essentiel d'impliquer les décideurs gouvernementaux, les communautés locales, les responsables militaires et les organisations de développement afin de trouver des solutions viables pour combattre la violence des jeunes en milieu urbain.

Le travail de sensibilisation aux valeurs de paix n'est efficace que s'il est perpétré à tous les échelons d'une société. Pour une meilleure diffusion des valeurs de paix, les publics doivent être les plus variés possibles et toujours considérés selon le contexte d'un territoire et les initiatives déjà engagées. Jeunesse, groupes sociaux ou professionnels, Gouvernements ou monde de la recherche, tous peuvent être sujets à des campagnes de prévention des conflits.

Toutefois, le principal atout de l'éducation à la paix comme dynamique de pacification d'un territoire est d'intégrer au processus les populations civiles qui sont toujours largement touchées par les conflits, notamment ceux armés⁵¹.

Actrices forcées des affrontements, ces populations gardent souvent en elles les germes de la violence qu'elles ont subie. En travaillant en profondeur sur les préjugés des habitants d'une zone sinistrée, elle permet de faire assimiler durablement les effets bénéfiques du rassemblement et de la cohésion sociale, et prévient ainsi toute velléité

⁵¹Thill, Michel. « Police at Work in Bukavu: Negotiating Revenue-Generation in Urban Pirate Markets. » in *Negotiating Public Services in the Congo*, édité par Tom De Herdt et Kristof Titeca, Londres Zed Books, 2019.

d'affrontement futur. L'éducation à la paix est une démarche qui s'inscrit dans la durée. En prévenant les conflits par la meilleure compréhension de l'autre, elle permet d'enrayer le cycle de la violence et de poser les bases d'un climat social apaisé.

Aussi, l'utilisation des médias alternatifs pour amplifier les messages politiques portés par les jeunes et les réseaux sociaux peut être perçu comme un vecteur de leur participation citoyenne⁵². Dans un environnement médiatique souvent dominé par des médias publics largement contrôlés par le gouvernement ou par les élites politiques, les jeunes se mobilisent de plus en plus sur les réseaux sociaux pour faire valoir la revendication de leurs droits et libertés. Ils imposent ainsi leur inclusion politique, notamment en s'emparant des espaces de liberté offerts par un monde de plus en plus "technologisé" et numérisé. Dans un monde numérisé, les TIC et les applications mobiles doivent être des outils pour prévenir la violence des jeunes dans les zones urbaines. D'autant plus que la majorité des jeunes sont familiarisés avec ces TIC. En mobilisant les TIC, l'objectif est de donner une place importante aux jeunes des quartiers - associations sportives, associations culturelles, comités de vigilance citoyenne - en en faisant des acteurs engagés dans la sécurité quotidienne et de proximité de leur communauté.

- Opter pour une transformation structurelle

Dans le cadre d'intervention et de prestation en communauté en période conflictuelle, post-conflictuelle ou en temps de crise, les leaders sociaux, responsables ou meneurs d'opinion doivent obligatoirement comprendre la gestion et la transformation des conflits en établissant la paix durable.

L'expérience de la vie quotidienne de l'homme montre que le conflit est intimement lié à la vie humaine. On ne peut pas concevoir la vie en société sans conflit, car l'homme est en conflit soit avec lui-même, soit

⁵² Delefosse, M-S, *Jeunes et médias sociaux, Quels enjeux ?* Centre Permanent pour la citoyenneté et la participation, Médias et actions citoyennes, Étude n°22.

avec les autres. Karl Marx⁵³ disait à ce propos que « le conflit est le moteur du changement » et d'autres théoriciens politologues ajoutent que « les conflits en politique aboutissent à toute sorte de changement, à la circulation des élites, à une nouvelle conception des valeurs, [...] à la refondation des principes qui régissent le monde. » Le conflit étant parmi les réalités endogènes au sein de la communauté, il doit être géré comme tout autre principe managérial. Et gérer, ici, rencontre la définition donnée par Henri Fayol : « Gérer, c'est administrer, diriger, prévoir⁵⁴ ».

La gestion des conflits sous-entend donc la prévention, l'analyse des signes annonciateurs du conflit, l'analyse très approfondie de ce conflit, le commandement des opérations et le contrôle, sachant que les principaux foyers des conflits sont : l'homme lui-même, l'individu, la famille, la Nation, l'Église, l'entreprise, etc. enfin le monde entier. La transformation des conflits est l'étape la plus approfondie de la gestion des conflits. Elle part de l'idée que le conflit est lié à la structure sociale mise en place -la loi, les coutumes, les préjugés- et que la gestion durable nécessite un changement de cette structure déjà établie. Dans la transformation des conflits, l'on distingue la transformation personnelle, culturelle, structurelle et rationnelle.

En tant que médiateur, il faut accepter d'abord soi-même la transformation. Ce changement doit s'opérer d'abord au niveau personnel. Au niveau émotionnel, il faut commencer par la maîtrise de soi ; au niveau perceptuel, il sied de prendre le temps de comprendre ce que veut dire l'autre avant de le voir tel que je le perçois ; certains ont tendance à voir les choses de façon négative. Il faut accepter l'autre, s'ouvrir aux autres. Au niveau spirituel, il convient d'aimer contribuer au bonheur des autres et à leur épanouissement. Au niveau physique,

⁵³ Holloway, J., *Change the World without Taking Power: The Meaning of Revolution Today* (new ed.). London : Pluto Press, 2005.

⁵⁴ Armand Hatchuel, Blanche Segrestin, *Henri Fayol et la théorie du chef d'entreprise : une nouvelle figure de l'autorité au tournant du XXe siècle. Entreprises et Histoire*, 2016, pp.108 - 118.

c'est que la façon de s'habiller, celle de parler, la simplicité des gestes doivent être de nature à rassurer les autres.

Il faut transformer les règles et coutumes qui oppriment et qui ne valorisent pas les autres. Cela suppose qu'en amont toute l'orientation cognitive de la société connaisse des évolutions. Car c'est elle qui constitue le creuset de fermentation de l'éthos culturel de ses membres. Il faut transformer le système, les lois et les règlements que les organisations ou les personnes mettent en place. Il faut voir si les structures mises en place valorisent l'être humain et prennent en compte les atouts de la jeunesse. Il s'agit d'une phase très importante dans une zone post-conflit ; l'on peut aussi pointer la détraumatisation des victimes, qui sont pour la plupart des jeunes et penser à leur réinsertion économique.

Par ailleurs, parmi les mécanismes de maintien de la paix, il faut ajouter le traitement des traumatismes suite aux conflits. Même résolus, les conflits laissent derrière eux des plaies graves qui nécessitent un traitement psycho-social approprié. Parmi ces grandes plaies, on peut citer les stress, les traumatismes ou la plaie du cœur et beaucoup d'autres maladies diverses. Un des outils d'investigation thérapeutique post-confliktuelle est le dialogue, l'entretien et l'interview. Il faut absolument un cadre permanent de dialogue pour et entre les jeunes pour que ceux-ci s'approprient tout processus de pacification et la consolidation de celle-ci. Car étant donné leur place dans la conflictualité, sans les jeunes, aucune pacification ne peut aboutir.

- Promouvoir la création d'emplois

Le manque d'opportunités économiques est l'une des principales causes d'enrôlement des jeunes dans la violence urbaine. La création d'activités génératrices de revenus est une priorité pour assurer l'autosubsistance de la jeunesse congolaise.

Par exemple, pourvoir les agriculteurs avec des outils oratoires, des semences, des animaux de petit élevage pour permettre la relance des activités agricoles et aider à lutter contre l'insécurité alimentaire. De même, la pêche et l'élevage devront être soutenus. Développer les

activités de réhabilitation des infrastructures et les activités agricoles qui ont une forte capacité d'absorption de main-d'œuvre non-qualifiée. Il faudra combiner les activités à Haute intensité de main-d'œuvre (HIMO) avec des formations professionnelles afin de permettre aux jeunes de se réorienter dans une autre activité lors du retrait des bailleurs de fonds.

La création d'emploi devra être accompagnée de mesures visant à assurer aux travailleurs un salaire décent permettant notamment aux jeunes de s'intégrer socialement (achat d'une parcelle, paiement de la dot, scolarisation des enfants, etc.). Combiner les activités agricoles avec des activités génératrices de revenus. L'implication des femmes dans les activités génératrices de revenus pendant la guerre devront être encouragé dans l'après-guerre. Proscrire les programmes travail contre nourriture (« food for work ») au profit des programmes du travail rémunéré en argent (« cash for food ») permettra d'injecter des revenus dans le circuit économique local et de limiter les effets négatifs de l'aide alimentaire sur le secteur agroalimentaire local.

La création d'emplois permettra de renforcer l'autonomie des jeunes désœuvrés en leur offrant des outils d'émancipation politique et intellectuelles. Les programmes de relance économique devront combattre les pratiques d'exploitation qui entretiennent les frustrations et les tensions sociales. Il faudra valoriser l'esprit d'innovation, de prises de risques et la mobilité sociale qui se sont notamment révélés chez les jeunes actifs dans l'économie de la débrouille en encourageant le développement de petites entreprises à travers le développement de formation et l'accès aux (micro-)crédits.

Enfin, il faudra promouvoir à travers les jeunes l'innovation agricole et le développement des activités de commercialisation et transformation de la production agricole, de lutter contre les pratiques d'exploitation en favorisant l'accès des plus vulnérables à l'information, à l'éducation et en encourageant l'organisation des travailleurs. Il faudra également soutenir la mise en place des coopératives agricoles, de pêche et d'élevage qui permettent de limiter la vulnérabilité des populations face aux élites politiques et économiques.

Conclusion et recommandations

Une réponse étatique durable à la violence urbaine des jeunes s'avère être l'instauration d'une gouvernance publique non violente ou démocratique. Car, avant de sévir dans la rue, la violence est institutionnelle et revêt une nature politique : elle est subie par les groupes sociaux les plus vulnérables à travers la précarité de leurs conditions de vie ou l'insécurité des droits (non accès à l'emploi ou à l'éducation, aux droits sociaux, économiques, civils et politiques) ; bref, elle est subie à travers différentes formes d'exclusion sociale ou de privation des droits.

Les jeunes la font subir à leur tour aux citoyens, qui présentent des signes extérieurs de posséder des biens de valeur. Et l'intervention violente des forces de l'ordre érige la violence en mode de gouvernance publique. C'est pourquoi, seule l'instauration et le maintien d'une gouvernance démocratique, c'est-à-dire de promotion des droits des groupes vulnérables peut être une réponse étatique durable à la violence urbaine.

Bibliographie

1. Organisation for Social Science Research in Eastern and Southern Africa (OSSREA), *"Inclusive Mechanisms Targeting Youth for Countering Violent Extremism in the IGAD Region"*, 2021
2. Darlington, Muyambwa, "Rethinking Youth Civic Engagement and Political Participation in Zimbabwe", 2018. Vol. 45, *The African Review*, Supp. Issue, No.1: 75-92.
3. Guns and Gang Spaces in South Africa", (Vuninga, R. S. (2018). Les gangsters de jeunes et le Girlfriending : Les relations intimes dans les townships. *The African Review*, 45, 28-48).
4. Cooper, A. and Ward, C.L. 2012. *"Intervening with Youths in Gangs"*. In C. L. Ward, A. van der Merwe and A. Dawes, eds. Youth violence sources and solutions in South Africa. Cape Town: University of Cape Town Press. Maringira, G., & Masiya, T. "Persistence of Youth Gang Violence in South Africa". 2018, *The African Review*, 45, 164-179.

5. Touré I (2017), Jeunesse, mobilisations sociales et citoyenneté en Afrique de l'Ouest : étude comparée des mouvements de contestation « Y'en a marre » au Sénégal et « Balai citoyen » au BurkinaFaso, *Afrique et développement*, XLII (2) : 57-82
6. Hibou, B (2011), Introduction au thème Tunisie. Économie politique et morale d'un mouvement social, *Politique africaine*, 1 (121) : 5-22
7. Biaya TK (2000), Jeunes et culture de la rue en Afrique urbaine (Addis-Abeba, Dakar et Kinshasa), *Politique africaine*, 4 (80) : 12-31
8. Butwali Mabingo, Timothée. « Raisons de la persistance des cas d'assassinats dans la ville de Goma de 2004 à 2008. » UNIGOM, 2008.
9. I. Ndaywel E NZIEM, Histoire du Zaïre. De l'héritage ancien à l'âge contemporain, Louvain-laNeuve, Duculot, 1997, pp. 62-63 et 82.
10. Hendriks, Maarten. « The Politics of Everyday Policing in Goma: The Case of the Anti-Gang. » *Journal of Eastern African Studies* 12, no. 2 (3 avril 2018): 274-89.
11. Thill, Michel. « Police at Work in Bukavu: Negotiating Revenue-Generation in Urban Pirate Markets. » Dans *Negotiating Public Services in the Congo*, édité par
12. Tom De Herdt et Kristof Titeca. Londres: Zed Books, 2019.
13. Delefosse, M-S, (2016), Jeunes et médias sociaux, Quels enjeux ? Centre Permanent pour la citoyenneté et la participation (CPCP), Médias et actions citoyennes, Étude n°22
14. Holloway, J. (2005) *Change the World without Taking Power: The Meaning of Revolution Today* (new ed.). London : Pluto Press.
15. Armand Hatchuel, Blanche Segrestin, *Henri Fayol et la théorie du chef d'entreprise : une nouvelle figure de l'autorité au tournant du XXe siècle. Entreprises et Histoire*, 2016, 2 (83), pp.108 - 118.

Le paradoxe de l'engagement citoyen des jeunes au Kivu : entre idéal et pragmatisme

Biruru Bahati Pascal

Chercheur à la League Academia

Résumé : Cet article explore le paradoxe de l'engagement citoyen des jeunes dans les provinces du Nord et du Sud-Kivu entre 2013 et 2023. Alors que les mouvements citoyens prônent la non-violence et la participation démocratique, de nombreux jeunes se retrouvent entraînés dans des dynamiques de violence politique et sociale, accrues par la répression, l'urbanisation rapide et la manipulation politique. En s'appuyant sur une approche qualitative, combinant l'analyse documentaire et des études de cas de manifestations majeures, cet article met en lumière les tensions entre idéalisme citoyen et pragmatisme politique. Des pistes pour un engagement pacifique sont également proposées, soulignant l'importance de l'éducation à la citoyenneté et des réformes institutionnelles. L'objectif est de mieux comprendre les motivations des jeunes, leurs frustrations, ainsi que les mécanismes qui pourraient favoriser un engagement plus pacifique.

Mots clés : Engagement citoyen, Jeunesse, Kivu, Violence urbaine, Mouvements citoyens, Radicalisation, Répression policière, Non-violence, Manipulation politique, Organisation de la Société Civile, Groupe de pression.

Introduction

0.1. Contexte

La région des Grands Lacs est historiquement marquée par une instabilité chronique due aux guerres civiles, aux tensions ethniques et aux bouleversements politiques. Le génocide Rwandais de 1994 en est un exemple marquant, ayant intensifié les divisions ethniques et provoqué des répercussions profondes dans toute la région, avec des vagues de violence et des déplacements massifs de populations vers des pays voisins comme la République démocratique du Congo [Prunier,

2009]. Au Burundi, les guerres civiles des années 1990, largement basées sur les tensions entre Hutus et Tutsis, reflètent la situation du Rwanda et ont également contribué à la déstabilisation régionale [Lemarchand, 1996].

Les jeunes ont joué un rôle crucial dans ces conflits. Au Rwanda, les faits entourant le génocide illustrent la manipulation de la jeunesse pour commettre des violences au service d'intérêts politiques [Mamdani, 2001]. De même, au Burundi, l'Imbonerakure⁵⁵ a été accusé de perpétrer des violences contre les opposants politiques, [JeuneAfrique.com, 10 février 2016]. Cela met en lumière l'instrumentalisation des jeunes dans la violence politique. En Ouganda, les tensions tribalo-ethnique entre Kakwa et Banyankole sous le régime d'Idi Amin Dada prolongées sous Yoweri Museveni [Museveni, 1997], montrent également comment les jeunes, étant souvent mobilisés dans les luttes de pouvoir, sont prêts à se déverser dans la violence. Plus récemment, la mouvance politique de Bobi Wine⁵⁶, menée par la jeunesse ougandaise, a illustré une mobilisation accrue des jeunes dans le paysage politique. Cependant, cette mobilisation a fait face à une forte répression. Au Kenya, l'implication des jeunes dans les violences post-électorales, notamment après les élections contestées de 2007 entre les partisans de Raila Odinga et ceux de Mwai Kibaki, est un autre exemple de la manipulation politique. Dans ces violences, les jeunes ont joué à la fois le rôle de victimes et de bourreaux, au service d'agendas politiques [Branch & Cheeseman, 2009]. Toujours au Kenya, lors des récentes protestations contre la loi

⁵⁵ Imbonerakure, visionnaires en langue kirundi. Parfois nommé CNDD-FDD Youth ou CNDD-FDD Jeunesse, est un mouvement politique de jeunesse burundais affilié au Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces de défense de la démocratie

⁵⁶ Robert Kyagulanyi Ssentamu, connu sous son nom de scène Bobi Wine, est un homme politique, chanteur, acteur et homme d'affaires ougandais. Il dirige la Plateforme de l'unité nationale, un parti en opposition avec la politique du président Yoweri Museveni.

de finance, entre violence et répression, les jeunes étaient au premier plan.⁵⁷

La République Démocratique du Congo, particulièrement sa partie orientale, est plongée dans des conflits armés récurrents depuis les années 1990. Ces conflits sont alimentés par une combinaison de tensions ethniques, de la présence de groupes armés et des inégalités entre classes [Stearns, 2012]. La guerre qui sévit dans cette région a non seulement causé des millions de morts, mais elle a aussi profondément déstabilisé le tissu social et affecté la jeunesse congolaise, qui grandit dans un environnement marqué par la violence, la pauvreté et l'insécurité [Autesserre, 2010]. Dans ce contexte, les jeunes deviennent à la fois des victimes et des acteurs, enrôlés de force dans des milices ou poussés à rejoindre des groupes armés pour survivre ou pour défendre des causes politiques et tribales [Verweijen, 2017].

Le Kivu, au centre de notre analyse, est une région qui illustre parfaitement ce phénomène. D'un côté, certains jeunes s'engagent dans des organisations de la société civile (OSC), prônant un changement pacifique, et cherchent à transformer pacifiquement la société à travers des actions non-violentes. De l'autre, des milliers de jeunes sont recrutés ou manipulés par des leaders politiques ou militaires pour rejoindre des milices, devenant ainsi des acteurs de la violence armée qui mine cette région [Stearns et al. 2013]. Ce paradoxe, qui juxtapose l'engagement citoyen pacifique et le recours à la violence par la jeunesse, met en lumière la complexité de l'environnement social et politique dans le Kivu. C'est ce paradoxe que cet article tentera de décrypter.

⁵⁷ À l'origine, il s'agissait d'un appel à l'action lancé aux internautes pour qu'ils demandent à leurs députés de voter contre le projet de loi en partageant publiquement les numéros de téléphone de plusieurs d'entre eux. Lorsqu'il est apparu que cette tentative était vaine, des affiches appelant à une manifestation le mardi 18 juin 2024 ont commencé à circuler sur tous les médias sociaux, appelant tout le monde à venir en grand nombre pour protester contre le projet de loi.

0.2. Problématique

Un des paradoxes majeurs de l'engagement citoyen des jeunes au Kivu réside dans leur balance constante entre l'adhésion à des mouvements pacifiques et le recours à la violence. Bien que plusieurs organisations de la société civile (OSC) encouragent des formes d'action non-violentes, une partie significative de la jeunesse affiliée à ces groupes se retrouve néanmoins impliquée dans des actes violents. Cela s'explique souvent par des manipulations politiques ou par la pression due aux conditions socio-économiques extrêmement précaires auxquelles ils sont confrontés. Ces circonstances soulèvent des questions essentielles : Pourquoi la violence est-elle si couramment employée comme méthode de revendication dans cette région du Kivu ? Dans quelle mesure les jeunes sont-ils des agents autonomes dans ces mobilisations, ou sont-ils simplement instrumentalisés par des acteurs extérieurs ?

Ce paradoxe se renforce en grande partie à cause de plusieurs facteurs : un déficit d'éducation civique et politique, une insécurité permanente, et une répression constante exercée par les forces de l'ordre. Ces éléments plongent les jeunes dans un cercle vicieux où leurs tentatives d'engagement citoyen se retrouvent entravées par un environnement socio-politique qui privilégie davantage le recours à la violence que l'ouverture au dialogue constructif.

0.3. Objectif

Dans cet article, nous avons pour ambition de décomposer les facteurs qui influencent la dynamique d'engagement des jeunes dans les mouvements citoyens et groupes de pression au Kivu. Nous chercherons à analyser les tensions entre les idéaux pacifiques souvent prônés par ces mouvements et les manifestations violentes observées. Il sera également question de déterminer si les jeunes participants aux mobilisations le font de manière autonome ou s'ils sont manipulés par des acteurs politiques ou économiques. Enfin, nous examinerons comment l'urbanisation rapide et l'exode rural contribuent à façonner

les formes d'engagement, en particulier dans les zones urbaines au Kivu, et comment cela modifie les dynamiques d'expression citoyenne.

0.4. Méthodologie

Notre méthodologie repose sur une approche qualitative et analytique, combinant plusieurs outils et techniques pour répondre à nos objectifs de recherche. Elle s'appuie sur une revue critique de la littérature existante, des études de cas pratiques, des observations de terrain, ainsi que des entretiens semi-directifs. Nous avons mené des entretiens avec 19 personnes (sept militants, sept ex-militants et cinq agents de la Police Nationale Congolaise) sélectionnées selon un échantillonnage raisonné. Dans la tranche d'âge de 18 à 40 ans, elles ont été choisies pour leur engagement actif dans des manifestations récentes ou leur rôle dans ces dernières. Les entretiens ont été guidés autour des motivations, des stratégies de mobilisation et des perceptions de la répression par les forces de l'ordre. Les témoignages ont été recueillis via des entretiens en présentiel particulièrement à Goma et à distance (par téléphone ou en ligne) selon la disponibilité des participants.

En parallèle, nous avons analysé des rapports d'ONG locales et internationales, des articles de presse et des archives médiatiques documentant les manifestations et les mobilisations. Pour le traitement des données, nous avons opté pour une analyse de contenu thématique. Les données recueillies ont été codifiées pour dégager des thèmes récurrents liés à la dynamique d'engagement citoyen, aux motivations des jeunes, et aux stratégies de mobilisation. Cette approche a permis d'identifier des schémas communs et des divergences dans les récits et les pratiques concernés.

Outre cette introduction, ce document est structuré en trois grandes sections : une revue critique de la littérature existante, l'analyse et la présentation des résultats et, enfin une section sur la voie à suivre pour un engagement citoyen pacifique. Ces sections offrent une analyse approfondie et multidimensionnelle du paradoxe de l'engagement citoyen des jeunes dans le Kivu et proposent des pistes pour un engagement pacifique et constructif.

Section I : revue critique de littérature existante

Au Kivu, l'engagement citoyen des jeunes est marqué par une profonde ambivalence. Si les organisations de la société civile (OSC) prônent des actions pacifiques, la violence s'impose parfois comme une réponse à la précarité, à la répression et à l'impasse politique. Ce paradoxe est alimenté par l'absence de dialogue et l'accumulation de frustrations, qui conduisent certains jeunes à basculer vers des actions plus radicales.

1.1. Les mouvements citoyens face au dilemme de la violence

Les mouvements citoyens au Kivu, à l'instar de nombreuses organisations de la société civile (OSC) à travers le monde, ont adopté le principe de non-violence inspiré par des figures emblématiques telles que Mahatma Gandhi, Martin Luther King Jr., et Nelson Mandela. Ces leaders historiques ont prouvé que la non-violence, utilisée comme stratégie de lutte contre l'oppression, pouvait aboutir à des changements politiques et sociaux significatifs, même face à des régimes répressifs [Erikson, 1969]. En effet, leurs actions pacifiques, tels que les boycotts et les manifestations pacifiques, ont démontré la puissance de la mobilisation citoyenne sans recours à la violence.

Cependant, au Kivu, le militantisme pacifique se heurte à une violence d'État. Les OSC ainsi que les mouvements citoyens, malgré leur engagement non-violent, sont régulièrement ciblés par des arrestations arbitraires et des violences policières. Ce climat de répression pousse les jeunes militants à un dilemme : continuer à défendre leurs droits pacifiquement ou céder à la tentation de la violence pour se faire entendre. Face à l'impasse des actions pacifiques et à la répression étatique, certains jeunes basculent vers la radicalisation. Frustrés par le manque de dialogue et poussés par la précarité, ils voient dans la violence un moyen plus rapide d'obtenir des résultats. L'insécurité, le chômage et les inégalités sociales alimentent ce sentiment d'impuissance et renforcent cette tentation.

L'ambivalence est inhérente aux mouvements pacifiques confrontés à la répression. Si la non-violence reste un idéal, la violence est parfois perçue comme l'unique réponse possible face à un pouvoir sourd aux

revendications. La jeunesse, en particulier, confrontée à des conditions de vie précaires et à un manque d'éducation civique, est particulièrement vulnérable à cette radicalisation.

1.2. Cas pratiques

Plusieurs manifestations marquantes en République Démocratique du Congo soulignent la complexité des dynamiques politiques et sociales dans le pays. Ces événements démontrent l'interaction entre le militantisme, les tensions démocratiques et les crises régionales.

1.2.1. Les manifestations contre le changement de la constitution et la loi électorale (2014-2015)

Entre 2014 et 2015, la RDC a connu une série de manifestations déclenchées par des tentatives de modifier la constitution, permettant à Joseph Kabila, président congolais de l'époque, de rester au pouvoir après deux mandats. La proposition de modification constitutionnelle, visant à prolonger son mandat, a rencontré une vive opposition de la part de l'opposition politique, de l'Église catholique et de la communauté internationale [Kibangula, 2013]. Le 5 janvier 2015, le gouvernement propose une modification de la loi électorale, incluant un recensement préalable à l'organisation des élections, ce qui aurait pu retarder les élections présidentielles prévues pour 2016 [AFP, 2015]. Ce projet provoque une vague de manifestations violentes à Kinshasa, Lubumbashi, Goma et Bukavu, où des affrontements entre manifestants et forces de l'ordre ont conduit à des dizaines de morts. À Kinshasa, des bus et des bâtiments publics ont été incendiés, tandis qu'à Goma, des gaz lacrymogènes et des balles réelles ont été utilisés pour disperser la foule [AFP, 2015]. Le projet de loi est finalement amendé par le Sénat le 23 janvier 2015, sans retenir le recensement comme préalable [Radio Okapi, 2015].

1.2.2. La manifestation anti-MONUSCO (juillet 2022)

Le 25 juillet 2022, des manifestations éclatent à Goma contre la MONUSCO, accusée d'inefficacité face aux groupes armés qui déstabilisent l'Est de la RDC depuis des décennies. Les manifestants

pillent les bureaux de la mission onusienne et volent des armes à la police, forçant le personnel de l'ONU à fuir en hélicoptère [Al Jazeera, 2022]. Le 27 juillet, des affrontements entre manifestants et forces de l'ordre à Butembo provoquent la mort de cinq Casques Bleus et de plusieurs civils. Cet événement marque un tournant dans les relations entre la population congolaise et la MONUSCO, perçue comme une force d'occupation inefficace [The Indian Express, 2022].

1.2.3. La crise entre la RDC et le Rwanda (juin 2022)

Le 15 juin 2022, à Goma une manifestation dénonce l'agression rwandaise, après des accusations contre Kigali de soutenir le mouvement M23. Les manifestants brûlent des drapeaux des pays étrangers qui coopèrent avec le Rwanda et attaquent des commerces appartenant à des ressortissants Rwandais. Les tensions ethniques s'aggravent dans les jours suivants, avec des violences ciblant les communautés Rwandophones vivant en RDC [France24, 2022]. Les autorités locales et la société civile appellent au calme face à cette montée de la xénophobie, tandis que les attaques verbales et physiques contre les Rwandophones se multiplient [RFI, 2022].

1.2.4. La manifestation contre l'EAC (janvier 2023)

Le 18 janvier 2023, des mouvements citoyens organisent une manifestation à Goma pour protester contre l'inefficacité de la force régionale de l'East African Community (EAC) qui tire son mandat au Chapitre 23 du Traité portant création de la CAE (articles 124 et 125) et du Protocole de la CAE sur la paix et la sécurité, tel que déployée en novembre 2022 pour aider à rétablir la paix et la stabilité dans la partie orientale de la RDC [EAC, 2022]. La manifestation est violemment réprimée par la police congolaise à coups de grenades lacrymogènes. Des journalistes couvrant l'événement sont pris pour cible [Jeune Afrique, 2023]. Ce nouvel épisode de répression illustre les tensions croissantes entre la population congolaise et les forces étrangères opérant en RDC.

Section II : Analyse et présentation des résultats

II.1. Facteurs de radicalisation

Les facteurs de radicalisation qui poussent les jeunes vers des actions violentes sont divers et souvent interconnectés. En explorant les exemples locaux et internationaux, nous pouvons identifier plusieurs éléments communs qui, ensemble, créent un terrain favorable à l'escalade de la violence lors des manifestations.

II.1.1. Répression policière

La répression policière disproportionnée lors de manifestations pacifiques constitue un puissant facteur de radicalisation, notamment chez les jeunes. Confrontés à la brutalité des forces de l'ordre, ils éprouvent un profond sentiment d'injustice qui les pousse à remettre en question la légitimité de l'État. La violence, perçue comme une réponse à la violence étatique, devient alors une option envisageable pour ceux qui se sentent marginalisés et désespérés.

Un jeune militant de Bukavu, contacté par téléphone et ayant requis l'anonymat, témoigne : « *Lors de la manifestation contre la loi électorale, j'étais là avec mes camarades. Nous scandions des slogans pacifiques. Puis les policiers sont arrivés et ont commencé à tirer des gaz lacrymogènes. Certains d'entre nous ont été arrêtés, frappés et humiliés. Après cela, beaucoup d'entre nous ont perdu confiance dans les marches pacifiques. On se demande à quoi cela sert si on finit toujours par être battus ou emprisonnés. Certains camarades disent que la seule façon d'être entendus est de riposter.* »

La répression des manifestations de 2015 et 2016 en RDC, où les revendications légitimes ont été violemment réprimées, a été un tournant majeur. Les témoignages comme celui-ci montrent comment la violence étatique peut radicaliser une partie de la jeunesse, qui voit dans la confrontation une réponse à l'injustice. Ce cycle de violence a renforcé le sentiment d'impuissance et de marginalisation, créant un terrain fertile pour l'extrémisme parmi les jeunes.

Cependant, il serait réducteur de rendre uniquement les membres des OSC ou des mouvements citoyens responsables des débordements violents observés lors de ces manifestations. L'hypothèse des infiltrations par des individus ou groupes mal intentionnés mérite une attention particulière. Ces infiltrations visent souvent à ternir la réputation des mouvements ou à servir des agendas politiques parallèles.

Un militant de Butembo confie : « *Parfois, nos actions sont infiltrées. Des gens que nous ne connaissons pas se joignent à nos cortèges, et ce sont eux qui commencent à piller ou à provoquer les policiers. Cela donne une mauvaise image de notre mouvement.* » Un autre militant de Goma témoigne également : « *Nous avons constaté que certains de nos rivaux envoient des gens dans nos manifestations pour semer le désordre. Ensuite, les médias disent que notre mouvement est violent. Cela complique nos relations avec les autorités et discrédite nos revendications.* » Ces récits illustrent une réalité complexe où les infiltrations jouent un rôle majeur dans la perception négative des mouvements citoyens. En plus de la répression policière, ces dynamiques contribuent à la stigmatisation des jeunes militants, accentuant leur sentiment d'injustice et leur marginalisation sociale.

Ce schéma n'est pas spécifique à la RDC. Les révolutions tunisienne et égyptienne ont montré comment la répression peut transformer des mouvements pacifiques en foyers de radicalisation. En Égypte, la violence postrévolutionnaire a radicalisé une partie de la jeunesse, tandis qu'en Tunisie, la répression a accéléré la chute du régime mais a également ouvert la voie à l'émergence de groupes extrémistes, profitant du chaos et du sentiment d'injustice. [Groupe de la Banque mondiale, 2016]. Au Kenya, des événements similaires se sont produits lors de manifestations contre des lois impopulaires. En juin 2024, une vive opposition au projet de budget a fortement mobilisé au sein de la jeunesse, avant d'entraîner dans son sillage des Kényans de tous âges. Ces manifestations ont dégénéré lorsque les jeunes manifestants ont assiégé et mis le feu au Parlement à Nairobi [Le monde, 02 juillet 2024].

La répression des manifestations en RDC, au Kenya et dans le monde arabe a souvent pour conséquence une escalade de la violence. En privant les jeunes de tout espoir de changement pacifique, la répression les pousse à adopter des comportements plus extrêmes. La destruction de symboles du pouvoir, comme le Parlement, devient alors un acte de défiance, une manière de marquer leur rejet d'un système qu'ils jugent injuste.

II.1.2. Absence de dialogue avec le gouvernement

Le manque de dialogue entre les manifestants et le pouvoir est souvent un catalyseur de la radicalisation. Les jeunes, en quête de reconnaissance et de changement, peuvent se sentir poussés à l'extrême lorsqu'ils sont confrontés à un mur de silence. L'exemple du Burkina Faso est éclairant : l'absence d'écoute de la part du régime de Blaise Compaoré a fini par conduire à une révolte populaire et à la chute du régime. [Jeune Afrique, 18 novembre 2014]. En RDC, le fossé entre le pouvoir et une partie de la population s'est creusé, notamment en raison de l'incapacité du gouvernement à écouter les revendications de la société civile. Ce manque de dialogue a radicalisé certains groupes, qui ont fini par recourir à la violence pour se faire entendre. La prise d'armes est devenue, pour certains, l'ultime recours face à un système perçu comme injuste.

La jeunesse est souvent ciblée par des discours de haine visant les divisions ethniques et religieuses. Au Kivu, par exemple, certains mouvements exploitent ces divisions pour mobiliser les jeunes et les inciter à la violence. Cette manipulation a pour but de servir des intérêts politiques et de renforcer le contrôle de certains groupes sur la population. Un cas marquant est celui des attaques contre la communauté Banyamulenge⁵⁸ et leurs lieux de culte à Goma le mercredi 15 juin 2022, telles qu'illustrées par le reportage de la Radio France Internationale (RFI). Ces événements montrent comment des idéologies de division peuvent instrumentaliser des frustrations et des

⁵⁸ Le Banyamulenge est une communauté du Sud-Kivu en République démocratique du Congo, qui signifie littéralement « ceux qui viennent de Mulenge » ou "les habitants de Mulenge" (sur les hauts-plateaux du massif de l'Itombwe).

politiques pour déclencher des vagues de violence sociale, notamment parmi les jeunes, qui sont souvent les plus vulnérables à ces manipulations idéologiques.

II.1.3. Le rôle des médias et la médiatisation des manifestations violentes

Le choix éditorial des médias de privilégier les événements violents contribue à une perception déformée de la réalité. En occultant les manifestations pacifiques, les médias renforcent l'idée que la violence est la norme et que les actions non violentes sont inefficaces. Ce biais médiatique peut ainsi encourager la radicalisation et alimenter un cycle de violence.

En République Démocratique du Congo, les manifestations pacifiques peinent souvent à se faire entendre dans le paysage médiatique, tant local qu'international. Au contraire, les événements violents, tels que les émeutes et les pillages, bénéficient d'une couverture médiatique importante. Ce déséquilibre pousse certains jeunes à croire que la violence est le seul moyen d'attirer l'attention et de provoquer un changement.

Ce phénomène s'inscrit aussi dans un contexte de compétition médiatique intense, où chaque organe de presse cherche à capturer l'attention du public avec des images chocs et des récits dramatiques. Dans un paysage médiatique saturé, les événements violents deviennent des outils de distinction pour attirer l'audience. La recherche du sensationnel amplifie donc la couverture des actes violents, influençant les stratégies des manifestants qui cherchent à maximiser leur visibilité, même au détriment de l'ordre public et de la sécurité.

II.2. La jeunesse comme force manipulée ou autonome ?

Les mouvements des jeunes en République Démocratique du Congo ont joué un rôle central dans les récentes transformations politiques et sociales du pays. Cependant, leur véritable nature pose des questions essentielles : qui finance leur logistique ? Qui dirige leurs actions et choisit leurs cibles ? Ces interrogations forment la base d'une réflexion

critique sur l'autonomie de ces jeunes ou leur manipulation par des forces politiques.

II.2.1. Les mouvements citoyens et leur impact sur la lutte politique et la société civile

Les mouvements citoyens en RDC ont émergé pour répondre aux frustrations populaires liées aux dysfonctionnements du système politique et à la mauvaise gouvernance [Titeca & De Herdt, 2019]. Dans le temps, ces groupes, composés principalement de jeunes, ont su se distancier des partis politiques traditionnels et ont adopté des stratégies pour réclamer des réformes démocratiques et des droits sociaux. Leur mobilisation lors de manifestations contre le troisième mandat de Joseph Kabila a été particulièrement significative.

L'autonomie des mouvements citoyens est souvent mise à l'épreuve par les alliances qu'ils nouent avec les partis politiques [Trefon, 2016]. Si ces partenariats permettent d'amplifier leur voix et d'obtenir des résultats à court terme, ils risquent également de compromettre leur indépendance et de les transformer en simples appendices des partis politiques. Cette dépendance soulève des questions quant à la capacité des mouvements citoyens à maintenir leur identité et à défendre leurs idéaux.

II.2.2. Manipulation politique ou autonomie des jeunes ?

Les jeunes militants, malgré leur engagement sincère, sont fréquemment utilisés comme des pions par des acteurs politiques expérimentés. En les incitant à prendre part à des actions de protestation souvent risquées, ces derniers cherchent à détourner l'attention des véritables enjeux et à renforcer leur propre positionnement.

Les jeunes Congolais, malgré leur dynamisme et leur désir de changement, sont souvent réduits au rôle de figurants dans le jeu politique. Leurs aspirations légitimes sont exploitées par des politiciens opportunistes qui cherchent à tirer profit de leur mobilisation. Cette manipulation est facilitée par leur marginalisation dans les espaces de

décision, où leurs voix sont étouffées et où ils sont privés de la possibilité de participer à la construction de l'avenir de leur pays [Lagae, 2020]. Le cas des concertations nationales de 2013, organisées sous la présidence de Joseph Kabila, est un exemple marquant. Ces concertations, conçues pour résoudre la triple crise politique, sociale et sécuritaire en RDC, ont largement exclu les jeunes militants des discussions [Nzongola-Ntalaja, 2021]. Les résultats ont principalement bénéficié aux élites politiques, laissant les jeunes avec peu de gains concrets, renforçant ainsi le sentiment de trahison au sein de cette frange de la population.

Cette situation illustre la tension entre leur rôle d'acteurs autonomes et celui de forces manipulées pour des intérêts supérieurs. À long terme, ces jeunes devront apprendre à naviguer dans ce contexte complexe, en consolidant leur indépendance et en s'assurant que leurs actions servent véritablement les aspirations du peuple congolais.

II.3. Le paradigme du « pouvoir dans la rue » : Quelle légitimité pour les leaders de la société civile ?

Les leaders des mouvements citoyens et groupe de pression en République Démocratique du Congo se sont positionnés comme des voix alternatives à celles des élites politiques traditionnelles. Leur quête de légitimité repose principalement sur la mobilisation des masses à travers des manifestations dans la rue. Souvent, ils se présentent comme des porte-paroles de la jeunesse et de la société civile, critiquant les défaillances du gouvernement et appelant à des réformes radicales. Ces leaders exploitent le mécontentement populaire pour renforcer leur légitimité, bien que leurs motivations profondes puissent parfois être ambiguës (Nzongola-Ntalaja, 2021). L'utilisation de la rue comme outil de contestation leur confère une visibilité immédiate, mais cela les rend vulnérables à des critiques concernant leurs véritables objectifs.

Bien que beaucoup de dirigeants de la société civile revendiquent une position apolitique, nombreux sont ceux qui finissent par entrer dans l'arène politique. Ce passage de la société civile à la politique active illustre un phénomène où des figures initialement critiques du pouvoir

deviennent elles-mêmes des acteurs politiques, parfois en contradiction avec leurs principes d'indépendance. La tentation du pouvoir politique les pousse à radicaliser leurs actions, voire à adopter des tactiques populistes pour mobiliser un large soutien.

Un jeune ex-militant, jadis actif dans des manifestations de grande envergure à Goma, présent lors d'un entretien, explique : « *Je croyais en notre leader, il parlait toujours de justice et d'une lutte pacifique. Mais quand les manifestations ont pris de l'ampleur, j'ai remarqué qu'il cherchait plus à se faire remarquer qu'à défendre les causes qu'on s'était fixées. À chaque arrestation, il se faisait filmer. Il disait que c'était pour recueillir les éléments pour divers plaidoyers envisagés, mais en réalité, c'était pour attirer les politiciens qui pourraient lui offrir un poste.* »

Cette montée en politique pousse certains dirigeants des mouvements citoyens à adopter des tactiques de plus en plus violentes ou populistes, qu'ils justifient comme des moyens nécessaires pour atteindre leurs objectifs. Des événements comme le Printemps arabe montrent que la violence peut parfois être perçue comme une stratégie légitime pour défier les autorités (Titeca, 2019). Dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, de vives tensions sociales ont régulièrement donné lieu à des manifestations parfois violentes, en réponse à des décisions gouvernementales impopulaires. Profitant de ces moments de crise, les dirigeants protestataires s'adressent souvent aux médias pour revendiquer leur succès, dénoncer les abus des forces de l'ordre et faire état des événements. Sur les réseaux sociaux, il est courant de voir des images publiées par les membres de ces mouvements, mettant en avant leur rôle actif dans les manifestations. Ces images capturent des moments où ces jeunes bravent les forces de l'ordre ou lorsqu'ils sont arrêtés, où souvent, transportés dans des jeeps de la police, tout en levant le poing en signe de résistance. Certains vont même jusqu'à embaucher des journalistes et photographes professionnels pour documenter leur participation et renforcer leur visibilité publique. Des témoignages recueillis auprès d'ex-militants révèlent que ces pratiques

sont parfois motivées par un désir de construire une image de héros, plutôt que par un véritable engagement citoyen.

Les motivations des leaders de mouvements citoyens sont complexes. Entre engagement authentique et calcul politique, il est difficile de discerner leurs véritables intentions. Certains, après avoir prononcé le système, finissent par en devenir une partie intégrante. Comme le souligne un ex-militant évoqué, « *Nous pensions qu'il se battait pour nous, mais il se battait pour lui-même.* » L'intégrité des leaders politiques est mise à l'épreuve par le pouvoir. Si certains succombent à la tentation, d'autres réussissent à préserver leurs distinctions, prouvant que l'honnêteté en politique n'est pas une utopie.

II.4. Impact de L'exode rural et de l'urbanisation sur l'engagement des jeunes

Les conflits armés récurrents dans les Kivu ont provoqué un exode rural massif vers les grandes villes comme Goma, Bukavu, Beni et Uvira. Cette urbanisation rapide, associée à la précarité des nouveaux arrivants, notamment les jeunes, a engendré des tensions sociales importantes. Traumatisés par les violences subies et confrontés à un manque d'opportunités, certains de ces jeunes ont rejoint des mouvements citoyens, cherchant ainsi à exprimer leurs frustrations et à revendiquer leurs droits.

Le contexte de guerre a durablement marqué les jeunes déplacés, qui transportent avec eux les stigmates de la violence. Ces expériences passées peuvent expliquer leur propension à réagir de manière violente dans les milieux urbains, notamment lors de manifestations. Dans ce contexte, les manifestations peuvent rapidement dégénérer en scènes de violences interethniques, comme l'a illustré le conflit intercommunautaire d'avril 2021. Le conflit entre deux communautés Kumu et Nande à Buhene⁵⁹, lié à un appel à manifester pendant dix jours pour dénoncer l'inaction de la Monusco face aux massacres des civils dans le territoire de Beni, mais rapidement dévié en attaques

⁵⁹ Un petit quartier dénommé « Buhene », situé dans le village Ngangi 1, groupement Munigi en territoire de Nyiragongo.

ethniques [Radio Okapi, 2021]. Le résultat fut tragique : plusieurs morts, des incendies de maisons, et de nouveaux déplacements de populations vers le centre-ville. Les images des femmes fuyant leurs habitations avec des enfants sur le dos et des colis de première nécessité rappellent les scènes de fuite observées dans les villages attaqués par des milices. Cette continuité des schémas de violence, du rural à l'urbain, montre la difficulté de réintégrer les jeunes déplacés dans un tissu social déjà fragilisé.

Dans les villes comme Goma, la rue devient un espace où ces frustrations sont exprimées de manière violente. Ce type de violence montre que les jeunes déplacés reproduisent dans les villes les schémas de conflit qu'ils ont connus en milieu rural, accentuant ainsi les tensions sociales et ethniques au sein des populations urbaines. L'urbanisation, couplée à l'exode rural forcé, transforme les villes en terrains fertiles pour l'expression violente des frustrations des jeunes, motivées par leur expérience de la guerre.

II.5. Jeunes et forces de l'ordre : entre confrontation et quête d'une voix écoutée

Face à la contestation sociale, les autorités en RDC et en Afrique ont souvent recours à une répression brutale des manifestations. Les forces de l'ordre n'hésitent pas à utiliser les gaz lacrymogènes, mais aussi des armes à feu, mettant en danger la vie des manifestants. Ces méthodes, justifiées par la nécessité de maintenir l'ordre public, ont pour effet de criminaliser la protestation et de renforcer le sentiment d'injustice chez les jeunes.

Cependant, la frontière entre maintien de l'ordre et répression est souvent floue. De nombreuses manifestations, même pacifiques au départ, sont rapidement réprimées ; ce qui radicalise davantage les jeunes manifestants. Dans les villes du Kivu, lors des manifestations, les forces de l'ordre ont répondu avec une force disproportionnée, faisant plusieurs morts et blessés. Ces actions ont non seulement renforcé la perception que le gouvernement refuse d'écouter les revendications des jeunes, mais aussi activent les tensions sociales. La

brutalité de certaines interventions, y compris les arrestations arbitraires et les mauvais traitements infligés aux jeunes détenus, crée un climat de peur et de méfiance à l'égard des forces de l'ordre. Cela pousse de nombreux jeunes à adopter des comportements plus agressifs lors de futures manifestations, voyant la confrontation directe comme le seul moyen de se faire entendre.

En effet, la répression policière a des répercussions psychologiques et sociologiques profondes sur les jeunes. D'un point de vue psychologique, la violence subie ou enregistrée lors des manifestations crée un sentiment de frustration et d'injustice. Comme le souligne Galtung (2013), « lorsque des groupes marginalisés vivent des expériences répétées de violence structurelle ou directe, leur frustration peut se transformer en colère, renforçant ainsi leur propension à résister activement aux autorités ». Ce sentiment d'injustice alimente également une perte de confiance envers les institutions étatiques, rendant les jeunes plus susceptibles de se radicaliser ou de se retirer des processus citoyens pacifiques. Le sentiment de marginalisation ressenti par les jeunes est souvent alimenté par la perception que les forces de l'ordre sont utilisées comme un outil de répression plutôt que de protection. En conséquence, ces jeunes, déjà désavantagés sur les plans économique et social, se retrouvent dans une position de double victimisation : non seulement ils sont victimes de l'injustice sociale et économique, mais ils subissent également la violence d'un État censé les protéger.

La répression policière alimente un cycle de violence qui radicalise les jeunes. Les images de la répression, largement diffusées, attirent la sympathie et incitent à la résistance. La confrontation devient alors la norme, éloignant les jeunes de la voie du dialogue et de la négociation.

La répression policière lors de manifestations marquées par des tensions ethniques, comme celle du 20 décembre 2021, a des conséquences désastreuses sur la cohésion sociale. Les affrontements entre les forces de l'ordre et les manifestants, souvent perçus comme représentant une communauté particulière, alimentent les fractures sociales et les discours de haine. La manifestation a pris une tournure ethnique lorsque

des jeunes ont attaqué des membres des forces de l'ordre Rwandophones, les assimilant à des infiltrés.

Un sergent de la Police nationale congolaise (PNC), notamment dans le cadre de cette recherche, a confié sous anonymat : « *Ce jour-là, certains manifestants ne voyaient plus en nous des agents de l'État. Pour eux, nos origines ethniques étaient suffisantes pour nous traiter d'ennemis. Cela a rendu notre intervention extrêmement difficile et douloureuse, car nous étions pris entre le devoir de rétablir l'ordre et le besoin de protéger notre propre intégrité physique.* »

Ces actes de violence ont non seulement discrédité le mouvement de protestation mais ont également renforcé les divisions communautaires. Ce qui devait être une revendication politique s'est ainsi transformée en une crise identitaire, aggravant le sentiment de méfiance entre différentes communautés et envers les institutions publiques.

Section III : Vers un engagement pacifique : quelles perspectives ?

III.1. Quelle voix pour les jeunes ?

Pour que les jeunes puissent se faire entendre sans recourir à la violence, plusieurs alternatives doivent être envisagées. Les plateformes de dialogue entre jeunes, autorités locales et nationales peuvent jouer un rôle essentiel dans l'expression pacifique de leurs revendications. Ces mécanismes de participation citoyenne, comme les conseils de jeunesse, doivent être renforcés pour offrir aux jeunes un espace où leurs préoccupations peuvent être débattues et prises en compte [UNDP, 2020]. De plus, l'utilisation des réseaux sociaux peut servir de tribune pour porter des revendications collectives sans risquer de provoquer des violences urbaines [Titeca, 2019]. Enfin, un soutien de la communauté internationale pour l'ouverture d'espaces de dialogue non-violents peut permettre aux jeunes d'exprimer leurs préoccupations à un niveau plus global, favorisant une médiation pacifique.

III.2. L'éducation à la citoyenneté et à la non-violence

L'éducation joue un rôle crucial dans la prévention de la violence chez les jeunes. Il est impératif de mettre en place des programmes de

formation en citoyenneté et non-violence dans les écoles et les communautés [Galtung, 2013]. Ces programmes doivent enseigner les compétences en résolution pacifique des conflits, la compréhension des droits et devoirs citoyens, ainsi que la promotion de l'engagement politique non-violent. Au Ghana, par exemple, des campagnes de sensibilisation à la non-violence ont été intégrées dans le curriculum scolaire, sensibilisant les jeunes aux moyens pacifiques de s'engager civiquement [UNICEF, 2019]. En outre, les médias communautaires et les associations civiles peuvent être mobilisés pour promouvoir une culture de paix parmi les jeunes, renforçant ainsi leur résilience contre la violence [UNDP, 2020].

III.3. Réformes nécessaires

Des réformes de la gouvernance locale et nationale sont indispensables pour intégrer les jeunes dans les processus décisionnels. Cela inclut l'instauration de quotas réservés aux jeunes dans les assemblées locales et nationales, garantissant ainsi leur représentation dans les instances décisionnelles [Titeca, 2019]. Des consultations régulières avec des groupes de jeunes à travers des dialogues communautaires peuvent également permettre de mieux comprendre leurs besoins et préoccupations. En outre, la création d'opportunités d'emploi et de formation professionnelle pour les jeunes, réduirait leur sentiment de marginalisation économique, qui est souvent à l'origine de leur radicalisation [UNDP, 2020]. Ces réformes doivent viser à réduire les écarts entre les aspirations des jeunes et les politiques publiques existantes.

III.4 Renforcement des mouvements citoyens pacifiques

Les mouvements citoyens pacifiques doivent être renforcés à travers l'accompagnement technique de leurs initiatives. Cela peut inclure des formations sur le plaidoyer non-violent, l'organisation de campagnes de sensibilisation, et des réseaux de solidarité entre mouvements pacifiques. Les organisations non-gouvernementales locales et internationales peuvent jouer un rôle clé en facilitant ces formations et

en créant des échanges entre jeunes militants pacifistes d'autres régions du monde.

Conclusion

Au Kivu, l'engagement des jeunes oscille entre l'aspiration à un changement pacifique et la tentation de la violence. Si beaucoup rêvent d'une société plus juste et démocratique, la marginalisation, la répression et les manipulations politiques les poussent parfois à adopter des stratégies radicales. Cette ambivalence reflète les défis multiples auxquels la jeunesse est confrontée dans un environnement marqué par l'instabilité et les conflits.

L'étude met en lumière que le basculement vers la violence trouve ses racines dans des facteurs socio-économiques et politiques, tels que la pauvreté, le chômage, et la répression. Toutefois, il est également apparu que certaines manifestations, même pacifiques au départ, sont infiltrées par des individus ou des groupes ayant des intentions malveillantes. Ces infiltrations, souvent orchestrées par des adversaires politiques ou des acteurs externes, visent à semer la violence pour discréditer les mouvements citoyens et ternir l'image des OSC. Cette dynamique complique davantage la quête de légitimité de ces organisations tout en alimentant les tensions sociales.

Malgré ces défis, la jeunesse du Kivu reste une force vive et déterminée, capable de transformer ses frustrations en un moteur de changement positif. Cela passe par des réformes qui encouragent leur participation active aux processus de décision, notamment en renforçant les structures de participation citoyenne à tous les niveaux de gouvernance. Il est crucial d'investir dans des initiatives d'éducation civique et à la non-violence, afin de doter les jeunes des outils nécessaires pour un engagement politique et citoyen responsable. Par ailleurs, pour contrer les effets néfastes des infiltrations, il est impératif que les Organisations de la Société Civile renforcent leurs mécanismes de contrôle interne et collaborent étroitement avec des partenaires crédibles pour protéger l'intégrité de leurs actions. Les autorités doivent également s'abstenir

d'instrumentaliser la violence ou de tolérer les infiltrations dans les manifestations.

La solution au paradoxe de l'engagement des jeunes au Kivu repose sur un engagement sincère des autorités, des OSC, et de la société civile à instaurer un dialogue inclusif et à reconstruire la confiance entre les différents acteurs. En créant un environnement propice à l'expression pacifique des revendications, il sera possible de transformer ces tensions en opportunités pour la stabilité et le développement des provinces du Nord et Sud-Kivu.

Bibliographie

▪ Ouvrages

1. Autesserre, S. (2010). *Le Congo en difficulté : violences locales et échec de la consolidation de la paix internationale*. Presses universitaires de Cambridge.
2. Branch, D. et Cheeseman, N. (2009). *Démocratisation, nationalisme ethnique et violence au Kenya*. Journal d'études africaines contemporaines, 27(3), 371-390.
3. Erikson, EH (1969). *La vérité de Gandhi : sur les origines de la non-violence militante*. WW Norton & Company.
4. Galtung, J. (2013). *La paix par des moyens pacifiques : paix et conflit, développement et civilisation*. Londres : SAGE Publications.
5. En ligne Lemarchand, R. (1996). *Burundi : Conflit ethnique et génocide*. Presse du Centre Woodrow Wilson.
6. Mamdani, M. (2001). *Quand les victimes deviennent bourreaux : Colonialisme, nativisme et le génocide au Rwanda*. Presse de l'Université de Princeton.
7. Museveni, Y.K. (1997). *Semer la graine de moutarde : la lutte pour la liberté et la démocratie en Ouganda*. Éditions Macmillan.
8. Nzongola-Ntalaja, G. (2021). *Le Congo : de Léopold à Kabila : une histoire populaire*. Zed Books.

9. Prunier, G. (2009). *La guerre mondiale d'Afrique : Le Congo, le génocide rwandais, et la fabrication d'une catastrophe continentale*. Presse de l'Université d'Oxford.
10. Stearns, J. (2012). *Danser à la gloire des monstres : l'effondrement du Congo et la Grande Guerre d'Afrique*. PublicAffairs.
11. Stearns, J., Verweijen, J., & Eriksson Baaz, M. (2013). *L'armée nationale et les groupes armés dans l'est du Congo : démêler le nœud gordien de l'insécurité*. Institut de la vallée du Rift.
12. Titeca, K. (2019). *Mouvements citoyens et dynamiques politiques au Congo*. *Revue internationale de politique*.
13. Tripp, AM (2010). *L'Ouganda de Museveni : Paradoxes du pouvoir dans un régime hybride*. Éditeurs Lynne Rienner.
14. Verweijen, J. (2017). *Militarisation à visage humain : la politique de la vie quotidienne et les forces armées dans l'est de la RDC*. *Oxford Development Studies*, 45(1), 76-93.

▪ Articles

1. Branch, A. et Cheeseman, N. (2009). *Démocratisation, nationalisme ethnique et violence au Kenya*. *Journal d'études africaines contemporaines*, 27(3), 371-390.
2. Stearns, J., Verweijen, J., & Eriksson Baaz, M. (2013). *L'armée nationale et les groupes armés dans l'est du Congo : démêler le nœud gordien de l'insécurité*. Institut de la vallée du Rift.
3. Titeca, K., & De Herdt, T. (2019). *Démocratie et participation politique en RDC*. *Revue internationale de politique*.
4. Titeca, K. (2019). *Les mouvements de jeunesse en Afrique centrale : entre luttes politiques et médias sociaux*. *Revue d'études africaines modernes*.
5. Trefon, T. (2016). *Les citoyens du Congo et leur réalité politique*. *Revue de politique africaine*.

▪ Rapports

1. EAC, (2022). East African Community Regional Force (EACRF), disponible sur <https://www.eac.int/eac-regional-force>

2. Groupe Banque mondiale. (2016). *Le Printemps arabe, cinq ans après : le chemin vers l'inclusion de tous*. Établissement Brookings. Disponible sur <https://www.banquemondiale.org/fr/events/2016/01/07/the-arab-spring-five-years-later-toward-greater-inclusiveness>
3. PNUD. (2020). *Participation des jeunes à la gouvernance : voies vers un engagement civique non violent*. Programme des Nations Unies pour le développement.
4. UNICEF. (2019). *Promouvoir la paix et la non-violence par l'éducation au Ghana*. Rapport annuel de l'UNICEF.

▪ Articles de presse

1. AFP. (2015). Le gouvernement congolais n'exclut pas un rapport de la présidentielle. *France24*. Disponible sur <https://www.france24.com/fr/20150116-rdc-congo-joseph-kabila-elections-president-recensement-opposition-loi-mandat-gouvernement-rfi>
2. Al Jazeera. (2022). Des manifestants demandent le départ des troupes de l'ONU de la RDC dans un contexte de conflit croissant. Disponible sur <https://www.aljazeera.com/news/2022/7/26/un-peacekeepers-troops-shoot-two-protesters-dead-in-goma-drc>
3. France 24. (2022). RD Congo : une manifestation anti-Rwanda très tendue à Goma. Disponible sur <https://www.france24.com/fr/afrique/20220615-rd-congo-une-manifestation-anti-rwanda-tr%C3%AAs-tendue-%C3%A0-goma>
4. Jeune Afrique. (2016). Burundi : les Imbonerakure, « on les sent, mais on ne les voit pas ». *JeuneAfrique.com*. Disponible sur <https://www.jeuneafrique.com/310541/politique/burundi-les-imbonerakure-on-les-sent-mais-on-ne-les-voit-pas/>
5. Jeune Afrique. (2023). À Goma, la police congolaise réprime une manifestation contre la force de l'EAC. Disponible sur <https://www.jeuneafrique.com/1410077/politique/a-goma-la->

police -congolaise -reprime -une -manifestation -contre -la -force -
de -leac/

6. Kibangula, T. (2013). RDC : vers un troisième mandat pour Joseph Kabila en 2016 ? *Jeune Afrique* . Disponible sur [https ://www .jeuneafrique .com /169884 /politique /rdc -vers -un -troisi -me -mandat -pour -joseph -kabila -en -2016/](https://www.jeuneafrique.com/169884/politique/rdc-vers-un-troisi-me-mandat-pour-joseph-kabila-en-2016/)
7. Le Monde. (2024). Kenya : la répression des manifestations contre le gouvernement a fait au moins 39 morts. Disponible sur [https ://www .lemonde .fr /afrique /article /2024 /07 /02 /kenya -trente -neuf -morts -dans -les -manifestations -contre -le -gouvernement -du -president -william -ruto - selon -un -organisme - officiel 6245910 3212 .html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2024/07/02/kenya-trente-neuf-morts-dans-les-manifestations-contre-le-gouvernement-du-president-william-ruto-selon-un-organisme-officiel-6245910-3212.html)
8. Radio Okapi. (2015). RDC : l'Assemblée nationale adopte le projet de loi électorale. Disponible sur [https ://www .radiookapi .net /actualite /2015 /01 /18 /rdc -lassemblee -nationale -adopte -le -projet -de -loi -electorale](https://www.radiookapi.net/actualite/2015/01/18/rdc-lassemblee-nationale-adopte-le-projet-de-loi-electorale)
9. Jeune Afrique. (2014). Burkina Faso : le récit de la chute de Compaoré, heure par heure. Disponible sur [https ://www .jeuneafrique .com /39108 /politique /burkina -le -r -cit -de -la -chute -de -compaor -heure -par -heure/](https://www.jeuneafrique.com/39108/politique/burkina-le-r-cit-de-la-chute-de-compaor-heure-par-heure/)

Questionner le droit à la ville dans un contexte d'urbanisation rapide : quand la rue devient un acteur politique important

Benjamin Muhoza Kanze⁶⁰

Résumé : Au cours des 15 dernières années, la ville de Goma s'est offerte une réputation, quelque peu controversée, de bastion des mouvements populaires protestataires dans l'Est de la République Démocratique du Congo. Ces derniers sont pourtant nés des revendications sociales en faveur d'une gouvernance inclusive et responsable mais sont parvenus à exercer directement ou indirectement un rôle politique majeur. L'une des causes de l'émergence de ces mouvements semble être l'urbanisation rapide et non contrôlée comme symbole de la mauvaise gestion de la cité ayant abouti à des conditions de vie jugées non acceptables par les protestataires. A celle-ci s'ajoute le mécontentement de la jeunesse vis-à-vis d'une gouvernance souvent défailante peinant à organiser la vie urbaine selon les exigences. Cependant, les protestations populaires sont passées de simples revendications sociales à celles politiques et sécuritaires, accentuant la violence urbaine, soit par les dérapages de quelques manifestations ou par une répression sanglante. Enfin, protester semble devenir un moyen de peser sur l'échiquier politique local et national.

Mots clés : Urbanisation, Revendications citoyennes, Marches de protestation et Gouvernance

1. Introduction

Parmi les nombreux changements importants qui ont caractérisé l'Afrique Subsaharienne depuis l'avènement du 21^{ème} siècle, deux facteurs retiennent souvent l'attention. D'abord, la population africaine est de plus en plus jeune avec la part des moins de 30 ans comptant pour

⁶⁰ Doctorant à l'Institut des Politiques de Développement et de Management à l'Université d'Anvers en Belgique et enseignant à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion à l'Université de Goma en RDC

plus de la moitié de la population totale⁶¹. Ensuite, le taux d'urbanisation capté par l'accroissement de la population vivant dans les milieux urbains est le plus rapide de la planète (Ritchie et al., 2024). Même si l'urbanisation est historiquement accompagnée des standards des niveaux de vie élevés, les promesses d'une urbanisation diminuant la pauvreté, les tensions interethniques et les inégalités semblent échapper à l'Afrique (Moyo, 2008). En revanche, l'urbanisation semble s'accompagner par l'augmentation du chômage, le manque d'accès aux infrastructures de base, la montée des personnes sans terres (*landless* en anglais) et l'augmentation du nombre des bidonvilles (Moyo, 2008). Cette urbanisation s'opère souvent dans des pays n'ayant pas de capacités nécessaires en termes d'infrastructures ou des structures d'économie pouvant absorber de manière adéquate cette population additionnelle (Sambieni, 2019).

Dans les pays qui subissent des conflits armés ou qui sont en période post-conflits, les taux d'urbanisation sont encore plus élevés étant donné que les villes et autres centres urbains sont souvent perçus comme des *milieux de refuge* (Büscher, 2020). Ces pays expérimentent une urbanisation induite par les conflits qui contraignent des milliers des villageois à venir vivre dans les milieux urbains. Ceci pose des défis majeurs en termes de gestion de ces villes. Par exemple, après la guerre, les anciens antagonistes peuvent poursuivre des visions concurrentes des politiques de reconstruction post-conflits, ce qui conduit à un contrôle contesté de la ville (Elfversson et al., 2023). Par conséquent, les villes qui émergent des régions touchées par des conflits armés ont tendance à porter les germes de la contestation et de la concurrence pour le pouvoir de gouverner. Cela s'observe surtout dans les villes qui connaissent une croissance rapide. Ce qui tend à accroître une concurrence pour des ressources rares, notamment la terre (Elfversson et Höglund, 2023). Dans ces contextes, le processus d'urbanisation est ancré dans des dynamiques à plusieurs niveaux qui tendent à façonner

⁶¹ Estimation des Nations Unies : <https://www.un.org/ohrlls/news/young-people%E2%80%99s-potential-key-africa%E2%80%99s-sustainable-development> .

l'exercice du pouvoir public par le biais des processus urbains qui rendent l'urbanisation elle-même hautement politique (Büscher, 2018).

Lier la nature fragile de l'autorité publique dans les villes en conflits ou post-conflits et les frustrations d'une urbanisation en grande partie bâclée devient donc nécessaire pour étayer les origines des protestations (violentes) dans les villes africaines. Cette étude essaie d'interroger l'origine des marches de protestation dans la ville de Goma à l'Est de la République Démocratique du Congo (RDC), une partie déchirée par des décennies de guerre. En effet, la ville de Goma a été au centre des enjeux politiques et socioéconomiques dans l'histoire récente de la RDC. D'abord, c'est la ville avec l'un des taux d'urbanisation les plus élevés du pays (Muhoza et al., 2022) mais aussi elle a été au centre des enjeux politiques en étant par exemple la capitale politique et économique du Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD-Goma) le plus grand mouvement rebelle lors de la deuxième guerre du Congo (Reyntjens, 2009).

La ville de Goma est aussi connue pour des marches de protestations au cours des 15 dernières années portées par des groupes de pression, des organisations de la société civile et des mouvements citoyens dont la Lutte pour le Changement (LUCHA) était probablement le plus emblématique (Oldenburg & Kambale, 2023). Comment peut-on expliquer l'émergence de la ville de Goma comme espace de contestation en dépit de profonds changements qui ont caractérisé cette ville dans les deux dernières décennies ? Même si les conflits se manifestent de plus en plus en milieu urbain africain (Kniknie & Büscher, 2023), leur origine peut varier selon le contexte. Cette étude essaie de lier l'urbanisation (très) rapide de la ville de Goma, la nature de sa gouvernance et l'émergence des contestations récurrentes. Elle part de la compréhension du concept 'droit à la ville' qui sous-entend des villes inclusives où tous les habitants bénéficient des avantages dérivant du fait d'être citoyens comme par exemple l'accès aux services sociaux de base.

L'argument principal de cette étude est que l'urbanisation rapide et non planifiée qu'a connue la ville de Goma où l'autorité publique est

fragmentée porte des germes d'exclusion auxquelles la majorité de la population notamment les jeunes font face. Dans ce contexte, la protestation (parfois violente) est un moyen non seulement de se faire entendre mais aussi de participer à la gestion de la cité. Pour y arriver, cette étude part d'une revue systématique des études sur l'urbanisation et la protestation dans la ville de Goma, fait un examen des différentes épopées des marches de protestation dans la rue ainsi que des données collectées au cours de différents terrains de recherche effectués ces trois dernières années. Ces données incluent des interviews semi-structurées, des observations et des groupes de discussion avec différentes couches sociales incluant (mais pas uniquement) les membres de la société civile, des mouvements citoyens, des autorités locales et provinciales.

En dehors de cette introduction et de la conclusion qui est la dernière section, le reste de l'article est chronologiquement organisé comme suit : une brève discussion du fondement du droit à la ville dans une Afrique qui s'urbanise ; un retour sur l'évolution de la ville de Goma et son autorité souvent fragmentée , une mise en relation entre le droit à la ville et le bien fondé et l'évolution des protestations dans la ville de Goma et enfin, un cas d'étude sur les conflits fonciers comme arène de protestations pendant l'état de siège.

2. Droit à la ville dans une Afrique de plus en plus urbaine

Pour l'écrasante majorité de sa vie, l'homme a toujours vécu dans le milieu rural. Ce n'est qu'en début du 19^{ème} siècle que l'urbanisation prit un réel envol (Beall & Fox, 2009). D'un point de vue historique, l'urbanisation semble motivée par des facteurs économiques en tant que processus conduisant à des espaces propices à la prospérité et généralement considérés comme ayant joué un rôle critique dans le processus de formation de l'État (Tilly, 1989). Comme le souligne Tilly (1989), les élites économiques avaient négocié avec les détenteurs des pouvoirs coercitifs afin de garantir la sécurité, la croissance et le bien-être. Les chercheurs ont toutefois tendance à considérer les villes modernes comme les produits des processus beaucoup plus complexes dans lesquels, outre l'accumulation du capital, les villes deviennent des espaces de différenciation culturelle, ethnique et socioéconomique

(Beall et al., 2013). Une particularité de l'Afrique est que ses grandes villes actuelles ont tendance à être enracinées dans (et façonnées par) l'héritage colonial de la planification urbaine et de la stratification hiérarchique (Fox, 2012).

Les villes africaines ont les taux faibles d'accès aux infrastructures de base et plus d'habitations inadéquates (Ritchie et al., 2024). Face à ce manque d'inclusivité des villes africaines en particulier et celles du Sud global en général, le concept « *droit à la ville* » développé par le philosophe français Henri Lefebvre en 1968, est de plus en plus répandu. Quoiqu'initié dans le but de re-imaginer l'ingénierie de la gestion des villes occidentales au-delà du prisme du capitalisme et des forces du marché (Lefebvre, 1968), les inégalités croissantes dans les villes des pays en développement ont poussé les chercheurs à réexaminer l'accès à la ville comme la capacité de tous les citoyens à pouvoir dériver des bénéfices par le fait de vivre en ville. C'est notamment le cas de David Harvey dans son célèbre article 'right to the city' (Harvey, 2015). Ainsi, les villes africaines sont devenues des espaces de contestation (Kniknie & Büscher, 2023). Raleigh (2015) avance notamment la thèse du changement des conflits violents des milieux ruraux vers les milieux urbains qu'il qualifie d'urbanisation des conflits sous une forme de transfert des conflits de milieux ruraux à ceux urbains.

Les processus d'urbanisation pendant la période coloniale et post-coloniale ont souvent abouti à des villes ségréguées, exclusives et n'améliorant pas les conditions de vie pour les classes pauvres et marginalisées car étant principalement orientées vers l'extractivisme (Moyo, 2008). Par conséquent, l'on peut constater par exemple que beaucoup de grandes villes africaines bâties lors de la colonisation sont des villes portuaires (Fox, 2012). Les Programmes d'Ajustement Structurels (PAS) dans les années 1980s ont aussi conduit à la diminution des investissements publics et à l'effondrement économique. Ils ont entraîné une faible productivité dans le secteur agricole sur l'ensemble du continent accentuant encore plus fortement les tendances d'urbanisation rapide (Fay & Opal, 2000). Dans le cas de la RDC (Zaïre

à l'époque), Young et Turner (1985) montrent que la zaïrianisation avait conduit à la fermeture de beaucoup de plantations (grandes employeuses de l'époque) ce qui a résulté dans un chômage plus élevé dans le secteur agricole et possiblement conduit au retour des anciens travailleurs en ville par manque d'emploi. Cette urbanisation s'est ainsi déroulée dans un contexte marqué par la baisse du niveau de vie au point d'être souvent qualifiée par les chercheurs d'urbanisation sans croissance (Fay & Opal, 2000). Ainsi, les conditions de vie urbaines de plus en plus moins bonnes dans une Afrique qui s'urbanise avec rapidité créent donc le besoin de rechercher une inclusivité beaucoup plus grande. D'ailleurs les « villes soutenables » font partie des objectifs de développement durable (ODD 11) de l'Organisation des Nations Unies à l'horizon 2030. En effet, l'idée est de faire en sorte qu'on ait des villes inclusives et qui s'adressent à des défis pressants comme celui du changement climatique.

Dans ce contexte, le développement du droit à la ville en tant que forme de contestation des villes comme espace favorisant l'émergence du capital et non le développement humain (Lefebvre, 1968), prend tout son sens avec l'idée que les villes au-delà d'être de pôles de compétition de pouvoir (Elfversson et al., 2023), deviennent aussi des espaces où les revendications civiques et les droits de l'homme reviennent à la base d'une actualisation des théories du droit à la ville (Olsson & Besussi, 2023). Cette étude essaie de travailler sur l'intersection entre l'incapacité des villes (en conflits ou post-conflits) ayant connu une forte urbanisation à offrir des conditions acceptables d'une vie de citoyen et la montée des mouvements de protestation notamment des jeunes devenus majoritaires dans les villes africaines et exigeant de plus en plus une gouvernance responsable de la part de l'élite dirigeante.

3. Entre une gouvernance fragmentée et développement d'une ville en pleine mutation

Pendant les 30 premières années de la période post-coloniale, Goma a longtemps vécu comme cité faisant partie intégrante de l'ancienne province du (Grand) Kivu qui avait comme capitale provinciale la ville de Bukavu. Ce n'est qu'à l'occasion du découpage de la province du

Kivu en 3 provinces, Nord Kivu, Sud Kivu et Maniema en 1988 que Goma fut érigée en ville et capitale provinciale de la nouvelle province du Nord Kivu. Cependant, Goma est restée comme une ville relativement moins importante du pays. Ce sont les événements qui vont se passer dans la région des Grands Lacs entre 1994 et 2003 qui vont propulser la petite ville de Goma à une plus grande considération.

A la suite du génocide au Rwanda, la petite ville de Goma va accueillir jusqu'à 1 million des réfugiés rwandais (Mamdani, 2001). Mais l'importance de Goma sur le plan politique et économique ne prend forme qu'avec les deux grandes guerres du Congo (1996-2003) où Goma deviendra même la capitale politico-économique du plus grand mouvement rebelle (le RCD-Goma) lors de la deuxième guerre du Congo (Reyntjens, 2009). La ville ayant longtemps échappé au contrôle de Kinshasa, notamment pendant la période des guerres couplée à une rente minière continuellement grande notamment à la suite de la demande mondiale du coltan, des acteurs étatiques et non étatiques proches de la rébellion du RCD ont pu développer une économie de guerre tirant ainsi profit de leurs affinités avec les acteurs rebelles (Pole Institute, 2001).

L'entrée de la RDC dans la troisième République avec les premières élections démocratiques à plusieurs niveaux, notamment en province : a chamboulé l'ordre politique établi. L'avènement d'un nouveau gouverneur va notamment conduire à des conflits sur le contrôle des espaces et des ressources dans la province (Peyton, 2021). C'est ce que Büscher (2011) va qualifier de lutte entre l'ancienne et la nouvelle élite politico-économique en province. Le cas du conflit foncier opposant les « autochtones » du quartier Kyeshero à la famille Ngezayo est frappant. Le conflit foncier s'étant transformé en arène politique où la contestation et la compétition entre les élites politiques et économiques provinciales ont éclaté au grand jour (Büscher, 2011 et Peyton, 2021).

Avec la crise humanitaire persistante qui va secouer la partie Est de la RDC et Goma abritant un aéroport international, la ville va devenir de plus en plus un grand centre opérationnel des acteurs humanitaires internationaux inclus la Mission des forces des Nations Unies en RDC

(Büscher & Vlassenroot, 2010). Dans une étude qui a analysé l'expansion de la ville de Goma, Pech et al. (2018), ont identifié quatre principaux facteurs de l'urbanisation de la ville de Goma. Il s'agit notamment des déplacements forcés, des interventions humanitaires, la militarisation et l'action sociale des églises. Parallèlement, la forte présence humanitaire a aussi eu des effets significatifs dans la transformation de la ville (Büscher & Vlassenroot, 2010) mais aussi Goma est devenue un hub important du commerce transfrontalier dans la région des Grand Lacs (Morisho, 2024). Un rapport de la Banque Mondiale (2018) révèle également que la ville de Goma a connu des transformations importantes qui ont rendu la ville de Goma un centre économique important avec aussi le taux d'urbanisation le plus rapide de la RDC lors de deux dernières décennies.

A côté d'un fort exode rural dû aux conflits, les motifs économiques sont devenus aussi des incitations à venir vivre en ville. Tout cela a entraîné d'importants changements dans les paysages de la ville en termes du nombre d'habitants et de l'espace habité. Par exemple, les quartiers de la partie Ouest de la ville comme Ndosho, Mugunga, Kyeshero ou Lac Vert qui étaient inhabités avant l'an 2000, sont devenus des espaces très peuplés. Tous ces bouleversements, néanmoins, présentent des opportunités et des challenges dans la gestion de la cité. Comme — Büscher (2012) argumente, la transformation de la gouvernance urbaine dans un contexte de défaillance de l'État a transformé la ville de Goma en un espace urbain extrêmement fragmenté, où le pouvoir et l'autorité sur les ressources politiques, économiques et socio-spatiales sont contestés par différentes forces étatiques et non étatiques.

Confrontée aux défis de gestion, les détenteurs du pouvoir public ont généralement failli à organiser l'espace urbain de manière adéquate, ce qui aboutit à une urbanisation non contrôlée souvent appelée aussi « urbanisation anarchique ». Dans ce cas, un aménagement territorial suivant les normes urbanistiques manque cruellement et cela conduit à une occupation désordonnée de l'espace urbain notamment à l'occupation des terres non habilitées pour des constructions voire

même des constructions anarchiques (Nyenyezi et al., 2021). Dans cet état, la provision des utilités de base telle que l'eau, la présence des espaces de récréation comme des terrains de jeu ou les places réservées aux marchés sont difficiles à organiser.

4. Questionner le droit à la ville dans le contexte de Goma : des revendications sociales aux revendications politiques

4.1. Des revendications sociales face à une gouvernance en faillite...

Dans ce contexte d'urbanisation rapide non encadrée et où la gestion de la ville semble contestée et fait objet de concurrence notamment dans la provision des utilités de base entre différents acteurs étatiques et non étatiques, s'est développée un autre acteur important : la rue. En guise de protestations contre le manque d'accès à l'eau potable, il naquit « un mouvement étrange » qui en premier lieu se faisait remarquer par des affiches dénonçant le manque d'eau à Goma. En 2012, ce mouvement dénommé « Goma veut de l'eau » se développa en organisant des protestations de plus en plus coordonnées et soutenues par la grande majorité de la population⁶². C'est le début du mouvement citoyen Lutte pour le Changement (LUCHA) qui naquit dans la contestation contre le manque d'accès à l'eau en ville de Goma (Muhindo & Matumo , 2024). En effet, la Banque Mondiale (2024) rapporte qu'au niveau national, près de 65% de la population de la RDC n'a pas accès à l'eau potable.

L'épopée « Goma veut de l'eau » trouve son origine dans la revendication légitime liée à la demande d'accès aux utilités de base que l'Etat en principe devrait fournir. C'est en effet une de ses tâches principales surtout qu'à l'époque, la seule entreprise autorisée à fournir de l'eau était la Régie de Distribution d'Eau (REGIDESO) avant que la fourniture de l'eau ne soit libéralisée en 2015. La LUCHA qui naquit à cette période ainsi que d'autres mouvements citoyens et groupes de pression qui suivirent, trouvèrent ainsi leur légitimité dans la faillite de l'Etat congolais à pouvoir fonctionner correctement. Cependant, dans

⁶² <https://www.jeuneafrique.com/depeches/14568/politique/rdc-au-bord-du-lac-kivu-la-ville-de-goma-veut-de-leau/>

une ville où le processus de périurbanisation est en cours à travers une occupation rapide et spontanée des espaces non aménagés et où les acteurs étatiques sont plutôt dans la recherche de la rente que dans la gestion efficiente de l'espace urbain (Till and Muzalia, 2023), protester est devenu non seulement un outil pour refouler les frustrations des jeunes mais aussi une manière d'exiger une gouvernance plus responsable et efficace.

Image 1 : Un manifestant de la cause Goma veut de l'eau



Source : Media en ligne depeche.cd⁶³

Les succès précoces de ce mouvement attireront une ruée vers la multiplication des mouvements citoyens et autres groupes de pression qui commencèrent à agir comme alternative crédible à l'organisation traditionnelle de la société civile (Muhindo & Matumo, 2024). Il était donc devenu évident que ces mouvements allaient jouer un rôle prépondérant dans l'arène politique. Dans une étude sur les mouvements de protestation en ville de Goma, Oldenburg & Kambale (2023) soutiennent que la protestation était devenue un moyen par lequel les jeunes imaginent des avenir sociaux et politiques alternatifs et de nouvelles formes de gouvernance où la redevabilité des acteurs au pouvoir joue un rôle central.

⁶³ <https://depeche.cd/2022/07/05/nord-kivu-la-penurie-deau-potable-frappe-la-population-de-goma/>

4.2. Aux revendications politiques et sécuritaires

Le paysage politique turbulent vers l'an 2015 marqué par des tentatives du pouvoir en place de modifier la constitution en particulier et plus généralement d'entraver le processus électoral qui prévoyait l'organisation des élections présidentielles en 2016 auxquelles l'ancien président Joseph Kabila ne devrait pas en principe se présenter, constituant un déclic du passage des protestations pour de revendications sociales aux revendications politiques. Ces premières ayant été relativement pacifiques, ces dernières furent généralement violentes et accompagnées d'emprisonnement voir des morts à l'échelle nationale.

Lorsque ces marches contre la révision de la constitution éclatent, la ville de Goma est déjà expérimentée en termes d'utiliser le levier « rue » dans la balance politique. C'est donc naturellement que la ville revient en lumière lors des campagnes « Kabila dégage » (Oldenburg & Kambale, 2023). Ces campagnes qui vont se solder par une transition politique de deux ans et la non-représentation du président Joseph Kabila aux élections de 2018 constitueront pour les acteurs protestataires une importante victoire politique car ayant été aux premières loges de la contestation contre le changement de la constitution. Évidemment que la détermination des résultats politiques sont une combinaison de plusieurs facteurs mais le fait est que la lutte politique avait trouvé un terrain fertile à la contestation déjà bien garnie à travers d'autres causes souvent apolitiques comme « Goma veut de l'eau ».

Cependant, les revendications politiques des mouvements citoyens, groupes de pression et autres souches de la société civile n'ont pas cessé après l'obtention de l'alternance politique en Janvier 2019, notamment avec l'installation du nouveau président Félix Tshisekedi. Quoi que cette alternance ait provoqué un ralentissement majeur dans les protestations aux revendications politiques et sociales de grande ampleur (Muhindo & Matumo, 2024), de nouveaux défis notamment liés à la situation sécuritaire à l'Est ont ravivé la rue. C'est notamment la persistance des massacres des populations en territoire de Beni au

Nord Kivu. Au cours de ces deux premières années de suivi des massacres dans les Kivu entre Juin 2017 et Juin 2019, le Kivu Security Tracker (2019) avait documenté 3 015 incidents de combats et d'abus ayant causé la mort de 1897 victimes civiles par un amalgame d'environ 130 groupes armés et les Forces Armées de la RDC (FARDC), avec un nombre assez élevé des victimes dans la région de Beni.

La résurgence du mouvement du 23 Mars (M23) qui selon plusieurs rapports serait soutenu par le Rwanda et face aux échecs quasi-permanents des FARDC à contenir ce mouvement rebelle, des frustrations des populations ont conduit à des manifestations contre la MONUSCO qui à chaque fois ont abouti à des pertes importantes en vies humaines.⁶⁴ Ces marches avaient principalement pour objectif d'appeler au retrait immédiat de la MONUSCO de la RDC après une vingtaine d'années sans résultat palpable selon les manifestants. Cette pression populaire a cependant permis à l'aboutissement d'un engagement plus actif des troupes de la MONUSCO sur le champ de bataille à travers une opération dénommée Springbok qui avait été mise en place en Novembre 2023. Comme l'avait annoncé le commandant de la Force de la MONUSCO, le général Otávio Rodrigues de Miranda Filho : « Notre objectif principal est d'arrêter toute velléité du M23 d'envahir Sake ou Goma. Nos troupes sont déployées dans toute la région et si jamais les groupes armés s'approchaient de ces villes, la MONUSCO et les FARDC défendraient la population civile⁶⁵ ».

5. Quand la rue détermine l'essor des tentatives d'accaparement des terres

Pour approfondir la compréhension de la nature de la résistance populaire, examinons comment elle a fonctionné pendant l'état de siège. En effet, l'état de siège est un régime spécial promulgué par ordonnance N°21/016 du 03 Mai 2021 portant mesures d'application de l'état de siège sur une partie du territoire de la DRC notamment dans

⁶⁴ <https://www.hrw.org/fr/news/2023/08/31/rd-congo-repression-meurtriere-goma>

⁶⁵ <https://monusco.unmissions.org/nord-kivu-la-monusco-et-les-fardc-lancent-l%E2%80%99op%C3%A9ration-springbok-pour-prot%C3%A9ger-la-ville-de-goma>

les provinces du Nord Kivu et de l'Ituri. Le but était de renforcer l'autorité militaire avec pour mission de neutraliser les groupes armés qui sévissent dans ces provinces orientales de la RDC. Dans les faits, ce régime spécial a conduit à la suppression des assemblées provinciales et aux remplacements des gouverneurs civils par des militaires aux gouvernorats des provinces mais aussi à différents autres postes stratégiques politiques, civils et dans le système judiciaire où les militaires et policiers ont pris le devant de la scène. Cela a permis aux militaires d'assurer l'autorité politique et administrative en devenant aussi l'autorité élevée en matières foncières dans ces deux provinces⁶⁶. Il a été constaté que les militaires se sont manifestés en engageant plusieurs transactions foncières qui ont été qualifiées « d'accaparement foncier » par la société civile et les mouvements citoyens⁶⁷.

Suite aux multiples tentatives d'acquisition des parcelles de l'Etat sur base des procédures douteuses de désaffectation, plusieurs acteurs de la société civile et activistes des mouvements citoyens se sont levés pour dénoncer l'implication des militaires dans la vente des terres de l'Etat. Plus particulièrement, la tentative de démolition des tombes au cimetière Kanyamuhanga (ou ITIG selon le cas) a joué un rôle déclencheur des protestations. Dans la foulée, une commission d'urgence venue du gouvernement central de Kinshasa, chapeautée par le ministre de la Justice, est venue à Goma pour s'enquérir de près sur cette question tant contestée. A sa suite, le gouverneur militaire Constant Ndimba va instituer une commission provinciale spéciale pour étudier de près les préoccupations soulevées par les parties prenantes concernées. Au total, la commission avait répertorié 14 cas de litiges fonciers (voir le tableau N°1 ci-dessous).

⁶⁶ Nous ne développons pas les autres motivations liées à l'état de siège en termes de la volonté du président Tshisekedi d'asseoir sa légitimité après des élections contestées ou par le rétablissement des rapports de force sur le contrôle de l'armée avec l'ancien président Joseph Kabila. Même si ces questions sont importantes pour comprendre l'état de siège, elles sortent du cadre de cette étude.

⁶⁷ <https://www.radiookapi.net/2023/04/20/actualite/societe/goma-la-population-decrie-la-spoliation-dun-espace-public-de-letat>

Tableau N°1. Quelques cas des litiges fonciers répertoriés par une commission spéciale pendant l'état de siège

N°	Référence de la parcelle
01	Marché Kisoko
02	Plage publique « Kamuchanga »
03	Parcelle devant le cabinet du gouverneur
04	Espace vert devant le cabinet du gouverneur
05	Espace devant la résidence officielle du gouverneur
06	Site Nzulo-ICCN
07	Résidence de l'ancien directeur de province
08	Résidence du président de l'assemblée provinciale
09	Résidence du 1er président de la Cour d'Appel
10	Résidence du directeur de l'ANR
11	Camp Dumez
12	Camp Munzenze
13	Parcelle en face du rond-point BDGL
14	Parcelle de l'OCPT (la poste).

Source : Arrêté provincial N°01/156/CAB/GP-NK/2023 du 02 Mai 2023

Il ressort que les parcelles reprises dans ce tableau révèlent une caractéristique particulière. Elles sont majoritairement intimement liées au domaine public, car faisant partie du patrimoine de l'Etat congolais. En effet, il s'est observé que les militaires utilisaient *l'immense* pouvoir qu'ils ont obtenu de ce régime spécial pour essayer de tirer une rente considérable à travers les transactions foncières avec les élites économiques locales. Ce modèle de collaboration entre l'autorité étatique et les élites économiques dans les transactions foncières n'est pas nouveau avec l'état de siège. En effet, Muhoza (2024) a montré que ce genre d'alliances existaient bien avant par exemple à Bukavu, et constituent un des moyens par lesquelles les élites accumulent leur richesse.

L'état de siège présente aussi un contexte propice à la répression des manifestations car il réduit de fait certaines libertés individuelles, par exemple, le droit à la liberté d'expression et de réunion (Amnesty International, 2022). Cependant, des manifestations contre les

spoliations des terres de l'Etat étaient prévues et d'ailleurs exécutées en partie, mais le tôle observé dans les médias sociaux et la peur de voir les manifestations dégénérées, ont poussé les députés du Nord Kivu fraîchement élus à faire des « lobbies » auprès des autorités supérieures à celles de militaires au Nord Kivu, notamment le ministre de la défense, des affaires foncières et même au sein de l'assemblée nationale. Une pression qui aboutit au retrait des arrêtés de désaffectation pris par le gouverneur militaire.

La rue a continué à être un acteur important donc même pendant l'état de siège, mais son pouvoir a considérablement baissé. On a constaté que la rue seule peinait à faire fléchir les autorités militaires et protester peut-être parfois dangereux pour les manifestants. Néanmoins, les protestations ont constitué un élément déclencheur de balance de pouvoir entre les élites politiques civiles du Nord Kivu et les autorités militaires qui ne peuvent que se plier aux volontés des premières surtout en cas des revendications jugées en partie légitimes. Cela constitue aussi pour les élites politiques ressortissants du Nord Kivu un moyen de continuer à peser politiquement aux yeux de la population et pourquoi pas auprès du pouvoir local et central.

6. Conclusion

Les violences qui ont marqué la ville de Goma au cours des dernières années, les protestations des jeunes notamment ceux des mouvements citoyens et des groupes de pression ont été au centre de la majorité des cas de violence urbaine y compris la répression par les forces de l'ordre ou encore le vandalisme qui n'ont fait qu'accentuer le phénomène de violence urbaine. Cependant, le cas de la ville de Goma est atypique. Il présente une ville qui semble émerger depuis la fin de la période de grandes guerres du Congo en 2003 mais pourtant, il est un des épicentres de la violence urbaine en RDC. Les mouvements de protestation qui ont fait l'objet d'intérêt de cette réflexion démontrent qu'une urbanisation ratée ou plus encore une gouvernance fragmentée ne tenant pas compte des intérêts du bas peuple qui en majorité n'a pas accès aux avantages des citoyens comme accès à l'eau potable, ont

constitué une source des frustrations qui a mené à des revendications sociales en premier lieu et politiques un peu après.

Dans cette Afrique qui est en train de subir une transition démographique avec des taux d'urbanisation élevés et une population de plus en plus jeune, la quête d'une gouvernance responsable qui tient en compte les intérêts de sa population majoritaire, les jeunes, est de plus en plus souhaitée. L'épopée des mouvements citoyens en Afrique comme « Y en a marre » au Sénégal ou la LUCHA en RDC démontre que les jeunes sont décidés à peser dans l'arène politique de l'Afrique futuriste, à travers un engagement citoyen pro-actif. Les protestations et autres formes de la violence urbaine deviennent donc des outils politiques afin de faire pencher la balance dans le débat politique où les jeunes ne sont plus des simples observateurs, mais plutôt des acteurs de premier plan utilisant la rue parfois de manière violente pour exiger une plus grande redevabilité envers l'autorité publique.

Cependant, il serait important d'étudier la nature changeante des protestations dans la ville de Goma surtout avec l'identification des protestataires sous le sobriquet « Wazalendo » pour essayer de comprendre ce qui s'apparente à une compétition du contrôle de la rue par les différents mouvements. D'ailleurs, les récentes protestations de la LUCHA contre la mission des Nations Unies (MONUSCO) leur avait rapidement échappées et des « groupes de gangs » ont pour un petit moment saccagé et détruit des biens des particuliers⁶⁸. Même si les protestataires font généralement face aux mêmes frustrations qui les amènent dans la rue, les récentes marches à Goma ont été caractérisées par un niveau inquiétant de violence soit par les protestataires ou les forces de l'ordre essayant de les contenir directement ou indirectement. Les prochaines études devraient donc se pencher sur la nature changeante des marches de protestation des jeunes, en se focalisant sur ce qui s'apparente de plus en plus à des mobilisations sur des critères communautaires ou ethniques afin de réduire les risques d'escalade (Kniknie, 2021). Cela permettrait de comprendre davantage, non

⁶⁸ https://www.lemonde.fr/afrique/article/2022/07/26/en-rdc-des-manifestations-contre-la-mission-de-l-onu-a-goma-tournent-au-pillage_6136171_3212.html

seulement les motivations légitimes derrière ces manifestations, mais également les acteurs qui les soutiennent et leur modus operandi vis-à-vis d'un pouvoir fragmenté et des conflits communautaires inhérents dans la province.

References

- Amnesty International (2022). RDC. La Justice et les libertés en état de siège au Nord Kivu et en Ituri. Rapport. Londres, Royaume-Uni.
- Banque Mondiale (2018). World Bank. 2018. *Democratic Republic of Congo; Urbanisation Review; Productive and Inclusive Cities for an Emerging Democratic Republic of Congo. Directions in Development*. Washington: World Bank Group.
- Banque Mondiale (2024). Democratic Republic of Congo: In the water sector, taking stock of challenges leads to new solutions. <https://blogs.worldbank.org/en/africacan/drc-water-sector-taking-stock-challenges-leads-to-new-solutions-afe-0624>
- Beall, J., & Fox, S. (2009). Urbanisation and development in historical perspective. In *Cities and development*, 34-66.
- Beall, J., Goodfellow, T., & Rodgers, D. (2013). Cities and conflict in fragile states in the developing world. *Urban Studies*, 50(15), 3065-3083.
- Büscher, K. (2011). *Conflict, state failure and urban transformation in the Eastern Congolese periphery: The case of Goma*. Thèse de doctorat, Ghent University.
- Büscher, K. (2012). Urban governance beyond the state: practices of informal urban regulation in the city of Goma, Eastern DR Congo. In *Urban Forum*. 23(4):483-499.
- Büscher, K. (2018). Urbanisation and the political geographies of violent struggle for power and control: Mining boomtowns in Eastern Congo. *International Development Policy*, 10, 302-324.

- Büscher, K. (2020). Violent conflict and urbanization in Eastern Democratic Republic of the Congo: the city as a safe haven. In *Cities at War: Global Insecurity and Urban Resistance* (pp. 160-183). Columbia University Press.
- Büscher, K., & Vlassenroot, K. (2010). Humanitarian presence and urban development: new opportunities and contrasts in Goma, DRC. *Disasters*, 34, S256-S273.
- Elfversson, E., & Höglund, K. (2023). Urban growth, resilience, and violence. *Current Opinion in Environmental Sustainability*, 64, 101356.
- Elfversson, E., Gusic, I., & Murtagh, B. (2023). Postwar cities: Conceptualizing and mapping the research agenda. *Political Geography*, 105, 102912.
- Fay, M. & Opal, C. (2000). "Urbanization without growth: A not so uncommon phenomenon", Policy Research Working Paper no. 2412. Washington, DC: The World Bank.
- Fox, S. (2012). Urbanization as a global historical process: Theory and evidence from sub-Saharan Africa. *Population and development review*, 38(2), 285-310.
- Harvey, D. (2015). The right to the city. In *The city reader* (pp. 314-322). Routledge.
- Kivu Security Tracker (2019). Congo, Forgotten: The Numbers behind Africa's longest humanitarian crisis. Rapport Biannual.
- Kniknie, S. (2021). Why the recent violence in Goma is not simply an ethnic conflict. <https://suluhu.org/2021/05/04/why-the-recent-violence-in-goma-is-not-simply-an-ethnic-conflict/>
- Kniknie, S., & Büscher, K. (2023). *Rebellious riots: entangled geographies of contention in Africa*. Brill.
- Mamdani, M. (2001). *When victims become killers: Colonialism, nativism, and the genocide in Rwanda*. Princeton University Press.

- Morisho, N.M.B. (2024). Intégration régionale et petit commerce transfrontalier entre la RD Congo et ses voisins. Opportunités et défis. Eds. L'Harmattan.
- Moyo, S. (2008). *African land questions, agrarian transitions and the state: Contradictions of neo-liberal land reforms*. African Books Collective.
- Muhindo, S. & Matumo, B. & (2024). La Lucha : une lutte atypique dans un pays autoritaire. Dans Congo (RDC) reproduction des predations. (Eds) Alternatives Sud, pp :139-155.
- Muhoza, B.K. (2024). The dynamics of public land privatization in urban DRC: A case study of Bukavu in eastern DRC. Land Deal Politics Initiative (LDPI) Working paper 018.
- Muhoza, B.K., De Herdt, T.& Marivoet, W. (2022). Données de population sur la République démocratique du Congo: peut-on réduire les marges d'imprécision? Conjonctures de l'Afrique centrale / Katz-Lavigne, Sarah et al. [2022]-pp : 65-97
- Nyenyenzi, A.B, Mudinga, E.M, & De Herdt, T. (2021). Bukavu: city scoping study. African Cities Research Consortium.
- Oldenburg, S., & Kambale, W. (2023). From 'Goma veut de l'eau' to 'Kabila doit partir': Perspectives on Youth, Urban Protest and Armed Conflict in Goma, Eastern DR Congo. In Knieknie, S & Büscher, K. *Rebellious Riots: Entangled Geographies of Contention in Africa*, Brill, 180-208.
- Olsson, L., & Besussi, E. (2023). Lefebvre's right to the city and a radical urban citizenship: struggles around power in urban planning. In *Handbook on Planning and Power* (pp. 26-41). Edward Elgar Publishing.
- Pech, L., Büscher, K., & Lakes, T. (2018). Intraurban development in a city under protracted armed conflict: Patterns and actors in Goma, DR Congo. *Political Geography*, 66, 98-112.

- Peyton, D. M. (2021). *Property Security in the Midst of Insecurity: Wealth Defense, Violence, and Institutional Stasis in the Democratic Republic of Congo*. Thèse de doctorat, Northwestern University.
- Pole Institute (2001). Le coltan et les populations du Nord Kivu. Dossier N°1. Goma, RDC.
- Raleigh, C. (2015). Urban violence patterns across African states. *International Studies Review*, 17(1), 90-106.
- Reyntjens, F. (2009). *The Great African War, Congo and regional geopolitics, 1996-2006*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Ritchie, H., Samborska, V., & Roser, M. (2024). "Urbanization"
Published online at OurWorldInData.org. Retrieved from:
<https://ourworldindata.org/urbanization>
- Sambieni, K. R. (2019). *Dynamique du paysage de la ville province de Kinshasa sous la pression de la périurbanisation: l'infrastructure verte comme moteur d'aménagement* (Thèse de doctorat, Université de Liège).
- Thill, M. & Muzalia, G. (2023). All authorities have eaten: A history and political economy of urban land in Bukavu. Rift Valley Institute Report.
- Tilly, C. (1989). Cities and states in Europe, 1000-1800. *Theory and society*, 563-584.
- Young, C., & Turner, T. E. (1985). *The rise and decline of the Zairian state*. University of Wisconsin Pres.

La violence urbaine des jeunes dans la ville de Goma : les institutions et la paternité remises en cause

*Ariane Aksanti Badesire*⁶⁹

Résumé : L'étude explore comment le dysfonctionnement institutionnel et la crise de la paternité contribuent à la violence urbaine à Goma. Elle montre que l'affaiblissement des valeurs communautaires traditionnelles, la corruption et le dysfonctionnement institutionnel couplés à l'irresponsabilité et à l'absence des pères (crise de la paternité) engendrent des jeunes sans repères, enclins à la criminalité pour survivre. L'étude suggère de renforcer la responsabilité parentale, la prise en charge psychologique des jeunes, le rôle régulateur de l'État, les politiques socio-économiques contre la précarité et la réinsertion des jeunes pour briser ce cycle de violence.

Mots clés : *Crise de la paternité, Dysfonctionnement institutionnel, Institutions (formelles et informelles), Violence urbaine*

1. Introduction

North (1990) définit les institutions comme des règles du jeu dans une société ou, plus formellement, les contraintes conçues par l'homme pour façonner les interactions humaines. Elles structurent les incitations aux échanges sociaux, politiques, ou économiques. Le changement institutionnel façonne la manière dont les sociétés évoluent au fil du temps et constitue la clé de la compréhension du changement historique. Dans le jargon de l'économie, les institutions définissent et limitent l'ensemble des choix des individus. Elles peuvent être formelles ou informelles. Elles sont formelles lorsqu'elles comportent les règles structurantes (constitution, législations, lois et règlements) et définissent la place respective de l'État, des individus et des organisations dans une société. Celles informelles incluent les composantes culturelles et idéologiques, en particulier les coutumes, les

⁶⁹Chercheure à Pole Institute

traditions, le capital social, les règles de conduites, les conventions, la religion et la morale.

Le dysfonctionnement des institutions peut s'observer à deux niveaux. La famille, qui est la base de la société, constitue le premier niveau. En effet, la famille est cet écosystème où les enfants acquièrent les valeurs morales leur permettant de contribuer au développement de leur milieu. Ces valeurs acquises se diffusent d'une manière générationnelle et peuvent influencer la mise en œuvre des institutions dites formelles. Le deuxième niveau est celui du pouvoir public habilité à mettre en place les lois de régulation du comportement de la population et des mesures contraignantes pour son application. S'il y a dysfonctionnement à ces deux niveaux, la violence urbaine, sous toutes ses formes, peut y trouver racine.

Michaud (2014) définit la violence comme la transgression des règles et normes qui conduit à la menace de l'imprévisibilité et introduit les dérèglements et les chaos. Cette imprévisibilité est au cœur de l'insécurité, créant un sentiment de s'attendre à tout et ne pas être sûr de tout dans la vie quotidienne. Une telle situation a des graves conséquences dans une société et ce, avec des implications sur la vie économique, sociale et politique.

Kostner (2016), dans son étude sur « Violences urbaines : un problème d'ampleur épidémique » montre que la lutte contre la violence est un impératif de développement du fait qu'une violence endémique se traduit par une moindre productivité, une dégradation de la santé et un renchérissement du coût de la sécurité. Le coût cumulé de la violence est stupéfiant et peut atteindre jusqu'à 10 % du PIB dans certains pays, avec des conséquences néfastes à long terme sur le développement humain, social, économique et durable.

Kosther (2016) souligne que, selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), un taux d'au moins 10 homicides pour 100 000 habitants indique une violence endémique. Ce qui signifie que, dans beaucoup de pays, la violence a effectivement atteint des proportions épidémiques.

Dans la ville de Goma, depuis un temps, une crise de violence, sans précédent, se vit et pousse à réfléchir sur ses causes profondes. En effet, chaque jour de cas de meurtres, d'agressions, vols ou violences sexuelles sont recensés. L'analyse profonde des raisons sous-jacentes de ces actes criminels s'avère indispensable pour identifier des solutions efficaces à ce défi sécuritaire.

Dans cette perspective, la présente étude vise à déterminer comment la crise de la parenté influence le dysfonctionnement institutionnel à Goma en contribuant à l'engagement des jeunes dans la violence urbaine d'une part, et quelles interventions au niveau de la responsabilisation parentale et de la gouvernance étatique pourraient atténuer ce phénomène, d'autre part ?

2. Revue de la littérature

Cette revue de la littérature explore les cadres théoriques pertinents pour analyser le lien entre le dysfonctionnement institutionnel, la crise de la parenté et la violence urbaine à Goma. Elle examine d'abord les concepts d'institutions formelles et informelles, puis se penche sur le rôle de la paternité dans la prévention de la violence, ensuite détermine la contribution du néolibéralisme et du « phénomène homeless » dans la pérennité de la crise ainsi que les fonctions de la paternité dans les violences afin de préparer le terrain pour l'analyse des données de l'étude.

a) Les institutions informelles

North (1990) définit les institutions informelles comme les valeurs, les normes, la coutume, la croyance qui structurent la vie socioéconomique d'une nation. Scott (2008) montre que les valeurs faisant partie des institutions informelles sont la principale source de motivation des actions humaines et justifient qu'on éprouve le désir d'effectuer une tâche. Quant aux normes, elles déterminent l'ordre des choses en définissant les fins souhaitables ainsi que les moyens légitimes pour les atteindre dans des situations précises. Elles forment des règles de conduite circonstanciées qui régissent les comportements des acteurs selon les situations. Les normes constituent en cela des prescriptions

qui s'adressent ou bien à tous les membres d'un groupe ou bien à quelques-uns d'entre eux. Tandis que les valeurs renvoient à des préférences d'ordre général qui organisent le désirable, les normes forment des prescriptions plus immédiates dans des situations particulières. La norme est internalisée quand elle devient une part de la personne, elle n'est plus regardée objectivement, comprise ou ressentie comme une règle, mais comme une partie de soi-même, qui s'exprime automatiquement dans le comportement.

L'histoire de l'Afrique renseigne le rôle joué par les coutumes sur le comportement des individus prônant ainsi le collectivisme en lieu et place de l'individualisme qui a pour conséquence le comportement opportuniste. Selon Marie (1994), les cultures africaines sont fondées sur le principe essentiellement communautaire du refoulement massif de la pulsion d'agressivité, ne lui accordant comme exutoire traditionnel que les activités guerrières, la chasse ou la lutte ritualisée. Ce refoulement est assuré par une socialisation tout entière orientée sur la promotion des valeurs du partage, de la solidarité et de la hiérarchie et de la soumission de l'individu à l'autorité et aux impératifs de la vie collective. Cet anti-individualisme qui prohibe l'agressivité et la violence, dès lors qu'elles risqueraient de se déployer au sein du groupe, est manifeste dans les croyances relatives à la sorcellerie, lesquelles font du sorcier la figure emblématique, chargée d'opprobre et sanctionnée par les chasseurs de sorciers, de l'individu asocial (méchant, jaloux agressif, ambitieux) qui prospère en provoquant le malheur dans son entourage (maladies, mort, chômage, faillite, accident, etc.). Profondément intériorisé dans les mentalités, ce type de croyance amène chacun à refouler en lui ses propres pulsions d'agressivité et à sa propension à la violence tout en redoutant celles de ses proches, ce qui induit des comportements de sociabilité ostensibles et une propension à l'interprétation persécutive du malheur. Ces différents éléments des institutions informelles ont permis d'avoir une société où la violence (tueries, vols, violence sexuelle) n'avait pas de place. Comme présenté précédemment, les institutions informelles vont jouer un rôle primordial dans la conduite et le respect des institutions formelles.

b) Les institutions formelles

Mrad et Bouaziz (2018) montrent que les institutions formelles comportent les règles fondamentales (constitution, législations, lois et règlements) qui définissent la place respective de l'État, des individus et des organisations dans la société. Pour North (1990), les institutions désignent les contraintes qui régissent les interactions humaines. Ce sont les règles du jeu dans une société. Elles ont été conçues par les êtres humains pour créer l'ordre dans la société (Martin, 2010). Les lois établissent le principe d'action dans une société en mettant par écrit les limites à ne pas franchir et les sanctions en cas de non-respect. Par exemple, en Afrique du Sud et au Nigeria, Marie (2013) montre qu'avec une police qui se contente des petits avantages lui procurés par la lutte contre les fautes de conduite (réelles ou imaginaires) et les défauts de pièces administratives, elle ferme les yeux sur les infractions en échange du cadeau de circonstance. Pareille situation, qui va en l'encontre du prescrit de la loi, crée une complicité entre le délinquant et la police, empiétant ainsi les efforts de sécurité dans le milieu. Le pouvoir public a le monopole d'établissement de lois garantissant la sécurité nationale et la lutte contre toutes formes de violence.

c) Le néolibéralisme et la fabrique de l'homme endetté

Lazzarato (2011) offre une perspective critique essentielle pour comprendre les dynamiques socio-économiques qui sous-tendent la vulnérabilité et potentiellement la violence chez les jeunes. Pour lui, le néolibéralisme ne se limite pas à une politique économique. Par contre, il constitue une « fabrique de subjectivité » produisant « l'homme endetté ». Dans cette optique, la dette devient un mode de gouvernement, internalisant une logique de performance et de remboursement constant qui génère anxiété et précarité. Cette logique s'étend au-delà de la sphère économique, influençant les relations sociales et le rapport des individus à eux-mêmes et à la société. La pression de l'endettement et la peur de l'exclusion qui en découle finissent par engendrer une vulnérabilité structurelle. Cette vulnérabilité pousse les individus, en particulier les plus marginalisés, à des comportements désespérés pour leur survie. Ainsi, le lien qui

existe entre les politiques économiques et les structures sociales néolibérales nécessite une attention particulière afin de déterminer leur contribution à la crise de la parenté et au dysfonctionnement institutionnel qui exacerbent la précarité en fragilisant les liens sociaux.

d) « Phénomène homeless » comme manifestation de la crise

Le phénomène du « homeless » ou « sans-abrisme » représente une manifestation extrême de la précarité et de l'exclusion sociale, souvent exacerbée par les dynamiques économiques néolibérales et les défaillances des systèmes de protection sociale (Lazzarato, 2011). Chez les jeunes, le sans-abrisme est fréquemment lié à des ruptures familiales et à la crise de la parenté. Cela les prive du soutien essentiel et en même temps les expose à des dangers accrus. Ces jeunes qui abandonnés à leur triste sort sont particulièrement vulnérables à la violence, à la fois comme victimes et potentiellement comme auteurs dans une lutte pour leur survie. Le sans-abrisme met en lumière un dysfonctionnement institutionnel majeur dans la mesure où les structures censées protéger les plus fragiles se révèlent défaillantes. C'est la raison pour laquelle la clarification du lien qui existe entre la crise de la parenté, le dysfonctionnement institutionnel et le sans-abrisme des jeunes s'avère indispensable dans l'analyse des racines profondes de la violence urbaine à Goma.

e) Fonctions de la paternité dans les violences

Après l'examen du rôle des institutions, du néolibéralisme et du « phénomène homeless », il est essentiel de se pencher sur la fonction de la paternité, constituant une institution informelle fondamentale. En effet, la qualité de la présence et de l'implication paternelle est déterminante dans le développement des enfants et leur intégration aux normes sociales, comme le soulignent les travaux de Dallaire (2008) ainsi que Gray et Kermyt (2016).

Les fonctions de la paternité présentées par le psychologue Dallaire (2008) se basent sur cinq aspects dont la protection (contre les dangers physiques extérieurs et assurer la sécurité émotionnelle, ce qui demande une présence physique et psychologique), l'éducation (apprentissage du

contrôle de soi, renoncer à la satisfaction immédiate de ses besoins et désirs, apprendre la patience, comment canaliser leur agressivité vers une expression positive et constructive), l'initiation (humaniser l'enfant à la frustration et au manque pour intégrer le monde adulte, initier aux règles de la société pour éviter la délinquance juvénile en pensant que les autres sont à leur service comme l'était maman), la séparation (séparer l'enfant de la mère et la mère de l'enfant où chacun perd son identité. La séparation permet ainsi la survie et l'épanouissement de l'enfant) et, enfin, la filiation (l'enfant a besoin de savoir qu'il a un père et qui est ce père). La démission du père est probablement en grande partie responsable de l'augmentation croissante de la délinquance juvénile.

Gray et Kermyt (2016) montrent que l'implication du père réduit les comportements sociaux négatifs chez les garçons (par exemple la délinquance), les problèmes psychologiques chez les filles au début de l'âge adulte, le risque accru de décrochage scolaire, l'atteinte d'un niveau de scolarité inférieur. Cette implication va contribuer à la santé physique et mentale de l'enfant et, ainsi, corriger certains problèmes comportementaux.

Cette revue de la littérature met en évidence l'importance des institutions, tant formelles qu'informelles, dans la régulation des comportements et la prévention de la violence. Elle souligne également le rôle crucial de la paternité dans le développement des enfants et leur adhésion aux normes sociales ainsi que la contribution du néolibéralisme et le « phénomène homeless ». Ces éléments théoriques serviront de cadre d'analyse pour interpréter les résultats de l'étude menée à Goma, dont la méthodologie est détaillée dans la section suivante.

3. Approche méthodologique

Ce travail adopte une approche méthodologique qualitative, privilégiant la compréhension approfondie des perceptions et des expériences des acteurs impliqués dans la violence urbaine à Goma. Cette approche se base sur deux cas d'analyse principaux.

En premier lieu des échanges avec une cheffe d’avenue dans le quartier Kahembe, vivant de cas de violence. Le choix du quartier s’est basé d’une part sur sa proximité avec le centre commercial Birere et le marché transfrontalier accueillant une diversité de personnes. Ces milieux contiennent des jeunes réputés délinquants qui sèment terreur et désolation. D’autre part, le quartier est réputé mouvementé par de cas de violence de tout genre, selon les informations officielles et les radots de rue. Nous avons également fait ce choix du fait que la cheffe d’avenue fait une liaison entre la société et le pouvoir public (force de sécurité et les autorités étatiques). La cheffe d’avenue et son équipe traquent et participent aux interviews des présumés criminels appréhendés dans sa juridiction. Elle fait des rondes avec son équipe dans le quartier dans le but d’identifier les habitants du quartier pour une protection mutuelle de proximité. Selon la cheffe, l’âge de ces jeunes délinquants varie entre 11 et 22 ans et sont spécialisés dans les vols, viols et, dans le cas extrême, ils sont payés pour orchestrer des tueries dans la ville.

En second lieu, pour recueillir les perspectives des jeunes, une méthode de questionnaire écrit avec des questions ouvertes a été utilisée auprès de 106 étudiants dont l’âge varie entre 20 à 25 ans.

La question principale était de savoir jusqu’où ils seraient prêts à aller pour gagner de l’argent. Mais aussi leur point de vue par rapport à la criminalité dans la ville de Goma. L’objectif de ces questions ouvertes était d’explorer en profondeur leurs motivations et leurs raisonnements face à des dilemmes moraux et légaux, afin de mieux comprendre l’influence des institutions informelles sur leur potentiel engagement dans la criminalité.

Les entretiens se sont déroulés dans la période allant du 7 au 12 Octobre 2024. Le dépouillement s’est déroulé dans la semaine du 14 au 18 Octobre 2024.

4. Analyse de données

Les données recueillies à travers les entretiens semi-directifs et les questionnaires écrits ont été analysées selon une approche qualitative d'analyse de contenu. De ce fait, nous avons identifié les thèmes récurrents et les significations émergentes en lien avec le dysfonctionnement institutionnel, la crise de la parenté et la violence urbaine.

L'analyse de contenu nous a permis de ressortir trois grands thèmes de nos entretiens et des questions écrites dont, en premier lieu, le dysfonctionnement institutionnel reprenant les aspects liés à la morale, la culture, l'éducation familiale, l'intégrité, la religion, la corruption ainsi que le non-respect de lois. En deuxième lieu, la crise de la paternité dans le cadre de l'absence des parents ou l'un d'eux, l'abandon ou démission de responsabilité et une mère qui élève seule les enfants. En dernier lieu, la violence vue sous l'angle de vol, viol, meurtre ou tuerie.

L'analyse de contenu a également permis d'identifier des éléments qui peuvent être interprétés à travers le prisme du néolibéralisme comme fabrique de l'homme endetté (Lazzarato, 2011) et du « phénomène homeless ». Les récits de jeunes qui sont contraints de commettre des actes criminels pour survivre, la précarité économique des familles mentionnée comme facteur de crise de la parenté, et les situations de marginalisation extrême évoquent une possible internalisation de la logique de survie et une vulnérabilité accrue face à la dette et à l'exclusion. Bien que le phénomène du sans-abrisme ne soit pas explicitement quantifié, les témoignages de jeunes vivant dans la rue ou dans des conditions d'extrême précarité soulignent une réalité de marginalisation qui les expose davantage à la violence.

5. Présentation des résultats

Les résultats de cette étude, présentés ci-après, mettent en évidence trois facteurs clés dans l'explication de la violence urbaine à Goma dont le dysfonctionnement institutionnel, la crise de la paternité, et leur imbrication dans la genèse de la violence urbaine dans la ville de Goma.

a. Le dysfonctionnement institutionnel une cause de la violence urbaine à Goma

Cette partie du travail analyse le dysfonctionnement institutionnel comme l'une des causes de la violence urbaine à Goma. Ce dysfonctionnement s'observe au niveau des institutions formelles et informelles. La culture africaine qui prônait le collectivisme dans la société traditionnelle (voir le modèle dans les milieux ruraux) n'est plus d'application dans la société moderne. Elle semble désormais supplantée par l'individualisme, où l'égo dicte le comportement des individus dans la société avec des méfaits sur le vivre ensemble, prôné jadis par la culture africaine. En conséquence, il se remarque une croissance des violences dans le milieu urbain. Selon un interviewé, les jeunes impliqués dans le banditisme urbain sont souvent des orphelins de mères ayant été abandonnés par des pères irresponsables.

Avec le modernisme, le collectivisme laisse la place à l'individualisme, qui sacrifie une génération et la condamne à une vie de violence dans la recherche de la survie. Ces jeunes orphelins, selon la coutume, devraient être sous la protection des membres de la famille élargie, mais la modernisation, avec une croyance qui détourne les bonnes mœurs, voit en ces derniers de sorciers et les abandonne à leur triste sort. Ils vont se livrer pour certains à la culture de la rue pour leur survie avec toutes les conséquences possibles. Le traumatisme de l'abandon impacte sur les valeurs morales de ces jeunes qui n'ont plus de repère. C'est à la rue de prendre la relève avec des implications négatives sur leur conduite. Ils cherchent cette solidarité manquée dans la société en formant des groupes de gangs qui se protègent mutuellement. Un interviewé de Kahembe a rapporté que ces jeunes occupent des lieux qu'ils désignent comme des « QG » ou « Château », où ils développent une solidarité dans des activités illégales, devenant ainsi des exécutants pour des individus opportunistes.

L'individualisme de l'homme moderne détruit l'humanisme, en entretenant l'opportunisme au détriment des valeurs morales. Le tissu communautaire est détruit en faveur d'une quête de l'argent à tout prix. Un jeune du quartier Birere précise que le manque de ressources

financières pouvait le conduire à accepter des offres criminelles ; y compris celle de tuer suggérant une possible motivation similaire chez les criminels. Se basant sur ce propos, l'on constate que l'argent est mis au premier plan en lieu et place des valeurs humaines que prônent les coutumes. Le cas le plus récent est celui de deux criminels qui auraient reçu chacun 5\$ pour tuer un responsable de la Radio dans la ville. Ce qui vient démontrer le dysfonctionnement au niveau des institutions informelles censées structurer la vie dans la société.

Les étudiants interrogés ont associé la criminalité à Goma à une mentalité privilégiant la facilité et évitant le travail comme moyen de subsistance. La culture du travail est remplacée par une culture de la facilité, autrement dit, une culture de la paresse. L'excellence est même remise en cause en laissant place à la corruption dans tous les domaines.

Si les institutions informelles dysfonctionnent, quel serait le sort des institutions formelles ? Les structures pour la mise en œuvre des institutions formelles sont gérées par les ressources venant du dysfonctionnement des institutions informelles. Ce qui crée une complicité entre ceux qui sont habilités à préserver l'ordre et les délinquants. Il se dégage que cette situation contribue à la persistance de la violence et ce, malgré les constantes dénonciations de la population. Un interviewé explique qu'il arrive que les voleurs capturés par la population ne soient pas remis à la police par crainte de leur libération et des représailles, conduisant parfois à des formes de justice populaire. En dépit des dénonciations continues de cette complicité, elle ne semble pas trouver des solutions pour son démantèlement.

Les valeurs de la société permettent aux individus de respecter les prescrits de la loi et agir dans la logique préétablie. Le propos d'un autre interviewé éclaire en ces termes : « les criminels attrapés précédemment sont les mêmes. La mairie n'a aucune rigueur ». Un autre interviewé renchérit : « certains agents de la police coopèrent avec les criminels et ils se fixent de pourcentage pour les crimes couverts, c'est pourquoi ce sont les mêmes personnes qui reviennent ». Ces propos donnent l'impression que la sanction n'est plus en vigueur dans notre société ; alors que c'est l'une des manières de contraindre les

individus au respect des institutions du pays et, ainsi, contribuer à la réduction du niveau de la violence urbaine. La justice congolaise, avec son dysfonctionnement décrié par plus d'un, contribue aussi à la violence urbaine. En effet, la justice est depuis longtemps perçue comme ne jouant pas totalement son rôle. Des criminels qui corrompent la justice, ce qui pousse à ne plus faire confiance à cette dernière et choisir de voies illégales pour rendre justice.

Le propos d'un jeune rencontré au quartier Birere précisant : « Mais lorsqu'on n'a pas de l'argent et qu'on vous propose un travail de tuer, certes ça ne peut pas se refuser... » peut être interprété dans le contexte d'une internalisation de la logique de survie, potentiellement exacerbée par des pressions économiques et un sentiment d'absence d'alternatives, un écho à la « fabrique de l'homme endetté » décrite par Lazzarato (2011)

b. La crise de la paternité comme cause de la violence urbaine

La crise de parenté, telle que comprise dans cette étude, se manifeste par un affaiblissement significatif des fonctions parentales, notamment la démission ou l'absence du père, l'abandon des responsabilités parentales, et la surcharge des mères qui élèvent seules leurs enfants dans des conditions souvent précaires, avec des conséquences directes sur le développement et le comportement des jeunes ; et des répercussions générationnelles sans précédent.

Cette crise de la paternité fait aussi partie des dysfonctionnements des institutions informelles dans la société. Dans cette partie, nous abordons la crise de paternité à travers trois angles d'analyse.

Premièrement, au sein d'une famille ayant perdu la mère, le père devient irresponsable et abandonne les enfants dans une parcelle familiale, selon le cas présenté par une interviewée. Ces derniers, pour leur survie, hébergent d'autres enfants, qui du reste vivent dans une anarchie totale. La cheffe d'avenue interviewée témoigne avoir visité les « QG » de ces jeunes, où elle a observé des regroupements importants, allant jusqu'à une quarantaine d'individus dans un même

lieu. Ces jeunes sans encadrement au sein de la société deviennent dangereux pour la communauté.

Deuxièmement, la crise de la paternité se constate au niveau d'un ménage où la paternité est ignorée ou remise en cause par les enfants. Cette situation s'avère tout aussi un danger dès lors que l'une des fonctions de la paternité est de donner la filiation aux enfants et, par là ; leur éviter une discrimination dans la communauté. En ce sens, il ressort d'un entretien ce qui suit : « un jeune en apprenant que le mari de sa maman n'est pas son père biologique est parti violer une femme et cela a eu des conséquences sur sa santé en attrapant le VIH ». Le fait pour une femme d'avoir plusieurs enfants avec plusieurs maris pose aussi de sérieux problèmes sur la gestion de ces derniers. Suremain (2001) montre que cette femme qui assume seule la charge des enfants dans un pays où l'État ne joue aucun rôle redistributif ou compensatoire, n'a pas souvent le temps de s'occuper de leur éducation parce que cherchant comment nouer les deux bouts du mois. Quand elles retrouvent un compagnon, malgré leurs attentes, celui-ci prend rarement en charge les enfants qui ne sont pas de lui et, s'il en a avec sa nouvelle compagne, il privilégie ces derniers au détriment des autres. Une discrimination qui joue sur la santé psychique des enfants et favorise une diversité de violence.

Un autre cas cadrant avec ces jeunes en paternité douteuse réside au manque du père jouant sa fonction de séparation de la mère de ses enfants. A ce sujet, il ressort des propos d'un interviewé que « même quand l'un de ses enfants est arrêté, elle est prête à tout pour sa libération, sans mettre en place de mesures contraignantes pour empêcher la récidive ». Selon la théorie psychanalytique, le père aurait nécessairement une fonction psychologique universelle et indépassable, celle de permettre à l'enfant de sortir de la fusion avec la mère, de « couper le cordon ombilical », d'entrer dans le monde du langage et de la culture, de reconnaître qu'il a deux parents, d'identifier la différence des sexes et de lui faire reconnaître le tabou de l'inceste (Mucchielli, 2000).

Il s'observe aussi que les femmes, pour des raisons de pauvreté, incitent les enfants à contribuer au budget familial. Un interviewé le précise en ces termes : « quand l'enfant a marre de comparaison de sa maman, ne supportant pas son statut de chômeur, il se livre aux activités criminelles pour avoir l'estime auprès de cette dernière ». Les paroles deviennent ainsi un facteur de traumatisme psychique chez les jeunes qui, faute d'encadrement, se livrent aux activités criminelles. Avec l'absence de structure de prise en charge de la santé psychique de jeunes au chômage mais aussi des enfants de la rue, le stigmatisation communautaire le voue à une désorientation et à se lancer dans des activités criminelles de tout genre. Selon le rapport du PNUD de 2016, le taux d'admission à l'école secondaire en milieu urbain est de 36,1% et les structures sociales d'encadrement des enfants et jeunes de la rue se trouvent à Kinshasa, aucune structure n'a été recensée dans les provinces jusqu'à ce jour. Avec le dysfonctionnement institutionnel et la crise de la parenté, c'est la jeunesse qui est sacrifiée avec comme conséquences la reproduction de mauvaises mœurs, qui du reste risquent de devenir une culture.

En dernier lieu, la crise de paternité crée des jeunes délinquants qui décident volontairement de quitter leur toit familial pour une vie de la rue. Un entretien témoigne qu'il y a même des parents qui demandent à leurs enfants de rentrer à la maison mais ces derniers refusent. Un questionnement de fond sur les raisons qui poussent ces enfants à abandonner leurs familles demeure. Pour cette catégorie la raison de leur abandon n'a pas été donnée parce que réticents de s'exprimer quant à ce. Suremain (2001) cite le facteur comme l'absence du père et la surcharge de la mère qui amènent les enfants à se livrer à la violence. Gray et Kermyt (2016) montre que l'implication du père contribue à la santé physique et mentale de l'enfant et réduit les comportements sociaux négatifs. De plus, la littérature empirique montre que le dysfonctionnement familial joue en défaveur des enfants (Eloi, 2010), (Gimenez & Blatier, 2007), (Suremain, 2001), (Hérault, 2013)).

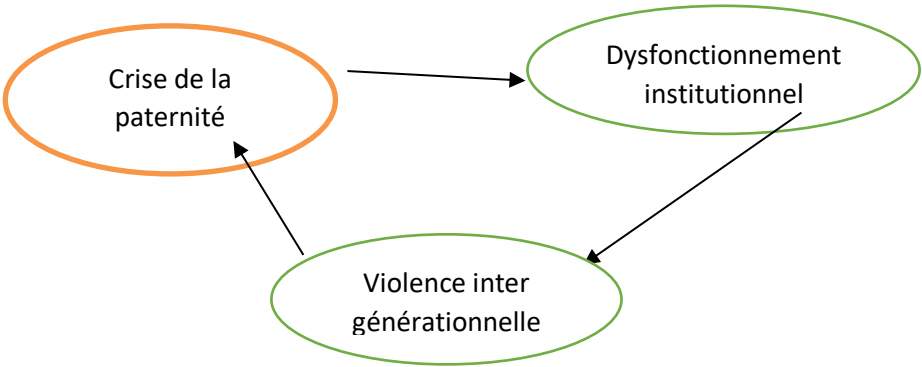
Un entretien témoigne qu'il y a même des parents qui demandent à leurs enfants de rentrer à la maison mais ces derniers refusent. Ce rejet du foyer familial peut être lié à des situations de précarité extrême menant

au sans-abrisme, une condition de marginalisation qui rend les jeunes particulièrement vulnérables et potentiellement impliqués dans la violence pour leur survie.

En somme, la crise de parenté, telle qu'elle ressort de nos analyses, constitue un facteur de fragilisation des jeunes en les privant d'un encadrement familial stable et responsable ; les exposant ainsi davantage aux risques de s'engager dans des comportements violents.

c. Crise de la paternité, dysfonctionnement institutionnel et la violence urbaine

Le schéma ci-après nous permet de montrer comment la crise de la paternité conduit au dysfonctionnement institutionnel qui, à la suite, amène à la violence. C'est un cycle qui doit être interrompu pour réduire la croissance de la violence urbaine. Ce schéma est élaboré sur la base des entretiens réalisés dans le cadre de cette étude.



Source : reproduction de l’auteur sur la base des entretiens réalisés dans le cadre de la recherche.

Au regard de ce schéma, nous pouvons voir comment la crise de la paternité produit des jeunes qui ne respectent pas les normes sociales, sans valeurs morales et qui ne marchent pas selon la loi. Ces jeunes, ayant évolué dans un environnement dysfonctionnel, se lancent dans la violence comme moyen de survie, et arrivent à avoir aussi des enfants qui, à leur tour, grandissent dans la situation de crise et, partant, se retrouvent dans un cercle vicieux de reproduction de la violence.

L'Etat à un rôle majeur a joué pour réguler la situation et interrompre ce cercle qui à la longue peut conduire le pays dans le chaos.

6. Conclusion et recommandations

Cette étude, portant sur le dysfonctionnement institutionnel et la crise de la parenté – définie comme l'absence ou la démission des figures parentales, en particulier paternelles ; et les difficultés des mères isolées – comme cause profonde de la violence urbaine dans la ville de Goma, était conduite sur la base d'une approche qualitative visant à ressortir les aspects institutionnels conduisant à la violence des jeunes dans la ville de Goma. Des entretiens ont été effectués avec, d'une part, un responsable d'une avenue dans l'un des quartiers chauds de la ville et, d'autre part, avec des étudiants pour comprendre ce qui pousse les jeunes à se lancer dans les activités criminelles, en interrogeant leur histoire de vie. Cette étude révèle que la crise de la parenté constitue un facteur causal significatif du dysfonctionnement institutionnel à Goma ; lequel, à son tour, contribue de manière déterminante à l'engagement des jeunes dans des activités violentes qui insécurisent la population. La solution serait de trouver des remèdes à cette crise de la paternité permettant aux parents de revenir sur leur responsabilité mais aussi avoir un gouvernement assumant sa fonction de redistribution dans la société pour un équilibre de la situation.

Notre analyse révèle ainsi que la violence urbaine à Goma est un phénomène complexe, enraciné non seulement dans le dysfonctionnement des institutions et la crise de la parenté, mais aussi potentiellement exacerbé par les dynamiques socio-économiques plus larges associées au néolibéralisme et à la précarité extrême, conduisant parfois au sans-abrisme des jeunes. La logique de survie et le sentiment d'absence d'alternatives, mis en lumière par la théorie de Lazzarato sur « l'homme endetté », pourraient influencer les choix et les comportements des jeunes dans un contexte de vulnérabilité accrue. Le phénomène du sans-abrisme, souvent une conséquence de la rupture des liens familiaux et du manque de soutien institutionnel, représente une population particulièrement à risque.

Face à ce cercle vicieux où la crise de la parenté alimente le dysfonctionnement institutionnel, qui à son tour favorise l'engagement des jeunes dans la violence, des interventions ciblées sont nécessaires. Nos recommandations visent à agir à deux niveaux principaux : d'une part, renforcer la structure familiale et la responsabilité parentale, et d'autre part, améliorer la gouvernance et le rôle de l'Etat pour offrir un environnement des jeunes et à la réduction de la criminalité. Ainsi nous suggérons ce qui suit :

- Une prise en charge des couples pour la responsabilisation parentale passant par des initiatives structurées ciblant les couples et futurs parents. Des programmes d'éducation et de sensibilisation devraient être mis en place pour souligner les responsabilités inhérentes à la parentalité. Cela permettra de mettre en évidence les conséquences néfastes de l'abandon des enfants sur leur développement psychologique, social et leur vulnérabilité face à la criminalité. Des séances de conseil familial, des ateliers sur l'éducation positive et la communication au sein du couple pourraient renforcer les liens et encourager une implication parentale active et responsable.
- Une thérapie comportementale pour la santé psychologique des jeunes qui font face aux traumatismes de l'abandon, du chômage et de la stigmatisation. Des programmes de thérapie comportementale cognitive (TCC) et d'autres approches thérapeutiques adaptées aux contextes locaux devraient être accessibles aux jeunes à risque et à ceux impliqués dans la violence. Ces thérapies viseraient à traiter les troubles anxieux, la dépression, les comportements agressifs et à renforcer les mécanismes d'adaptation positifs. La mise en place de centres d'écoute, de consultations individuelles et de groupes de soutien pourrait offrir un espace sûr pour l'expression et la guérison des souffrances psychologiques, contribuant ainsi à une réintégration sociale constructive.
- Un renforcement du rôle de l'État, d'une part, par la redistribution des richesses pour réduire les inégalités socio-économiques qui fragilisent la jeunesse, et d'autre part, par des

sanctions strictes des crimes à la suite d'une réforme du système judiciaire et des forces de l'ordre pour accompagner des politiques publiques favorisant l'emploi, l'éducation et l'accès aux services de base sont essentielles.

- Mettre en place des politiques socio-économiques visant à réduire la précarité et l'endettement des familles, en offrant des opportunités économiques et un soutien social adéquat pour prévenir le sans-abrisme des jeunes et réduire leur vulnérabilité à la violence.
- Développer des programmes spécifiques de soutien et de réintégration pour les jeunes sans-abris, en leur offrant un hébergement sûr, un accompagnement psychosocial et des opportunités de formation et d'emploi pour briser le cycle de la marginalisation et de la violence

Références

1. Daillaire. (2008). *La réelle fonction du père*. Québec: Editions Options Santé.
2. Eloi, M. (2010). De la famille dangereuse à l'enfant en danger – L'évolution des normes de l'Aide sociale à l'enfance depuis 1960. *Diversité Parents d'élèves*(163), pp. 38-44.
3. Gimenez, C., & Blatier, C. (2007). Famille et délinquance juvénile: état de la question. *Bulletin de psychologie*, 3(489), pp. 257--265.
4. Gray, P. B., & Kermyt, G. (2016). *Le rôle du père auprès de l'enfant*. CEECD/ Père Paternité.
5. Hérault, G. (2013). Jeunes, culture de la rue et violence urbaine en Afrique : invariants; paramètre et stratégie du changement. *Institut Français de Recherche en Afrique*, pp. 1-8.
6. Kostner, M. (2016, septembre 6). *Urban Violence: A Challenge of Epidemic Proportions*. Récupéré sur World Bank:

<https://www.worldbank.org/en/news/feature/2016/09/06/urban-violence-a-challenge-of-epidemic-proportions>

7. Lazzarato, M. (2011). La fabrique de l'homme endetté. Essai sur la condition néolibérale. p. 128.
8. Marie, A. (1994). , Du sujet communautaire au sujet individuel. Crise des solidarités, sorcellerie et procès d'individualisation en Afrique (itinéraires abidjanais), pp. 271-408, in A. Marie, R. Vuarin, F. Leimdorfer, J-F. Werner, E. Gérard, I. Bardem, O. Tié. Dans R. V.-F. A. Marie, *Processus d'individualisation dans les villes ouest-africaines* (pp. 271-408). Paris: GREMOVIA.
9. Martin, G. (2010). La nouvelle économie institutionnelle. *Idées économiques et sociales*(159), pp. 35-40.
10. Michaud. (2014). Définir la violence. *Cahiers Dynamique* 2014/1 n°60, 30-36.
11. Mrad, F., & Bouaziz, N. (2018). Les effets de la qualité des institutions sur l'innovation. Analyse à l'échelle macroéconomique des pays. *Innovations* , 0(3), pp. 137-164.
12. Mucchielli, L. (2000). La dissociation familiale favorise-t-elle la délinquance ? Arguments pour une réfutation empirique. *Recherches et Prévisions*(61), 35-50.
13. North. (1990). *Institutions, institution change and economic performance*. Cambridge: Cambridge University Press.
14. Scott, W. R. (2008). *Institutions and Organizations: Ideas and Interests*, 3rd ed. Los Angeles, CA.: Sage Publications.
15. Suremain, M.-D. (2001). Crise de la paternité et violences urbaines en Colombie. *Cahiers du Genre* (30), 53-57.

II

Conséquences et manifestations directes

La violence urbaine des jeunes à travers le prisme de trauma : regards sur la ville de Goma

Kavira Sikiri Ebilga

Chercheure à Pole Institute

Résumé : Cette étude porte un regard sur l'effet du trauma à la survenue de la délinquance juvénile des jeunes de la ville de Goma et de ses milieux environnants. D'approche qualitative, elle s'appuie sur les entretiens semi-directifs et focus groups de discussion avec les jeunes œuvrant dans les associations de paix et vivant dans les quartiers de la ville de Goma et des milieux environnants dans lesquels la violence urbaine est récurrente. Il s'agit des jeunes provenant des quartiers Mugunga, Mapendo, Majengo, Ndosho, Kiziba, Katoyi (pour la ville de Goma) et du territoire de Nyiragongo notamment à Turunga et à Buhene. Les analyses révèlent que la nature violente adoptée par les jeunes de la ville de Goma et de ses milieux environnants est liée plus à la présence du trauma chez les jeunes vivant dans les milieux affectés par la violence. Ce trouble se manifeste de trois différentes manières : par le comportement autodestructeur et agressif, par l'hypervigilance ainsi que par la fatigue compassionnelle. Deux propositions pratiques ont émergé des analyses pour réduire à long terme l'effet de la guerre et des conflits du trauma sur la survenue de la délinquance juvénile à Goma et les milieux environnants : la mise en place des programmes de soutien holistique en faveur des jeunes ainsi que l'instauration des programmes éducatifs continus, au travers desquels les jeunes pourront être sensibilisés aux effets du trauma en leur offrant des moyens efficaces pour les surmonter.

Mots clés : Trauma, conflits armés, violence, délinquance juvénile

Introduction

Le processus de mondialisation s'est accompagnée d'une lutte de pouvoir des États dominants. Dans cette mouvance, la guerre et la violence se sont avérés comme les moyens par excellence pour

maintenir cette domination (Trotha, 2005). Si cette stratégie s'est montrée efficace pour ces Etats rapaces, elle n'a pas été sans répercussions sur les nations qui les subissent, notamment sur la santé mentale de la population en générale et des jeunes en particulier.

Dans ce monde globalisé, pleinement intégré dans le vent de la mondialisation, les multinationales sont plus que jamais incontournables et leur passage induit malheureusement des conflits violents dans les pays où elles opèrent (Mushagalusa, 2014). Tout comme l'Afrique, la RDC n'a pas échappé aux multiples conflits, allant des guerres coloniales aux guerres civiles en passant par les luttes de libération nationale, les coups d'État ou les manifestations sanglantes, détruisant les grands espoirs de prospérité économique, de liberté politique, de paix et de stabilité nés du mouvement de décolonisation et d'indépendance (G. KIEH, 1996).

La guerre et les conflits armés affectent les jeunes tant physiquement qu'émotionnellement. Exposés aux spectacles précoces et répétés de violence, ils développent des comportements violents accentués (Vernet *et al.*, 2006). Selon Herman (1992), les événements d'une forte intensité émotionnelle, vécus subitement lors d'une période sensible de la vie, entraînent des conséquences significatives quelques heures, jours ou semaines qui suivent l'expérience. Dans certains cas, spécialement chez les enfants et les jeunes, les séquelles peuvent demeurer pendant des années et constituer un obstacle important à l'accomplissement d'une vie mentalement saine (Shonkoff, 2012).

Victimes des traumatismes découlant des conflits violents répétitifs, certains jeunes développent une faible estime de soi ainsi que de mauvaises compétences en matière de communication et de tolérance, réduisant leur capacité à résoudre les difficultés qu'ils rencontrent dans leur parcours sans recourir à la violence (Alida et Gerda, 2016).

Depuis plusieurs décennies, les jeunes, à travers le monde, sont plus que jamais vulnérables à la nature évolutive et aux cycles de violence politique et sociale (Hester, 2016). Ces conflits sont pour eux une source de trauma liée aux échecs de développement, à l'absence de la

paix et de la sécurité ainsi qu'à l'exposition continue à la violence et à ses effets. A ce sujet, le rapport séminal des Nations Unies (1996) souligne ce qui suit :

“not only are large numbers of children killed and injured in conflicts, but countless others grow up deprived of their material and emotional needs, including the structures that give meaning to social and cultural life” (Nations Unies, 1996, p. 10)⁷⁰”.

Dans les pays en développement, comme la RDC, le capitalisme triomphant a entraîné augmentation des inégalités et de la pauvreté. Les épisodes de violence politique et sociale, autant qu'ils ont duré et sont d'une grande ampleur, ont entraîné un bouleversement social dans lequel la jeunesse a perdu ses repères en se réfugiant dans la violence. La mise à terre des pays en développement par le capitalisme triomphant entraîne une ne fait que renforcer les épisodes de violence. En effet, depuis plusieurs décennies, l'Est de la RDC en général et la province du Nord -Kivu en particulier traversent une situation traumatisante sans pareil. Des guerres à répétition, des pertes des êtres chers, la précarité économique ainsi que la délinquance de l'Etat ont été à la base d'un traumatisme généralisé chez les jeunes (ONU,2024). Sur le plan social, ces conflits sont venus s'ajouter à la crise familiale qui était déjà préoccupante suite aux disputes constantes ou aux tensions non résolues entre les membres de la famille ; aux problèmes de communication ; aux changements dans les rôles familiaux ; au décès, à la séparation ; etc.

Le recours à la violence par les jeunes dans la ville de Goma devient de plus en plus préoccupant. Ayant vécu dans un environnement particulièrement dur et hostile, la vision des choses chez les jeunes s'est construite autour de la violence, de la peur, de l'insécurité et de la tristesse (Howard Stern 2019). La violence est devenue la règle de vie de la jeunesse en particulier lors des manifestations et des

⁷⁰ Non seulement un grand nombre d'enfants sont tués et blessés dans les conflits, mais d'innombrables autres grandissent privés de leurs besoins matériels et émotionnels, y compris des structures qui donnent un sens à la vie sociale et culturelle.

revendications. Avec le temps, la situation ne fait que s'aggraver et ce, sous l'œil indifférent des autorités de l'ordre.

Ces évènements violents, y compris des meurtres, des destructions méchantes des infrastructures, des enlèvements et des vols qualifiés, font partie des expériences les plus néfastes perpétrés par les jeunes (Rift Valley institute, 2019). En date du 19 octobre 2024 par exemple, trois personnes, accusées d'avoir cambriolé une shop de transfert d'argent sur mobile, après avoir menacé le travailleur et tiré des coups de balles pour se frayer un chemin après leur forfait, ont été brûlées vives et réduites en cendres, à quelques mètres de l'entrée de trois lampes, à la limite entre les quartiers Virunga et Mabanga Nord en commune de Karisimbi.⁷¹ Également, en date du 06 novembre 2024, un homme, accusé d'avoir volé un bidon d'une boisson fortement alcoolisée, appelée "Kargazok" en langue locale, a été lynché sans avoir eu l'occasion de s'expliquer puis brûlé vif par la population, au camp de Lushagala, au quartier Mugunga, à l'ouest de la ville de Goma⁷².

S'il est vrai que la délinquance observée chez les jeunes de la ville de Goma est tributaire de plusieurs facteurs, il n'en demeure pas moins qu'elle soit aussi liée à un traumatisme généralisé qui mérite une attention particulière. D'approche qualitative, cet article s'appuie sur des interviews réalisées avec les jeunes des quartiers de la ville de Goma et des milieux environnants dans lesquels la violence urbaine est récurrente en vue de comprendre l'impact que le trauma exerce sur leur comportement violent. De façon précise, elle cherche à répondre aux questions suivantes : Quels seraient les signes visibles de la présence du trauma à travers les actes violents observés chez les jeunes ? Quelles

⁷¹ Mediacongo, Insécurité à Goma : la population se rend désormais justice, disponible sur <https://www.mediacongo.net/article-actualite-143333-insecurite-a-goma-la-population-se-rend-desormais-justice.html> (consulté le 13 Novembre 2024)

⁷² Don Benjamin Makolo, Présumé voleur d'un bidon de Kargazok, un homme brûlé vif au camp de Lushagala, article disponible sur Mediacongo : <https://www.mediacongo.net/article-actualite-144044-goma-presume-voleur-d-un-bidon-de-kargazok-un-homme-brule-vif-au-camp-de-lushagala.html> (consulté le 13 Novembre 2024)

mesures adopter pour réduire la délinquance juvénile dans la ville de Goma et dans ses milieux environnants ?

I. Méthodologie

Cette étude a pour objectif d'évaluer l'effet du trauma dû aux conflits sur la délinquance juvénile des jeunes de la ville de Goma. Elle utilise une approche qualitative basée sur les entretiens semi-directifs et les focus groups de discussion. Les participants à cette étude sont des jeunes œuvrant dans les associations de paix et vivant dans les quartiers de la ville de Goma et des milieux environnants dans lesquels la violence urbaine est récurrente. Il s'agit des jeunes provenant des quartiers Mugunga, Mapendo, Majengo, Ndosho, Kiziba, Katoyi (pour la ville de Goma) et du territoire de Nyiragongo notamment à Turunga et à Buhene.

La collecte des données s'est déroulée sur une période de quatre (4) jours, soit du 03 au 06 novembre 2024. Globalement, 10 entretiens semi-directifs ont été organisés auprès d'un échantillon non aléatoire composé des jeunes appartenant aux mouvements de pression vivant dans des quartiers avec un taux élevé de violence urbaine. Ces entretiens ont été conduits sur la base d'un guide d'entretien à 3 thèmes : Existence des actions témoignant la présence de la violence urbaine, les motivations pour les jeunes à prendre part aux actes violents, les conséquences qui découlent des actes violents et les mesures préventives pour mettre fin à la violence urbaine.

En plus des entretiens semi-directifs, deux (2) focus groups de discussion ont été organisés à la suite d'un atelier de formation des jeunes sur les approches sociales de guérison et de prévention des traumatismes. Ces focus groups ont réuni des jeunes provenant des quartiers de la ville de Goma et des milieux environnants où la violence urbaine est récurrente.

Les données recueillies lors de ces deux focus groups ont été retranscrites, anonymisées et ensuite introduites par thèmes dans des matrices pour traitement. Le matériau des données obtenu a été traité suivant l'analyse de contenu. Cette procédure, à l'exemple de ce que

soulève Bardin (1977), a permis de décrire le contenu des énoncés pour obtenir des indicateurs (quantitatifs ou non) permettant l'inférence de connaissances. En plus de l'analyse du contenu, le matériau des données a été soumis à l'analyse par théorisation ancrée en trois étapes. Tout d'abord, les transcriptions des entrevues et des focus groups de discussion ont été relues avec minutie pour ressortir les propriétés des mots, des phrases et des paragraphes sous forme des codes. Ensuite, les codés générés ont été regroupés en fonction de leur similitude. Cette étape a donné lieu à plusieurs catégories qui ont été connectées entre elles pour, enfin, générer des conclusions sous forme théorique.

II. La violence urbaine, la voie d'expression d'une souffrance intérieure invisible par les jeunes

Les conflits armés vécus par les jeunes ont des conséquences néfastes sur leur santé mentale. La violence déchainée dans les conflits laisse des traces et blessures profondes qui s'avèrent irrémédiables chez certains jeunes. D'autres sont soumis à des phénomènes de résurgence de violence témoignant d'une profonde souffrance psychologique et sont auteurs des agirs violents qui ne sont qu'une manifestation « au dehors » de « l'effroi interne » résultant d'une absence de réponse de l'objet face à une situation de détresse (Andre-dessornes, sd). Bokanowski (2002) et Gougain et Robin (2019) mentionnent à ce sujet que, face à l'impuissance de ne pouvoir juguler l'effraction pulsionnelle traumatique qui vient bloquer les processus introjectifs causés par les conflits, les jeunes recourent à des comportements extrêmes, dont la violence sur soi ou sur les autres.

Etant confrontés à des situations traumatisantes comme la violence domestique, la pauvreté, la guerre, le chômage ou la perte de proches, certains jeunes peuvent développer des comportements violents comme mécanisme de défense ou de survie pour pouvoir gérer des émotions intenses telles que la colère, la peur, ou la tristesse. Ces situations entraînent des perturbations dans le système de valeurs et croyances des jeunes, engendrent la baisse de leur estime de soi et renforcent des réactions négatives (Tarquinio et *al.*, 2016).

Une faible estime de soi conduit à la démoralisation et à la susceptibilité aux influences négatives (Levine, 1979). D'après Windschuttle (1979), les gens qui se valorisent peu seraient les plus susceptibles d'afficher des problèmes sociaux. Il poursuit en disant qu'une faible estime de soi encouragerait deux types de comportement : d'une part, ils seraient plus enclins à prendre des risques et à s'impliquer dans des activités dangereuses tels le crime et la consommation de drogues ; d'autre part, ils voudraient aussi s'évader d'eux-mêmes et de leur environnement.

La violence, comme une épidémie, a un pouvoir de transcender le temps et l'espace, se transmettant ainsi de génération en génération. Tout comme le choléra se concentre généralement autour de points d'eau près desquels les individus sont exposés à la bactérie qui cause cette maladie ; les zones de concentration de violence se trouvent dans des « milieux troubles » où les individus sont exposés à la violence. Cette épidémie présente un mécanisme de transmission dans lequel l'exposition est corrélée au risque. Ainsi, les personnes exposées à la violence risquent davantage de la perpétuer elles-mêmes (Spano, Rivera et Bolland, 2010).

Les enfants et les jeunes exposés à la violence sont davantage susceptibles de s'adonner à la violence que les enfants qui n'y ont pas été exposés, et la probabilité de participation à des actes de violence augmente lorsqu'ils sont exposés à une violence plus importante. La violence engendre la violence dit-on, et cette violence engendrée est « fonction de la dose reçue » (Spano, Rivera et Bolland, 2010).

Daniel J. and John Matthew F. (2006), indiquent que les facteurs de risque de violence sont généralement divisés en deux grandes catégories : les variables statiques et les variables dynamiques. Les variables statiques réfèrent généralement à des facteurs historiques et fixes. Les variables dynamiques quant à elles, réfèrent généralement à des facteurs actuels et changeants. Les expériences traumatisantes et les séquelles qui y sont associées sont omniprésentes dans les deux dimensions. Ils poursuivent en disant que la plupart des personnes qui vivent des événements traumatisants ne commettent pas d'actes de violence à l'avenir. Néanmoins ; cela n'exclut pas non plus le fait que pour certaines

personnes, les expériences traumatisantes sont directement liées à la perpétration future d'actes de violence. Ainsi, les expériences traumatisantes peuvent également contribuer au développement de plusieurs facteurs de risque associés à la violence (par exemple, la consommation de substances, les troubles de la personnalité, la dysrégulation émotionnelle).

La perception d'expériences traumatiques est unique et individuelle. Après avoir vécu une expérience profondément choquante et douloureuse, il est généralement facile de s'adonner à la drogue ou à l'alcool pour surmonter un traumatisme qui n'a pas été traité. (Muriel Salmona 2018)

Le traumatisme individuel résulte d'un événement, d'une série d'événements ou d'un ensemble de circonstances vécus par une personne comme étant physiquement ou émotionnellement préjudiciables ou mettant sa vie en danger, et qui ont des effets néfastes durables sur son fonctionnement et son bien-être mental, physique, social, émotionnel ou spirituel. (SAMHSA's Trauma and Justice Strategic Initiative, 2014). Le traumatisme devient collectif lorsque le choc émotionnel est lié à une situation collective, où un groupe d'individus a senti sa vie en danger et qui met en péril son équilibre psychique. Il s'agit d'une situation qui dépasse les capacités de gestion de la majorité des individus. Josse E. (2011)

Pour Freud (1920), le traumatisme se définit comme : « Toutes excitations externes assez fortes pour faire effraction dans la vie psychique du sujet ». Josse E. (2007), enrichit cette définition, en disant qu'il s'agit d'un choc émotionnel important lié à une situation où une personne ou un groupe de personnes a senti sa vie en danger et qui met en péril son équilibre psychique. Elle poursuit en disant que plusieurs éléments répondent à cette conception de l'événement traumatisant, dont notamment : les actes intentionnels (agressions physiques, viols, abus sexuels, vols et cambriolages avec violence, faits de guerre, etc.), les événements accidentels (incendies, accidents de travail, accidents industriels, etc.) et les catastrophes naturelles (éruptions volcaniques,

tremblements de terre, inondations, glissements de terrain, etc.) qui entraînent les individus dans un tourbillon de violence.

Les actes violents perpétrés par les jeunes se voient renforcés par une interaction de facteurs de risque très courants dans des communautés fragiles, affichant les plus fortes concentrations de pauvreté. Ces facteurs sont notamment la présence d'un commerce local d'armes légères et de drogue, de groupes violents organisés (des gangs, par exemple), de taux de chômage élevés et d'une marginalisation économique et politique (OMS, 2015).

Certains jeunes peuvent s'adonner à des activités criminelles par manque d'alternatives à l'utilisation légitime de leur temps libre Fleisher (1963) ; d'autres, y retrouvent la voie unique pour lancer un cri de détresse car ils ont des difficultés à trouver des moyens sains pour gérer leurs émotions. Vivant dans une zone de violence chronique, les jeunes peuvent développer de la tolérance à la violence. Ce phénomène se voit alors renforcé sous l'effet de contagion qui encourage la diffusion de comportements violents (États de fragilité 2016). Aussi, l'on ne peut exclure la possibilité que le lot des traumatismes résultant des guerres et des conflits crée un terrain fertile à la perpétuation d'une culture de violence. C'est là l'hypothèse de la transmission traumatique autour de l'idée que la violence engendre la violence (Rousseau, 2000).

Il serait alors crucial de comprendre que les actes violents perpétrés par les jeunes peuvent constituer des symptômes d'un mal plus profond. Au travers ces actes, ils expriment cette souffrance intérieure, ce vécu invisible, ces traumatismes qui les amène à ressentir de la colère, de la tristesse, ou un sentiment d'impuissance et à développer des comportements délinquants.

V. Résultats de l'étude

L'analyse des données recueillies auprès des jeunes des quartiers chauds de la ville de Goma et de ses milieux environnants mentionnent que le trauma est bel et bien présent et contribuent, dans une large proportion, à la survenue ainsi qu'à la généralisation des actes de violence. Les résultats révèlent que le trauma se présente de différentes

manières pour les jeunes vivant dans les milieux affectés par la violence. Cela comprend le comportement autodestructeur et agressif, l'hypervigilance ainsi que la fatigue compassionnelle.

Le comportement autodestructeur et agressif observé chez les jeunes

Les personnes exposées à des environnements violents peuvent développer des tendances autodestructrices ou agressives, souvent comme mécanisme de défense ou de survie afin de gérer la douleur émotionnelle ou de tenter de reprendre le contrôle sur leur vie. Cette tendance se traduit par ce que Freud (1920) appelle « Thanatos ». Qualifié de pulsion de mort, le thanatos est une force instinctive et inconsciente qui pousse l'individu vers la destruction, la régression et le retour à l'état inorganique. Cette pulsion apparaît souvent sous forme d'agressivité envers les autres ou envers soi-même, qu'elle se produise directement ou indirectement (Christian M., 2003). Dans certains cas, la pulsion de la mort peut se manifester par des comportements autodestructeurs, y compris la prise de produits psychoactifs. Ces produits sont généralement recherchés pour les sensations de sécurité qu'elles procurent à ceux qui le prennent.

En effet, l'accoutumance à la consommation des boissons fortement alcoolisées par les jeunes est alarmante dans certains quartiers de la ville de Goma. Des jeunes non instruits aux universitaires en passant par les écoliers et les élèves, tout le monde s'adonne à la drogue. Au premier vu, il est vrai que l'afflux massif des jeunes vers ces substances est en partie une conséquence de la non réglementation de ce secteur. Cependant, il n'en demeure pas moins que le recours massif à la drogue est aussi un moyen pour ces jeunes de s'évader d'un univers qui les rejette à la recherche d'un ailleurs apaisant qui du reste introuvable. Ces produits perturbent pour certains le fonctionnement du système nerveux central (sensations, perceptions, humeurs, sentiments, motricité) et modifie pour d'autres les états de conscience (Saverio T., 2013). Le corolaire le plus direct est que les jeunes qui se donnent à ces substances destructrices perdent leurs facultés de contrôle lorsqu'en face des situations dont la violence fait partie des issues possibles. C'est une méthode qui comporte également des risques importants et peut rendre

encore plus difficile la guérison du trauma, cette douleur interne et invisible que la personne ressent dans l'âme

Les données recueillies auprès des jeunes en provenance des quartiers de la ville de Goma et ses environs, où la violence urbaine est accrue, montrent que la prise des alcools forts et du chanvre amplifie les cas de violence urbaine. Lorsque les jeunes combinent les deux produits, leur jugement est altéré et cela les amène à développer des comportements violents. Vivant dans une zone à violence continue légitimant le recours à la violence et offrant parfois un accès facile aux armes de toute sorte, ces jeunes sont difficilement maîtrisables. A ce sujet, un jeune en provenance du quartier Mapendo a déclaré *« certains jeunes de mon quartier passent leurs journées dans des petites boutiques entrain de consommer du chanvre et des alcools forts. Ensuite ils se placent, vers la fin de la journée, dans les différentes rues des quartiers pour braquer les passants et torturer tous ceux auprès de qui ils n'ont pas trouvé de l'argent ou des objets qu'ils estiment avoir de la valeur. Ces produits sont comme des stimulants pour les amener à poser des actes violents sans s'inquiéter »*. Une autre jeune dame du quartier Ndosho a renforcé en disant : *« Par manque d'occupation, certains jeunes de mon quartier s'adonnent à l'alcool et au chanvre au cours des journées et la nuit ils se transforment en bandits mains armés pour cambrioler les maisons. Le soir, la terreur prend place car nous ne savons pas identifier quelle famille sera visitée la nuit. Chacun reste sur ses gardes »*

Dépendants des produits psychoactifs, ces jeunes deviennent des pierres d'achoppement pour la communauté. La situation est davantage compliquée d'autant plus que, suite aux conditions économiques difficiles que connaît le pays, la plupart d'entre eux ont du mal à accéder à un emploi de qualité pouvant les occuper tout au long de la journée. Par ailleurs, l'accessibilité à moindre coût aux boissons fortement alcoolisées expose les jeunes à l'ivrognerie permanente et, partant, à la délinquance. Un habitant du quartier Majendo a exprimé ce constat en ces termes : *« certains jeunes de mon quartier qui avaient un avenir promettant et qui poursuivaient même les études, ne font plus rien de leurs vies. Ils sont dépendants de ces produits fortement alcoolisés*

vendus dans différents coins de mon quartier. Je les retrouve ivres du matin au soir. Ils s'infligent des fois des blessures et ne font que se bagarrer. Ils volent tout à leur passage et causent la ruine des membres de leurs familles et de la communauté en générale. »

L'Etat de vigilance accrue ou hypervigilance

L'Etat de vigilance accrue est un phénomène se traduisant par des comportements excessifs afin d'anticiper des menaces ou des dangers. Concrètement, les personnes atteintes d'une hypervigilance surveillent en permanence leur environnement de façon obsessionnelle. Les guerres et les crises exposent les jeunes à des niveaux de traumatisme extrêmement élevés qui sont souvent ignorés (Marie-Ève Grisé Bolduc, 2023). Le cerveau des personnes ayant vécu des traumatismes pourrait ainsi rester « allumé » et disposés à répondre au danger, et ce, même en l'absence d'un danger réel. Sikiri et Mpore (2023) montrent à ce sujet que les personnes en état d'hypervigilance anticipent constamment le danger en guettant les moindres détails susceptibles de constituer une menace. Le plus souvent, leur sens est en alerte, prêt à détecter un danger et à y réagir. Elles sont ainsi atteintes d'un biais intentionnel en faveur des stimuli menaçants, les poussant souvent à agir avec violence. Les deux auteurs montrent par exemple que les déplacés de guerre ayant été exposés à la guerre du M23 continuent à adopter un comportement d'hypervigilance face aux crépitements des balles même après avoir été éloignés des dangers de la guerre.

Les données collectées auprès des jeunes des quartiers chauds de la ville de Goma montrent que ces derniers ont développé un comportement d'hypervigilance du fait d'être exposés à la violence pendant longtemps. Les expériences traumatisantes répétées ont entraîné pour les jeunes un état de vigilance accrue et une incapacité à se détendre. De ce fait, certains d'entre eux développent des comportements agressifs ou défensifs, car étant constamment sur leurs gardes. Ces derniers agissent de manière disproportionnée à des situations perçues comme menaçantes. Par exemple, par le simple fait d'entendre le mot « mwizi » ou « voleur », ils se précipitent pour chercher des pneus, du carburant et des allumettes pour brûler les présumés voleurs sans avoir

pris le temps de les écouter et d'analyser les faits pour prouver leur culpabilité. Plusieurs cas de personnes tuées innocemment ou pour avoir commis de moindres infractions de vol dans la ville de Goma sont légion. D'autres jeunes ont développé plusieurs autres mécanismes, dont notamment le barricade les routes des quartiers et avenues avec des pierres pour ralentir les opérations des voleurs, mettre en place des systèmes d'alertes locaux pour demander de l'aide et acheter des armes blanches et plusieurs autres outils pour défendre leurs familles ainsi qu'eux-mêmes face aux dangers fururs. A ce sujet, une jeune fille de Katoyi a déclaré : *« A partir de 19h, nous barricadons les routes des avenues avec des grosses pierres et les jeunes hommes montent la garde toute la nuit pour attraper les bandits. »* Un autre jeune en provenance de Turunga a renforcé en disant : *« chaque membre de ma famille dort en ayant à côté de lui un objet pouvant lui permettre de se protéger en cas de danger. Il peut s'agir d'un bidon et d'un sifflet pour alerter s'il entend un moindre bruit ; une machette, un couteau ou un pilon légèrement grand pour se défendre en cas de besoin. »*

Avec les limites observées dans la gouvernance, la lutte citoyenne se présente comme le seul moyen de changer la donne mais cela aux dépens du maintien de l'ordre. Dans le domaine de la lutte citoyenne, cette lutte a permis la mobilisation des plusieurs jeunes qui ont contribué à son avancement. Cependant, la frustration et l'hypervigilance subjective qui les caractérisent les a amenés en même temps à développer d'autres pratiques inappropriées qui ne servent pas du tout les objectifs initiaux de la lutte. A ce sujet, Ahadi Senge M. (2019), montre que la nouvelle génération des mouvements citoyens très actifs, rangée en ordre de bataille, est portée essentiellement par des jeunes d'horizons divers (étudiants, chômeurs, artistes, jeunes cadres, etc.) qui coordonnent leurs actions même sur les réseaux sociaux que les pouvoirs publics maîtrisent difficilement pour mobiliser un grand nombre de jeunes à la lutte citoyenne. Il poursuit en disant que ces jeunes sont à la fois des « makers » (participant positivement à la construction de la société) et des « breakers » (contribuant à la déliquescence de la société).

Les dérives commis par les jeunes, sont souvent justifiés d'une part par l'inefficacité des forces de l'ordre à gérer les manifestations. De l'autre part, le problème est lié au manque d'objectivité à long terme des mouvements citoyens ; autant des symptômes indiquent pourtant la présence du trauma qui fait que certains jeunes n'arrivent pas à se contrôler mais à s'adonner à des actes violents lors des manifestations et à la justice populaire. Pour eux, il s'agit de la manière efficace de se protéger des dangers futurs et de trouver des solutions adéquates à leurs revendications.

La fatigue compassionnelle

L'exposition prolongée à la souffrance et aux traumatismes d'autrui exerce également des conséquences psychologiques négatives, voire catastrophiques sur les personnes concernées. Il est important de se rappeler que le fait d'être traumatisé ne se limite pas à un événement qui entraîne des symptômes ; il y a beaucoup de choses qui se produisent après un événement et qui peuvent contribuer à ce que quelqu'un finisse par rester traumatisé (Alida H. et Gerda R. (2016). La fatigue compassionnelle est une érosion graduelle de notre empathie, de notre espoir et de notre compassion pour les autres et pour nous-même (Julien Derdour-Campos 2018).

L'exposition précoce et répétée au spectacle de la violence est donc un facteur de risque non négligeable, car elle augmente la fatigue compassionnelle et, partant, la tolérance à la violence. (Vernet., Henry., Boutet et Chalal., 2006). Les personnes vivant dans des zones de conflit sont souvent témoins de scènes de violence extrême, ce qui peut entraîner une surcharge émotionnelle et une fatigue de compassion. Au-delà des systèmes familiaux dysfonctionnels qui entraînent au niveau individuel une faible estime de soi, un manque de confiance en soi et de mauvaises compétences en matière de communication, et réduisent la capacité de certains jeunes à résoudre les difficultés sans recourir à la violence. Dans un tel contexte, le recours à la violence est normalisé et devient nécessaire et justifiée pour résoudre les conflits. Tout cela a donné naissance à une sous-culture de la violence et de la criminalité (les gangs et les groupes informels se disputent le pouvoir et les

individus puissants utilisent la violence comme un moyen d'atteindre la célébrité dans les communautés). La vulnérabilité des jeunes, la pauvreté, l'incohérence et l'indifférence des parents, et de mauvaises compétences en matière de socialisation augmentent les risques d'être pris au piège de cette sous-culture.

D'après Audrey Moureau et Véronique Delvenne (2016) ; les événements très stressants, potentiellement traumatisants, peuvent modifier les structures et les substances chimiques du cerveau. Pendant les périodes de stress prolongé, le corps réduit sa production de sérotonine, un neurotransmetteur associé à l'inhibition du comportement. De faibles quantités de sérotonine ont été associées à plusieurs reprises à l'agressivité et à l'impulsivité. D'autres substances chimiques et structures cérébrales potentiellement affectées par des expériences traumatisantes et impliquées dans l'étiologie du comportement agressif comprennent l'adrénaline, les catécholamines, l'hypothalamus, l'amygdale et le cortex orbitofrontal. Alors que la pratique de la justice populaire est formellement interdite, l'impunité persistante face aux actes criminels semble encourager un climat où la violence devient une réponse acceptable. Les habitants, frustrés par la montée de la criminalité urbaine et la peur du banditisme, se sentent poussés à agir pour défendre leurs droits et leur sécurité. Les données recueillies auprès des informateurs clés montrent que la tolérance à la violence s'est installée dans le chef de la population. Une fille du territoire de Nyiragongo s'est exprimée en ces termes quant à ce : *« c'est devenu un principe dans mon quartier, si l'on attrape un voleur, il est tué sur le champ. Les bandits mains armés nous rendent la vie difficile, ils n'ont aucune pitié, ils tuent sans penser aux conséquences qui s'en suivent. Ça fait mal de perdre en un clin d'œil, ce que l'on a acquis avec beaucoup de difficultés pendant une longue durée. »* Un autre jeune de Katoyi a renforcé en disant : *« nous ne pouvons jamais remettre les voleurs entre les mains des agents de l'ordre car ces derniers les relâche sans tarder et ils deviennent encore un danger pour nous tous. Ils reviennent se venger contre les personnes qui les avaient dénoncés. Ces bandits n'ont aucun sens d'humanisme en eux alors pourquoi manifester de la compassion à leur égard. L'impunité prévaut*

à tous les niveaux, la justice pénale est inefficace et entachée de corruption. Nous devons nous prendre en charge. »

III. Conclusion

Vécus pendant les années de formation (essentiellement pendant l'enfance), les traumatismes ont des effets négatifs profonds sur la vie des populations. Leurs effets directs sont d'ordre psychologique, comportemental, social et même biologique. La délinquance et la criminalité à l'âge adulte, la victimisation, la toxicomanie, l'échec et l'abandon scolaires, la dépression et les maladies chroniques sont les multiples conséquences à plus long terme du traumatisme.

La ville de Goma, sujette à des conflits de différentes natures depuis des décennies, n'est pas épargnée par cet état des faits. Avec des jeunes venus des horizons différents soit à la recherche de meilleures alternatives économiques ou d'un refuge contre les conflits armés, elle est devenue l'épicentre d'une violence imparable dont les symptômes révèlent une manifestation du trauma. Dans pareil contexte, la réduction de la délinquance juvénile requiert une prise en compte des mesures appropriées tenant compte de la dimension du trauma. Il serait donc crucial, de mettre en place des programmes de soutien offrant des opportunités d'emploi, des formations professionnelles et des services de soutien psychosocial afin de guérir leurs traumatismes et de briser le cycle des violences dans lequel ils sont impliqués. Par ailleurs, il faudrait instaurer des programmes éducatifs continus, au travers desquels les jeunes pourront être sensibilisés aux effets du trauma en leur offrant des moyens efficaces pour les surmonter.

Bibliographie

1. Childhood trauma and its lasting effects, Howard Stern, May 31, 2019. (<https://theconversation.com/howard-stern-talks-childhood-trauma-and-a-trauma-psychiatrist-talks-about-its-lasting-effects-118027>)
2. Comment comprendre les comportements des jeunes ayant vécu des traumas ? Marie-Ève Grisé Bolduc, 2023

- (<https://natachagodbout.com/fr/blogue/comment-comprendre-les-comportements-des-jeunes-ayant-vecu-des-traumas>)
3. Les dynamiques du trauma à l'acte chez les auteurs de violence. Aurore Gougain et Marion Robin, 2019. (<https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0014385519300830#:~:text=Les%20actes%20violents%2C%20s'ils,v%C3%A9cu%20au%20moment%20du%20trauma>)
 4. Alida Herbst et Gerda Reitsma, Trauma counselling, principles and practice in South Africa today, Cape Town, Juta and company, 2016, p.52.
 5. Phidias Ahadi Senge Milemba, Mouvements citoyens africains, Paris, L'Harmattan, 2019, p.17 et 20.
 6. Sikiri et Mpore (2023). Résurgence du M23 : Manifestation du traumatisme de guerre chez les déplacés des camps de Kanyaruchinya et de Mugunga ainsi que chez les populations hôtes. Revue regard croisés N°41. pp. 130-148
 7. Daniel J Neller and John Matthew Fabian. Trauma and its contribution to violent behavior. London, Centre for crime and justice studies, 2006, p.6-7.
 8. Audrey Moureau et Véronique Delvenne (2016). Traces cérébrales des traumatismes infantiles et devenir psychopathologique. Revue la psychiatrie de l'enfant. pp. 333-355
 9. Daria Suvora (2021). Le trauma lié à la violence : comment traverser « l'enfer personnel ? » comité psychologue.net. Disponible sur <https://www.psychologue.net/articles/la-therapie-du-trauma-lie-a-la-violence-comment-traverser-lenfer-personnel> consulté le 14 novembre 2024.
 10. Alain Vernet, Franck Henry, Cyril Boutet et Abdeenour Chalal (2006). Contribution à la compréhension des comportements agressifs et violents. Revue journal des psychologues N°241. pp. 59-63
 11. Sigmund Freud (1920). Au delà du principe de plaisir. Collection : Petite bibliothèque Payot, n° 44. Pp. 40-57.

12. ONU Info (2024). L'Est de la RDC est « au bord de la catastrophe », préviennent l'ONU et ses partenaires. Disponible sur <https://news.un.org/fr/story/2024/04/1145211> consulté le 25 Novembre 2024.
13. Rift Valley Institute (2019). L'insécurité à Goma. Disponible sur <https://riftvalley.net/publication/linsecurite-goma/> consulté le 25 Novembre 2024.
14. Herman JL. Trauma and recovery. New York: Basic Books; 1992.
15. Shonkoff JP, Garner AS. The lifelong effects of early childhood adversity and toxic stress. *Pediatrics*. 2012 ;129(1) : 232-246.
16. Christian Miel (2003). Représentation et pulsion de mort dans la toxicomanie. *Revue-cahiers de psychologie clinique*. Pp. 137-153. (<https://shs.cairn.info/revue-cahiers-de-psychologie-clinique-2003-2tarq-page-137?lang=fr>)
17. Saverio Tomasella (2013). Le trauma et ses répercussions somato-psychiques ou « la pensée interrompue ». *Revue le coq-héron*. Pp. 85-95. (<https://shs.cairn.info/revue-le-coq-heron-2013-1-page-85?lang=fr>)
18. Julien Derdour-Campos (2018). La fatigue de compassion : état des lieux des connaissances, aspects cliniques : enquête transversale, multicentrique auprès de soignants intervenant dans les services de psychiatrie en milieu carcéral. Disponible sur <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02044005/document> consulté le 07 Janvier 2024.
19. Etienne G. Krug, Linda L. Dahlberg, James A. Mercy, Anthony Zwi et Rafael Lozano-Ascencio (2002). Rapport mondial sur la violence et la santé. Genève (Suisse) : OMS ; p.27.
20. LEVINE, S.V., «The Psychological and Social Effects of Youth Unemployment», *Children Today*, 8, 6, 1979, pp. 6-9, 40
21. Spano R., C. Rivera et J.M. Bolland (2010), « Are chronic exposure to violence and chronic violent behavior closely related developmental processes during adolescence? », *Criminal Justice and Behavior*, vol. 37, n° 10.

22. WINDSCHUTTLE, K., Unemployment: A Social and Political Analysis of the Economic Crisis in Australia, London, Penguin Books, 1979.
23. OMS, Violence chez les jeunes. Disponible sur <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/youth-violence> consulté le 15 Octobre 2024
24. FLEISHER, B.M., «The Effect of Unemployment on Juvenile Delinquency», Journal of Political Economy, 71, 1963, pp. 543-555
25. Muriel Salmona, Les traumatismes des enfants victimes de violences : un problème de santé publique majeur, revue Rhizome, N°69-70, pp.4-6.
26. OCDE (2017), États de fragilité 2016 : Comprendre la violence, Éditions OCDE, Paris, Pp 55-65. <http://dx.doi.org/10.1787/9789264269996-fr>
27. OMS (2015), Preventing Youth Violence: An Overview of the Evidence, Organisation mondiale de la santé, Genève, www.who.int/violence_injury_prevention/violence/youth/youth_violence/en/.
28. Substance Abuse and Mental Health Services Administration. SAMHSA's Concept of Trauma and Guidance for a Trauma-Informed Approach. HHS Publication No. (SMA) 14-4884. Rockville, MD: Substance Abuse and Mental Health Services Administration, 2014. P.7, disponible sur https://ncsacw.acf.hhs.gov/userfiles/files/SAMHSA_Trauma.pdf
29. Josse Evelyne. Le traumatisme psychique : Quelques repères notionnels, JIDV 15 (Tome 5, numéro 3 - Juillet 2007) p.2. Disponible sur <https://www.ifemdr.fr/wp-content/uploads/2011/10/Josse-2007-Le-traumatisme-psychique-Quelques-reperes-notionnels-.pdf> consulté le 09/01/2025
30. Carole ANDRE-DESSORNES. Des Guerres et des conséquences sur la santé mentale. Disponible sur

- <https://www.geopoldia.org/images/consequencessurlasantementale.pdf> consulté le 13 Janvier 2025 à 15h30
31. Gougain et Robin. Les dynamiques du trauma à l'acte chez les auteurs de violence, Volume 84, Issue3, September 2019, Pp.423-433. Disponible sur <https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0014385519300830>
 32. Thierry Bokanowski. Traumatisme, traumatique, trauma, Revue française de psychanalyse 2002/3 Vol. 66, Pp. 745 à 757
 33. Rousseau, C. (2000), Les réfugiés à notre porte : violence organisée et souffrance sociale, Criminologie, 33(1) : 185-201.
 34. Tarquinio, C.(2024), « Traumatismes en zone de guerre : l'impact des situations extrêmes sur le psychisme », disponible en ligne sur <https://theconversation.com/traumatismes-en-zone-de-guerre-limpact-des-situations-extremes-sur-le-psychisme-228326> consulté le 14.01.2025
 35. Amnesty International (2016), Nos Cœurs Se Sont Assombris : Les Répercussions du Conflit Sur La Santé Mentale au Soudan du Sud-extraits. Disponible en ligne sur <https://www.amnesty.org/fr/wp-content/uploads/sites/8/2021/05/AFR6532032016FRENCH.pdf%20consult%C3%A9%20le%2008.12.2024> consulté le 14 janvier 2024
 36. Freud S. (1920), « Au-delà du principe du plaisir », Nouvelle éd. 1971, Paris, Petite Bibliothèque Payot.
 37. Trotha Tr. V., 2005, Mondialisation violente, violence mondialisée et marché de la violence jalons d'une sociologie criminologique de la guerre, Universität Siegen, Déviance et Société, Vol. 29, No 3, pp. 285-298
 38. J d'Andurain, 2012, Résolution des conflits au début du XXe siècle : « pacification » ou émergence d'une pensée tactique ethno-centrée, Revue Défense Nationale, shs.cairn.info, p.58.

Déterminants politiques de la délinquance juvénile en République démocratique du Congo : cas de la ville de Goma

Lubunga Mwindulwa Hervé

Professeur associé à l'Université de Goma

Résumé : Cet article essaie de montrer comment la politique, dans sa globalité et la politique sécuritaire contribuent à l'émergence et à l'exacerbation de la délinquance commise par les jeunes dans les villes de la République Démocratique du Congo, en général et, dans la ville de Goma, en particulier. Pour y arriver, nous nous sommes fondé sur l'observation, les interviews avec les jeunes délinquants et quelques victimes, l'examen des documents sur la délinquance et la lutte contre celle-ci. A la lecture des différents travaux sur la lutte contre la délinquance, nous avons constaté que cette lutte n'a pas toujours marché. Ce constat nous a poussé à affirmer que la délinquance juvénile en RDC, en général et, dans la ville de Goma, en particulier, est le fruit de la déliquescence de l'Etat congolais. Car, plus un Etat est faible, moins il est capable de résoudre les problèmes de la société et plus les formes de violences se multiplient et s'y aggravent faute d'un pouvoir détenteur du monopole de la violence légitime. Il est évident que la faillite du rôle des autorités politiques en matière sécuritaire, économique, sociale, culturelle et surtout éducationnelle, a favorisé l'émergence des comportements nouveaux et de phénomènes de délinquance juvénile à Goma. D'où, nous proposons la restauration de l'autorité de l'Etat, l'implication des jeunes dans la gouvernance sécuritaire de leurs quartiers respectifs et l'implication de la société civile dans la sensibilisation du bienfondé sécuritaire.

Mots-clés : Délinquance juvénile, les « 40 voleurs », les « Maibobo », Braquage diurne, manifestation sur la voie publique, déliquescence de l'Etat, Restauration de l'autorité de l'Etat

Introduction

La délinquance juvénile désigne une catégorie spécifique de la délinquance générale entendue comme toute transgression de la norme sanctionnée par la loi⁷³. Elle n'est pas une nouveauté et n'est pas spécifique à la République Démocratique du Congo comme nous pouvons le croire : elle est plutôt une préoccupation universelle sociale dérivant souvent des facteurs économiques, sociaux, culturels, voire héréditaires et sujet d'actualité politique. Cette problématique a déjà intéressé un nombre non négligeable de chercheurs. Dans une étude menée par William C. Kvaraceus afin d'analyser les problèmes que pose l'inadaptation sociale des jeunes, il est montré que la délinquance juvénile est un « problème du monde moderne »⁷⁴. Selon cet auteur, les causes de la délinquance juvénile sont la frustration, le manque d'affection paternelle, le besoin d'être aimé que les enfants et les adolescents éprouvent, la recherche de l'identité personnelle, le monde extérieur, les angoisses de l'adolescence⁷⁵... Pour Laurent Mucchielli⁷⁶, la délinquance juvénile se manifeste de quatre façons : les violences proprement dites, verbales ou physiques (insultes, menaces, blessures, bagarres) ; les infractions sexuelles (exhibitions, agressions, viols) ; les vols violents ou extorsions ; les infractions envers des personnes dépositaires de l'autorité publique (IPDAP) ou envers des personnes chargées de missions de service public (MSP)⁷⁷. Quant à Danièle Poitou, il relie la délinquance juvénile au phénomène d'urbanisation en Afrique⁷⁸. Mankula Manzanza Arsène, Mula Ebolabi

⁷³ Gérard MAUGER, *La sociologie de la délinquance juvénile*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2009, p.9

⁷⁴ William C. KVARACEUS, *La délinquance juvénile problème du monde moderne*, Paris, UNESCO, 1964.

⁷⁵ Idem, pp. 31-54

⁷⁶ Laurent MUCCHIELLI, « L'évolution de la délinquance des mineurs. Données statistiques et interprétation générale » in *Agora débats/jeunesse*, No 56, 2010, pp. 87-101, à retrouver sur <https://shs.cairn.info/> consulté le 05/12/2024

⁷⁷ Idem, p.99

⁷⁸ D. POITOU, « Délinquance juvénile et urbanisation au Niger et au Nigeria », in *Cahiers d'Études Africaines*, Vol. 21, Cahier 81/83, Villes africaines au microscope, 1981, pp. 111-127 sur <http://www.jstor.org/> consulté le 05/12/2024

Bokasi Rufin et Tshieta Bizombi Fabrice⁷⁹ démontrent que la population de Kimbaseke a une perception négative de la délinquance juvénile⁸⁰. Valéry Iragi Ntwali⁸¹ estime que les difficultés dans la mise en œuvre de la gratuité de l'enseignement de base, l'extrême pauvreté des familles et l'absence au sein de l'État congolais d'une véritable politique de prévention et de lutte contre la délinquance juvénile en République Démocratique du Congo(RDC) sont à la base de l'augmentation de la délinquance juvénile à Bukavu. C'est dans la continuation de cette optique que nous nous proposons de présenter les causes politiques de la délinquance juvénile et les perspectives de lutte contre la délinquance juvénile à Goma.

La RDC, un Etat en conflits répétitifs depuis 1994, assaillie⁸² et au bord de l'effondrement⁸³, est confrontée à une multitude de défis quant à ce :

⁷⁹ Arsène MANKULA MANZANZA, Ruffin MULA EBOLABI BOKASI et Fabrice TSHIETA BIZOMBI, « Perception de la délinquance juvénile par les parents de la commune de Kimbanseke », in *Education et Développement*, No 35, Premier semestre 2022, pp.1-10

⁸⁰ Idem, p.9

⁸¹ Valéry IRAGI NTWALI, « la délinquance juvénile dans la ville de Bukavu : analyse des causes et mécanismes de prévention », in *International Euroasia Congress on Scientific Researches and Recent Trends-VII*, Dec 2020, Baku, Azerbaïdjan, pp.1-17 sur <https://hal.science/hal-03098729/document> consulté le 05/12/2024

⁸² F. REYNTJENS, « La rébellion au Congo-Zaïre : une affaire de voisins », in *Hérodote. Revue de géographie et de géopolitique*, No 86/87, 1997, pp. 57-77, Pierre JACQUEMOT, « Le Rwanda et la République démocratique du Congo. David et Goliath dans les Grands Lacs », in *Revue internationale et stratégique*, No 95, 2014/3, pp.32-42 ; Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, *Rapport du Secrétaire général*, S/2024/482, 2024.

⁸³ La République Démocratique du Congo est en phase de réunir tous les ingrédients d'un Etat défaillant : occupation d'une portion du territoire par l'armée rwandaise, guerre du M23 et terrorisme des ADF dans le Nord-Kivu, corruption et détournements à outrance et systémique dans toutes les institutions, insécurité urbaine, émergence des groupes armés dans presque tous les milieux ruraux, démission de l'Etat dans ses fonctions, mauvaise redistribution des richesses nationales, infrastructures en délabrement très avancé, inflation galopante, etc. Voir à ce propos J.-M. CHÂTAIGNER et H. MAGRO, *États et société fragiles, entre conflits, reconstruction et développement*, Paris, Karthala, 2007 ; Illy OUSSINI. « L'État en faillite » en droit international, In *Revue Québécoise de droit international*, volume 28-2, 2015.pp. 53-80 ; Serge SUR : « Sur les États défaillants », in *revue Commentaire*, n°112, hiver 2005 ; François GAULME, « États faillis », « États fragiles » : concepts jumelés d'une nouvelle réflexion mondiale », in *Politique étrangère*, 2011/1, pp.17-29.

des « Kuluna » à Kinshasa, des enfants de la rue dans presque toutes les villes du pays, les « Mayibobo » dans les villes de l'est (surtout Goma et Bukavu) qui insécurisent les paisibles citoyens. De la « Compagnie Kitunga »⁸⁴ aux « Kuluna de Kinshasa »⁸⁵ en passant par les « Mayibobo », les « 40 voleurs » de Goma et les « Popo solution » de Bukavu, la délinquance des jeunes a historiquement fait l'objet d'un traitement médiatique, social, judiciaire et politique constant. Mais qu'en est-il de l'apport du politique dans la survenance de ce phénomène insécurisant et déstabilisateur ? En d'autres termes, quels sont les facteurs politiques de la délinquance juvénile à Goma. Comment cette délinquance se manifeste-t-elle ? Quelles sont perspectives pouvant permettre de lutter contre la montée en puissance de cette forme de délinquance ?

Bien qu'il ne soit pas chose aisée de relier les phénomènes politiques à l'émergence de la délinquance juvénile, il importe de nous interroger sur les manifestations de cette délinquance.

La délinquance juvénile se manifeste à Goma comme ailleurs par les contraventions en matière de circulation routière, le vol simple, le vol à main armée et recel, le viol, les bagarres, les braquages, les meurtres... Les causes seraient de plusieurs ordres. Elles seraient d'ordre économique (insuffisance des ressources de première nécessité, chômage), sociale (analphabétisme, manque d'une éducation adéquate, manque des soins de santé appropriés, stigmatisation, préjugés et injustices sociales...), politique (utilisation des jeunes dans des manifestations politiques, recrutement dans des groupes armés et des bandes de soutien politique, manipulation identitaire à des fins électoralistes, mise en place des politiques d'encadrement de jeunes inadaptées, inappropriées et importées, pire encore la déliquescence de

⁸⁴ Norbert LAUBE, *La délinquance juvénile au Congo belge et au Ruanda-Urundi*, Gembloux, éd. J. Duculot, 1956, p.27

⁸⁵ « Délinquance juvénile dans les centres urbains de la RDC: causes et pistes de solution », entretien de la Radio Okapi avec Norbert Lupitshi, publié le lundi, le 15/04/2013, sur <https://www.radiookapi.net/regions/national> consulté le 11/11/2024; Emmanuel KALONJI, «RDC : les Kuluna, de la délinquance à une autre vie sociale », article de la radio Deutsche Welle publié le 03/07/ 2023, sur <https://www.dw.com/fr/kuluna-kinshasa-rdc/a-66097775> consulté le 18/11/2024

l'Etat et les guerres à répétition...). Pour essayer de juguler cette crise, la société civile devrait s'impliquer en incitant les familles de dénoncer les jeunes qui s'adonnent au banditisme. L'Etat congolais devrait restaurer son autorité dans tous les domaines, tout en s'efforçant de bien redistribuer les richesses nationales.

Cet article se donne comme ambition d'analyser uniquement les facteurs politiques de la délinquance juvénile. A cet effet, il s'articulera autour de trois points : la manifestation de la délinquance juvénile à Goma, les facteurs de cette délinquance et les perspectives d'avenir afin de maîtriser la délinquance.

I. Manifestation de la délinquance juvénile à Goma

A Goma, comme ailleurs en République Démocratique du Congo, les jeunes délinquants, selon le sens sociologique du terme⁸⁶, s'adonnent à des comportements délictueux tels que le vol, le viol, le braquage, les assassinats (la journée comme pendant la nuit), les extorsions, la prostitution... Bien que Goma en entier soit concerné, les quartiers de

⁸⁶Le code pénal congolais ne définit pas la délinquance juvénile. Cependant, le Dictionnaire Larousse définit « délinquance juvénile comme ensemble des infractions commises, en un temps et en un lieu donné, par des mineurs ». Or, dans le langage juridique congolais, le mot « mineur » renvoie à l'enfant, un individu de moins de 18 ans. Si nous nous basons sur cette définition, notre sujet sera très réductible et ne peut rendre compte convenablement de la question de délinquance juvénile ou délinquance faite par les jeunes. Raison pour laquelle nous nous sommes référé aux travaux de certains sociologues pour définir le « jeune ». Ces travaux utilisent l'intervalle de 15-24 ans en se référant à la Résolution 36/28 (du 13 novembre 1981 : Année internationale de la jeunesse : participation, développement, paix) de l'Organisation de Nations Unies pour définir un jeune. Voir Laurent MUCCHIELLI, Daphné BIBARD, « Qui sont les adolescents délinquants ? Étude des dossiers de jeunes pris en charge par la justice à Marseille », In *Revue algérienne d'anthropologie et de sciences sociales*, vol. XXIII (1-2), 2019-2020, pp.43-66 ; Laurent Mucchielli, « Délinquance et justice des mineurs en France : la construction juridique et statistique d'un problème social », in *Revue algérienne d'anthropologie et de sciences sociales*, no 83-84, 2019, pp.42-25, sur <https://journals.openedition.org/> consulté le 09/12/2024. L'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) rallonge cette intervalle jusqu'à 29 ans, cité par Bernard ROUDET, « qu'est-ce que la jeunesse ? », in *Après demain*, N° 24 (NF), Octobre 2012, p. 3. C'est cet intervalle de 15 à 29 ans qui cadre bien avec la définition de jeune dans ce travail.

la Commune de Karisimbi⁸⁷, le quartier Kyeshero et Lac-Vert dans la commune de Goma sont les plus touchés⁸⁸ par le phénomène « 40 voleurs » à cause des vols, viols et meurtres à répétition. Pour bien cerner la délinquance juvénile à Goma, nous aborderons trois phénomènes que sont le « Mayibobo », le « 40 voleurs » et les braquages diurnes.

a. Phénomène « Mayibobo »

Ce phénomène est répandu dans presque toutes les villes de la République démocratique du Congo. Il s'agit de la délinquance perpétrée par les enfants et jeunes de la rue. Ces derniers tracassent et braquent les passants le jour comme la nuit. L'appellation « Mayibobo » serait d'origine rwandaise⁸⁹. C'est la vague de réfugiés de 1994 qui l'a emmenée dans les villes de l'est de la RDC où les enfants de la rue s'appelaient jadis de « Shégué »⁹⁰ comme dans le reste du pays. Précisons que le nombre de ces enfants vivant dans la rue à Goma monte chaque jour. Il est difficile de connaître leur nombre exact. Leur âge varie entre 10 à 17 ans, voire ceux et celles ayant plus de 20

⁸⁷ A titre illustratif, dans la nuit du mercredi 22 au jeudi 23 novembre 2023, le groupe de « 40 voleurs » avait tué une personne et blessé une autre au quartier Ndosho, commune de Karisimbi, publié le 24/11/2023 sur le média en ligne Actualité.cd sur <https://actualite.cd/2023/11/24> consulté le 06/12/2024 ;

⁸⁸ A titre illustratif, dans la nuit du mercredi 22 au jeudi 23 novembre 2023, le groupe de « 40 voleurs » a tué une personne et blesse une autre au quartier Ndosho, commune de Karisimbi, publié le 24/11/2023 sur le média en ligne Actualité.cd sur <https://actualite.cd/2023/11> consulté le 06/12/2024 ; le 23/02/2023, dans le quartier Kyeshero, deux filles mineures ont été violées par les délinquants dits « 40 voleurs » après avoir emporté plusieurs biens de valeurs comme le précise le média en ligne LaPrunelleRDC du 24/02/2023 sur <https://www.mediacongo.net> consulté le 06/12/2024 ; la nuit du 05 au 06 juillet 2023, à Kyeshero, 7 maisons ont été visitées par les « 40 voleurs », emportant tout ce qu'ils peuvent ; les habitants du quartier Lac-Vert avaient capturé deux présumés membres du groupe dit « 40 voleurs » dans la nuit du 19 au 20 juillet 2024, voir sur <http://www.lasmedias.net> consulté le 06/12/2024 ...

⁸⁹ Human Rights Watch, « Des plaies qui ne se referment toujours pas. Les conséquences du génocide et de la guerre sur les enfants rwandais », in *Human Rights Watch*, vol. 15, n°6, mars 2003, p. 68 ; Francesco FONTEMAGGI, « Rwanda : l'école pour guérir du génocide. A Kigali, un centre tente de réinsérer les enfants des rues. », publié par *Libération* le 07/04/2003 sur <https://francegenocidetutsi.org/LecolePourGuerir> consulté le 06/12/2024

⁹⁰ Camille DUGRAND, « « Prendre la rue » : les parcours citadins des Shégués de Kinshasa », in *Politique africaine* N° 130, juin 2013, p.189 ;

ans⁹¹. Ce sont de jeunes filles et garçons qui ont soit fui leur famille à cause de la misère, la maltraitance, la discrimination, soit ont été chassés pour vol, indiscipline, soi-disant « enfance sorcière »⁹²...

Bien que de nombreux enfants aient dit préférer la vie dans les rues à celle des villages, leur survie y est tout sauf facile. Ils sont mal nourris, en mauvaise santé, sales et n'ont que leurs habits sales et déchirés sur le corps. Ils n'accèdent que rarement aux soins médicaux. Les enfants ont fréquemment recours à la drogue pour tromper la faim, le froid et les difficultés de la vie dans les rues. Ils fument du chanvre, respirent de la colle ou les émanations de gaz. Ils n'ont pratiquement aucun accès à l'éducation. N'ayant pas d'autres choix pour survivre, ces jeunes recourent à la violence pour se protéger mais aussi pour trouver à manger, à se vêtir et où s'abriter. L'attitude de ces jeunes crée une insécurité galopante dans la ville mettant ainsi les paisibles citoyens dans l'inquiétude permanente.

b. Phénomène « 40 voleurs »

L'insécurité à Goma est devenue un pain quotidien. Les journées ne sont plus sûres, les paisibles citoyens peuvent quitter leurs maisons sans aucune assurance de revenir sains et saufs à la maison. Les nuits sont devenues très longues à cause des vols à mains armées qui sont souvent perpétrés par des groupes de jeunes opérant en nombre important (sans précisions de nombre exact). Selon Madame F.K⁹³, vendeuse dans le marché Birere et habitant à Katindo II, victime d'une incursion des éléments de « 40 voleurs » dans la nuit du 15 au 16/10/2024, le groupe qui l'a attaqué était constitué de 6 personnes à 20, voire plus car certains sont entrés dans la maison, une partie est restée dans la clôture et

⁹¹ Urbain IMANI MPEZAMIHIGO, Tony LONZAMA NDRUUJO, « Démographie galopante face au phénomène enfants de la rue en ville de Goma », in *Journal of Social Science and Humanities Research*, Vol. 9 No. 8, 2023, p.87 ; Interview avec les enfants de la rue qui rodent dans le quartier Himbi, avenue du Lac près de l'église. Ils ont dit que le plus âgé aurait 15 et le très jeunes pouvait avoir 9 ans.

⁹² Virginie DEGORGÉ, « Les enfants dits « sorciers » dans les villes congolaises », in *Journal des psychologues*, No 271, 2010, pp.36-39

⁹³ Témoignage recueilli auprès de madame FK au marché Birere.

d'autres à l'extérieur de la clôture. Quant à monsieur P.J.⁹⁴, habitant dans le quartier Kyeshero à Kanyambongo, victime d'une incursion d'un groupe de jeunes appelés « 40 voleurs »⁹⁵ en aout 2022, il a estimé que préciser leur nombre n'est pas chose facile, tout en confirmant qu'ils sont vraiment nombreux. Ils peuvent opérer dans 2 ou 5 maisons en une nuit et dans différents quartiers en une nuit et au même moment. En outre, dans la nuit du mercredi 22 au jeudi 23 novembre 2023, le groupe des présumés « 40 voleurs » avait tué une personne et blessé une autre au quartier Ndosho, commune de Karisimbi⁹⁶. A leur passage, ils tuent et blessent par machette des habitants des maisons victimes, en plus d'avoir pillé plusieurs maisons⁹⁷.

Le 24 avril 2023, dans le quartier Ngangi 1, plus de cinq maisons ont été cambriolées par « les « 40 voleurs ». Une des victimes a rapporté à Radio Okapi que ces hors-la-loi ont fait une incursion vers 01 heure locale dans son habitation. Tous les biens de la maison ont été emportés. Les malfaiteurs ont même tenté de violer sa femme avant de se volatiliser dans la nature, après le lancement de l'alerte par les victimes. »⁹⁸

Le « 40 voleurs » est la forme la plus violente de la délinquance juvénile à Goma car ces malfaiteurs volent, violent et tuent. Ces jeunes malfrats commettent leur forfait entre 23 heures et 3 heure du matin sans être inquiétés. Ils entrent dans la première maison après avoir volé, ils

⁹⁴ Témoignage recueilli auprès de monsieur P.J sur l'avenue Kanyambongo à Kyeshero.

⁹⁵ Nous ne pouvons pas donner avec précision la première personne qui a utilisé cette appellation pour ces groupes de bandits. Mais, nous estimons que ces groupes sont appelés ainsi en faisant allusion à l'« Histoire d'Ali Baba et de quarante voleurs exterminés par un esclave » associée aux contes des *Mille et Une Nuits*.

⁹⁶ «Criminalité urbaine à Goma : le groupe de “40 voleurs” tue une personne et blesse une autre au quartier Ndosho », publié le 24/11/2023 sur le média en ligne Actualité.cd sur <https://actualite.cd/2023> consulté le 06/12/2024

⁹⁷ La nuit du mardi 02 au 03 avril 2024, les quartiers Lac-Vert et Mugunga ont été la cible des attaques des « 40 voleurs », voir à ce propos Abiel BUSHOKI, «Nord-Kivu : le phénomène « 40 voleurs » refait surface en ville de Goma. », publié le 4 avril 2024 par ESTINFO, sur <https://estinfo.net/2024/04/04> consulté le 7/12/2024

⁹⁸ Radio Okapi, «Insécurité à Goma : 2 personnes tuées et 5 maisons cambriolées par des bandits », publié le mardi, 25/04/2023 à 16:28 sur <https://www.radiookapi.net/> consulté le 04/10/2024

peuvent tuer le père de la famille lorsque ce dernier n'a pas d'argent sur lui. Ils blessent les occupants des maisons par machette⁹⁹. Parfois, ces malfaiteurs assoiffés du sang opèrent juste à côté du bureau de la police et aucune intervention de leur part. Ce qui fait penser que la police est aussi complice¹⁰⁰. Créant ainsi un fossé entre la population civile victime et cet organe de l'Etat chargé de la sécurité des personnes et de leurs biens.

Ces jeunes malfaiteurs utilisent même des véhicules pour transporter les biens volés comme l'affirme le président de la société civile de Goma. « C'est une nouvelle stratégie. Ce qui se dit, c'est que beaucoup de véhicules qui appuient les 40 voleurs, sont des véhicules qui pourraient être de l'armée ou de la police de patrouille(...) »¹⁰¹ En réponse à cette nouvelle stratégie des « 40 voleurs », les jeunes se donnent la tâche de placer de grosses pierres sur la chaussée. Comme le témoigne ce jeune : « Étant fatigué de ce que font nos services de défense et de sécurité qui n'arrivent pas à nous accorder la sécurité, nous avons décidé de mettre des barricades chaque nuit, dans des avenues qui sont très fréquentées par des bandits. Nous mettons donc ces pierres, nous les surveillons et nous les retirons le matin. Cela nous permet de ne pas donner libre passage aux bandits qui viennent opérer avec des véhicules. Parce que, ces 40 voleurs, quand ils viennent, il y en a qui sont véhiculés et ils transportent dans leurs véhicules tout ce qu'ils pillent. Nous faisons cela parce que l'État a échoué à nous sécuriser.»¹⁰²

⁹⁹ Témoignages de victimes Fk et PJ.

¹⁰⁰ Témoignage au micro de Yvonne KAPINGA, «Criminalité urbaine à Goma : le groupe de "40 voleurs" tue une personne et blesse une autre au quartier Ndosho », publié par Actualité.cd du 24 novembre 2024 sur <https://actualite.cd/2023> consulté le 06/12/2024

¹⁰¹ Marrio NGAVHO, cité par Jonathan KOMBI, «Goma : face à la persistance de l'insécurité, les jeunes s'organisent et mettent en place des barrières contre des bandits qui utilisent des véhicules pour opérer la nuit », article publié le vendredi 30 août 2024 à 14:02 par le média en ligne Actualité.cd sur <https://actualite.cd/> consulté le 04/10/2024

¹⁰² Ibidem.

Il sied de constater que ce phénomène a pris de l'ampleur et sévit dans presque tous les quartiers de Goma. Au vu de certains membres de ce groupe « 40 voleurs » qui ont été attrapés, nous constatons que ce sont de jeunes qui s'adonnent à cette pratique criminelle. Ainsi, en date du 7 juin 2024, « une bande de 7 jeunes adolescents dont l'âge varie entre 15 et 17 ans qui opèrent dans certains quartiers de la ville de Goma sous le label 40 voleurs ont été présentés par le Maire de la ville de Goma. Ces derniers ont été arrêtés pendant qu'ils venaient de faire incursion pendant la nuit dans la maison d'un paisible citoyen à Katindo 2 dans le quartier Katoyi. Après échange des tirs avec les forces de sécurité, les autres membres du groupe se sont volatilisés dans la nature. Plusieurs biens de valeurs volés ont été abandonnés sur place... », comme le note Paulin Aganze¹⁰³.

Bien que la délinquance juvénile porte essentiellement sur des conduites délictueuses bénignes et cible, pour la plupart, les biens plutôt que les personnes ; le phénomène « 40 voleurs » va au-delà de cette considération théorique¹⁰⁴ car les membres de ces groupes arrivent même à tuer comme font les braqueurs pendant la journée.

c. Braquages diurnes

La forme la plus cruelle de la délinquance des jeunes à Goma sont les braquages diurnes qui se soldent souvent par des pertes en vies humaines. La ville de Goma est aujourd'hui cernée au nord comme au sud par des groupes armés qui se disent du Mouvement de 23 mars (M23), une « rébellion » qui voile la présence de l'armée rwandaise en République Démocratique du Congo. La ville est surmilitarisée. Les

¹⁰³ Paulin AGANZE, « Goma : quatre groupes de bandits dont les faux Wazalendo arrêtés et présentés au Maire de la ville », article du média en ligne *Kivutimes* du 08 juin 2024

¹⁰⁴ Lode WALGRAVE., *Délinquance systématisée des jeunes et vulnérabilité sociétale : essai de construction d'une théorie intégrative*, Genève, éd. Médecine et hygiène, 1992 ; Marc Le BLANC et Maurice CUSSON cités par René-André BRISEBOIS, « La délinquance juvénile : ses particularités et ses causes », bulletin d'information numéro 17(2) de l'Institut universitaire jeune en difficulté, Québec, novembre 2022 ; Daniel BACHET, « La délinquance juvénile : Notions théoriques et conséquences pratiques », in *Raison présente*, n°42, Avril, Mai, Juin 1977. Les nouveaux gourous en questions. pp. 87-93

armes ont été distribuées aux jeunes civils qui se disent patriotes ou les « Wazalendo ». Les militaires divaguent avec des armes de guerre partout dans la ville. Cette situation n'est pas étrangère aux braquages qui s'opèrent dans la ville de Goma.

Ainsi, les braquages et le sentiment d'insécurité qui en découlent sont au cœur des préoccupations urbaines au Nord-Kivu. Le braquage est une action criminelle visant à voler des biens, des valeurs ou de l'argent en utilisant la menace ou la force contre des personnes des établissements¹⁰⁵. A Goma, il est souvent perpétré contre des particuliers, des boutiques de vente d'unité, de transfert d'argent, des commerces ou d'autres institutions. Ces braquages sont souvent planifiés et exécutés par deux ou trois criminels organisés, armés et violents, ce qui les rend très dangereux pour les victimes et les forces de l'ordre qui interviennent. A titre illustratif, le 10 avril 2024, vers 16h00', la ville de Goma a assisté à un braquage spectaculaire et à l'assassinat des trois personnes à l'Entrée président¹⁰⁶. Les braqueurs ont disparu avec 47.300 Dollars américains et 50.400.000 Francs congolais¹⁰⁷. « Le lundi 23 septembre 2024 dans la soirée à Virunga dans la commune de Karisimbi, lors d'un braquage, deux personnes ont été tuées par balles et une autre grièvement blessée par arme blanche. Parmi les deux personnes tuées figurent un changeur de monnaie, mais aussi l'un des braqueurs qui a été tué par un élément des FARDC commis à la garde d'un officier habitant non loin de la station Kisirani, selon de témoins sur le lieu du braquage. D'autres bandits qui ont opéré à une moto, ont pris fuite avec les effets de la victime. »¹⁰⁸

¹⁰⁵ Le Dictionnaire en ligne, verba braquage, sur <https://www.le-dictionnaire.com/> consulté le 08/10/2024

¹⁰⁶ Radio Okapi, «Goma : l'autorité urbaine présente une soixantaine de meurtriers présumés », publié le vendredi, 12/04/2024, sur <https://www.radiookapi.net/2024> consulté le 17/10/2024;

¹⁰⁷ «Goma : les présumés auteurs d'un braquage arrêtés par les services de sécurité », publié par le média en ligne Actu30.cd du 7/10/2024 sur <https://actu30.cd/2024> consulté le 17/10/2024;

¹⁰⁸ «Deux personnes tuées lors d'un braquage à Goma », publié par Radio Okapi le mardi, 24/09/2024, sur <https://www.radiookapi.net/2024> consulté 13/10/2024

Les braqueurs utilisent les schémas habituels : effet de surprise, accès aux produits (argent et autres articles), vitesse d'exécution et fuite¹⁰⁹. L'attaque à main armée est «la technique la plus répandue» parce que c'est «facile et efficace»¹¹⁰. Lors des opérations, ils s'habillent aussi bien en tenue militaire qu'en tenue civile et sont porteurs d'armes de guerre AK47 et utilisent des motocyclettes pour leur déplacement, comme en témoigne le braquage de l'Entrée président et d'autres présentés dans ce travail.

Les braquages sont considérés comme des infractions graves et peuvent entraîner de lourdes peines des prisons ou de mort pour les auteurs¹¹¹.

D'où, il est important de s'interroger sur les causes de cette délinquance juvénile.

II. Facteurs de la délinquance juvénile à Goma

La délinquance est souvent liée à l'âge adolescent. On relève que, chez les jeunes, le comportement criminel traduit souvent un besoin de tester, d'expérimenter et de transgresser les règles et les limites¹¹². « En effet, la délinquance juvénile résulte d'un ensemble de facteurs dont l'impact est plus ou moins important selon les individus. Ces facteurs peuvent être regroupés en trois grands groupes : les facteurs liés à la psychologie¹¹³ même de l'adolescent et à la fragilité qui caractérise ce stade du développement humain ; les facteurs familiaux ; les facteurs

¹⁰⁹ Doron LEVY, cité par Corentin CHAUVEL, « Braquages: Différents modes opératoires pour un même objectif », in *20 Minutes* du 22/09/2010 à 00h00 sur <https://www.20minutes.fr/> consulté le 08/10/2024

¹¹⁰ Ibidem

¹¹¹ Le braquage combine à lui seul, association de malfaiteur, vol à mains armées, voire assassinant. Toutes ces infractions sont punies de cinq années de servitude pénale à la peine capitale. Le vol à mains armées est puni de mort (Art.81 Code pénal congolais). L'association de malfaiteurs est punie de mort (Art.157 et 158 Code pénal congolais). L'assassinat est aussi puni de mort (Art.44 et 45 Code pénal congolais) ...

¹¹² Caroline TRUFIN, *Délinquance juvénile. Quand la famille s'emmêle*, Bruxelles, Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation, 2013, p.5

¹¹³ L. BOVET, « Les aspects psychiatriques de la délinquance juvénile », in *Bulletin de l'OMS*, Vol. 3, 1950, pp. 63-162.

sociaux (en particulier la vie scolaire) et économiques. »¹¹⁴ Ces facteurs sont ceux avancés par Lode WALGAVE¹¹⁵. Ces causes sont renforcées en milieu urbain, comme à Goma, où les inégalités sociales sont perçues de manière plus aiguë, où de multiples sollicitations peuvent accentuer les tendances naturelles des jeunes à la révolte.

Il ressort de ce qui précède que les facteurs politiques ne sont pas mentionnés et les auteurs se limitent à démontrer les facteurs psychologiques, familiaux, sociaux et économiques. La responsabilité de l'Etat étant sous-estimée ou carrément omise. Or, les situations politiques et les normes jouent un rôle déterminant dans l'exacerbation de la délinquance juvénile urbaine. Sans être exhaustives, les causes politiques de la délinquance juvénile peuvent être regroupées en trois catégories : la déliquescence de l'Etat, les conflits armés et l'utilisation des jeunes dans des manifestations politiques à Goma.

a. Déliquescence de l'Etat congolais

Cette déliquescence est le résultat d'une mauvaise gouvernance qui s'est installée en République Démocratique du Congo depuis le feu président Mobutu Sese Seko. Elle s'est exacerbée ces dernières années où la corruption et les détournements sont devenus la règle de gestion de la chose publique. Or, il est indéniable que la mauvaise gouvernance provoque plus de dégâts que toutes les catastrophes, les épidémies, les maladies et les guerres réunies. Dans cette situation de la démission de l'Etat, la délinquance juvénile trouve un terrain propice sur lequel elle émerge, s'épanouit et se pérennise. Car les réponses contre ce problème s'avèrent inefficaces. Par exemple, l'effondrement de l'Etat somalien vers les années 1990 a eu comme conséquence l'émergence des milices armées, des groupes djihadistes qui recrutaient des enfants et des jeunes, exacerbant ainsi la délinquance juvénile dans cette partie de la

¹¹⁴ « Cause de la délinquance juvénile », in *Dictionnaire Larousse*, verba délinquance, en ligne sur <https://www.larousse.fr/encyclopedie/> consulté le 09/10/2024 ;

¹¹⁵ Lode WALGRAVE., *Délinquance systématisée des jeunes et vulnérabilité sociétale : essai de construction d'une théorie intégrative*, Genève : Médecine et hygiène, 1992,

corne d'Afrique¹¹⁶. La RDC a connu une situation similaire lors de guerres à répétition¹¹⁷. La situation de la Somalie, de Yémen (instabilité politique, déstructuration des couches sociales, situation militaire chaotique, conflits armés, crise humanitaire...) ¹¹⁸ et de l'ex-Yougoslavie (instabilité politique, conflits armés, effondrement, crise humanitaire, balkanisation)¹¹⁹ montre à suffisance qu'un Etat failli est un terrain fertile pour l'émergence de la délinquance juvénile car l'absence ou la faiblesse de l'Etat est synonyme de l'absence des sanctions ou de l'impunité. Par conséquent, l'anarchie s'installe et toutes sortes de violences qui vont avec. Cette faiblesse de l'Etat congolais est aussi l'une des causes majeures de conflits armés qui sévissent cet Etat.

La République Démocratique du Congo est aujourd'hui un Etat confronté à plusieurs défis qui compromettent sa cohérence et sa pérennité. En 2023, elle occupe la 4^{ème} place des Etats les plus fragiles au monde, devant la Somalie, le Yemen et le Soudan du sud¹²⁰. Ce rang s'explique par les indicateurs suivants qui montrent que la RDC est un Etat en déliquescence¹²¹ :

¹¹⁶ Jean-Christophe MABIRE, « Somalie, l'interminable crise », in *Hérodote*, No 111, 2003/3, p.57

¹¹⁷ La guerre de l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo-Zaïre (AFDL) contre le régime de Mobutu en 1996 et la guerre du Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD) contre le régime de Mzee Kabila sont appelées première et deuxième guerre du Congo (1996-1997 et 1998-2002). D'autres conflits armés qui se suivent, aboutissant à celle du M23, s'inscrivent dans la continuité de ces deux grandes guerres. Les conséquences de ces guerres sont instabilité politique, insécurité urbaine, enrôlement des jeunes dans de groupes armés, désintégration de l'Etat congolais, massacres, des disparitions forcées, des viols et d'autres formes de violences sexuelles, ainsi que des actes de torture.

¹¹⁸ François FRISON-ROCHE, « Guerre au Yémen : an V », in *Politique étrangère*, 2019/2, p.93

¹¹⁹ Radovan VUKADINOVIC, « La fin de la Yougoslavie et l'instabilité balkanique », in *Les Cahiers du CERI*, n° 4, 1992, pp.7-18

¹²⁰ Fund for Peace, *Fragile states index*, annual report 2023, Washington, 2023, p.6

¹²¹ Roland POURTIER, « Ressources naturelles et fragilités de l'État : quelques réflexions à propos de l'Afrique centrale », dans J.-M. CHÂTAIGNER et H. MAGRO, *États et société fragiles, entre conflits, reconstruction et développement*, Paris, Karthala, 2007, p. 91-106

- le gouvernement central si faible ou inefficace qui n'exerce qu'un contrôle marginal sur son territoire (Une partie du Nord-Kivu : les territoires de Rutshuru, Masisi et une partie de Lubero sont occupés par les Forces de défense du Rwanda, les M23 et les rebelles de l'Alliance Fleuve Congo de Naanga, Goma est enclavé et séparé du reste de la province; le haut plateau du Sud-Kivu est occupé en grande partie par des milices Gumino et Twirwaneho pour les Banyamulenge, Mai-Mai Yakutumba pour les Bembe et les Maï-Maï Biloze Bishambuke pour les Fuliru ; la légitimité du gouvernement à prendre certaines décisions est contestée à cause de l'élection contestée du président en fonction...) ;
- la République Démocratique du Congo est un Etat dans lequel les services publics sont insuffisants, inefficaces, voire absents dans certains coins : les infrastructures routières, aéroportuaires et portuaires sont en délabrement avancé, l'accès aux soins de santé, à l'éducation et à la justice devient de plus en plus difficile, le salaire est insignifiant, sans parler du chômage qui y est devenu structurel ayant comme conséquence directe la pauvreté généralisée, or la pauvreté attire la violence... Il s'ensuit que les politiques et institutions (la surveillance, l'assistance personnelle, le placement familial ou dans une maison d'éducation et de rééducation, le placement en établissement fermé, la détention, libération conditionnelle et la mise à l'épreuve) mises en places pour prévenir ou lutter contre la délinquance juvénile n'ont pas eu des résultats escomptés et continuent de montrer leurs limites. Les services publics de la République Démocratique du Congo ont des racines coloniales. Alors que les prestations de ces derniers étaient appréciables à l'époque coloniale¹²² ; l'amateurisme politique, la corruption, les détournements de fonds publics, la baisse du niveau de

¹²² Le Ministre des Colonies Henri CARTON, *Au sujet de l'Administration du Ruanda-Urundi pendant l'année 1924*, Rapport du Gouvernement belge au Conseil de la Société des Nations, Genève, 1925 ; Paul ANGOULVENI, « Situation économique du Congo belge », in *Etudes et conjoncture - Economie mondiale*, 5^e année, n°2, 1950. pp. 57-98

l'éducation, le favoritisme, le clientélisme et le mauvais traitement des agents et fonctionnaires de l'Etat sont venus altérer la qualité des services publics postcoloniaux¹²³. Cette mauvaise prestation ou absence de prise en charge par les pouvoirs publics a ouvert une voie pour l'enracinement de la violence, en général et de la délinquance juvénile, en particulier et crée un climat très propice à cette forme de délinquance. Dans une telle situation, la violence ne peut que s'exacerber faute d'une autorité capable d'affirmer le monopole de la violence légitime ;

- la corruption et les détournements de deniers publics sont si évidents que d'aucuns n'a plus besoin de les prouver. Des millions de dollars américains sont détournés jour et nuit par les gouvernants sans que personne ne s'inquiète ni soit punie¹²⁴. Dans le rapport sur l'Indice de la perception de la corruption de l'organisation non-gouvernementale Transparency International, la RDC occupe la 162^{ème} place sur 182 pays dans le classement 2023¹²⁵. Concrètement, la RDC fait partie de 20 pays les plus corrompus au monde. Une situation qui freine le développement et crée un environnement propice pour la délinquance qu'elle soit juvénile ou généralisée à cause du déni de justice et de l'impunité que la corruption favorise et entretient. Car, dans un pays où la corruption est la règle, il est facile de corrompre les acteurs de la justice afin de relâcher le

¹²³ Matthiesen KALALA ILUNGA, Matthias KALALA ILUNGA MULUMBA et Emilie SANGA KABAMBA, « Etude diagnostique des causes de l'inefficacité des services publics en République Démocratique du Congo », in *Librairie Africaine d'Etudes Juridiques* de KAS, 2018, pp.327-350

¹²⁴ Voir à ces propos Les procès de l'attribution des marchés publics dans le cadre du programme de « 100 jours », qui avaient impliqué Vital Kamerhe, Benjamin Wenga (Directeur de l'Office de Voiries et Drainage- OVD), Fulgence Baramos (Directeur du Fonds d'Entretien Routier FONER) et Modeste Makabuzza (Gérant de la Société Congolaises de Construction-SOCOC) ; le procès Bukangalongo, procès Willy Bakonga, l'affaire de forage et lampadaire impliquant les ex ministres de Finances, Nicolas Kazadi et de Développement rural, François Rubota... pour ne citer que ceux-ci. Tous ces cités sont aujourd'hui libres, voire promus.

¹²⁵ Transparency International, « IPC 2023 : En Afrique subsaharienne, la corruption détourne les ressources destinées aux services publics », sur <https://www.transparency.org> Consulté le 28/08/2024

criminel. D'où, ces derniers n'ont pas peur de l'appareil répressif et parviennent à récidiver.

- selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA en anglais), 6,4 millions de personnes sont des déplacées internes en République Démocratique du Congo¹²⁶. En outre, plus de 80% des déplacements sont dus aux attaques des groupes et affrontements armés¹²⁷ entre les FARDC, les Wazalendo, d'un côté et les milices M23 et les éléments de Rwanda defense forces (RDF), armée rwandaise, de l'autre côté. Au cours des mois d'avril, de mai et de juin de l'année 2024, les provinces du Nord-Kivu, de l'Ituri, du Sud Kivu et du Tanganyika¹²⁸ ont accueilli le plus grand nombre de personnes déplacées et retournées. Tous les déplacés ayant fui les affrontements et attaques dans le Masisi et Rutshuru sont concentrés en grand nombre dans de camps de déplacés à Goma faisant ainsi de cette ville une agglomération surpeuplée où hospitalité, criminalité et insécurité se côtoient. Des milliers de centaines de jeunes désœuvrés se sont déversés à Goma. Sans emploi et n'ayant aucun moyen de survie, certains mendient et d'autres n'hésitent pas à recourir à la violence pour avoir de quoi subvenir à leurs besoins primaires. Parmi eux, il y a aussi des anciens miliciens mai-mai ayant fui les exactions dans les zones de combats. Beaucoup possèdent leurs armes de guerre faisant ainsi grimper le nombre de fusils de petit calibre dans la ville. Profitant de cette situation qui rend la ville incontrôlable, les jeunes de Goma et des déserteurs militaires commettent des forfaits contre des personnes et des biens. La République démocratique du Congo compte plus de 522.000 réfugiés et demandeurs d'asile¹²⁹ ;

¹²⁶ OCHA, *République démocratique du Congo : Personnes déplacées internes et retournées* (juillet 2024), infographie août 2024.

¹²⁷ Ibidem

¹²⁸ OCHA, *République Démocratique du Congo. Tanganyika : personnes déplacées internes et retournées*, infographie, janvier 2024

¹²⁹ UNHCR, *République démocratique du Congo : Statistiques mensuelles des réfugiés et demandeurs d'asile* (au 31 août 2024), Infographie Septembre 2024.

- la crise économique sévit la République démocratique du Congo depuis plus de quatre décennies. La principale manifestation de celle-ci reste à coup sûr la baisse continue des productions. Cette diminution de l'activité économique s'est accompagnée de l'érosion de la capacité de l'Etat congolais à mobiliser des ressources budgétaires et constituer une réserve importante de devises, « en même temps qu'on a assisté à l'effacement du rôle de l'État dans les secteurs sociaux prioritaires et à la montée inexorable de la pauvreté »¹³⁰, le chômage est en hausse (les jeunes sont les plus touchés par le chômage, car les opportunités d'emploi sont limitées), l'inflation est galopante, certains endroits du pays sont inaccessibles à cause du mauvais état des routes.. Cette crise met les jeunes dans la précarité. Ils se réveillent le matin sans savoir où aller, de quoi manger, de quoi ils se vêtiront... la seule issue reste le recours au vol, escroquerie...
- Enfin, la République démocratique du Congo est confrontée depuis 1996 à des relations conflictuelles avec ses voisins qui profitent de sa faiblesse de gouvernance en matière sécuritaire. Depuis 1996, le Rwanda et la République Démocratique du Congo entretiennent des relations tendues. Ils ont entamé un cycle de conflits armés qui coûtent la vie à deux millions de personnes innocentes. Les relations avec le Burundi changent avec le changement de régimes. Quant à l'Ouganda, les relations évoluent à dents de scie.

b. Conflits armés à répétition

Les conflits armés ont toujours été à la base de l'émergence de la violence et crime, en général et, de la délinquance juvénile, en particulier. C'est le cas, par exemple, de la Côte-d'Ivoire au lendemain de la crise post-électorale de 2011. Après les hostilités entre les troupes de Laurent Gbagbo et celles de A. D. Ouattara, la ville d'Abidjan a été

¹³⁰ François KABUYA KALALA et TSHIUNZA MBIYE, « L'économie congolaise en 2000-2001 : Contraction, fractionnement, et enlisement », in *L'Afrique des grands lacs. Annuaire 2000-2001*, p.2

confrontée à un phénomène de jeunes criminels organisés en bandes communément appelées « microbes »¹³¹. Pour Bah et Niamké, cette criminalité juvénile violente à Abidjan est surtout le fait d'enfants soldats reversés à la vie civile sans avoir été resocialisés¹³². Depuis 1996, la République Démocratique du Congo est confrontée à des conflits armés qui l'opposent à ses voisins, surtout le Rwanda. Ces conflits sont beaucoup plus motivés par la présence des immenses ressources naturelles dans le sous-sol congolais¹³³. La partie la plus touchée est l'est du pays, riche en ressources naturelles, frontalier avec le Rwanda, le Burundi, l'Ouganda et la Tanzanie. En effet, ces guerres à répétition ont eu comme conséquences des pertes en vies humaines, la destruction des tissus économiques, la détérioration de la situation humanitaire¹³⁴, la crise alimentaire aiguë, la multiplication des maladies sexuellement transmissibles, l'exode rural, le chômage, l'augmentation des cas de violences¹³⁵ ...

La dernière escalade militaire entre les Forces armées de la République Démocratique du Congo, d'un côté, et le M23 et l'armée rwandaise, de l'autre côté, a occasionné des déplacements massifs vers Goma qui est

¹³¹ K. G. GAULITHY, cite par Hermann CRIZOA, « Délinquance juvénile à Abidjan aujourd'hui : une analyse causale du phénomène des « microbes » », in *Sciences et actions sociales*, N°12, année 2019, p.1, mis en ligne sur <http://www.sas-revue.org/n-conception/> consulté le 10/12/2024

¹³² J.M. BAH MAHIER et J-L NIAMKE, cités par Hermann CRIZOA, « Délinquance juvénile à Abidjan aujourd'hui : une analyse causale du phénomène des « microbes » », in *Sciences et actions sociales*, N°12, année 2019, p.1, mis en ligne sur <http://www.sas-revue.org/n-conception/> consulté le 10/12/2024

¹³³ NIZA, *L'État contre le peuple : la gouvernance, l'exploitation minière et le régime transitoire en RDC*, Fatal Transactions, rapport, mars, 2006 ; Pierre JACQUEMOT, « Ressources minérales, armes et violences dans les Kivus (RDC) », in *Hérodote*, No 134, 2009/3, pp.38-62 ; Paul COLLIER, « Ressources naturelles, développement et conflits : liens de causalité et mesures politiques », *Banque mondiale et Université d'Oxford*, 197-215 ; BIGO Didier, « Guerres, conflits, transnational et territoire », in *Cultures & Conflits*, No21-22, 1996, p.7, pp.2-7 ; AKNIN, A. et SERFATI, C., « Guerres pour les ressources, rente et mondialisation », in *Monde en développement*, vol. 36, No143, troisième trimestre, No143, 2008, pp. 27-42

¹³⁴ Amnesty international, *Pourquoi la République démocratique du Congo est-elle ravagée par les conflits ?*, Rapport, octobre 2024

¹³⁵ Commission économique pour l'Afrique, *Conflits en République Démocratique du Congo Causes, impact et implications pour la région des Grands Lacs*, Rapport, Addis-Abeba, 2015, pp.84-87 ; 91

devenue une ville surpeuplée. La population déplacée est constituée des familles complètes, des jeunes et enfants non accompagnés et des ex-miliciens ou des déserteurs. Or, selon G. Heinsohn, lorsque les hommes âgés de 15 à 29 ans représentent plus de 30% de la population nationale, le risque de rébellions, qu'elles soient violentes ou non, augmente¹³⁶. Il affirme en outre qu'une communauté largement composée de jeunes est presque inévitablement confrontée à des problèmes de sécurité¹³⁷. Ainsi, depuis la résurgence du M23 et quelques temps bien avant, une série de meurtres, d'attaques ciblées, de vols simples, d'extorsions, de vols qualifiés avec violence, des braquages diurnes et d'enlèvements frappe la ville de Goma et ses périphéries. La surpopulation de cette ville, conséquence des conflits armés, n'est pas innocente à cette situation d'insécurité. Les acteurs de ces actes criminels ne sont d'autres que des jeunes. Ceci s'explique par le fait que dans une ville ou dans une agglomération où il y a un nombre élevé des jeunes, il existe l'apparition de diverses formes d'insécurité. Julien Droogan, Katerina Guthrie et Juliana Williams estiment qu'« en 2003, sur 67 pays qui connaissaient une poussée démographique des jeunes dans le monde, 60 d'entre eux faisaient face à une forme de guerre civile ou étaient le théâtre de massacres »¹³⁸.

La ville de Goma est aujourd'hui remplie des jeunes qui ont fui les zones des affrontements. Ces jeunes ne travaillent pas. Ils sont au chômage sans espoir de trouver un emploi. Ils n'étudient pas. La privation d'éducation pour ces jeunes engendre des conséquences inquiétantes, notamment l'augmentation de la délinquance juvénile et des violences dans les camps des déplacés et dans les quartiers à forte concentration de la population comme Mugunga, Ndoshoh, Katoyi et Kasika, le recrutement de jeunes par des groupes armés, « le trafic

¹³⁶ G. HEINSOHN, cité par Bintu ZAHARA SAKOR, *La démographie, une menace? Enjeux liés aux jeunes, à la paix et à la sécurité au Sahel*, Dakar, UNFPA, West and Central Africa Regional Office, 2013, p.13

¹³⁷ Bintu ZAHARA SAKOR, *La démographie, une menace? Enjeux liés aux jeunes, à la paix et à la sécurité au Sahel*, Dakar, UNFPA, West and Central Africa Regional Office, 2013, p.13

¹³⁸ J. DROOGAN, K. GUTHRIE ET J. WILLIAMS cités par Bintu ZAHARA SAKOR, *op-cit*, p.13.

humain et les violences basées sur le genre, ainsi que l'exploitation économique des enfants.»¹³⁹ Il s'ajoute l'ivrognerie due à la consommation des boissons fortement alcoolisées, communément appelées « Sapilo » ou « Kipande ».

Il s'ensuit que les conflits armés à répétition qui ont accentué le nombre de jeunes à Goma est un facteur déterminant de la hausse de la délinquance juvénile. Les jeunes ne sont pas seulement des acteurs de la délinquance mais aussi des victimes. A ce propos, « La nuit du 31 juillet au 1er août 2024, deux autres jeunes ont été tués par des hommes armés aux alentours de 20 h locales dans le quartier Murara, à un endroit connu sous le nom d'Instigo. Ce nouvel incident porte à 12 le nombre de personnes assassinées, notamment des jeunes, en l'espace d'un mois dans la seule commune de Karisimbi. »¹⁴⁰ Pendant ces conflits armés, comme pendant la période de paix, les jeunes sont utilisés à de fins politiques.

c. Utilisation des jeunes dans les manifestations politiques

La participation politique des jeunes est marquée par deux tendances : participation électorale et participation protestataire. Qu'elles soient de soutien ou de contestation à la majorité au pouvoir, toutes les manifestations politiques sur la voie publique sont effectuées par des jeunes. La manifestation consiste à rendre public un problème au-delà de la seule sphère de ceux qui sont directement impliqués. La manifestation signifie une occupation précaire et transitoire de la rue et une rupture dans les usages codifiés de l'espace et du temps.¹⁴¹

Selon Pierre Chambat, les manifestations permettent de « poser un problème sur la scène publique », de « transformer des préoccupations particulières et des comportements privés en problèmes publics pour les

¹³⁹ «Goma : plaidoyer pour l'éducation des enfants déplacés en situation d'urgence », Agence Congo-Presse du 10/10/2024 sur <https://acp.cd/> consulté le 11/10/2024

¹⁴⁰ «La jeunesse de Goma dénonce la recrudescence de la criminalité », radio okapi de vendredi 02/08/2024 sur <https://www.radiookapi.net/> consulté le 11/10/2024

¹⁴¹ Danielle TARTAKOWSKY, *Les manifestations de rue en France 1918-1968*, Paris, éd. Sorbonne, 1997, p.9

inscrire sur l'agenda politique »¹⁴². Manifester, c'est rendre manifeste, faire connaître publiquement, exprimer aux yeux de tout spectateur éventuel, donc introduire dans l'espace public (si on accepte pour l'heure une expression aussi vague)¹⁴³. Les jeunes étant plus nombreux que les autres souches de la société, ce sont eux qui sont au-devant de la scène.

La manifestation est une liberté garantie par la Constitution congolaise à son article 26 qui dispose : « La liberté de manifestation est garantie (...). Nul ne peut être contraint à prendre part à une manifestation. »¹⁴⁴ Ceci montre que manifester en République Démocratique du Congo est un droit. Toutefois, la manifestation de ce droit doit être encadrée par les pouvoirs publics. Aux termes de l'alinéa 2 du même article « Toute manifestation sur les voies publiques ou en plein air, impose aux organisateurs d'informer par écrit l'autorité administrative compétente. » L'article 7 du Décret-loi No 196 du 29 janvier 1999 portant réglementation des manifestations et des réunions publiques dispose que « Les autorités compétentes saisies de la déclaration préalable ont l'obligation de veiller au déroulement pacifique des manifestations ou réunions publiques organisées dans leur ressort territorial ainsi qu'au respect de l'ordre public et des bonnes mœurs sans tenter de les entraver. (...) ». L'article 8 du même Décret-loi affirme que « Les forces de l'ordre n'interviennent pour disperser les manifestants qu'en cas de débordements ou de troubles graves. »¹⁴⁵ En prenant toutes ces précautions, le législateur congolais est conscient des violences qui ont toujours caractérisé les manifestations sur les voies publiques en RDC.

Déjà le 04 janvier 1959, à la veille de l'indépendance, à l'appel du parti politique Association des Bakongo pour l'unification, la conservation et

¹⁴² Pierre CHAMBAT cité par Pierre FAVRE, « Les manifestations de rue entre espace privé et espaces publics », in Erik NEVEU et Bastien FRANÇOIS (Dir), *Espaces publics mosaïques. Acteurs, arènes et rhétoriques des débats publics contemporains*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1999, p.135.

¹⁴³ Pierre FAVRE, *op-cit*, p.135

¹⁴⁴ Article 26 de la Constitution du 18 février 2006

¹⁴⁵ Article 8 du Décret-loi No 196 du 29 janvier 1999 portant réglementation des manifestations et des réunions publiques

l'expansion de la langue kikongo (ABAKO) de Joseph Kasavubu, une manifestation organisée à Léopoldville dégénère en émeutes violentes qui entraîneront une sévère répression des autorités¹⁴⁶. Le 16 février 1992 à Kinshasa, à l'époque de Mobutu Sese Seko, des dizaines de milliers de personnes ont descendu dans les rues pour réclamer de réelles avancées démocratiques. Malheureusement, la répression a été extrêmement dure et immédiate¹⁴⁷. Les Forces armées du Zaïre ont tiré sur la foule causant des pertes en vies humaines et plusieurs dégâts matériels¹⁴⁸. Récemment, le 25 Juillet 2022, lors de manifestations anti-MONUSCO, de dizaines des milliers de jeunes en provenance de la commune de Karisimbi et du territoire de Nyiragongo ont envahi les rues de Goma en exigeant le départ de la MONUSCO¹⁴⁹. Ces manifestations ont été marquées par des actes de pillage et de vandalisme des boutiques et commerces des civils¹⁵⁰. Samedi le 20 mai 2023, une marche « contre la vie chère » organisée à Kinshasa à l'appel de plusieurs opposants a été dispersée, par la police congolaise¹⁵¹. Cette manifestation « contre la vie chère » a été organisée par Martin Fayulu du parti Engagement pour la Citoyenneté et le Développement(ECiDé), candidat malheureux à la présidentielle de 2018 qu'il affirme avoir remportée, l'ancien gouverneur du Katanga Moïse Katumbi de l'Ensemble pour la République, l'ex-Premier ministre Augustin Matata

¹⁴⁶ Isidore NDAYWEL E NZIEM, *Histoire générale du Congo. De l'héritage ancien à la République Démocratique*, Louvain-la-Neuve, Duculot, 1998, p.437; Centre de recherche et d'information socio-politiques(C.R.I.S.P), « Élément pour une sociologie d'une émeute », CRISP N° I4, du 17 avril 1959, pp.1-5 ; « 4 janvier 1959 Début des émeutes à Léopoldville, au Congo Belge », publié par Perspective monde, en ligne sur <https://perspective.usherbrooke.ca/> consulté le 16/10/2024

¹⁴⁷ Solène LEROUX, «Ce jour-là : le 16 février 1992, la « marche de l'espoir » est réprimée par Mobutu Sese Seko », publié par le magazine JeuneAfrique, sur <https://www.jeuneafrique.com/> consulté le 15/10/2024

¹⁴⁸ « 16 février 1992: la «marche de l'espoir» réprimée dans le sang », publié par Radio Okapi, sur <https://www.radiookapi.net/2016> consulté le 10/10/2024

¹⁴⁹ Zanem NETY ZAIDI, «Manifestation à Goma en RDC, contre la Monusco », publié le 25 juillet 2022 par Deutsche Welle, sur <https://www.dw.com/fr> , consulté le 6/10/2024

¹⁵⁰ Ibidem

¹⁵¹ Stanis BUJAKERA TSHIMALA, «En RDC, dispersion brutale de la marche de l'opposition », publié le 20 mai 2023 par le magazine JeuneAfrique, sur <https://www.jeuneafrique.com/> , consulté le 10/10/2024

du parti Leadership et Gouvernance pour le Développement(LGD) et le député Delly Sesanga du parti Envol de la RDC¹⁵². Comme d'habitude, ce sont toujours les jeunes qui étaient au-devant de la scène. En date du 05 aout 2024, des jeunes des quartiers Katoy, Majengo et Kilijiwe, dans la commune de Karisimbi, à Goma sont descendus dans la rue pour dénoncer la montée de l'insécurité dans leurs milieux¹⁵³. Lors de cette manifestation, ils ont placé des pierres de toutes sortes, paralysant ainsi la circulation et les activités jusqu'à environ 10 heures locales. Des barricades ont notamment été érigées sur les artères des quartiers Katoy, Majengo et Kilijiwe¹⁵⁴.

Il ressort des exemples ci-haut évoqués que les jeunes sont utilisés dans toutes les manifestations sur les voies publiques. Ils sont acteurs et en même temps victimes. Et lors de ces manifestations, les jeunes profitent de piller et voler parce que beaucoup d'entre eux n'ont pas de travail, ils sont au chômage. Une autre chose à remarquer est que même si ce ne sont pas les partis d'opposition qui organisent une manifestation, leur main noire n'est pas à négliger. Ces partis collaborent souvent avec les mouvements citoyens et soutiennent les marches de ces derniers. Lors de ces marches qui, au début, se réclament pacifiques, les partis politiques, mouvements citoyens et organisations de la société civile ne manquent à critiquer la gouvernance de la majorité au pouvoir.

Il est à relever que la délinquance juvénile n'est pas une fatalité. Si elle ne peut être effacée car liée à l'âge du délinquant, l'Etat peut au moins la prévenir et endiguer ses conséquences.

III. Perspectives de lutte contre la délinquance juvénile

La lutte contre la délinquance juvénile urbaine ne date pas d'aujourd'hui en RDC. Plusieurs stratégies et institutions ont été mises

¹⁵² «En RD Congo, une marche de l'opposition "contre la vie chère" dispersée par la police », publié le 20/05/2023 par la chaîne de télévision France 24, sur <https://www.france24.com/>, consulté le 10/10/2024

¹⁵³ SAFI META, « Nord Kivu : les jeunes dénoncent la recrudescence de la criminalité à Goma », publié le 06/08/2024 par la chaîne de télévision Digital

¹⁵⁴ Blaise BASABOSE, « Manifestation des jeunes pour décrier l'insécurité au quartier Katoyi », publié le 05/08/2024, sur <https://kivumorningpost.cd/2024> consulté le 10/10/2024

en place afin de lutter contre ce phénomène. Les mesures prises par l'Administration ont montré leurs limites. En ce sens que la délinquance juvénile est un problème multifactoriel nécessitant une approche holistique pour sa prévention et sa gestion¹⁵⁵. Plusieurs solutions de prévention et de gestion de la délinquance juvénile existent tels que les programmes éducatifs, les mécanismes de soutien familial, de réinsertion et réhabilitation, les tribunaux pour enfants, les centres d'hébergement pour enfants, la détention, les amendes, la justice réparatrice, transitionnelle, les centres de formation professionnelle, la surveillance, l'assistance personnelle, le placement familial ou dans une maison d'éducation et de rééducation, le placement en établissement fermé, la détention, libération conditionnelle et la mise à l'épreuve qui méritent d'être améliorés. L'amélioration de ces mécanismes ne peut être possible que dans le cadre de la restauration de l'autorité de l'Etat, de l'éradication des conflits armés et du renforcement des règles sur les manifestations publiques.

a. Restauration de l'autorité de l'Etat

La restauration de l'autorité de l'Etat nous paraît comme l'une des solutions délicates à la délinquance juvénile. Nous avons ci-haut démontré que l'Etat congolais est en déliquescence, c'est-à-dire qu'il a perdu son autorité, son monopole de la violence légitime sur une partie importante de son territoire. Or, l'État étant une « entreprise de caractère institutionnel (dont la) direction administrative revendique avec succès, dans l'application des règlements, le monopole de la contrainte physique légitime »¹⁵⁶, il doit remédier à cette situation de fait et restaurer son autorité à Goma, une ville sous état de siège. Mis en place depuis le 03 mai 2021, l'état de siège n'est pas parvenu à restaurer l'autorité de l'Etat congolais dans le Nord-Kivu et l'Ituri. Par contre, les actes de violences se sont accrus, la délinquance de toutes formes s'est multipliée. Cette mesure montrant ses limites, il est impératif de recourir à d'autres mesures.

¹⁵⁵ Esther DOEFIA, «Solutions Innovantes pour Prévenir et Réduire la Délinquance Juvénile », in *Entrepreneuriat*, 2024, sur <https://afebia.tg/> , consulté le 14/10/2024

¹⁵⁶ Max WEBER, *Etat et société*, Paris, Plon, 1922, p.93

En effet, pour assurer la restauration de l'autorité de l'État, l'Organisation des Nations Unies, par le biais de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), propose la stratégie qui s'articule autour de trois axes d'intervention complémentaires à savoir : rétablir progressivement la sécurité (Goma est aujourd'hui caractérisé par une insécurité qui ne dit pas son nom) ; restructurer l'administration dans ses fonctions, missions, compétences et moyens dédiés ; et améliorer la gouvernance locale par le renforcement de la décentralisation et le développement à la base¹⁵⁷.

En effet, depuis 2019, l'insécurité est devenue à Goma un défi majeur. L'insécurité urbaine bat son plein. Goma est insécurisé par des enfants « Mayibobo », des jeunes « 40 voleurs » et braqueurs diurnes, des militaires indisciplinés, des « Wazalendo » en divagation. La sécurité devenant ainsi une préoccupation majeure non seulement pour la population mais aussi des pouvoirs publics qui voient leur monopole de violence légitime remis en cause. La sécurisation de celui-ci devient un impératif et une urgence la plus évidente. Pour y parvenir, des équipements matériels et technologiques, des moyens humains et des volontés politiques sont plus que nécessaires. « (...) En outre, la création de programmes sociaux et éducatifs visant à prévenir la criminalité, en particulier chez les jeunes, peut contribuer à réduire les taux de criminalité à long terme, offrant ainsi des avantages durables pour l'ensemble de la communauté »¹⁵⁸.

Il est sans conteste que l'administration instaurée au Nord-Kivu dans le cadre de l'état de siège montre ses limites : *les autorités militaires et policières ont utilisé les pouvoirs étendus qui leur ont été conférés au titre de l'état de siège pour réduire au silence les personnes jugées critiques à l'égard de ce dispositif, notamment des députés, des militants pro-démocratie et du personnel d'organisations de défense*

¹⁵⁷ MINUSCA, *Bientôt une feuille de route pour restaurer durablement l'autorité de l'État en RCA*, Briefing du 06 septembre 2017.

¹⁵⁸ Citinnov, « Comment renforcer la sécurité d'une ville, d'un centre-ville ou d'un quartier ? », publié le 12/8/2024, sur <https://www.citinnov.com/> , consulté le 15/10/2024

*des droits humains*¹⁵⁹. De ce fait, l'administration actuelle doit être améliorée en créant des organes de proximité capables de répondre avec promptitude aux sollicitations des usagers et en créant un climat de confiance entre les organes de l'Etat et la population. Selon l'ONU, une « paix durable » ne peut être assurée que si un gouvernement récemment mis en place réussit à gagner la confiance de la population et à fournir des services publics essentiels, notamment en matière de sûreté, de sécurité, de santé, d'éducation, de logement, d'accès à l'eau, d'assainissement et de possibilités d'emploi¹⁶⁰. Il s'ensuit que l'administration doit être forte et efficace pour bien lutter contre la délinquance juvénile. Dans le cas contraire c'est la délinquance juvénile qui prend le dessus. Cette efficacité s'exprime dans la diversification des missions de l'administration et sa capacité à répondre au besoin d'intérêt général dans le cadre des services publics reflétant ainsi la bonne gouvernance.

S'il y a une chose qui met la République Démocratique du Congo à mal, c'est la mauvaise gouvernance qu'elle soit au niveau national ou local. En ville de Goma, qui est, certes sous état de siège et assiégé par les troupes rwandaises, la gouvernance locale se caractérise par le contournement du cadre institutionnel, légal et réglementaire, le faible degré de transparence, une responsabilisation extrêmement limitée, une décentralisation balbutiant, la fraude, les détournements et la corruption. Ainsi, pour mieux lutter contre la délinquance juvénile, la gouvernance locale doit être améliorée, les jeunes doivent participer à leur auto-sécurisation. Les pouvoirs central et local doivent lutter contre l'accès de jeunes aux armes des petits calibres. Ils peuvent aussi organiser des campagnes tel que « Arme contre 100 Dollars »¹⁶¹ ou

¹⁵⁹ Amnesty international, *RDC. La justice et les libertés en état de siège au Nord-Kivu et en Ituri*, Londres, Amnesty international, 2022, pp.15-19

¹⁶⁰ Onu, *Reconstructing Public Administration after Conflict*, Rapport du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, 2011, p.19

¹⁶¹ En 2009, l'ONG Programme œcuménique de transformation des conflits et réconciliation (PAREC) avait lancé l'opération « arme contre 100 USD ». Cette opération visait à récupérer toutes les armes en possession des individus et qui favorisent la criminalité dans la ville de Bukavu. Le premier jour 10 armes de marque A-K 47 ont été récupérées. Voir Radio Okapi, «RD Congo/Bukavu : L'ONG PAREC

« tôles ou machine à coudre contre arme à feu ». Ça pourrait permettre de réduire les nombres des armes détenues illégalement. Eliminer le vagabondage et la mendicité de jeunes et des enfants désœuvrés, en multipliant des centres de formation de métiers, lutter les détournements de deniers publics, la corruption et la fraude en créant des cours spécialisées en la matière ; mettre les jeunes au centre des préoccupations sécuritaires...

Pour que cette restauration soit suffisante, l'Etat doit reformer sa politique sociale et judiciaire. D'abord, l'Etat doit lutter contre les inégalités sociales en mettant en place des mesures propices à la création d'emploi et de lutte contre le chômage ; payer un salaire décent à ses agents et fonctionnaires, militaires et policiers et en réduisant le coût des institutions politiques. Une bonne redistribution des richesses nationales est très nécessaire. Car, « les États faibles alimentent les conflits en mêlant aliénation, sentiment d'injustice, corruption, incapacité à fournir des services, exclusion et, souvent, préjugés. »¹⁶² Cette situation se répercute sur toutes entités territoriales et aggrave la délinquance juvénile sur fond des conflits armés.

b. Eradication des conflits armés

Les conflits ne marquent pas la fin d'un Etat-nation. Ils ne doivent pas aussi être le quotidien d'un Etat. Certes, aucun Etat ne peut se passer de la guerre car même s'il n'attaque pas, il pourra être attaqué de l'extérieur comme de l'intérieur. Cependant, certains Etat de la planète ont déjà éradiqué les conflits armés à l'intérieur de leurs frontières. Les Etats de l'Europe de l'ouest sont de parfaites illustrations en la matière. La République Démocratique du Congo peut y parvenir en luttant contre certaines antivaleurs, comme la prédation. A ce propos, le Conseil économique et social de l'ONU affirme que « Les États peuvent également être une source directe de conflit lorsqu'ils ont un comportement prédateur, contrôlent les ressources naturelles ou se les

lance l'opération « Arme contre 100 USD » », publié le 4/09/2009, en ligne sur <https://reliefweb.int/> consulté le 11/12/2024

¹⁶² Nations Unies, *Rétablissement d'institutions et de systèmes crédibles de gouvernance et d'administration publique après un conflit*, E/C.16/2020/5, p.5

approprient à des fins illicites ou utilisent les institutions étatiques comme les industries nationalisées pour transformer des biens publics en avantages privés. »¹⁶³ C'est ainsi que pour éradiquer les conflits armés, la République Démocratique du Congo doit mettre fin à une mauvaise redistribution des richesses nationales en réduisant le plus possible les écarts économiques et financiers entre les gouvernants qui se servent de l'Etat pour s'enrichir et les gouvernés qui subissent ces inégalités.

Une autre façon de combattre l'avènement des conflits est de limiter le tribalisme, la stigmatisation et la discrimination que subissent certains groupes nationaux. Pour y parvenir, les pouvoirs publics doivent mettre en place des mécanismes qui favorisent le mérite, la compétence et l'aptitude lors d'accès à la fonction publique, aux services publics et à la justice.

Il faut ensuite miser sur la diplomatie agissante et constructive. Un Etat, s'il veut la paix, doit entretenir de bonnes relations diplomatiques avec ses voisins, les pays de la région et les puissances internationales.

Enfin, l'Etat doit respecter les droits humains. Car, plus un Etat est respectueux des droits humains, moins il a des contestations internes qui peuvent avoir des ramifications à l'externe. Dans les Etats où les droits humains sont respectés, la délinquance juvénile existe mais elle est plus liée à l'âge et les délits sont souvent bénins. Par contre, dans les Etats à forte mépris de droits humains, la délinquance juvénile va au-delà de l'acceptable. Dans de tels pays, la limite entre la délinquance juvénile et la délinquance du droit commun est difficile à marquer. C'est le cas de la République Démocratique du Congo dans lequel les violations des droits humains s'exacerbent pendant la période des conflits armés et la période pré-électorale où les jeunes sont utilisés en masse.

¹⁶³ Nations Unies, *Rétablissement d'institutions et de systèmes crédibles de gouvernance et d'administration publique après un conflit*, E/C.16/2020/5, p.5

c. Renforcement de la réglementation sur les manifestations sur la voie publique

La législation actuelle sur les manifestations publiques a monté ses limites. Il faut l'améliorer et la renforcer en respectant les droits acquis. La liberté de manifester connaît aujourd'hui une très forte actualité à cause de l'état de siège, de la vie chère, des revendications politiques. Pourtant, elle doit subir de très fortes limitations dans le cadre de lutte contre la délinquance juvénile.

Ce faisant, l'Etat doit concilier la nécessité d'assurer le respect de l'ordre public et la liberté d'aller et venir et le droit de manifester ;

- Constituer, dans le respect des libertés publiques, un fichier de personnes interdites de manifestations ; créer une nouvelle infraction consistant dans le fait de dissimuler son visage lors d'une manifestation sur la voie publique ;
- Rendre l'ensemble des peines complémentaires prévues pour l'infraction de port d'arme lors d'une manifestation (interdiction des droits civiques, civils et de famille, interdiction de séjour, interdiction de détenir ou porter une arme, confiscation) applicables à l'ensemble des infractions existantes ou nouvelles, en lien avec le fait de participer ou d'organiser une manifestation (organisation illicite de manifestation, interdiction de se couvrir le visage lors d'une manifestation) ;
- Consacrer une présomption de culpabilité pour toute personne déjà condamnée pénalement pour des infractions commises à l'occasion d'une manifestation et spécifiques aux manifestations (violence contre les personnes ou atteintes aux biens) ;
- Interdire formellement l'utilisation des jeunes de moins de 23 ans dans de manifestations sur les voies publiques.

Pour trouver une solution durable à la délinquance juvénile, faut-il ajouter d'autres solutions telles que extraire les jeunes délinquants du quartier et les amener dans des centres de formation des métiers et de rééducation psycho-sociale, revaloriser la profession de l'enseignant en

traitant bien les enseignants pour qu'ils dispensent des enseignements intéressants et de qualité eux jeunes ; renforcer la prévention contre l'addiction aux boissons fortement alcoolisées et aux drogues ; organiser des activités socio-culturelles et la formation des métiers. L'eau, l'électricité, la nourriture, l'éducation, les soins de santé, l'habillement, l'emploi et le logement constituent des besoins fondamentaux de base que l'État doit assurer pour la réalisation de la justice sociale et distributive permettant aux jeunes congolais de vivre dans une société équilibrée. Toutes ces actions et mesures peuvent jouer un rôle important dans la diminution, voire l'éradication de cas dus à la délinquance juvénile.

Conclusion

L'objectif de cette réflexion était de démontrer qu'il existe des facteurs politiques qui sont à la base de l'émergence et de l'exacerbation de la délinquance juvénile à Goma. En effet, la question que nous nous sommes posée était de savoir quels sont les facteurs politiques de la délinquance juvénile à Goma. Comment cette délinquance se manifeste-t-elle ? Quelles sont perspectives pouvant permettre de lutter contre la montée en puissance de cette forme de délinquance. Parmi les facteurs que nous avons cités, il y a la déliquescence de l'Etat congolais, les conflits armés et l'utilisation des jeunes dans les manifestations politiques sur les voies publiques.

La déliquescence de l'Etat est un élément déterminant de la délinquance juvénile en ce sens que dans un Etat failli, toutes sortes de délinquance germent, se propagent et s'épanouissent faute d'un pouvoir capable de sanctionner toute commission des actes antisociaux. Ainsi, l'Etat failli entretient l'impunité ; l'impunité favorise l'anarchie et cette dernière crée le chaos. Ce qui fait que la délinquance juvénile y trouve un terrain propice pour s'épanouir car ne trouvant d'obstacles pour la stopper.

Les conflits armés quant à eux ont occasionné des déplacements massifs des jeunes vers Goma en provenance de zones de conflits. Par conséquent, la surpopulation de la ville, la circulation des armes à petits calibres qui ont été distribuées aux jeunes civils dits « Wazalendo » et

d'autres détenues par des militaires indisciplinés et mal payés, ont accru l'insécurité dans la ville car ça permis à tout jeune malfaiteur de se procurer d'une arme de guerre facile. Ce qui a exacerbé le phénomène « 40 voleurs », les braquages diurnes et les vols nocturnes à mains armées.

Enfin, l'utilisation des jeunes dans les manifestations publiques a été considéré comme facteur de la délinquance juvénile à Goma, parce que lors de ces manifestations ces jeunes procèdent aux vols, pillages, casse et perturbent la circulation des personnes et des biens.

Au vue de tout ce qui précède, nous avons proposé comme solutions la restauration de l'autorité de l'Etat ayant comme corolaire la bonne gouvernance et la bonne redistribution des ressources nationales ; l'éradication des conflits armés par des moyens politiques, militaires et diplomatiques ; ainsi que le renforcement de la législation sur les manifestations sur les voies publiques. Nous ne prétendons pas être exhaustif dans la présentation des faits exprimant la délinquance juvénile, leurs facteurs et les perspectives. Toutefois, si les acteurs sociaux ne mènent pas un combat global et inclusif contre la délinquance juvénile, cette dernière pourra sombrer tout espoir de sécurité à Goma.

Références bibliographiques

- AGANZE Paulin, « Goma : quatre groupes de bandits dont les faux Wazalendo arrêtés et présentés au Maire de la ville », article du média en ligne Kivutimes du 08 juin 2024
- Agence Congo Presse, « Goma : plaidoyer pour l'éducation des enfants déplacés en situation d'urgence », Agence Congo-Presse du 10/10/2024 sur <https://acp.cd/> consulté le 11/10/2024 ;
- AKNIN, A. et SERFATI, C., « Guerres pour les ressources, rente et mondialisation », in *Monde en développement*, vol. 36, No143, troisième trimestre, No143, 2008, pp. 27-42

- Amnesty international, *Pourquoi la République démocratique du Congo est-elle ravagée par les conflits ?* Rapport, octobre 2024
- Amnesty international, *RDC. La justice et les libertés en état de siège au Nord-Kivu et en Ituri*, Londres, Amnesty international, 2022
- ANGOULVENI Paul, « Situation économique du Congo belge », in *Etudes et conjoncture - Economie mondiale*, 5^e année, n°2, 1950. pp. 57-98
- BACHET Daniel, « La délinquance juvénile : Notions théoriques et conséquences pratiques », in *Raison présente*, n°42, Avril, Mai, Juin 1977. Les nouveaux gourous en questions. pp. 87-93;
- BASABOSE Balise, « Manifestation des jeunes pour décrier l'insécurité au quartier Katoyi », publié le 05/08/2024, sur <https://kivumorningpost.cd/2024> consulté le 10/10/2024
- BIGO Didier, « Guerres, conflits, transnational et territoire », in *Cultures & Conflits*, No21-22, 1996, p.7, pp.2-7 ;
- BINTU ZAHARA SAKOR, *La démographie, une menace ? Enjeux liés aux jeunes, à la paix et à la sécurité au Sahel*, Dakar, UNFPA, West and Central Africa Regional Office, 2013 ;
- BRISEBOIS René-André, « La délinquance juvénile : ses particularités et ses causes », in *Bulletin d'information numéro 17(2) de l'Institut universitaire jeune en difficulté*, Québec, novembre 2022 ;
- BUJAKERA TSHIMALA Stanis, « En RDC, dispersion brutale de la marche de l'opposition », publié le 20 mai 2023 par le magazine JeuneAfrique, sur <https://www.jeuneafrique.com/>, consulté le 10/10/2024
- CARTON Henri, *Au sujet de l'Administration du Ruanda-Urundi pendant l'année 1924*, Rapport du Gouvernement belge au Conseil de la Société des Nations, Genève, 1925 ;
- Centre de recherche et d'information socio-politiques (C.R.I.S.P), « Elément pour une sociologie d'une émeute », CRISP N° I4, du 17 avril 1959, pp.1-5

- CHÂTAIGNER J-M. et H. MAGRO H., *États et société fragiles, entre conflits, reconstruction et développement*, Paris, Karthala, 2007 ;
- CHAUVEL Corentin, « Braquages: Différents modes opératoires pour un même objectif », in *20 Minutes* du 22/09/2010 à 00h00 sur <https://www.20minutes.fr/> consulté le 08/10/2024 ;
- Citinnov, « Comment renforcer la sécurité d'une ville, d'un centre-ville ou d'un quartier ? », publié le 12/8/2024, sur <https://www.citinnov.com/> , consulté le 15/10/2024 ;
- Code pénal congolais ;
- COLLIER Paul, « Ressources naturelles, développement et conflits : liens de causalité et mesures politiques », Banque mondiale et Université d'Oxford, 197-215 ;
- Commission économique pour l'Afrique, *Conflits en République Démocratique du Congo Causes, impact et implications pour la région des Grands Lacs*, Rapport, Addis-Abeba, 2015, pp.84-87 ;
- CRIZOA Herman, « Délinquance juvénile à Abidjan aujourd'hui : une analyse causale du phénomène des « microbes » », in *Sciences et actions sociales*, N°12, année 2019, mis en ligne sur <http://www.sas-revue.org/n-conception/> consulté le 10/12/2024
- DEGORGE Virginie, « Les enfants dits « sorciers » dans les villes congolaises », in *Journal des psychologues*, No 271, 2010,
- DOEFIA Esther, « Solutions Innovantes pour Prévenir et Réduire la Délinquance Juvénile », in *Entrepreneuriat*, 2024, sur <https://afebia.tg/> consulté le 14/10/2024
- DUGRAND Camille, « « Prendre la rue » : les parcours citadins des Shégués de Kinshasa », in *Politique africaine*, N° 130, juin 2013, pp. 189-212
- FAVRE Pierre, « Les manifestations de rue entre espace privé et espaces publics », in Erik NEVEU et Bastien FRANÇOIS (Dir), *Espaces publics mosaïques. Acteurs, arènes et*

- rhétoriques des débats publics contemporains*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1999 ;
- FONTEMAGGI Francesco, « Rwanda: l'école pour guérir du génocide. A Kigali, un centre tente de réinsérer les enfants des rues. », publié par *Libération* le 07/04/2003 sur <https://francegenocidetutsi.org/LecolePourGuerir> consulté le 06/12/2024;
 - France 24, « En RD Congo, une marche de l'opposition "contre la vie chère" dispersée par la police », publié le 20/05/2023 par la chaîne de télévision France 24, sur <https://www.france24.com/> , consulté le 10/10/2024 ;
 - FRISON-ROCHE François, « Guerre au Yémen : an V », in *Politique étrangère*, 2019/2,
 - Fund For Peace, *Fragile states index*, annual report 2023, Washington, 2023
 - GAULME François, « «États faillis », «États fragiles » : concepts jumelés d'une nouvelle réflexion mondiale », in *Politique étrangère*, 2011/1, pp.17-29
 - Human Rights Watch, *Yémen: Des mineurs délinquants risquent d'être exécutés*, publié le 4 mars 2013 ;
 - Human Rights Watch, « Des plaies qui ne se referment toujours pas. Les conséquences du génocide et de la guerre sur les enfants rwandais », in *Human Rights Watch*, vol. 15, n°6, mars 2003
 - IMANI MPEZAMIHIGO Urbain, LONZAMA NDRUUJO Tony, « Démographie galopante face au phénomène enfants de la rue en ville de Goma », in *Journal of Social Science and Humanities Research*, Vol. 9 No. 8, 2023 ;
 - IRAGI NTWALI Valéry, « la délinquance juvénile dans la ville de Bukavu : analyse des causes et mécanismes de prévention », in *International Euroasia Congress on Scientific Researches and Recent Trends-VII*, Dec 2020, Baku, Azerbaïdjan, pp.1-17 sur <https://hal.science/hal-03098729/document> consulté le 05/12/2024

- JACQUEMOT P., «Le Rwanda et la République démocratique du Congo. David et Goliath dans les Grands Lacs », in *Revue internationale et stratégique*, No 95, 2014/3, pp.32-42 ;
- JACQUEMOT P., «Ressources minérales, armes et violences dans les Kivus (RDC) », in *Hérodote*, No 134, 2009/3, pp.38-62
- KALALA ILUNGA Matthisen, KALALA ILUNGA MULUMBA Matthias et SANGA KABAMBA Emilie, «Etude diagnostique des causes de l'inefficacité des services publics en République Démocratique du Congo », in *Librairie Africaine d'Etudes Juridiques de KAS*, 2018, pp.327-350
- KABUYA KALALA François et TSHIUNZA MBIYE, «L'économie congolaise en 2000-2001 : Contraction, fractionnement, et enlisement », in *L'Afrique des grands lacs. Annuaire 2000-2001* ; pp.213-226
- KALONJI Emmanuel, «RDC : les Kuluna, de la délinquance à une autre vie sociale », article de la radio Deutsche Welle publié le 03/07/ 2023, sur <https://www.dw.com/fr/kuluna-kinshasa-rdc/> consulté le 18/11/2024
- KAPINGA Yvonne, «Criminalité urbaine à Goma : le groupe de “40 voleurs” tue une personne et blesse une autre au quartier Ndoshosho », publié par Actualité.cd du 24 novembre 2024 sur <https://actualite.cd/2023> consulté le 06/12/2024
- KOMBI Jonathan, «Goma : face à la persistance de l'insécurité, les jeunes s'organisent et mettent en place des barrières contre des bandits qui utilisent des véhicules pour opérer la nuit », article publié le vendredi 30 août 2024 à 14:02 par le média en ligne Actualité.cd sur <https://actualite.cd/> consulté le 04/10/2024 ;
- KVARACEUS William C, *La délinquance juvénile problème du monde moderne*, Paris, éd. de l'UNESCO, 1964
- Larousse en ligne, «Cause de la délinquance juvénile », in Dictionnaire Larousse, verba délinquance, en ligne sur <https://www.larousse.fr/encyclopedie/> consulté le 09/10/2024

- LAUBE N., *La délinquance juvénile au Congo belge et au Ruanda-Urundi*, Gembloux, éd. J. Duculot, 1956;
- Le Dictionnaire en ligne, verba braquage, sur <https://www.le-dictionnaire.com/> consulté le 08/10/2024 ;
- LEROUX Solène, «Ce jour-là : le 16 février 1992, la « marche de l'espoir » est réprimée par Mobutu Sese Seko », publié par le magazine JeuneAfrique, sur <https://www.jeuneafrique.com/> consulté le 15/10/2024
- MABIRE Jean-Christophe, « Somalie, l'interminable crise », in *Hérodote*, No 111, 2003/3, pp.57-80 ;
- MANKULA MANZANZA Arsène, MULA EBOLABI BOKASI Rufin et TSHIETA BIZOMBI Fabrice, «Perception de la délinquance juvénile par les parents de la commune de Kimbanseke », in *Education et Développement*, No 35, Premier semestre 2022, pp.1-10 ;
- MAUGER Gérard, *La sociologie de la délinquance juvénile*, Paris, La Découverte, coll. «Repères », 2009 ;
- MINUSCA, *Bientôt une feuille de route pour restaurer durablement l'autorité de l'État en RCA*, Briefing du 06 septembre 2017 ;
- Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, Rapport du Secrétaire général, S/2024/482, 2024.
- MOHAMED-ABD Mohamed « De gaashaanqaad à mooryaan : quelle place pour les jeunes en Somalie ? », in *Autre part*, no 18, 2001/2, pp.69-83 ;
- MUCCHIELLI Laurent, «L'évolution de la délinquance des mineurs. Données statistiques et interprétation générale » in *Agora débats/jeunesse*, No 56, 2010, pp. 87-101, à retrouver sur <https://shs.cairn.info/> consulté le 05/12/2024
- MUCCHIELLI Laurent et BIBARD Daphné, « Qui sont les adolescents délinquants ? Étude des dossiers de jeunes pris en charge par la justice à Marseille », In *Revue algérienne d'anthropologie et de sciences sociales*, vol. XXIII (1-2), 2019-2020, pp.43-66 ;

- Nations Unies, *Reconstructing Public Administration after Conflict*, Rapport du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, 2011 ;
- Nations Unies, Rétablissement d'institutions et de systèmes crédibles de gouvernance et d'administration publique après un conflit, E/C.16/2020/5, 2020 ;
- NDAYWEL E NZIEM Isidore, *Histoire générale du Congo. De l'héritage ancien à la République Démocratique*, Louvain-la-Neuve, Duculot, 1998 ;
- NETY ZAIDI Zanem, «Manifestation à Goma en RDC, contre la Monusco », publié le 25 juillet 2022 par Deutsche Welle, sur <https://www.dw.com/fr> consulté le 6/10/2024
- NIZA, *L'État contre le peuple : la gouvernance, l'exploitation minière et le régime transitoire en RDC*, Fatal Transactions, rapport, mars, 2006
- OCHA, *République démocratique du Congo : Personnes déplacées internes et retournées (juillet 2024)*, infographie aout 2024 ;
- OCHA, *République Démocratique du Congo. Tanganyika : personnes déplacées internes et retournées*, infographie, janvier 2024 ;
- OUSSENI Illy. « L'État en faillite » en droit international, In *Revue Québécoise de droit international*, volume 28-2, 2015.pp. 53-80 ;
- Perspective monde, « 4 janvier 1959 Début des émeutes à Léopoldville, au Congo Belge », publié par Perspective monde, en ligne sur <https://perspective.usherbrooke.ca/> consulté le 16/10/2024
- POITOU D., «Délinquance juvénile et urbanisation au Niger et au Nigeria », in *Cahiers d'Études Africaines*, Vol. 21, Cahier 81/83, Villes africaines au microscope, 1981, pp. 111-127 sur <http://www.jstor.org/> consulté le 05/12/2024
- POURTIER Roland, « Ressources naturelles et fragilités de l'État : quelques réflexions à propos de l'Afrique centrale », dans J.-M. CHÂTAIGNER et H. MAGRO, *États et société*

- fragiles, entre conflits, reconstruction et développement*, Paris, Karthala, 2007, p. 91-106 ;
- Radio Okapi, «Insécurité à Goma : 2 personnes tuées et 5 maisons cambriolées par des bandits », publié le mardi, 25/04/2023 à 16:28 sur <https://www.radiookapi.net/> consulté le 04/10/2024
 - Radio Okapi, « Délinquance juvénile dans les centres urbains de la RDC: causes et pistes de solution », entretien de la Radio Okapi avec Norbert Lupitshi, publié le lundi, le 15/04/2013, sur <https://www.radiookapi.net/regions/national> consulté le 11/11/2024 ;
 - Radio Okapi, «Goma : 78 présumés criminels arrêtés à l'issue d'une opération de bouclage », publié par Radio Okapi du vendredi 29/03/2024 sur <https://www.radiookapi.net/> consulté le 09/10/2024 ;
 - Radio Okapi, «La jeunesse de Goma dénonce la recrudescence de la criminalité », radio okapi de vendredi 02/08/2024 sur <https://www.radiookapi.net/> consulté le 11/10/2024
 - Radio Okapi, «La jeunesse de Goma dénonce la recrudescence de la criminalité », radio okapi de vendredi 02/08/2024 sur <https://www.radiookapi.net/> consulté le 11/10/2024 ;
 - Radio Okapi, « 16 février 1992: la «marche de l'espoir» réprimée dans le sang », publié par Radio Okapi, sur <https://www.radiookapi.net/2016> consulté le 10/10/2024
 - Radio Okapi, «RD Congo/Bukavu : L'ONG PAREC lance l'opération « Arme contre 100 USD » », publié le 4/09/2009, en ligne sur <https://reliefweb.int/> consulté le 11/12/2024
 - REYNTJENS F., « La rébellion au Congo-Zaïre : une affaire de voisins », in *Hérodote. Revue de géographie et de géopolitique*, No 86/87, 1997, pp. 57-77
 - ROUDET Bernard, «qu'est-ce que la jeunesse ? », in *Après demain*, N° 24 (NF), Octobre 2012, pp.3-7
 - SAFI META, «Nord Kivu : les jeunes dénoncent la recrudescence de la criminalité à Goma », publié le 06/08/2024 par la chaine de télévision Digital ;

- SUR Serge, « Sur les États défailants », in *Revue Commentaire*, n°112, hiver 2005 ;
- TARTAKOWSKY Danielle, *Les manifestations de rue en France 1918-1968*, Paris, éd. Sorbonne, 1997 ;
- Témoignage recueilli auprès de madame FK au marché Birere ;
- Témoignage recueilli auprès de monsieur P.J sur l'avenue Kanyambongo à Kyeshero
- Témoignage recueilli auprès des « Mayibobo » qui vagabondent au quartier Himbi, aux environs de la paroisse catholique Bienheureuse Anuarité ;
- Transparency International, « IPC 2023 : En Afrique subsaharienne, la corruption détourne les ressources destinées aux services publics », sur <https://www.transparency.org>; consulté le 28/08/2024 ;
- TRUFIN Caroline, *Délinquance juvénile. Quand la famille s'emmêle*, Bruxelles, Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation, 2013 ;
- UNHCR, *République démocratique du Congo : Statistiques mensuelles des réfugiés et demandeurs d'asile (au 31 août 2024)*, Infographie Septembre 2024 ;
- VUKADINOVIC Radovan, «La fin de la Yougoslavie et l'instabilité balkanique », in Les Cahiers du CERI, n° 4, 1992, pp.7-31
- WALGRAVE Lode, *Délinquance systématisée des jeunes et vulnérabilité sociétale : essai de construction d'une théorie intégrative*, Genève, éd. Médecine et hygiène, 1992 ;
- Max WEBER, *Etat et société*, Paris, Plon, 1922, p.93 ;

Jeunesse, violences urbaines et enjeux de l'engagement politique des jeunes en Afrique des Grands Lacs

Léopold Rutinigirwa Muliro

Chercheur à Pole Institute

Abstract : La République démocratique du Congo est marquée par l'implication de la jeunesse dans les violences urbaines, en raison de décennies de conflits, de pauvreté et de marginalisation. Les secteurs essentiels tels que l'éducation, la santé, l'économie, et la sécurité sont en crise, exacerbant l'instabilité. La jeunesse, souvent sans repères, est attirée par des mécanismes de survie violents influencés par des leaders communautaires et des milices. Le chômage élevé et les conditions de vie précaires alimentent cette spirale de violence. Pour remédier à cela, des actions telles que la lutte contre le chômage, la promotion de l'entrepreneuriat, le renforcement des forces de sécurité, et l'amélioration des services sociaux sont nécessaires. La mise en œuvre de politiques cohérentes et l'investissement dans la jeunesse sont cruciaux pour briser ce cycle et offrir des opportunités de développement durable. Malgré les défis, des lueurs d'espoir existent pour un avenir meilleur.

Mots-clés : jeunesse, violence urbaine, Afrique des Grands Lacs.

Introduction :

La République Démocratique du Congo, faisant partie intégrante des Etats de la Région des Grands Lacs Africains, connaît une particularité au sujet de l'implication de la jeunesse dans les violences urbaines. Au regard du vécu d'une jeunesse qui navigue sans repère, ou qui ne vit que des cycles des violences depuis plusieurs décennies, il est difficilement croyable qu'elle se tienne loin de l'entreprise des violences que connaît le pays en ces jours et ailleurs sur le continent. L'histoire renseigne que depuis des décennies, le jeunes vivent des scènes de violence indescriptibles et ils ont des difficultés de les dépasser si des efforts continus ne se font pas entrepris autour de cette catégorie des personnes. Il est donc important de comprendre pourquoi ils s'investissent tant dans les actes de violence et penser des pistes de

les sortir de l'abîme, autant il reste aussi impérieux de circonscrire quelle est cette catégorie des personnes concernées essentiellement par le présent regard.

Partant de la définition du concept, est considéré généralement comme « jeune », « toute personne se retrouvant dans une classe d'âge réunissant l'enfance, l'adolescence et le jeune âge adulte », et que « la limite d'âge inférieure des jeunes est fixée entre 14 et 16 ans et la limite supérieure entre 25 et 35 ans et même plus tard ». Cependant, l'ONU définit le mot « jeune » comme « une personne ayant un âge compris entre 15 et 24 ans ». Aux fins de la Charte Africaine de la Jeunesse, le mot “jeune” signifie, « toute personne âgée de 15 à 35 ans¹⁶⁴ ». Ceci est encore discutable car la limite de définition de la tranche d'âge elle aussi est sujette à des approximations. Tout comme pour la mouture de « Politique Nationale de la Jeunesse de la R D Congo », qui date du 25 février 2009 et qui peine à être coulée en une loi fondatrice, comme la Charte Africaine de la jeunesse, que le pays a signée depuis le 26 juin 2008 et qu'il n'a jamais ratifiée pour y adhérer on ne sait pour quelles raisons, ces instruments précieux restent de simples gouvernails pour les jeunes qui les orientent à connaître leurs droits et leurs obligations.

Ainsi circonscrit et au regard de ce qui précède, les moments des tumultes et guerres connus en R D Congo et ailleurs en Afrique Centrale¹⁶⁵, ne permettent pas de cerner une catégorie des personnes jeunes hors violences car tous ont globalement un héritage plein de tares de violences. Dans les lignes de ses récits des témoignages des enfants qu'il a rencontré et encadré, il écrit : « par-dessus tout, en écrivant cet ouvrage, il aurait voulu que les enfants dont il parle, et tous les autres qui ont été victimes des situations aussi atroces, ne deviennent pas victimes de la paix après avoir été celles de la guerre. » Parler des causes et des conséquences de la violence en milieu des jeunes est un exercice qui requiert une grande hardiesse à réaliser car il suppose de

¹⁶⁴ Charte Africaine de la Jeunesse ; Etats Membres de l'Union Africaine; 02 Juillet 2006.

¹⁶⁵ Kadogo, Enfants des guerres d'Afrique Centrale : Soudan, Ouganda, Rwanda, R D Congo ; Chap 1 “De la dictature finissante à l'invasion sans fin”, Hervé Cheuzeville, L'Harmattan, 2003, PP 173 – 304.

relever les défis des secteurs multisectoriels tels que l'éducation, la culture, la santé, l'économie, l'agriculture, le travail, l'intégration, la sécurité et bien d'autres, qui sont des facteurs explicatifs de celle-ci. En déroulé de cette réflexion, il sera question de regarder de manière très rapide, les différents goulots au sein de différents secteurs essentiels de la vie et penser aux alternatives allant dans le sens des améliorations si possibles.

Les secteurs essentiels d'encadrement de la jeunesse :

1) L'éducation :

« Réussir à atteindre les Objectifs de Développement du Millénaire (ODM) qui visent à instaurer d'ici en 2015 l'éducation primaire universelle partout dans le monde, et en Afrique en particulier, nécessite une attention spéciale sur la République Démocratique du Congo, qui est l'un des cinq pays au monde où les enfants sont le moins scolarisés. Une décennie de conflits violents, de grandes migrations de populations et de privations économiques prolongées a entraîné un déclin net du système éducatif en RDC. Il y a 30 ans, ce système était en avance sur celui de nombreux autres pays subsahariens, en matière de taux brut de scolarisation primaire. Mais présentement, il est à la traîne de la plupart d'entre eux.

Un des aspects essentiels du système éducatif congolais est le manque presque total de ressources et de financement gouvernementaux pour tous les niveaux d'éducation, y compris le primaire. Au cours des 10 dernières années, moins de 3 pour cent des dépenses publiques ont été consacrées à l'éducation ; et à ce jour, ce chiffre ne dépasse pas 6 pour cent¹⁶⁶.

Il est aussi important de relever que depuis quelques temps, des efforts ont été fournis pour remettre le système sur les rails en instaurant le principe de la gratuité de l'enseignement qui connaît aussi des difficultés à se mettre en place et résorber le gap.

¹⁶⁶ Le système éducatif en République Démocratique du Congo ; Rapport de la Banque Mondiale ; Janvier 2005.

La République démocratique du Congo (RDC) s'est engagée, depuis 2019, à rendre effective la gratuité de l'enseignement primaire sur toute l'étendue du territoire national. Cette réforme trouve son fondement dans l'article 43 de la Constitution de 2006, qui impose à l'État de prendre en charge les frais de scolarité de l'éducation de base dans les établissements publics. Ces frais ont été initialement introduits dans les années 1980 pour couvrir les salaires des enseignants et les coûts de fonctionnement des écoles, à la suite d'une réduction drastique du financement public de l'éducation et de grèves successives des enseignants.

Ainsi, cette prise en charge par l'État a donné lieu à la suppression de la prime de motivation payée par les parents pour permettre aux écoles de bien fonctionner. Cette réforme n'est pas sans conséquence sur le système éducatif congolais¹⁶⁷.

Il est à noter que les enseignants déclenchent des mouvements de grève en début de chaque année scolaire et que les gouvernements qui se succèdent depuis quelques années ne sont jamais arrivés à rencontrer les revendications de cette catégorie professionnelle pour plusieurs autres raisons en dépit de ce qui est décrié par la Banque Mondiale au sujet de la prise en charge financière du secteur qui reste maigre. L'Etat devrait avoir les moyens de sa politique pour couvrir les besoins de telles réformes loin de les laisser apparaître comme des discours de campagne électorale et des occasions d'orchestrer des évactions fiscales pour plusieurs dirigeants du secteur¹⁶⁸.

En juin 2020, la Banque mondiale a approuvé un financement de 800 millions de dollars pour soutenir la gratuité de l'enseignement primaire public en RDC, le grand projet du président Félix Tshisekedi lancé en septembre 2019. En novembre 2021, l'Inspection générale des finances (IGF) a rendu public un rapport qui a révélé l'existence de listes

¹⁶⁷ Efficacité et enjeux de la réforme de la gratuité de l'enseignement primaire en République Démocratique du Congo ; Jonathan Enguta Mwezi et Reagan Nzongo Kitumba; Extrait du texte; <http://doi.org/10.4000/ries.1364>.

¹⁶⁸ La gratuité de l'enseignement de base en République Démocratique du Congo : à quelles conditions ? Pole Institute ; Regards Croisés n° 37 ; 2021.

gonflées d'enseignants fictifs dans des écoles inexistantes, de fausses factures, ainsi qu'un détournement présumé de 62 milliards de francs congolais (31 millions de dollars)¹⁶⁹.

La Banque mondiale a suspendu un financement de 100 millions de dollars en faveur de la gratuité de l'enseignement en République démocratique du Congo (RDC) après des révélations de fraudes, a indiqué l'institution financière internationale dans un communiqué.

La situation est devenue plus critique que les revendications des enseignants qui sont récurrentes prennent une ampleur inédite en raison de la crise économique que traverse le pays ces derniers moments. Et pour aller plus loin, ils réclament au gouvernement la revalorisation salariale, des primes et une amélioration globale de leurs conditions de vie. La grande question est de savoir si le gouvernement dans son format actuel avec les capacités dont disposent ses membres et autant que le principe de redevabilité semble ne pas les concerner car n'ayant pas été choisis par la population, c'est une grande illusion de voir la situation se décanter. La rentrée scolaire a eu lieu en début septembre et là on a dépassé la mi-octobre en attendant le bout du rouleau.

2) La culture :

Les populations constituent une mosaïque culturelle au regard de l'immensité du pays et des diversités de langues et des tribus qu'on estime à plus de 473 groupes.

Cependant, des éléments connecteurs de la nation, les langues nationales sont rangées en quatre groupes linguistiques selon les régions selon qu'elles sont parlées par regroupement en zone Ouest (lingala), centre (Tshiluba), est (Swahili) et extrême ouest (Kikongo). Aujourd'hui des discussions sont ouvertes sur le caractère national de ces quatre langues.

Pour faciliter le mode de transmission et un mode de pensée et de communication entre différentes communautés, en R D Congo la diversité linguistique risquerait de créer des clivages. Les jeunes ont des

¹⁶⁹ Africa.news.Info, 13 août 2023.

divergences de langue et des divergences de comportement et aussi s'impliquent dans les violences de diverses manières en fonction de la divergence linguistique et par conséquent culturelle. Le lingala, jadis utilisé comme langue de l'armée aurait servi aux différents groupes de l'utiliser pour s'affirmer être violents et puis le swahili s'en est suivi avec la succession des guerres et des rebellions qui généralement partent de la zone Est¹⁷⁰ réputée d'être swahiliphone par excellence.

3) La santé :

Ce secteur est vital et capital et exige une attention particulière de la part des gouvernants car : « c'est l'état de santé des citoyens qui est la force d'un Etat » ou encore « qu'il n'existe pas d'Etat sans citoyens », et « des citoyens en état de santé précaire ne valent rien pour soutenir leur Etat ».

Or, Actuellement, les médecins membres du SYNAMED (Syndicat National des Médecins) sont en grève illimitée depuis le 15 octobre 2024. Ils ont revendiqué à corps et à cris l'amélioration des conditions de travail et de vie, ainsi que la reconnaissance de risques liés à leur profession mais aussi la régularisation de la situation de certains médecins diplômés qui attendent depuis plusieurs années leur mécanisation.

Apparemment les moyens de la politique ne sont pas encore réunis pour combler le déficit en matière de santé.

4) L'économie :

Le Congo dépend des exportations des ressources naturelles, en particulier le cuivre (60% des recettes d'exportation) et le cobalt (20%). Et cette dépendance crée une fluctuation et une instabilité de l'économie ; d'où une impérieuse nécessité de sa diversification en tenant compte de l'implication des jeunes dans la production et la transformation afin de leur créer de l'emploi.

¹⁷⁰ Entendez par zone swahiliphone : les provinces de l'ancien Kivu ; l'ancien Orientale et l'ancien Katanga.

Une population majoritairement jeune ne présente un avantage que si l'économie est en mesure de créer des emplois productifs avec des salaires qui progressent. Étant donné le rythme de l'évolution démographique, le défi n'est que plus complexe, principalement si l'action publique tarde et ne se fonde pas sur des faits¹⁷¹.

Le projet de budget déposé le lundi 16 octobre 24 par le gouvernement au parlement pour examen et adoption, présente une augmentation d'environ 21% par rapport au budget de l'exercice 2024, qui s'élevait à 40.986,0 milliards de francs congolais, soit un peu plus de 16 milliards de dollars américains. La grande question demeure de savoir quelle est la proportion allouée aux secteurs essentiels d'encadrement de la jeunesse. C'est à peine déposer au parlement que la ministre en charge de l'éducation est allée en parler au président de l'institution le suppliant de trouver une portion conséquente pour son secteur, alors que l'élaboration dudit document devrait prendre en compte tous ces paramètres avant d'être présenté à l'appréciation de la chambre basse. Des incongruences en plus.

5) L'agriculture en République Démocratique du Congo :

L'agriculture paysanne occupe 70% de la population active. Sa végétation peut supporter un élevage d'environ 40 millions de têtes de gros bétail et sa densité halieutique est estimée à 700 000 tonnes de poisson par an. Avec cette potentialité la RDC est capable de nourrir environ 2 milliards de personnes au monde.

Paradoxalement et de manière globale, le secteur agricole congolais est confronté à de nombreuses contraintes d'ordre technique, économique et institutionnel, qui entravent son développement et plonge les populations dans une situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle aigue¹⁷².

Avec une population constituée en majorité par les jeunes (plus de 50%), qui seraient une main d'œuvre pour le développement du secteur,

¹⁷¹ Rapport National sur l'emploi des jeunes en République Démocratique du Congo ; Objectifs du Développement Durable ; Ministère du Plan ; 2020.

¹⁷² Rapport, FAO, 25 septembre 2018.

ils sont pour la plupart dans le chômage, s'emploient à l'artisanat minier qui semble rester un des secteurs porteurs dans certaines zones, d'autre font de l'entrepreneuriat pour éviter de rester oisifs, mais aussi, plusieurs sont dans la délinquance et diverses perversions comme les Kuluna, les Mayibobo, les Chegue, les Mobondo, les Wazalendo, les Nyatura, les Mayi Mayi, les Bakata Katanga, les CODECO, et autres éléments incontrôlés des Forces Armées de la République Démocratique du Congo.

6) Le travail ou l'employabilité des jeunes :

Comme dit au point précédent, la jeunesse constitue une bonne proportion de la population active et un facteur pour lancer et soutenir le développement durable en créant la richesse en vue de la réduction de la pauvreté et l'atténuation des tensions sociales et des violences orchestrées comme conséquences.

Le constat malheureux est que « l'évaluation finale de la Déclaration du Millénaire dont l'objectif a été d'éradiquer l'extrême pauvreté dans le monde indique que la République Démocratique du Congo, à l'instar de nombreux pays d'Afrique, n'a pas réalisé des progrès si qualificatifs dans plusieurs domaines. L'évaluation épingle notamment que la création d'emplois stagne et les inégalités persistent entre les milieux rural et urbain et entre provinces, le taux de chômage reste très élevé, surtout pour les jeunes¹⁷³ » et de poursuivre que, « Par ailleurs, le taux très élevé de chômage dans notre pays pose forcément le problème de la sécurité des personnes et de leurs biens. En effet, si à court terme, la sécurité au Congo peut se réduire à neutraliser les bandits Kuluna et les éléments incontrôlés des Forces Armées, une analyse sérieuse de la situation sociale à moyen et long terme révèle qu'il ne s'agit là que d'un palliatif éphémère dont les racines plongent dans le pourcentage très élevé de la non occupation des populations actives ; l'insécurité étant alors expliquée par le chômage. ¹⁷⁴ ».

¹⁷³ L'emploi des jeunes en République Démocratique du Congo ; Antoine Roger Bumba Mongo ; L'Harmatan ; 2018 ; p .10

¹⁷⁴ Ibidem

Ceci étant, la reconsidération de l'amélioration des secteurs porteurs essentiels d'encadrement de la jeunesse et leur implication dans les circuits du relèvement économique par la création des emplois rémunérateurs, est un des palliatifs des violences pratiquées par les jeunes.

7) L'intégration socioéconomique des jeunes :

Celle-ci suppose de répondre à la capacité des cadres de production actuels à assurer les moyens d'existence des populations, dont les jeunes et leur renouvellement qui permettent aux communautés de perdurer dans le temps. Est-il possible de rendre les jeunes plus productifs et créer plus d'emplois pour les soustraire des intentions et pratiques violentes ?

En ayant compris que pour la plupart des cas, les jeunes s'inscrivent dans ces schémas pour des raisons de pauvreté et de chômage ; il est donc important de les amener vers une transition couvrant les besoins démographiques (les ruées vers les villes et grands centres) et économiques (production des richesses et des revenus) par la création des emplois.

Par ailleurs, « assurer la paix sociale par le plein emploi, *full employment*, est appréhendé non seulement dans le sens d'offrir une occupation à la population active, c'est-à-dire, plus d'emplois vacants par rapport aux demandeurs du travail, mais aussi et surtout que les emplois soient offerts dans des conditions acceptables, c'est-à-dire, dans la mesure où ils procurent des revenus à ceux qui les exercent. Car, une situation de sous paiement est comparable au sous-emploi ou plus exactement au chômage des forces productrices et que l'emploi ne doit être circonscrit que dans le sens qu'il assure les revenus nécessaires et suffisants à la propre existence de l'employé et à celle de sa cellule familiale¹⁷⁵ ».

En ce qui concerne la République Démocratique du Congo, et au regard de ce qui précède, il est plus que temps de penser aux mécanismes

¹⁷⁵ Ibidem

pouvant aider un tant soi peu à sortir de cette crise en fournissant des efforts pour comprendre pourquoi les jeunes s'investissent dans ces genres des pratiques. Il est donc important d'insérer les jeunes dans le système de production pour leur permettre de constituer leurs moyens d'existence et acquérir une certaine indépendance économique et sociale.

8) La sécurité :

Elle reste parmi les devoirs régaliens de l'Etat qui est en charge de garantir la tranquillité et la quiétude à ces citoyens.

Fort malheureusement, et comme constaté au point traitant des opportunités perdues des possibilités de promouvoir le secteur porteur du développement de l'agriculture, pour une portion de population active représentant plus de 50% de l'ensemble, pour la plupart ils s'investissent dans la délinquance et s'adonnent à diverses perversions jusqu'à rendre l'Etat dans l'incapacité de cerner les contours de la sécurité des personnes et de leurs biens sur des bons pans du pays.

Les guerres et rébellions à récurrence, avec ou sans fondements, deviennent une épine permanente dans les arènes de l'Etat, elles surgissent de manière spontanée et alimentent les rangs des jeunes violents en rendant le secteur quasi non maitrisable.

Pour ceux qui soutiennent le principe que la « sécurité constitue le socle du développement », il y a lieu de penser que les failles cumulées de ce secteur font que le pays éprouve de la peine à prendre de l'élan et la population demeure dans ce paradoxe de vivre dans une pauvreté extrême dans un pays immensément riche.

Déjà en 2003, Hervé Cheuzeville avait compris que : « trop souvent, les principales victimes de ces conflits sont les grands oubliés de la paix revenue. Les élites dirigeantes consentent parfois à partager un peu de leur pouvoir et de leurs avantages avec leurs anciens ennemis. Il arrive alors que les anciens chefs rebelles deviennent respectables ministres ou leaders ou leaders de l'opposition parlementaire. Mais que deviennent ces milliers d'orphelins de guerre, d'amputés, d'enfants

soldats démobilisés, des veuves, des civils démunis à la suite des pillages et bombardements, des exodes souvent répétés ? et que jamais on leur demande leur avis, personne ne les entend lors des négociations de paix. Ils n'y sont jamais ou presque pas représentés, or ils sont les premiers intéressés. »

Le défaut des repères pour une jeunesse en quête du devenir :

Naître, grandir et s'émanciper est devenu difficile, si pas l'apanage de quelques personnes dans le pays.

Le Congo présente l'image la plus sombre de la déchéance africaine. Pays reconnu potentiellement riche et généreusement pourvu par la nature, il est paradoxalement celui où la misère de la population est la plus aiguë ¹⁷⁶.

Plusieurs maux gangrènent la vie des citoyens et cela n'offre pas suffisamment des opportunités à la jeunesse pour espérer un avenir radieux. Même si plusieurs s'accordent sur les principes que "la jeunesse est l'espoir de demain" ou encore que "investir dans la jeunesse c'est préparer et assurer un avenir radieux", ou que "investir dans la jeunesse c'est remporter un grand défi pour l'avenir" ; pour le cas d'espèce les indicateurs ne confirment pas qu'il y ait ces possibilités. Les investissements dans la jeunesse pour en faire un Espoir de demain afin d'assurer un avenir radieux ne sont pas perceptibles.

Le vécu de cette jeunesse loin d'en faire un devenir ou un espoir de demain, l'amène à développer des mécanismes hors normes pour la survie de l'espèce. Pour la plupart des cas, ils sont impliqués ou utilisés dans les différentes formes de violences par le fait de l'initiation, l'imitation, la manipulation ou une simple incitation par les membres influents et/ou leaders des communautés de leur provenance.

C'est des phénomènes comme celui de l'intégration au sein des milices tribales, de l'adhésion à des groupes armés, de la constitution des

¹⁷⁶ Le Congo Malade de ses Hommes : crimes, pillages et guerres ; Patient Bagenda Balagizi, Voix du silence, Mars 2003.

groupes d'autodéfense populaires et / ou de l'implantation des mouvements dits citoyens ou encore les groupes de pression, qui généralement pratiquent des luttes violentes pour défendre les intérêts de leurs groupes d'appartenance communautaire que de mener une lutte non violente pour une cause générale.

Plus de 120 milices et groupes armés opèrent activement dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et du Tanganyika, dont beaucoup commettent régulièrement des violations et des abus généralisés contre les civils qui peuvent constituer des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre ¹⁷⁷ .

Cette piste de réflexion amène à croire que la logique de départ en créant des milices tribales, muées en groupes d'autodéfense communautaires qui se transformeront en groupes armés et plus tard devenus des groupes agréés comme volontaires pour la défense de la patrie (VDP) ne constitue qu'un danger pour la jeunesse qui elle en fait partie pour la plupart des fois. De l'Est à l'Ouest, ces facteurs insécuritogène semblent avoir été promus par les communautés et la nation elle-même qui aujourd'hui en paie les frais.

Les cycles des violences et les leçons apprises.

Le Centre de Recherches pour le Développement International (CRDI) a mené une recherche en vue de cerner les interactions dynamiques entre la pauvreté, les exclusions, la violence et l'urbanisation en vue de trouver des solutions durables pour des villes plus sûres et plus inclusives en RDC ¹⁷⁸ .

Au regard de ce qui est sorti des analyses des faits incitatifs de la jeunesse à s'adonner à la violence dans les villes de la circonscription de la recherche (Kinshasa et Mbuji Mayi), il existe beaucoup des similitudes avec les autres villes du pays qui connaissent aujourd'hui

¹⁷⁷ Global Center For The Responsibility To Project, République Démocratique du Congo : populations à risque, 1^{er} Septembre 2024, Publication Rapport.

¹⁷⁸ Centre de Recherche pour le Développement International, CRDI/Canada ; Programme Villes sûres et inclusives ; Violences et exclusions urbaines en R D Congo ; Rapport de Recherche.

une criminalité montante et difficile à endiguer pour les mêmes raisons que ce qui est décrit.

Quelques clés de compréhension du phénomène de « violence en milieu de la jeunesse ».

Les moteurs de production de la violence relèvent des facteurs politiques, économiques, culturels, religieux et démographiques combinés.

Les inégalités et la marginalité économique extrême des ménages qui regorgent d'une jeunesse massivement oisive, passent pour être le principal mobile du basculement à la violence dans les villes. Des croyances collectives considèrent les enfants comme un patrimoine, expliquant le taux de natalité très élevé. L'explosion démographique non contrôlée dans les villes qui a pour conséquence l'éclatement des villes donnant naissance à des quartiers précaires et peu aménagés. La violence sociale et criminelle qui se développe dans des quartiers minés par une forte consommation d'alcool frelaté et de drogue, le foisonnement des bars, les églises de réveil — dont certains dirigeants profitent des pauvres en promettant des miracles.

L'insuffisance des points d'accès à l'eau et de l'éclairage public expose les filles aux agressions sexuelles dont les viols. L'exclusion de populations, souvent des jeunes, des cercles familiaux, fondée sur des croyances culturelles dont la sorcellerie en particulier. Les incidences négatives des inégalités amplifient l'exclusion sociale et économique. La marginalisation économique, notamment des jeunes, contribue à la production de la violence. La croissance démographique non contrôlée ainsi que les aspects négatifs de la politique, de la culture et de la religion alimentent la criminalité. Les regroupements des jeunes membres de certains partis politiques qui s'assimilent aux groupes des milices pour promouvoir la violence et l'ingouvernabilité en lieu et place de prôner leur idéologie.

En l'absence de services publics de sécurité, les populations ont développé des stratégies de protection et de résilience, dont certaines sont en marge de la légalité.

Le développement d'une forme de violence apparentée à la vindicte populaire où les jeunes de certains coins dits points chauds de certaines villes, se permettent de lapider, incinérer et détruire des présumés irréguliers et/ou hors la loi rencontrés par moment.

Les phénomènes des enfants de la rue, de personnes déplacées en errance exacerbent aussi la violence en milieu des jeunes pour plusieurs motifs parmi ceux évoqués ci-haut.

Les violences s'enlisent, il devient difficile de les dépasser :

Le contournement de ces facteurs incitatifs à la violence en milieu de la jeunesse aurait été les alternatives et pistes pensées pour y parvenir, mais qui sur le plan de faisabilité demeurent quasi hardies à mettre en place pour des raisons de faiblesse de gouvernance dans les secteurs vitaux d'une société où plus de la moitié est composée d'une population de moins de 25 ans¹⁷⁹.

Ce qui est à faire serait notamment que :

L'Etat et les Collectivités locales devraient agir de manière radicale sur le chômage — notamment des jeunes et des femmes — en s'appuyant en particulier sur le développement de l'agriculture périurbaine, du maraichage et des activités champêtres qui les emploient en majorité.

A l'échelle nationale, soient mises en place et /ou promues des politiques de lutte contre la pauvreté qui intègrent les besoins spécifiques des milieux ruraux.

Soit étendue l'expérience du « Service National » dans les autres provinces du pays par les ETD en faveur des jeunes.

La formation professionnelle et une politique de travail et de salaire décents soient assurées pour permettre de réduire le chômage et la précarité en milieux des jeunes.

Les jeunes s'investissent dans la mesure du possible dans l'entrepreneuriat positif (jeunes incubateurs).

¹⁷⁹ Politique Nationale de la Jeunesse en R D Congo ; Ministère de la Jeunesse et des Sports ; Editions Jeune Congo ; 2009

L'État renforce la police et les forces régulières de sécurité en effectifs et moyens d'encadrement et d'opération.

Un numéro vert puisse permettre à la population d'être en contact permanent avec la police, ce qui faciliterait une relation de confiance et de proximité entre elles.

La police devrait nouer une collaboration sincère et effective avec les instances judiciaires afin d'éviter l'impunité des malfrats.

L'Etat améliore les conditions des maisons pénitentiaires et carcérales qui doivent jouer leur mission de rééducation.

Le Ministère de la Santé, soutenu par les acteurs sociaux dont des ONG œuvrant dans la santé, mettent en place une politique efficace de planification familiale pour le bien-être des ménages.

Le Ministère de la Santé, soutenu par les acteurs sociaux dont des ONG œuvrant dans la santé, mettent en place une politique efficace de protection de la santé mentale et du Trauma Healing pour les jeunes à risques.

La démographie et l'habitat allant de pair, penser une politique cohérente de logement pour permettre de désengorger les maisons et décourager les constructions anarchiques.

Le Ministère en charge de l'éducation développe une politique de l'école obligatoire et gratuite effective pour les enfants, jusqu'à 15 ans au moins, pour limiter le risque de désocialisation et rompre ainsi ce processus structurel de déviance sociale des jeunes.

Les partis politiques encadrent les jeunes en leur inculquant une idéologie positive de citoyenneté responsable.

Les Collectivités locales, l'Etat et les partenaires techniques et sociaux rompent l'isolement de certains quartiers et inscrivent l'assainissement des quartiers pauvres dans leurs priorités.

Les collectivités et l'Etat aménagent des espaces urbains et développent des infrastructures telles que les routes, les aires de jeux et de socialisation.

Les Collectivités locales, l'Etat et les opérateurs économiques améliorent l'offre, la qualité et l'accès équitable aux services sociaux de base dans les zones défavorisées notamment l'eau potable, l'électricité, la santé, l'éducation et les équipements collectifs.

Le Ministère en charge de la sécurité et ordre publique encadre davantage et règlemente l'activité des Eglises de réveil.

Conclusion :

Le contexte de guerres à répétition et l'implication massive des jeunes dans la commission de ces affres et actes de barbarie ne leur permet pas de na pas cultiver un esprit de violence.

Le concept « jeune » qui lui-même laisse la largesse à une catégorie des influenceurs « adultes » garder une ascendance de culture de violences ne met pas à l'écart ce qui pourrait être un nouveau mode de pensée et d'agir et de vivre ensemble. Partout on rencontre des représentations de la jeunesse au sein des mouvements et partis politiques à idéologie des violences loin d'avoir des plans de développement et de mobilisation de l'énergie de la jeunesse pour son développement intégral.

Une quête de repère pour une jeunesse qui naît et passe des décennies de violences organisée par les adultes, jeunes d'hier qui ne cherchent qu'à assouvir leurs intérêts, pour eux la violence devient un mode d'acquisition des avoirs et du pouvoir par le truchement de la politique et cela explique l'engouement de devenir dirigeant de quelque part, consommateur et moins producteur des richesses. Les cycles des violences et leurs facteurs moteurs clés qui ont été décrit plus haut en parlant des insuffisances et des manques dans les secteurs essentiels d'encadrement de la jeunesse et qui sont à la base de la pauvreté et la misère incitatives à la violence.

Des lueurs d'espoir ne sont pas à exclure aussi. En examinant les aspects de l'enlissement des violences, il a été évoqué des possibilités, si pas des pistes nécessaires à devoir explorer pour sortir de l'ornière.

Violence et criminalité urbaines dans l'Est de la République démocratique du Congo : Quelles stratégies publiques de réponse à Bukavu ?

*Benjamin Aganze Marhegane¹⁸⁰, Marguerite Magy Byamungu¹⁸¹,
Christelle Nabintu Mirindi¹⁸² & Mireille Mugalihya Bulonza¹⁸³*

Résumé : L'étude examine les réponses publiques face aux manifestations actuelles de la violence et de la criminalité urbaines à Bukavu, dans l'Est de la République démocratique du Congo. Elle observe que les profondes mutations auxquelles Bukavu est confrontée depuis plusieurs années après l'indépendance de la République démocratique du Congo, telles que la forte croissance démographique et l'urbanisation rapide de la ville, ont transformé les modes de vie des habitants, contribuant ainsi à l'intensification de diverses formes de violences urbaines. A partir des entretiens semi-directifs menés auprès des acteurs publics et sociaux de Bukavu, les résultats de cette étude révèlent que face à la violence et la criminalité urbaines, les réponses publiques en matière de sécurité, de socio-économie, d'éducation et d'institutions, tant préventives que curatives, sont réputées d'inefficaces à l'échelle de la ville. En conséquence, la violence et la criminalité urbaines, largement attribuées aux inégalités socio-économiques, à l'insuffisance de la planification urbaine et à l'augmentation de la déviance sociale, se renforcent et se manifestent de manière accrue tant dans le centre-ville que dans les quartiers populaires de Bukavu. Sans des réponses urgentes et adaptées, les effets de la violence et la criminalité urbaines pourraient continuer à

¹⁸⁰ Chercheur au Laboratoire d'Analyses et de Recherches sur le Dynamiques Economiques et Sociales – LARDES & Enseignant à l'Institut Supérieur de Développement Rural de Bukavu – ISDR-Bukavu

¹⁸¹ Chercheure au Centre de Recherche et d'Expertise en Genre - CREGED

¹⁸² Master en Santé communautaire de l'Université Catholique de Bukavu - UCB

¹⁸³ Enseignante à l'Institut Supérieur de Développement Rural de Bukavu – ISDR-Bukavu

compromettre les efforts visant à promouvoir la culture de la paix et à préserver l'intérêt général et la qualité de la vie à Bukavu.

Mots clés : stratégie publique, acteur public, violence urbaine, criminalité urbaine, sécurité urbaine.

Introduction

Depuis plusieurs décennies, la violence et la criminalité en milieu urbain représentent des phénomènes sociaux complexes observés dans de nombreuses villes à travers le monde. Ces phénomènes, en constante évolution, sont difficiles à appréhender en raison de leurs particularités, nécessitant des études approfondies et exigeantes (Gérard & Christine, 1992). Alors que de nouvelles infractions émergent, d'autres tendent à disparaître progressivement, accompagnant ainsi les transformations de la société.

En effet, le concept de violence urbaine ne devrait pas se limiter à l'idée d'un simple phénomène récent en milieu urbain, caractérisé par un comportement actif, spontané ou intentionnel, menaçant autrui et lui causant préjudice, dommages ou souffrances morales ou physiques (Dufour-Gompers, 1992). Il faudrait plutôt l'envisager comme un regard renouvelé sur une forme de violence sociale plus large (Fabrice & Luc, 2019). Par la conjugaison de ses deux termes, l'expression elle-même révèle la nature du problème. Elle suggère non seulement une augmentation de la délinquance, mais aussi une montée de la violence, y compris les désordres qu'il est souvent difficile de qualifier sur le plan pénal (Donzelot, Mével, & Wyvekens, 2002).

Sous une autre perspective, la notion de violence urbaine intègre plusieurs éléments, notamment son caractère territorial, lié à l'urbanité, et le sens social qui lui est attribué. Certains courants de la criminologie américaine soutiennent que la ville elle-même favoriserait la criminalité (Fabrice & Luc, 2019). De plus, cette notion évoque une violence perçue comme gratuite, avec une tendance à viser les symboles de l'autorité. Elle inclut également une dimension implicite de violence urbaine en tant qu'acte collectif, tout en reflétant sa complexité, capable

de générer un sentiment d'insécurité, même en l'absence de violence physique directe (Fabrice & Luc, 2019).

Au cours des dernières décennies, la violence et la criminalité urbaines ont pris un tournant significatif dans de nombreuses villes africaines. Elles envahissent ces espaces, forçant les habitants à adopter de nouveaux modes de vie ne leur permettant plus de profiter pleinement des fonctions de base offertes par les villes. En République démocratique du Congo (RDC), plusieurs facteurs expliquent les récentes manifestations de violences urbaines. Pour certains auteurs ayant étudié cette question, l'accès inégal aux ressources, aux services et au pouvoir, ainsi que les multiples formes d'exclusion, sont à l'origine des conflits politiques et sociaux récurrents, provoquant la destruction du tissu économique et favorisant la criminalité urbaine (CRDI, 2024).

D'autres estiment que la faiblesse de l'État et de ses institutions, notamment la police, est une des causes majeures de la violence et de la criminalité urbaine dans les villes de la RDC (Matsanza, 2020). Le chômage, l'accès facile aux drogues, l'abandon familial et l'instrumentalisation politique des jeunes sont également des facteurs qui alimentent ce phénomène (Nsenda, 2020). De plus, l'exode rural continu, la pression croissante sur les terres urbaines, les spoliations, les actes d'oppression perpétrés par les forces d'occupation, ainsi que la facilité d'accès avec laquelle on peut se procurer des armes légères, mettent à mal la cohésion sociale (Michel, 2019).

Après l'indépendance de la République Démocratique du Congo, la ville de Bukavu a connu d'importants changements dans presque tous les domaines (Benjamin, Hefsiba, Eliane, Isaac, & Sadiki, 2022). Avec une population estimée à plus d'un million d'habitants, Bukavu est aujourd'hui l'une des villes les plus peuplées du pays (Bisoka, Mudinga, & Herdt, 2021). Toutefois, la ville fait face à des nombreux défis hérités de sa planification urbaine (Benjamin, Hefsiba, Eliane, Isaac, & Sadiki, 2022), et aux inégalités socio-économiques, contribuant à diverses formes de violences urbaines. Ces dernières, soutenues par divers facteurs, entraînent destructions, vols, sabotages

de biens matériels, pertes humaines et enlèvements fréquents, plongeant les habitants, tant du centre-ville que des quartiers populaires, dans un climat d'insécurité.

Pour lutter contre cette violence et freiner la criminalité, plusieurs stratégies ont été mises en place à Bukavu ces dernières années. Parmi elles, la campagne *Tujikinga* (« Défendons-nous »), lancée en 2018, et l'opération *Chikuta*, initiée en mars 2024 contre les enfants en situation de rue, souvent perçus comme étant à l'origine de l'insécurité et de la violence urbaine. En parallèle, des stratégies communautaires ont été développées par des cadres de base locaux et des jeunes engagés. Certaines de ces initiatives mises en place par les acteurs étatiques et sociaux ont donné des résultats positifs, contribuant à réduire l'insécurité et la violence dans certaines zones, tandis que d'autres ont échoué, aggravant ainsi la situation en liant violence et criminalité aux gangs, aux drogues et aux armes à feu. Dans ce contexte, il est crucial d'analyser la problématique de la violence et la criminalité urbaines, pour mieux comprendre les causes de leurs nouvelles manifestations à Bukavu, évaluer les stratégies publiques mises en place par les acteurs locaux, et mesurer leur efficacité dans la mise en place d'une ville sûre et inclusive. L'étude est structurée en deux principales parties. La première partie expose en détail la méthodologie utilisée pour la collecte et l'analyse des données. La seconde partie se concentre sur la présentation des résultats, leur interprétation, ainsi que leur discussion.

Méthodologie

L'étude a été menée dans la ville de Bukavu, chef-lieu de la province du Sud-Kivu, située dans l'est de la République démocratique du Congo. De 58,26 Km² de superficie, Bukavu est administrativement subdivisé en 3 communes : Bagira, Ibanda et Kadutu, elles-mêmes subdivisées en quartiers et avenues.

Les données ayant permis la réalisation de cette étude ont été recueillies à partir des entretiens semi-directifs et des discussions de groupe. Ces deux méthodes ont été choisies pour deux raisons principales. Tout d'abord, elles sont couramment utilisées dans la recherche qualitative

pour mieux comprendre le phénomène étudié. Les entretiens semi-directifs facilitent la collecte des données qualitatives tout en fournissant des explications et des éléments de preuve (Wageningen, 2021), tandis que les discussions de groupe favorisent l'émergence des diverses opinions des personnes ressources grâce au débat (Gaspard, 2019).

En effet, à partir d'un guide d'entretien, les entretiens semi-directifs ont été menés avec les autorités et les services publics de la ville de Bukavu, ainsi qu'avec divers acteurs sociaux, tels que les sociétés civiles communales et urbaine, les organisations de développement et d'aide humanitaire basées à Bukavu, intervenant sur des questions liées à la protection des droits de l'homme. Chaque entretien, d'une durée moyenne de 30 minutes, portait sur plusieurs aspects liés à la situation actuelle de la violence urbaine à Bukavu, les stratégies et réponses mises en œuvre par les acteurs publics, les critiques y adressées, ainsi que les recommandations visant à contenir la violence urbaine à Bukavu.

Un total de 21 entretiens semi-directifs a été réalisé : 6 dans les 3 communes de Bukavu, avec 2 par commune, 7 avec des acteurs sociaux, 2 avec des élus locaux provinciaux de Bukavu et 6 avec des représentants des autorités publiques, tant au niveau de la mairie de Bukavu qu'au niveau du gouvernorat de la province du Sud-Kivu. Ces entretiens ont permis de documenter l'ampleur actuelle et les nouvelles formes de violence et de criminalité urbaines, les zones les plus concernées, ainsi que leurs principales causes à Bukavu. Les stratégies et politiques mises en place ainsi que les critiques qui leur sont adressées ont également été analysées par ce biais.

En plus des entretiens semi-directifs menés, 4 groupes de discussions ont été organisés à Bukavu, avec 1 groupe dans chacune des communes de la ville, ainsi qu'un dernier groupe réunissant des acteurs sociaux. Chaque groupe comptait en moyenne 8 participants, dont le profil était varié en fonction de leur statut socio-professionnel. Comme les entretiens semi-directifs, les thèmes abordés lors de discussions ont permis aux participants d'exprimer leurs points de vue sur les impacts

des manifestations actuelles de la violence urbaine sur leur quotidien à Bukavu et de proposer des recommandations à l'intention des acteurs publics pour contenir cette violence et améliorer la qualité de vie urbaine.

Les matériaux empiriques recueillis à travers les entretiens semi-directifs et les groupes de discussions ont été enrichis par des éléments théoriques liés à la violence urbaine et les réponses publiques visant à y faire face, ainsi que par des observations faites sur les manifestations de cette violence au centre-ville et dans les quartiers populaires de Bukavu. Ces observations se sont particulièrement concentrées sur les modes de gestion des revendications de classes socio-professionnelles marginalisées au niveau de la ville, ainsi que les cas de justice populaire, les pratiques de gangs et des enfants en situation de la rue.

Après la collecte et la transcription des points de vue des participants, comprenant notamment les verbatim des entretiens semi-directifs et des groupes de discussion, leur analyse a été réalisée grâce à un examen systématique et méthodique de leur contenu. Pour ce faire, ces derniers ont été synthétisés au moyen de leur fréquence d'apparition nous permettant ainsi de faire ressortir les informations sur les principales causes et manifestations actuelles de la violence urbaine à Bukavu, les stratégies de réponse passées et encours ainsi que leurs critiques.

Résultats et discussion

La violence et la criminalité sont des phénomènes qui affectent de nombreuses sociétés à travers le monde. Au cours des dix dernières décennies, de nombreuses études ont examiné leurs causes, leurs manifestations et leurs conséquences, en mettant particulièrement l'accent sur les contextes urbains. En effet, la littérature met en avant le rôle des inégalités socio-économiques et des processus de ségrégation urbaine dans l'émergence de la violence et de la criminalité (Wilkinson & Pickett, 2010). De plus en plus, les sociétés plus inégalitaires tendent à présenter des niveaux plus élevés de violence interpersonnelle en raison des tensions sociales exacerbées par des disparités économiques. En milieu urbain, ces inégalités se manifestent par l'émergence des

zones où la précarité économique, le chômage et l'insuffisance d'accès aux services essentiels amplifient les comportements criminels (Wilkinson & Pickett, 2010). En Amérique latine, ces inégalités, combinées à l'exclusion sociale, à l'absence de perspectives économiques et à la surpopulation urbaine, ont accentué l'implication des jeunes dans les activités criminelles, favorisant ainsi leur engagement dans des formes de violence collective (Muggah, 2012). Dans ce contexte, les politiques de sécurité urbaine deviennent de plus en plus indispensables pour maîtriser la criminalité (Winton, 2004). Bien que le développement des systèmes de surveillance, tels que les caméras de vidéosurveillance, ait transformé la gestion de la violence et de la criminalité urbaines dans les espaces publics urbains ces dernières années (Norris & Armstrong, 1999), les stratégies basées uniquement sur la répression policière se révèlent insuffisantes. Ainsi, une approche intégrée, combinant prévention sociale, aménagement urbain et implication communautaire, apparaît comme une solution plus efficace (Winton, 2004).

Des manifestations actuelles et causes de la violence urbaine à Bukavu

La violence et la criminalité en milieu urbain constituent désormais un phénomène social profondément enraciné dans le quotidien des habitants de Bukavu. Ressenties de manière variée par la population, leurs formes actuelles sont alimentées par divers facteurs et se manifestent dans presque toutes les communes, notamment Kadutu, Ibanda et Bagira. Six types principaux de violences urbaines ont été identifiés comme étant les plus fréquents à Bukavu : la violence criminelle, la violence de rue, la violence informelle, la violence sociale, celle liée aux manifestations, ainsi que la violence liée aux transports en commun.

Les violences criminelles, informelles et de rue

Souvent négligée et insuffisamment documentée, la violence criminelle est l'une des formes de violence urbaine les plus répandues à Bukavu. Elle se manifeste par les cambriolages de maisons et de commerces, des

vols à main armée, des agressions physiques, ainsi que par le trafic de drogues et l'activité des gangs. La violence informelle, souvent assimilée aux formes de violences extrajudiciaires, est également présente à Bukavu. La violence de rue, quant à elle, prend la forme de bagarres et d'émeutes. Alors que les cambriolages et les agressions physiques et les cas de justice populaire se multiplient dans certains quartiers de Bukavu, les vols à main armée s'y intensifient également.

« ...Nous connaissons plusieurs personnes de notre commune de Kadutu, et pas seulement de Kadutu, qui ont déjà été victimes d'agressions physiques. Non pas parce qu'elles rentraient tard chez elles, mais parce qu'elles ont été ciblées ou ont croisé sur leur chemin des individus mal intentionnés. Certaines d'entre elles ont risqué leur vie simplement parce qu'elles n'avaient rien à offrir en termes d'argent ou parce qu'elles ont tenté de résister avant de céder leurs objets de valeur¹⁸⁴,... », ont déclaré deux acteurs sociaux de Kadutu. Ils ont également ajouté : « ...Avant l'année 2024, il était rare de passer une nuit sans entendre les coups de feu dans certains quartiers de Bukavu. Les gens vivaient dans une peur constante, ne sachant pas quelle maison serait la prochaine cible. Si aujourd'hui c'était dans un quartier, le lendemain, c'est dans un autre. Ou bien, si c'était chez le voisin aujourd'hui, le lendemain, les bandits frappaient à quelques maisons de là. Beaucoup de gens ont ainsi perdu leurs biens matériels, leur argent et même leur vie. Dans ce contexte, il était imprudent pour un chef de ménage de garder une somme importante d'argent chez lui, etc.¹⁸⁵ ».

En plus des cas de violences criminelles, on observe une recrudescence des actes de justice populaire dans la ville de Bukavu. La justice populaire se manifeste lorsque, en dehors de tout cadre juridique officiel, des individus prennent en charge la punition d'actes perçus comme criminels. Selon un acteur social de Bukavu : « ...plusieurs personnes, dont certaines innocentes, ont déjà perdu la vie à cause de

¹⁸⁴ Groupe de discussions réalisé avec les acteurs sociaux de la commune de Kadutu. Bukavu, 2 Octobre 2024

¹⁸⁵ Groupe de discussion réalisé avec les acteurs sociaux de la commune de Kadutu. Bukavu, 2 Octobre 2024

la justice populaire à Bukavu. Le cas le plus récent remonte au mois d'août 2024, lorsqu'un homme présumé Kidnappeur avait été brûlé vif par une foule en colère à Bagira. Ce type d'incident s'est déjà produit dans d'autres quartiers des communes de Bukavu, menaçant ainsi la sécurité des personnes et de leurs biens,...¹⁸⁶ ».

De plus, la question des gangs et du trafic de drogues et stupéfiants échappe encore largement aux habitants, car ces groupes criminels opèrent dans l'ombre. Bukavu en compte aujourd'hui un nombre important, généralement composé des jeunes désœuvrés qui, à des heures précises, menacent, agressent et perturbent les citoyens. Ces gangs sont à l'origine du trafic de drogues de toutes sortes et, parfois, d'armes à feu au sein de la ville. « ...La question des gangs n'est pas très claire ni bien connue à Bukavu, car aucun gang s'est déjà officiellement manifesté. Mais nous savons qu'ils existent et opèrent quotidiennement en menaçant les citoyens paisibles. Ils ne sont pas présents partout à Bukavu et sont difficiles à identifier, car ils se composent des jeunes paraissant normaux pendant la journée mais qui deviennent dangereux la nuit, etc.¹⁸⁷ ». La plupart des criminels affiliés à ces gangs se trouveraient dans les quartiers populaires de Bukavu, souvent cachés par les habitants complices¹⁸⁸. En outre, le phénomène des enfants en situation de rue, présents sur la voirie et dans les marchés de la ville, aggrave la situation. Ces enfants se livrent non seulement à des bagarres pour voler les passants, mais aussi sont responsables de violences physiques et de cambriolages dans les commerces de Bukavu.

La violence sociale, liée aux manifestations et aux transports

La violence sociale se manifeste par la violence domestique, le harcèlement moral, le cyber harcèlement et le harcèlement de rue, tandis que la violence liée aux manifestations et aux transports se traduit

¹⁸⁶ Entretien réalisé avec un acteur social de la ville de Bukavu, Bukavu, Octobre 2024

¹⁸⁷ Groupe de discussion réalisé avec des acteurs sociaux de la ville de Bukavu, Bukavu, 3 Octobre 2024

¹⁸⁸ Entre autres quartiers populaires de la ville de Bukavu : Nkafu, Nyamugo, Nyakaliba et Cimpunda dans la commune de Kadutu. Panzi dans la commune d'Ibanda. Lumumba, Nyakavogo, Buholo Kasha et Mulambula dans la commune de Bagira.

par des affrontements avec les forces de l'ordre et des agressions dans les transports en commun. Ces dernières années, la consommation de l'alcool et de drogues chez les jeunes, ainsi que l'utilisation abusive des réseaux sociaux, ont favorisé diverses formes de harcèlements dans l'espace public, sur les réseaux sociaux et dans les transports. Alors que certaines personnes se menacent sur les réseaux sociaux, d'autres se lancent des insultes sur la voie publique. Selon des acteurs sociaux de Bukavu, « ...il est devenu difficile de passer une journée sans être témoin des bagarres, des insultes ou d'injures dans la rue au marché, ce qui est désormais considéré comme normal. Toutefois, en raison du comportement déviant de certains jeunes receveurs et conducteurs des bus de transport en commun, il est presque habituel d'assister à des attaques verbales ou physiques dirigées contre les passagers, et vice-versa,...¹⁸⁹ ».

Dans le même ordre d'idées, ils ajoutent : « ...Si vous montez dans un bus sans bien connaître le tarif, vous pouvez avoir de gros problèmes, car ils peuvent à tout moment modifier le prix conventionnel. Ils ne prendront pas en compte votre âge ni votre statut socio-professionnel pour vous remettre à l'ordre. Cela devrait déjà être une question réglée par les autorités urbaines pour éviter ces genres de tensions dans le transport en commun,...¹⁹⁰ ». En outre, pour des raisons politiques et institutionnelles, de nombreux groupes d'étudiants, syndicats de travailleurs, militants de partis politiques et autres organisations de la société civile ont déjà été victimes d'affrontements violents avec les forces de l'ordre à Bukavu. Lors des manifestations qui dégénèrent, les pratiques employées par les forces de l'ordre pour contenir la foule sont jugées inhumaines par plusieurs participants à cette étude. Selon eux, « L'Etat doit adopter d'autres pratiques pour gérer la foule lors de manifestations qui ne se déroulent pas bien. Comment se fait-il qu'en raison d'un simple malentendu, des policiers peuvent se permettre d'ouvrir le feu dans la foule, blessant et tuant des gens comme des

¹⁸⁹ Groupe de discussion réalisé avec des acteurs sociaux de la ville de Bukavu, 3 Octobre 2024

¹⁹⁰ Entretien réalisé avec deux représentants des autorités urbaines de Bukavu au niveau de la Mairie de Bukavu, 4 Octobre 2024

animaux ? Ou de lancer des bombes lacrymogènes sans tenir compte des personnes à proximité qui ne sont pas concernées par les manifestations ?,...¹⁹¹ ». Ces critiques adressées aux modes d'encadrement et de gestion des manifestations à Bukavu invitent les autorités urbaines à faire preuve de plus de prudence.

En plus des formes de violence urbaine les plus visibles à Bukavu, d'autres formes plus subtiles existent, comme les violences symboliques et psychologiques, celles liées au logement, ainsi que les violences politiques et idéologiques. Des entretiens menés révèlent que de nombreux facteurs, tels que les défis d'urbanisation, la croissance rapide de la population urbaine, ainsi que les problèmes socio-économiques et institutionnels, sont à l'origine de la violence et la criminalité à Bukavu et de leurs récentes manifestations. Plusieurs études sur la ville ont montré que les défis de planification urbaine auxquels Bukavu fait face depuis quelques années après l'indépendance de la République démocratique du Congo ont provoqué des changements significatifs dans presque tous les secteurs (Benjamin, Hefsiba, Eliane, Isaac, & Sadiki, 2022).

En plus de renforcer l'occupation anarchique des espaces, entraînant des quartiers populaires mal construits et mal aménagés (Nkuba, et al., 2024), ces défis ont également favorisé une croissance rapide de la population urbaine, créant ainsi des inégalités sociales et économiques. Selon un élu provincial de Bukavu, « ...la ville est déjà saturée par des personnes venant des territoires à la recherche d'une vie meilleure. Lorsqu'elles arrivent, ces personnes ne s'installent pas directement dans le centre-ville mais plutôt dans les quartiers périphériques, espérant un jour obtenir un espace. Elles n'ont pas d'emplois rémunérateurs tandis que leurs familles sont souvent très nombreuses, et la vie à Bukavu n'est pas comparable à celle du village, où l'on a son champ et l'on ne paye pas de loyer,...¹⁹² ». De plus, ont-ils ajouté,

¹⁹¹ Entretien réalisé avec un acteur social de la ville de Bukavu, Bukavu, 4 Octobre 2024

¹⁹² Entretien réalisé avec un élu provincial de la ville de Bukavu, Bukavu, 10 Octobre 2024

« ...ce sont ces personnes, ainsi que celles qui échouent à leurs responsabilités envers leurs enfants, qui sont à l'origine de la violence et la criminalité dans la ville. Leurs enfants, en raison de leur manque d'éducation et d'encadrement, sont susceptibles de choisir la vie de la rue que de rester en famille,...¹⁹³ ».

La perception de la violence et la criminalité diffère entre le milieu rural et le milieu urbain. En milieu urbain, la violence est souvent liée aux problèmes économiques et sociaux rencontrés par de nombreux citadins. En effet, ceux-ci sont particulièrement vulnérables aux événements sociaux et aux crises économiques, car la vie urbaine est souvent caractérisée par la solitude. La notion grande famille est peu présente ; les familles sont restreintes, ce qui entraîne une solidarité familiale considérablement réduite (Soyaslan, 2008). La vie moderne contraint souvent les couples à travailler tous les deux pour mener une existence plus confortable. Cependant, cela peut également se transformer en un fardeau pour l'ensemble de la famille et poser un risque pour les enfants, qui ne bénéficient plus de l'encadrement de leurs parents. C'est le cas de Bukavu où, de nombreux parents quittent leur domicile tôt le matin pour travailler et rentrent tard le soir pour se reposer. Par conséquent, nombreux sont ceux qui n'ont plus suffisamment de temps pour s'occuper de leurs enfants, notamment les jeunes, qui peuvent déjà se débrouiller seuls.

Quelques représentants de l'autorité à la Division Provinciale de l'Intérieur et de la Sécurité ont précisé « qu'actuellement, il y a des changements significatifs en matière de violence et de criminalité urbaine à Bukavu. Toutefois, les principales causes de ces phénomènes demeurent la persistance de la problématique des enfants en situation de rue, la présence d'évadés de prisons dans les quartiers, la concentration de la population dans certains secteurs et l'augmentation de la déviance sociale, exacerbée par la consommation d'alcool. De plus, on observe aussi des jeunes regroupés en gangs et bandes

¹⁹³ Entretien réalisé avec un acteur social de la ville de Bukavu, Bukavu, 4 Octobre 2024

criminelles, s'adonnant à la consommation de drogues et menaçant les habitants durant la nuit,...¹⁹⁴ ».

A mesure qu'une ville s'urbanise ou s'industrialise, l'usage des stupéfiants augmente et se propage. Ainsi, les jeunes gens peuvent facilement s'en procurer, notamment dans les quartiers plus ou moins aisés (Soyaslan, 2008). Dans d'autres villes de la République démocratique du Congo, la violence et la criminalité urbaines sont expliquées par des facteurs politiques, économiques, culturels, religieux et démographiques combinés (CRDI, 2024). A Kinshasa et à Mbuji-Mayi, les inégalités et la marginalisation économique extrême des ménages, souvent composés d'une jeunesse massive et oisive, sont considérés comme les principaux moteurs de la violence et la criminalité urbaines. En outre, l'explosion démographique non maîtrisée a entraîné l'étalement des villes, donnant naissance à des quartiers précaires et mal aménagés. La violence sociale et criminelle s'est développée en raison de la forte consommation d'alcool et des drogues, de la pauvreté des ménages, ainsi que d'autres facteurs sociaux liés à l'exclusion des jeunes des cercles familiaux, en raison de croyances culturelles, d'instrumentalisation politique et de l'irresponsabilité des parents (Nsenda, 2020).

De l'évaluation de l'efficacité des réponses publiques face à la violence urbaine à Bukavu

Face à la violence et à la criminalité urbaine, des stratégies de réponse ont été mises en place par des acteurs publics, notamment au niveau des quartiers, de la mairie de Bukavu et du gouvernement de province.

Au niveau des quartiers

La ville de Bukavu compte 20 quartiers et 5 000 avenues (Ulungabo, 2020). Le quartier constitue un échelon administratif de base de la commune, une Entité Territoriale Déconcentrée dirigée par un Chef de Quartier, assisté d'un Chef de Quartier Adjoint, tous les deux placés

¹⁹⁴Entretien réalisé avec deux représentants des autorités urbaines au niveau du bureau du Ministère Provincial de l'Intérieur et de la Police Nationale Congolaise / Sud-Kivu, Bukavu, 7 Octobre 2024

sous l'autorité du Bourgmestre (RDC, 2010). Dans certains quartiers, des acteurs locaux ont mis en place des stratégies de lutte contre la violence et la criminalité, tandis que d'autres ne l'ont pas fait. Selon certains d'entre eux, « ...nous avons réussi à réduire la violence et la criminalité dans nos quartiers grâce à des stratégies simples mais efficaces, telles que l'identification des zones à risque, l'installation de l'éclairage public, et l'organisation des campagnes de sensibilisation pour avertir toute personne impliquée dans ces actes de violence et de criminalité. De plus, nous avons collaboré avec des églises pour transmettre des messages importants à la communauté et avons régulièrement organisé des émissions radiodiffusées pour éduquer le public,...¹⁹⁵ ».

Dans le même sens, d'autres acteurs locaux de la commune de Kadutu et d'Ibanda ont indiqué que « ...nous avons établi dans nos quartiers des dispositifs de sécurité pour contrer et étouffer toute initiative criminelle. Nous travaillons également avec des organisations des jeunes engagés dans les questions d'ordre. Cela nous a permis d'identifier des jeunes ayant des comportements déviants, souvent éloignés de leurs familles, et grâce à l'intervention de leurs parents, nous avons pu les réintégrer,...¹⁹⁶ ». Néanmoins, certains cadres de base ont souligné que la violence et la criminalité n'existent pas dans leurs entités, bien qu'ils aient mis en place un dispositif sécuritaire opérationnel qui traite d'autres problèmes, mais rarement ceux liés à la violence et la criminalité.

Au niveau des autorités urbaines et communales

Au cours de dernières années, plusieurs stratégies de réponse ont été mises en œuvre par les autorités communales et urbaines de Bukavu face à la violence et à la criminalité. En grande partie, ces stratégies se sont concentrées sur trois principaux leviers. Tout d'abord, l'identification des zones à risque, notamment les ronds-points, les

¹⁹⁵ Entretien réalisé avec les représentants des autorités urbaines au niveau de la commune de Bagira, 2 Octobre 2024

¹⁹⁶ Entretiens réalisés avec les acteurs locaux de la commune à Bagira et à Kadutu, Bukavu, 8 Octobre 2024

carrefours, les sites des églises, les écoles, les tronçons routiers, ainsi que d'autres espaces publics tels que les terrains de football, les marchés et les bâtiments abandonnés. Des endroits comme les carrefours et places *Essence, Maria Kachelewa, Bondeko, Bilala, Panzi, Mwachi, Kalengera, Terrains de Funu, de Mukukwe et le Stade de Kadutu, les marchés de Kadutu et de Nyawera*, ainsi que des routes comme celles du *Lycée Wima, Baba Chingazi, industriel, Athénée d'Ibanda*, etc. ont été désignés comme des zones à risque à Bukavu.

Ensuite, des mesures ont été adoptées, telles que l'électrification d'une grande partie de ces zones à risque, la fixation de l'heure de fermeture des ngandas, bistrots, terrasses, cinés vidéo et clubs à 22 heures, conformément aux recommandations du conseil urbain de sécurité de février 2024, ainsi que l'interdiction de la vente de boissons locales et importées fortement alcoolisées. Des fermetures de maisons de tolérance facilitant la diffusion des drogues ont également été effectuées, en collaboration avec les cadres de base, des comités de sécurité au niveau des quartiers et des organisations de jeunes volontaires engagés pour maintenir l'ordre.

Enfin, l'opération *Chikuta*, lancée depuis mars 2024, vise à traquer les enfants en situation de rue. Grâce à cette opération, menée par la Police Nationale Congolaise, de nombreux enfants de la rue et des adultes considérés comme à l'origine de la violence, de la criminalité et de l'insécurité urbaines ont été interpellés. « ...Au total, 160 personnes ont été arrêtées lors de cette opération à Bukavu. L'opération *Chikuta*, couplée à d'autres efforts dans la ville, ont permis de réduire significativement la violence et la criminalité, permettant ainsi à la population de respirer,...¹⁹⁷ ». Un représentant de l'autorité publique a déclaré : « ...il était possible de se promener dans certains endroits ou d'emprunter certaines routes qui, autrefois, étaient évitées en raison du risque d'agressions physiques ou de vols,...¹⁹⁸ ».

¹⁹⁷ Entretien réalisé avec un représentant de l'autorité urbaine au niveau de la Mairie de Bukavu, 9 Octobre 2024

¹⁹⁸ Entretien réalisé avec un représentant de l'autorité urbaine au niveau de la Mairie de Bukavu, 9 Octobre 2024

De plus, dans les communes de Bagira et de Kadutu, « ...grâce à la Police Nationale Congolaise, nous avons pu démanteler des réseaux de jeunes drogués, ainsi que des lieux appelés *ghettos*, où ils se rendaient pour se procurer des drogues telles que le chanvre et d'autres stupéfiants. Nous avons également fermé plus de 170 boutiques de vente d'alcool fort et interpellé plus de 50 chefs de ménages impliqués dans la vente de ces drogues au sein de leurs foyers,...¹⁹⁹ ».

Au niveau du gouvernorat de province du Sud-Kivu et des forces de l'ordre

En plus des stratégies de réponse mises en œuvre par la mairie, les communes, et les quartiers, d'autres mesures ont été envisagées au niveau provincial pour contenir la violence, la criminalité et l'insécurité à Bukavu. Selon un représentant de l'autorité publique à la Police Nationale Congolaise, « ...la violence, la criminalité et l'insécurité urbaines sont des sujets régulièrement débattus lors des conseils provinciaux de sécurité et nous préoccupent. Cependant, de nombreuses stratégies souffrent encore d'une mise en œuvre insuffisante. La police intervient sporadiquement dans des patrouilles et dans l'application des stratégies au niveau de la ville et des communes pour apporter stabilité et dissuader les délinquants. Toutefois, leurs moyens sont encore limités et non durables, devenant parfois une source de violence vis-à-vis de la population,...²⁰⁰ ». En plus des patrouilles nocturnes et diurnes régulières de la police et de l'armée, d'autres réponses étaient mises en place depuis 2018 pour lutter contre la violence et l'insécurité à Bukavu, notamment la campagne *Tujikinga* (protégeons-nous). Selon le communiqué officiel du Gouverneur de Province du 13 février 2018, cette campagne visait à mettre fin à l'insécurité en associant toute la population, la police et l'armée pour garantir la sécurité de la ville et de ses environs. Ces stratégies diffèrent de celles mises en œuvre dans d'autres villes du monde face à la violence et la criminalité urbaines.

¹⁹⁹ Entretien réalisé avec un représentant de l'autorité urbaine au niveau de la Mairie de Bukavu, 9 Octobre 2024

²⁰⁰ Entretien réalisé avec un représentant de l'autorité urbaine au niveau de la Police Nationale Congolaise / Sud-Kivu 7 Octobre 2024

Par exemple aux Etats-Unis, la première réponse institutionnelle à la violence n'est pas la prévention ni l'interpellation mais la répression, l'incarcération et l'exécution directe (Body-Gendrot, 2021).

Au cours des cinq dernières années, des avancées significatives ont été réalisées en matière de réduction de la violence et la criminalité urbaines à Bukavu. En effet, selon plusieurs participants, « ...il faut le dire, une grande partie de la ville de Bukavu et de la province du Sud-Kivu respire la stabilité grâce à l'implication de certains hommes politiques et organisations non gouvernementales qui documentent les questions de conflits et de sécurité en milieu urbain. Ils ont non seulement alerté sur des cas de violence et d'insécurité croissants, mais ont également permis de démanteler des réseaux criminels à Bukavu et de traduire leurs membres en justice,...²⁰¹ ». Pendant un certain temps, les cas d'agressions physiques et d'intrusions nocturnes par des criminels armés ont diminué. De plus, le nombre d'enfants en situation de rue, visibles dans les rues et marchés, a considérablement diminué.

Il convient toutefois de se questionner sur l'efficacité et la durabilité de ces stratégies de dissuasion contre la violence et la criminalité urbaines à Bukavu. En raison d'un relâchement dans la mise en œuvre de ces stratégies de réponse par les acteurs publics, ainsi que de l'absence des mesures d'accompagnement durables, les cas d'agressions physiques et d'enlèvements ont commencé à augmenter. Actuellement, le nombre de zones sensibles et de quartiers agités est en pleine croissance, tandis que les gangs et les maisons de tolérance commercialisant les drogues et stupéfiants sont redevenus actifs. Les statistiques concernant les enfants en situation de rue dans les espaces urbains sont alarmantes, et leurs pratiques en matière de violence et de criminalité sont de plus en plus fréquentes. Les intrusions nocturnes dans les ménages par des délinquants ; parfois armés, ont repris, tout comme les cambriolages de commerces. Toutes formes de violences sociales, liées aux transports et aux manifestations, sont de nouveau présentes à Bukavu.

²⁰¹ Entretien réalisé avec un représentant de l'autorité urbaine au niveau du bureau du Ministère Provincial de l'Intérieur, Bukavu, 10 Octobre 2024

Des recommandations pour une gestion durable de la violence et de la criminalité urbaines à Bukavu

« ...Il n'est plus temps de proposer de nouvelles stratégies ou politiques à envisager pour endiguer la violence et la criminalité urbaines à Bukavu. Il est désormais temps d'agir. Certaines stratégies théoriques, déjà mises en œuvre, ont prouvé leur efficacité. Elles ont permis de réduire la violence et la criminalité à Bukavu, notamment en identifiant et en incarcérant les personnes directement ou indirectement impliquées. Par ailleurs, grâce à ces mêmes stratégies, les autorités urbaines et provinciales ont réussi à interpeller d'autres individus, les incitant à changer leurs comportements notoires,...²⁰²», a déclaré un élu provincial résidant à Bukavu.

En effet, en plus des stratégies existantes, parfois abandonnées ou en cours de réalisation à Bukavu, plusieurs autres formes de stratégies ont été proposées par des acteurs sociaux et des recherches scientifiques, destinées aux autorités publiques urbaines et provinciales, afin de lutter durablement contre l'insécurité, la violence et la criminalité urbaines à Bukavu et dans d'autres villes de la République démocratique du Congo.

En 2019, les résultats de recherche du Projet Usalama de Rift Valley Institute ont proposé 5 axes majeurs à considérer pour ceux souhaitant influencer positivement la lutte contre l'insécurité à Bukavu : créer des espaces urbains sécurisés, s'engager dans une réforme de la police, mobiliser le potentiel positif des jeunes, s'appuyer sur les meilleures pratiques locales et encourager une inclusion sociale à partir de la base (Michel, 2019).

Face aux nouvelles manifestations de la violence et de la criminalité urbaine à Bukavu, il est essentiel de redynamiser les stratégies ayant prouvé leur efficacité, en accordant une attention particulière à l'éradication du phénomène des « enfants de la rue », à l'amélioration des conditions de travail des agents de sécurité, en particulier les policiers et les militaires, et à une collaboration accrue avec toutes les

²⁰² Entretien avec un élu provincial de la ville de Bukavu, 11 Octobre 2024

parties prenantes pour renforcer les dispositifs sécuritaires actifs dans les avenues et les quartiers, les communes et la ville. En outre, la promotion de la culture de dénonciation et la sanction de toute personne, impliquée directement ou indirectement dans la violence et la criminalité urbaines, doivent être systématiquement appliquées.

L'expérience d'autres villes de la République démocratique du Congo dans la lutte contre la criminalité urbaine, notamment Kinshasa, Mbuji-Mayi et Kisangani, peut également servir de référence. Dans ces villes, plusieurs stratégies ont été proposées aux autorités publiques. Il s'agissait principalement de l'adoption d'un plan d'encadrement de la jeunesse et la réduction de la pauvreté des ménages (Nsenda, 2020), ainsi que la prise en charge socio-psychologique des jeunes déviants afin d'assurer leur réinsertion sociale grâce à l'apprentissage d'un métier (Matsanza, 2020). D'autres mesures incluent l'implication de l'Etat et des collectivités locales dans l'éradication du chômage, en particulier chez les jeunes et les femmes, le renforcement des effectifs et des moyens de la police, avec la mise en place d'un numéro vert permettant un contact permanent avec la population et les forces de l'ordre, et l'amélioration des conditions des établissements pénitentiaires, qui doivent remplir leur mission de rééducation (CRDI, 2024). En complément de ces stratégies, il est crucial de prendre en compte l'action des équipes multidisciplinaires et de développer des nouvelles formes de collaboration entre les universitaires et les pouvoirs publics. En effet, il est désormais impossible de dissocier leurs actions, la recherche constituant la base des réformes futures (Szabo, 1973).

Conclusion

L'étude a évalué les formes actuelles de violence et de criminalité urbaines à Bukavu ainsi que les stratégies publiques mises en place pour en limiter l'ampleur, tout en visant à garantir la sécurité et une qualité de vie urbaine durable. Elle a révélé que diverses formes de violence, allant des violences criminelles, sociales et de rue à celles liées aux manifestations et aux transports en commun, sont de plus en plus présentes, tant dans le centre-ville que dans les quartiers populaires de Bukavu. Ces violences sont alimentées par des facteurs socio-

économiques, politiques et institutionnels, tels que les inégalités sociales, l'augmentation de la déviance sociale se traduisant par la montée du phénomène des « enfants de la rue », la prolifération de gangs criminels et la multiplication des maisons de tolérance, qui favorisent la diffusion des drogues.

Ces problèmes sont exacerbés par l'abandon des responsabilités parentales par certaines personnes et l'inefficacité des services urbains en matière de sécurité. Ainsi, malgré les efforts des acteurs publics et sociaux pour combattre la violence et la criminalité, celles-ci sont devenues un élément faisant partie du quotidien de la population de Bukavu.

Les stratégies publiques mises en œuvre au niveau des quartiers, des communes, de la mairie et de la province, telles que la campagne *Tujikinga*, l'opération *Chikuta*, l'intensification des patrouilles des forces de l'ordre, l'éclairage des zones à risque, la restriction des heures d'activités des lieux de divertissement, et la fermeture des maisons vendant des boissons alcoolisées, des drogues et autres stupéfiants, ainsi que l'organisation régulière des conseils de sécurité provinciaux, urbains, communaux et au niveau des quartiers, incluant toutes les parties prenantes, ont montré leurs limites avec le temps.

L'étude recommande aux autorités publiques de Bukavu de renforcer les leviers existants qui ont fait leurs preuves. En plus de s'inspirer des expériences réussies dans d'autres villes de la République démocratique du Congo confrontées aux mêmes défis, il est impératif d'éradiquer le phénomène des « enfants de la rue », d'améliorer les conditions de travail des agents de l'ordre et de sécurité, de redynamiser les dispositifs sécuritaires dans les quartiers et les communes, d'encourager la dénonciation des crimes et de sanctionner toute personne impliquée, directement ou indirectement, dans les actes de violence et la criminalité.

Références

- Benjamin, A. M., Hefsiba, A. N., Eliane, A. N., Isaac, B. W., & Sadiki, B. (2022). Défis de la planification urbaine dans la ville de Bukavu. *IOSR Journal of Humanities and Social Science (IOSR-JHSS)*, 27(09), 53-63.
- Bisoka, D. N., Mudinga, M., & Herdt, T. D. (2021). Bukavu : Etude exploratoire sur la ville. *African Cities Research Consortium*, 1-9.
- Body-Gendrot, S. (2021). Les nouvelles formes de la violence urbaine aux Etats-Unis. *CCLS - Centre d'études sur les conflits liberté et sécurité*, L'Harmattan, 1-15.
- CRDI. (2024). *Villes sûres et inclusives : Violences et exclusions urbaines en République Démocratique du Congo*. Ottawa: Centre de Recherche pour le Développement International.
- Donzelot, J., Mével, C., & Wyvekens, A. (2002). De la fabrique sociale aux violences urbaines. *Editions Esprit*, No. 290(12), pp. 13-34.
- Dufour-Gompers, R. (1992). *Dictionnaire de la violence et du crime*. Paris: Érés.
- Fabrice, D., & Luc, G. (2019). Violences urbaines et (re)présentations. *In: Hommes et Migrations*, n°1209, Septembre - octobre 1997. *D'Alsace et d'ailleurs*, 101-107;.
- Gaspard, C. (2019). Le focus group - groupe de discussion : caractéristiques, utilisation et exemples. *Scribbr*, pp. 1-8.
- Gérard, C., & Christine, L. (1992). Atlas de la criminalité en France. *In: Mappemonde /2.*, 6-9.
- Matsanza, G. A. (2020). *Violences urbaines en RD Congo, que faire?* Louvain-la-Neuve: Chroniques politiques de l'Afrique des grands lacs - Academia EME Editions.
- Michel, T. (2019). *Un Système d'insécurité : Comprendre la violence et la criminalité urbaines à Bukavu*. Londres: Rift Valley Institute.
- Muggah, R. (2012). Researching the Urban Dilemma: Urbanization, Poverty, and Violence. *International Development Research Centre*.

- Nkuba, B., Nabintu Kabagale, L., Mukotanyi Mugisho, S., Ndele, B., Kabilambali, G., Mugisho, D., & Mugisho Zahinda, F. (2024). Coût environnemental des matériaux dans la construction d'une ville africaine : Cas de Bukavu en République Démocratique du Congo. *Antwerp : Institute of Development Policy, University of Antwerp*, 1-47.
- Norris, C., & Armstrong, G. (1999). *The Maximum Surveillance Society: The Rise of CCTV*. Berg Publishers.
- Nsenda, M. M. (2020). L'échec de l'action policière Anti-Kuluna et la tentative d'une nouvelle approche éradicatrice en République Démocratique du Congo. *KAS African Law Study Library – Librairie Africaine d'Etudes Juridiques*, 319-330.
- RDC. (2010). Loi organique n° 10/011 du 18 mai 2010 portant fixation des subdivisions territoriales à l'intérieur des provinces. Kinshasa: République démocratique du Congo.
- Soyaslan, D. (2008). La criminalité urbaine, la criminalité à la province et la criminalité à la campagne. *Gazi Üniversitesi Hukuk Fakültesi Dergisi C. XII, Y. Sa. 1-2*, 1285-1294.
- Szabo, D. (1973). La criminalité urbaine et la crise de l'administration de la justice. *Travaux du 3e Symposium international de criminologie comparée* (pp. 5-12). Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.
- Ulungabo, M. B. (2020). *Expérience d'apprentissage en Direct : Au-delà de la réponse immédiate à la pandémie*. Bukavu: United Cities and Local Governments.
- Wageningen. (2021). *Entretiens semi-structurés*. Wageningen: University and research. En ligne sur <http://www.gestionorienteeverslimpact.org/tool/entretiens-semi-structur%C3%A9s>.
- Wilkinson, R., & Pickett, K. (2010). *The Spirit Level: Why Equality is Better for Everyone*. Penguin Books.
- Winton, A. (2004). Urban Violence: A Guide to the Literature. *Environment and Urbanization*, 16(2), 165-184.

Exploitations et abus en lien avec les interventions humanitaires au Nord-Kivu : mesures prises par les agences humanitaires

Ibrahim Ngila Kikuni²⁰³, Adolphe Amani Byenda²⁰⁴ et Jules Ninda Ntamwira²⁰⁵

Résumé : La province du Nord-Kivu est en proie à une crise humanitaire sans précédent depuis quelques décennies. Pour protéger des vies humaines touchées par les effets de cette crise, plusieurs agences humanitaires sont opérationnelles en appui aux efforts du gouvernement congolais dans cette zone. Malheureusement, les interventions de ces agences humanitaires sont entachées d'abus et exploitations de diverses formes, ce qui contredit le but de la mission humanitaire. Cette étude essaie de montrer la position et/ou les actions prises pour lutter contre les abus et exploitations en lien avec les interventions humanitaires au sein de certaines agences humanitaires ciblées au Nord-Kivu.

Mots clés : Action humanitaire, lutte, abus, exploitations, Nord-Kivu.

Introduction

La République Démocratique du Congo (RDC) est confrontée à une crise humanitaire sans précédent depuis plus de deux décennies ; crise causée par plusieurs facteurs (conflits armés et interethniques, catastrophes, crise politique et économique, épidémies et pandémies...). En particulier, la province du Nord-Kivu subit les conséquences néfastes de ces situations. En effet, la plupart de victimes de ces événements sont essentiellement des populations civiles,

²⁰³ Université Officielle de Bukavu (UOB) / R. D. Congo.

²⁰⁴ Université Officielle de Bukavu (UOB) / R. D. Congo

²⁰⁵ Université Protestante au Congo (UPC) / R. D. Congo

particulièrement des femmes et des enfants²⁰⁶. Au regard de l'incapacité de l'Etat à assurer efficacement la protection des personnes touchées, plusieurs agences humanitaires se sont engagées à mettre en œuvre des interventions d'assistance humanitaire pour appuyer les efforts du gouvernement congolais. Malheureusement, plusieurs rapports font état des exploitations et abus liés à ces interventions qui pourtant, étaient censées protéger les personnes les plus vulnérables. A titre illustratif, des révélations sont parues dans les médias en 2020, alléguant que des personnes travaillant pour l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) s'étaient rendues coupables d'exploitation et d'abus sexuels lors de la riposte à la dixième épidémie de maladie à virus Ebola en RDC. Dans un rapport publié par l'OMS à ce sujet, son Directeur Général souligne : « les conclusions de la Commission – qui comprennent de multiples allégations de viol et d'offres d'emploi en échange de relations sexuelles – sont abominables »²⁰⁷.

Cette situation constitue une nouvelle forme de traumatisme venant accentuer l'état de vulnérabilité des personnes en plus des effets des conflits armés. Conscients de cette réalité, les acteurs humanitaires ont mis en place des stratégies visant à lutter contre les exploitations et abus liés à leurs interventions. Le gouvernement congolais a également initié des actions dans le même angle, notamment à travers la note circulaire du ministère des Affaires sociales, actions humanitaires et solidarité nationale du 29 novembre 2023. C'est ainsi que cette réflexion cherche à présenter les formes d'exploitations et abus que subissent les personnes vulnérables dans le cadre des interventions humanitaires ; et de questionner les mécanismes mis en place pour éradiquer ce phénomène.

La méthode descriptive a permis de décrire le phénomène lié aux abus et exploitations dans les interventions humanitaires au Nord-

²⁰⁶ ASSOCIATION ADEQUATIONS, *Les femmes et les conflits armés*, consulté en ligne sur <http://www.adequations.org/spip.php?article639>, le 30 septembre 2024.

²⁰⁷ ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE, *Prévenir les exploitations et abus sexuels et y remédier. Suite donnée par l'administration de l'OMS au rapport de la Commission indépendante chargée d'enquêter sur les allégations d'abus et d'exploitation sexuels au cours de la riposte à la dixième flambée de la maladie à virus Ebola dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri, en République démocratique du Congo, du 28 septembre 2021*, OMS, s.l., 21 octobre 2021, p. 3.

Kivu. Cette méthode a été appuyée par les techniques de la documentation et d'analyse de contenu ayant respectivement aidé à collecter les données de seconde main ainsi qu'à critiquer leur contenu en vue de retenir ce qui est essentiel par rapport au thème analysé.

Cette recherche s'articule autour de deux points dont le premier présente les abus et exploitations comme une contradiction de la mission humanitaire. Le deuxième point analyse les positions de certains auteurs par rapport à cette situation, avec un accent sur quelques agences humanitaires intervenant dans la province.

I. Les abus et exploitations : une contradiction de la mission de l'action humanitaire

I.1. Notions de l'action humanitaire

La notion de l'action humanitaire ne cesse d'évoluer au fil du temps. Il importe ici, d'éclaircir le sens de la notion de l'action humanitaire, de son rôle sur la scène internationale mais aussi de ses principes de base et de son évolution dans la pratique.

A. Clarification du concept

En tant que concept, l'« action » peut revêtir plusieurs sens en Droit et autres Sciences Sociales, en Physique, en Cybernétique, etc.

La version simple de sa compréhension la désigne comme le fait ou la faculté d'agir, de manifester sa volonté, en accomplissant quelque chose. En ce sens, il est synonyme d'activité²⁰⁸. Pour sa part, l'adjectif « humanitaire » qualifie les organisations œuvrant pour le bien-être et le bonheur de l'humanité, l'amélioration de la condition des Hommes ou le respect de l'être humain. Il traduit tout ce qui aide les plus défavorisés au nom de la solidarité humaine²⁰⁹. De ces définitions, déduisons que l'action humanitaire est toute activité qui vise,

²⁰⁸ Dictionnaire Larousse en ligne, *Définition du concept « action »*, disponible sur <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/action/924>, consulté le 26 septembre 2024.

²⁰⁹ *Les actions humanitaires*, disponible sur <http://actionspour tous.canalblog.com/archives/2019/04/25/37285795.html>, consulté 05 septembre 2024.

pacifiquement et sans discrimination, à préserver la vie dans le respect de la dignité, à restaurer l'Homme dans ses capacités de choix²¹⁰. C'est donc dans un contexte de rupture brutale d'un équilibre antérieur (...), soit dans un environnement de crises, qu'elles soient d'origine naturelle ou politique, qu'il s'agisse de tremblements de terre ou de guerres civiles ; que l'action humanitaire prend tout son sens : aider des individus et des groupes à traverser une période particulièrement dure, les accompagner jusqu'au moment où ils vont pouvoir retrouver leur autonomie antérieure²¹¹, chose qui n'est jamais facile car la reconstitution prend plusieurs années et nécessite plusieurs ressources.

A partir de cette tentative de définition, il y a lieu de comprendre que l'action humanitaire est née de la nécessité de porter secours aux personnes touchées par les crises des natures et origines diverses. Elle a été déclenchée par les églises (comme l'église catholique romaine) et les personnes privées (comme Henry Dunant – fondateur du Mouvement International de la Croix-Rouge) qui ont pu mobiliser les moyens afin de venir à la rescousse des personnes affectées par les conflits et catastrophes. Pour Éric Goemaere et François Ost²¹², l'action humanitaire est déclenchée par deux types d'événements : les catastrophes naturelles et les crises politiques. C'est exactement la situation que traverse la partie Est de la RDC, particulièrement la province du Nord-Kivu qui, en plus de catastrophes et crises politiques, connaît des pandémies, des épidémies, des conflits armés et intercommunautaires, etc. La situation ainsi créée, avec de conséquences fâcheuses qu'elle engendre sur les populations humaines et leur environnement, est dite « crise humanitaire ».

Cette dernière traduit un événement ou série d'événements qui représente une menace critique pour la santé, la sûreté, la sécurité ou le bien-être d'une collectivité ou d'un autre grand groupe de personnes.

²¹⁰ R. BRAUMAN, *L'action humanitaire*, disponible sur <https://msf-crash.org/fr/publications/acteurs-et-pratiques-humanitaires/laction-humanitaire>, consulté le 26 septembre 2024.

²¹¹ R. BRAUMAN, *Op. Cit.*

²¹² E. GOEMAERE et F. OST, *L'action humanitaire : questions et enjeux*, disponible sur <https://books.openedition.org/pusl/19351?lang=fr>, consulté le 28 septembre 2024.

La crise humanitaire peut avoir des causes naturelles ou d'origine humaine, avoir un déclenchement rapide ou lent, et être de courte ou longue durée²¹³. Dans tous les cas, elle constitue un danger pour la vie et la survie des communautés dont les conditions deviennent insupportables. D'où la nécessité d'un appui de sauvetage en termes d'aide humanitaire comprenant généralement l'analyse et l'adoption de plusieurs options de réponse²¹⁴.

B. Les principes fondamentaux de l'action humanitaire

Dans sa mise en œuvre, l'action humanitaire repose sur un certain nombre de principes fondamentaux²¹⁵ complémentaires à savoir, l'humanité, l'impartialité, la neutralité et l'indépendance. Pour corroborer cette affirmation, en citant l'UNOCHA, Antonio De Lauri fait savoir que la neutralité, ainsi que l'humanité, l'impartialité et l'indépendance constituent les « fondements de l'action humanitaire »²¹⁶ :

➤ *L'humanité* : qui consiste à alléger les souffrances humaines, où qu'elles soient d'autant plus que l'objectif de l'action humanitaire consiste à protéger la vie et la santé, et de garantir le plein respect des droits des êtres humains. Peu important son sexe, sa nationalité, sa race, sa condition, son statut, ses origines ou tout autre critère ; l'être humain a droit à la protection de sa vie en tant que tel, par le fait tout simplement qu'il soit « être humain ».

➤ *La neutralité* : de l'adjectif et nom « neutre », traduisant le fait que les acteurs humanitaires ne doivent en aucun cas prendre parti pendant les hostilités. Ils ne peuvent pas non plus se lancer dans de polémiques de nature politique, raciale, religieuse ou idéologique de la zone dans laquelle ils interviennent. Ce principe n'est pas à confondre

²¹³ COMMISSION EUROPEENE, *L'inclusion des personnes en situation de handicap dans les opérations d'aide financées par l'UE*, Guide Opérationnel de la DG ECHO, s.l., janvier 2019, p. 29.

²¹⁴ COMITE PERMANENT INTERORGANISATIONS, *Directives sur l'intégration des personnes handicapées dans l'action humanitaire*, s.l., CPI, Juillet 2019, p. 57.

²¹⁵ J. ALESSIA TOELE, *OCHA d'une seule voix : les principes humanitaires*, Version 2, New York, UNOCHA, Novembre 2011, p. 1.

²¹⁶ A. DE LAURI, *La diplomatie humanitaire*, Bergen, Chr. Michelsen Institute, juin 2020, p. 2.

avec les sensibilisations que diverses organisations mènent à l'endroit des porteurs d'armes, des politiciens ou des acteurs de la Société civile sur de thématiques, les négociations pour l'accès humanitaire ou encore des dénonciations faites notamment à travers différents rapports sur la violation massive des droits de l'Homme.

➤ *L'impartialité* : de l'adjectif « impartial », signifiant que l'action humanitaire doit être menée uniquement sur la base des besoins en donnant la priorité aux situations de détresse les plus urgentes sans faire de distinction entre nationalités, races, genres, religions, croyances, classes ou opinions politiques. En ce sens, l'aide humanitaire ne devrait en aucun cas faire l'objet de partialité, en ciblant par exemple des personnes qui ont accepté de céder leurs sexes pour accéder à l'aide.

➤ *L'indépendance opérationnelle* : traduisant le fait que l'action humanitaire doit être indépendante de toute visée politique, économique, militaire ou autre dans les zones où elle est mise en œuvre. Autrement dit, elle ne doit subir la pression, ni l'influence de qui que ce soit pour accomplir sa mission. Ainsi, les interventions humanitaires ne doivent pas faire l'objet d'une récupération politique, ni basées et dirigées pour satisfaire les intérêts égoïstes des politiciens ; ou encore s'inféoder au militantisme. Ceci ne veut en aucun cas signifier que les acteurs humanitaires doivent se comporter en « électrons libres » face aux gouvernements qui les accueillent.

Les quatre principes susmentionnés synthétisent toute une autre liste de principes qu'observent les acteurs humanitaires dans leurs interventions. Parmi ces principes, il y a lieu de citer l'approche « ne pas nuire » (« do no harm »), la participation, la coordination, la redevabilité, l'inclusion, le désintéressement, le respect de la dignité humaine, etc.

I.2. La notion des exploitations et abus

De plus en plus, les exploitations et abus deviennent monnaie courante dans les interventions humanitaires, notamment en province du Nord-Kivu. Il importe donc d'en savoir la signification ainsi que les différents types.

A. Tentative de définition

Le concept « exploitation » traduit l'acte ou la tentative d'abus physique, économique ou sexuel sur une personne pour des avantages, satisfaction ou profit ; et qui se produit au sein d'une relation de pouvoir, de confiance, ou de vulnérabilité. Quant à l'« abus », il renvoie à toutes formes de maltraitance physique, émotionnelle, mentale, verbale, économique ou sexuelle, résultant en potentiels ou actuels préjudices à la santé, la survie, le développement, ou la dignité d'une personne. L'abus se produit lors d'une relation de pouvoir, confiance ou vulnérabilité. Il est suivi par une contrainte, et peut être un acte intentionnel ou un acte d'omission²¹⁷. Comme nous pouvons le constater à partir de ces définitions, la grande différence entre l'exploitation et l'abus est que ce dernier est accompagné par des actes de violence et de contrainte sur la victime. La position de pouvoir de l'humanitaire face au bénéficiaire de l'aide influence beaucoup ces conduites. En effet, au cœur de toute mauvaise conduite du personnel humanitaire se trouve un déséquilibre de pouvoir entre les organisations qui fournissent des services et les personnes qui en ont besoin²¹⁸.

A noter que dans le contexte du Nord-Kivu, l'agent humanitaire se retrouve naturellement dans une situation de force par rapport aux bénéficiaires. Ces dernières sont vulnérables, et souvent dépendantes de l'aide humanitaire à tel point qu'elles sont tellement exposées aux risques d'exploitations et abus de la part des agences humanitaires et leurs collaborateurs. Pour corroborer cette affirmation, l'organisation Catholic Relief Services (CRS) souligne : « les travailleurs d'ONG détiennent un pouvoir énorme, car ce sont nos organisations qui décident qui reçoit ou non les services/ressources que nous offrons. Cela peut ouvrir la voie à l'exploitation et aux abus, en particulier pour

²¹⁷ INTERNATIONAL RESCUE COMMITTEE - RDC, *La Sauvegarde et la Protection*

des clients, membres du personnel et associés de IRC, Module de formation des staffs et partenaires de l'IRC en RDC, inédit, Goma, 2024, Slides 8 & 9.

²¹⁸ CATHOLIC RELIEF SERVICES, *Renforcer les capacités des partenaires en matière de protection contre l'exploitation et les abus sexuels. Boîte à outils pour les organisations locales et nationales*, CRS, s.l., 2020, p. 12.

les personnes qui sont déjà marginalisées en raison de leurs sexe, handicap, âge, etc.

2. Typologie

Il existe plusieurs types d'exploitations et abus, à savoir²¹⁹ :

✓ *Des exploitations et abus physiques* : il s'agit des actes ou tentatives d'actes ayant pour but de causer de potentielles ou actuelles blessures ou souffrances qui affectent directement la santé physique (corps) de l'Homme.

✓ *Des exploitations et abus verbaux, émotionnels et mentaux* : il s'agit des actes / gestes ou tentatives de ces derniers, causant des préjudices sur la santé psychologique, mentale et émotionnelle de la personne. Ils troublent les facultés intérieures de la personne en la déstabilisant et la rendant émotionnellement ou psychologiquement déséquilibrée.

✓ *Des exploitations et abus économiques* : il s'agit de soutirer des avantages financiers en recourant aux services nuisant à la santé physique, morale ou mentale d'une autre personne. Ceci inclut l'utilisation des enfants à de travaux économiques (commerce, exploitation industrielle et artisanale, etc) qui violent les textes juridiques pertinents en la matière.

✓ *Des exploitations et abus sexuels* : ils traduisent toute forme d'acte ou de tentative d'acte sexuel non désiré, ou de menace d'une personne envers une autre impliquant le sexe. L'exploitation sexuelle renvoie généralement au fait de profiter ou de tenter de profiter d'un état de vulnérabilité, d'un rapport de force inégal ou de rapport de confiance à des fins sexuelles, y compris mais non exclusivement en vue d'en tirer un avantage pécunier, social ou politique. Quant à l'abus sexuel, il renvoie à toute intrusion physique à caractère sexuel commise par la force, sous la contrainte ou à la faveur d'un rapport inégal, ou la menace d'une telle intrusion.²²⁰

²¹⁹ INTERNATIONAL RESCUE COMMITTEE - RDC, *Op. Cit.*, Slides 10 – 12.

²²⁰ GOUVERNEMENT DU CANADA, *Exploitations et abus sexuels dans le domaine de l'aide humanitaire*, mis en ligne le 30 mai 2024, disponible sur https://www.international.gc.ca/world-monde/issues_development-

II. de la lutte contre les abus et exploitations dans les interventions humanitaires au Nord-Kivu

Au regard de leurs conséquences néfastes sur les personnes touchées (notamment l'accentuation de la vulnérabilité, le décès, le traumatisme, les coups et blessures, etc.), les exploitations et abus dans les interventions humanitaires font l'objet d'un certain nombre de mesures visant à les combattre. Ces mêmes mesures visent à garantir la bonne réputation des agences humanitaires (leur acceptation communautaire, la confiance envers les bailleurs des fonds, etc.).

II.1. Des instruments juridiques de lutte contre les exploitations et abus

Il y en a plusieurs, applicables dans le contexte du Nord-Kivu. En voici quelques-uns :

- La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH)²²¹ du 10 décembre 1948 qui est l'instrument juridique de référence en matière de protection des droits humains au niveau international.
- Le Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels²²² (voir la résolution 2200 A (XXI) du 16 décembre 1966 de l'Assemblée Générale des Nations-Unies) et le Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques²²³, adopté le 16 décembre 1966 et entré en vigueur le 23 mars 1976 ;

enjeux_developpement/sexual_exploitation-exploitation_sexuels/index.aspx?lang=fra, consulté le 28 septembre 2024.

²²¹ *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme*, 10 décembre 1948, disponible sur https://www.ohchr.org/sites/default/files/UDHR/Documents/UDHR_Translations/frn.pdf, consulté le 27 septembre 2024.

²²² ORNANISATION DES NATIONS-UNIES, *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*, Résolution 2200 A (XXI), s.l., 16 décembre 1966, pp. 1- 9

²²³ *Pacte international relatif aux droits civils et politiques*, disponibles sur <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/international-covenant-civil-and-political-rights>, consulté le 27 septembre 2024.

- Le Droit International Humanitaire (DIH) qui protège les personnes qui ne participent pas ou plus aux combats et restreint les moyens et méthodes de guerre²²⁴ ;
- La Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples adoptée à Nairobi (Kenya) lors de la dix-huitième Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernements africains en juin 1981, la Charte Africaine des droits de l'Homme et des peuples²²⁵ ;
- La Convention de Kampala adoptée par le Sommet spécial de l'Union Africaine tenu à Kampala le 22 octobre 2009 ;
- La Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006²²⁶ ;
- Le Code pénal (Loi n° 15/022 du 31 décembre 2015 modifiant et complétant le Décret du 30 janvier 1940 portant Code pénal)²²⁷ en RDC ;
- La Convention des Nations-Unies de 1951 relative au statut des réfugiés ;
- Le Protocole relatif au statut des réfugiés de 1967 ;
- La Convention de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) de 1969 régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique ;
- La Convention de 1979 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ;

²²⁴ SERVICES CONSULTATIFS EN DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE, *Qu'est-ce que le Droit International Humanitaire ?* Genève, CICR, 2004, p. 1.

²²⁵ *Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples*, Nairobi, juin 1981, pp. 1-18.

²²⁶ Journal Officiel de la République Démocratique du Congo, Cabinet du président de la République, *Constitution de la République Démocratique du Congo. Modifiée par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006 (Textes coordonnés)*, 52^{ème} année, numéro spécial, Kinshasa, 5 février 2011, pp. 7 – 86.

²²⁷ Journal Officiel de la République Démocratique du Congo, Cabinet du président de la République, *Constitution de la République Démocratique du Congo. Modifiée par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006 (Textes coordonnés)*, 57^{ème} année, numéro spécial, Kinshasa, 29 février 2016, pp. 7 – 86.

- Le Protocole de 2003 à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique ;
- La loi n° 09/001 du 10 janvier 2009 portant protection de l'enfant en RDC ;
- La note circulaire du ministère des Affaires sociales, actions humanitaires et solidarité nationale du 29 novembre 2023.
- La Charte africaine de 1990 des droits et du bien-être de l'enfant ;
- Le Document de 1994 d'Addis-Abeba sur les réfugiés et le déplacement forcé des populations en Afrique ;
- Les Principes directeurs des Nations-Unies de 1998 sur le déplacement interne, reconnus comme un cadre international important pour la protection des personnes déplacées ;
- Les Décisions Ex.CL/127(V) et Ex.CL/Dec.129 (V) adoptées par le Conseil exécutif de l'UA, à Addis-Abeba en juillet 2004 ;
- La Convention internationale relative aux droits de l'Enfant du 20 novembre 1989 ;
- Les normes IASC et SPHERE en matière de lutte contre les abus, exploitations et harcèlement en lien avec l'action humanitaire ;
- La Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées du 06 décembre 2006 ;
- Les Conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) en matière de réglementation du travail des femmes (numéros 100, 111, 156, 183 et 189) et des enfants (numéros 138 et 182) ;
- Les Résolutions du Conseil de Sécurité des Nations-Unies : S/RES/2272 sur l'exploitation et les abus sexuels (11 mars 2016), A/RES/73/302 portant Action de l'Organisation des Nations-Unies (ONU) concernant l'exploitation et les atteintes sexuelles (24 juin 2019), A/RES/72/312 portant Action de l'ONU concernant l'exploitation et les atteintes sexuelles (19 septembre 2018), A/RES/71/297 portant Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles (14 juillet 2017), A/RES/62/214 portant Stratégie globale d'aide et de soutien aux victimes d'actes d'exploitation ou d'agression sexuelles commis par des membres du personnel des Nations-Unies ou du personnel apparenté (7 mars 2008),

A/RES/62/63 sur la Responsabilité pénale des fonctionnaires de l'ONU (8 janvier 2008), A/RES/61/267 B portant Étude d'ensemble d'une stratégie visant à éliminer l'exploitation et les abus sexuels dans les opérations de maintien de la paix des Nations-Unies (24 août 2007), etc.

A part ces instruments juridiques, il existe plusieurs initiatives et principes mis en place par les acteurs humanitaires, notamment en termes de structures et de politiques organisationnelles ou encore inter-agences.

II.2. Des mesures mises en place par les agences humanitaires

Le Comité Permanent Inter-organisations (IASC)²²⁸ souligne que l'exploitation et les abus sexuels sont des actes perpétrés par des travailleurs humanitaires ou des personnes associées à des organisations d'aide contre les personnes qu'ils sont censés protéger ou aider. Ces actes constituent une forme de violence fondée sur le genre et, en tant que telle, ils représentent une violation des droits fondamentaux. En ce sens, l'IASC fait remarquer que la protection contre l'exploitation et les abus sexuels constitue un élément indispensable devant être pris en considération par les agences humanitaires afin de garantir la participation et la responsabilité des personnes concernées.

Dans le cadre de la présente recherche, les mécanismes retenus sont entre autres le Réseau PSEA, les politiques de différentes organisations, les canaux de remontée des plaintes ainsi que les principes inter-agences de lutte contre les exploitations et abus liés aux interventions humanitaires.

²²⁸ COMITE PERMANENT INTERORGANISATIONS (IASC), *Préparation d'une évaluation conjointe des risques d'exploitation et d'abus sexuels. Note technique*, disponible sur <https://psea.interagencystandingcommittee.org/sites/default/files/2023-06/Preparing%20a%20Joint%20SEA%20Risk%20Assessment%20-%20Technical%20Note%20%28French%29.pdf>, consulté le 28 septembre 2024.

A. Du Réseau Protection contre les Exploitations et Abus Sexuels (PEAS)²²⁹

Le Réseau Protection contre les Exploitations et Abus Sexuels (PEAS) ne constitue pas un mécanisme de coordination humanitaire en tant que tel, comme c'est le cas pour les autres Clusters. Il s'agit en fait, d'un réseau des acteurs qui appuient la lutte contre les abus et exploitations sexuels dans les interventions humanitaires. Ce réseau est dirigé par des staffs inter-agences, généralement basés dans des bureaux du Fonds des Nations-Unies pour la Population (UNFPA) et de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Il est composé des agences onusiennes, des Organisations Non Gouvernementales Internationales (ONGI) et des Organisations Non Gouvernementales (ONG) nationales et locales (qui y sont plus actives), auxquelles se joignent des services techniques de l'Etat. Le Réseau fonctionne sur base d'un Programme PEAS comprenant les priorités de leadership stratégique telles qu'opérationnalisées par la mise en œuvre de son propre plan de travail. Le réseau inter-organisations PEAS comprend tous les points focaux PEAS des entités participantes, ainsi que des représentants d'autres groupes de travail, groupements ou réseaux intéressés du pays. Ce réseau a pour mandat d'établir un dispositif inter-organisations pour l'orientation des affaires d'exploitation ou d'abus sexuels, sur la base de procédures opérationnelles standards convenues, et d'assurer son fonctionnement. Il fait en sorte que les procédures d'orientation soient menées de façon effective et en temps opportun et veille, en coordination avec les équipes chargées de la Violence Basée sur le Genre (VBG) ou de la protection de l'enfance et d'autres prestataires de services, et à ce que l'ensemble du personnel ait une bonne compréhension des voies et procédures d'orientation visant à assurer l'accès à l'assistance et aux services ainsi que la réalisation de l'enquête²³⁰ sur les allégations d'exploitations et abus sexuels dans les interventions humanitaire.

²²⁹ RESEAU PEAS EN RDC, *Brève présentation du Réseau PSEA*, Présentation Power Point, inédit, 2023, Slides 2 – 5.

²³⁰ CHS ALLIANCE et alii, *Procédures relatives à l'orientation inter-organisations en cas d'exploitation ou d'abus sexuels. Note d'orientation*, inédit, s.l., Septembre 2023, p. 5.

Au niveau provincial du Nord-Kivu, le Réseau est coordonné par Docteur Islande Cadet (basée au bureau de l'OMS), appuyée par madame Betty Ndaye de Word Vision. Le Réseau connaît la participation des Points Focaux de chaque organisation membre (un homme et une femme au niveau national, et un homme et une femme au niveau provincial), généralement formés sur la Protection contre les Exploitations, Abus sexuels et Harcèlement sexuel (PSEA-H). En ce qui concerne la ligne de rapportage, les différents Points Focaux PEAS des organisations membres du Réseau rapportent à leurs Coordinateurs régionaux. Ces derniers rapportent à leur tour à la Coordinatrice nationale qui rapporte en fin, au niveau le plus haut des Nations-Unies dans le pays à savoir, les responsables de la PSEA collective.

B. Quelques politiques organisationnelles de lutte contre les exploitations et abus

Pour faire face aux exploitations et abus en lien avec leurs interventions, plusieurs acteurs humanitaires ont mis en place des politiques dédiées, des formations et sensibilisations des staffs et des communautés, des analyses des risques, des mécanismes de signalement en d'investigations, etc.

Ainsi, l'OMS²³¹ reconnaît l'existence du phénomène d'exploitations et abus sexuels, et le danger qu'il représente sur les personnes protégées par l'action humanitaire. Cette agence onusienne a à cet effet, parmi ses stratégies ; mis en place une politique dédiée. Le Comité Permanent Inter-organisations (IASC)²³² recommande pour sa part, de s'attaquer à cette question difficile (de l'exploitation, abus et harcèlement sexuels) par le leadership, notamment par un message fort faisant comprendre que les agissements de cette nature n'ont pas lieu

²³¹ ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE, *Prévention et lutte contre l'exploitation et les abus sexuels à l'OMS, Politique et procédures*, Bureau de la conformité, de la gestion des risques et de l'éthique, OMS, s.l., mars 2017, pp. 1-16.

²³² COMITE PERMANENT INTERORGANISATIONS, *Lutte contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels dans le secteur humanitaire*, Dossier de communication, inédit, disponible sur https://interagencystandingcommittee.org/system/files/2021-10/a.%20Note%20introduptive%20du%20dossier%20de%20communication_IASC_0.pdf, consulté le 27 septembre 2024.

d'être dans les organisations membres de l'inter-agence, et par l'exhortation de tous à réfléchir et à s'engager de façon active. Dans la même perspective, Save the Children International (une organisation non gouvernementale internationale spécialisée dans la protection des enfants) développe une gamme de politiques pour lutter contre les abus et exploitations liés à ses interventions²³³.

Pour sa part, Mercy Corps²³⁴ (une organisation non gouvernementale internationale jouant un rôle important dans l'action humanitaire en RDC dans plusieurs secteurs comme l'eau-hygiène et assainissement, la sécurité alimentaire, la protection transversale, la gouvernance, etc.) reconnaît qu'il y a nécessité de mobiliser des efforts continus, impliquant des facteurs structurels et individuels afin de lutter contre tout abus ou toute exploitation d'enfants ou d'adultes par ses collaborateurs, partenaires ou par d'autres représentants. Ceci, car ces genres d'actes sont en totale contradiction avec les principes sur lesquels repose le travail humanitaire et peuvent causer des dommages à vie à ceux qui en font l'expérience. Pour cette raison, Mercy Corps s'est engagé à assurer une culture de « tolérance zéro » vis-à-vis de la maltraitance et à assurer la sécurité sur les plans physique et psychologique dans ses équipes et programmes.

International Rescue Committee (IRC) est une organisation non gouvernementale internationale œuvrant dans les secteurs de la santé, la protection et autonomisation de la femme, la protection de l'enfant, l'éducation, etc. L'IRC a mis en place toute une gamme de stratégies dont quatre politiques²³⁵ en vue de lutter contre les abus et exploitations liés à ses interventions. Ces politiques sont : la politique de protection des enfants, la politique de protection des adultes, la politique anti-harcèlement sur le lieu de travail ainsi que le « *IRC Way* » qui constitue son code de bonne conduite. A travers ces différentes politiques, IRC

²³³ SAVE THE CHILDREN INTERNATIONAL, *Politiques de SCI : protection contre l'exploitation et les abus sexuels (PEAS)*, inédit, mars 2020, pp. 1-11.

²³⁴ MERCY CORPS, *Rapport Safeguarding Global, Exercice 2020*, Mercy Corps, s.l.n.d., pp. 1-15.

²³⁵ INTERNATIONAL RESCUE COMMITTEE, *Module de formation sur la sauvegarde et la protection des clients, membres du personnel et associés de l'IRC*, inédit, octobre 2023, 70 slides.

trace les conduites pour ses staffs et partenaires afin de se rassurer que son action soit sûre, protectrice et respectueuse de la dignité humaine. L'organisation prône la tolérance zéro et ne limite pas la protection à ses clients mais l'étend à ses staffs et partenaires.

C. Des principes interagences de la lutte contre les exploitations et abus

La lutte contre les abus et exploitations fait partie des activités de protection dans le cadre des interventions humanitaires. En ce sens, elle est soumise aux principes humanitaires fondamentaux tels que développés plus haut. De façon spécifique, la PEAS fonctionne sur base de six principes clés²³⁶ :

✓ L'exploitation et les abus sexuels constituent des fautes graves et sont par conséquent des motifs de mesures disciplinaires, y compris de renvoi sans préavis. Ce principe est repris dans les politiques internes de chaque organisation. Chaque employé ou associé aux agences humanitaires est tenu de s'abstenir de commettre des abus et exploitations, sans quoi il s'expose aux sanctions disciplinaires de la part de l'agence concernée.

✓ Les relations sexuelles avec des enfants (personnes de moins de 18 ans) sont interdites, quel que soit l'âge de la majorité ou l'âge du consentement au niveau local. Une erreur sur l'âge d'un enfant ne constitue pas un argument de défense. Ce principe renforce le fait que l'enfant n'ait pas de consentement valable en raison de son manque de maturité. Ainsi, tout acte sexuel (désiré ou non) avec un enfant est d'office considéré comme un abus et par conséquent, répréhensible.

✓ L'échange d'argent, d'emploi, de biens ou de services contre des relations sexuelles, y compris des faveurs sexuelles ou autres formes de comportements humiliants, dégradants ou d'exploitation, est interdit. Cet échange inclut aussi l'échange de l'assistance due aux bénéficiaires.

✓ Toute relation sexuelle entre les personnes fournissant une aide et une protection humanitaires et une personne bénéficiant de cette aide et de cette protection humanitaire qui implique une utilisation abusive

²³⁶ CATHOLIC RELIEF SERVICES, *Op. Cit.*, p. 203.

du rang ou du poste est interdite. De telles relations nuisent à la crédibilité et à l'intégrité du travail d'aide humanitaire. En effet, l'aide humanitaire est gratuite et ne doit être échangée ni contre l'argent, ni contre toute faveur de nature sexuelle, économique, politique ou autre. Par ailleurs, sont concernés ici, tant les bénéficiaires directs que ceux indirects des interventions humanitaires.

✓ Lorsqu'un membre du personnel pressent ou soupçonne un acte d'exploitation ou d'abus sexuels de la part d'un collègue, quel que soit l'employeur de ce collègue, il ou elle doit signaler de telles préoccupations via les mécanismes de signalement établis par l'agence. Ce principe signifie que nul ne doit garder le silence devant des cas d'exploitations et abus. Tout silence frisant la complicité, le signalement des cas d'exploitations et d'abus ne constitue donc pas une option mais plutôt une obligation pour les agents humanitaires et leurs associés.

✓ Les travailleurs humanitaires ont l'obligation de créer et d'entretenir un environnement qui prévient l'exploitation et les abus sexuels et qui promeut la mise en œuvre de leur code de conduite. Les responsables, à tous niveaux hiérarchiques, ont une responsabilité particulière pour ce qui est d'appuyer et de concevoir des systèmes qui préservent cet environnement.

D. Des mécanismes de signalement des plaintes

Afin de prendre des actions concrètes pour lutter contre les exploitations et abus, les agences humanitaires ont besoin de recevoir des plaintes y relatives. C'est en ces sens qu'elles ont mis en place des mécanismes de signalement dont :

- ✓ Les points focaux ou agents de liaison PEAS désignés et formés dans une organisation ;
- ✓ Agents de liaison PEAS des communautés d'accueil formés à l'identification et à l'orientation des plaintes ;
- ✓ Des services d'assistance en matière de protection (Comités de gestion des plaintes) ;
- ✓ Boîtes à suggestions pour tous types de plaintes et de suggestions ;

- ✓ Adresse électronique pour les plaintes ;
- ✓ Numéros verts (celui de l'interagence est le 495555)
- ✓ Numéros de téléphone de la hotline ;
- ✓ Formulaire électroniques ou papiers.

Les plaintes collectées sont gérées par les staffs (équipes dédiées) au sein des organisations ou au niveau de l'interagence, des investigations sont menées et des rapports sont produits assorties des recommandations à l'endroit des différentes parties prenantes. Les mécanismes de référencement (étant donné qu'aucune agence n'est capable de couvrir tous les domaines), de prise en charge sanitaire (dans les 72 heures suivant l'incident), psychosociale, juridique/judiciaire et / ou socioéconomique sont par la suite activés en fonction des résultats des investigations.

Conclusion

Les exploitations et abus liés aux interventions humanitaires se présentent aujourd'hui comme l'une des nouvelles et pires formes de mémoire traumatique imposées aux victimes des conflits armés et des catastrophes en province du Nord-Kivu. Ils constituent la négation même de la mission humanitaire, en ce sens que les personnes vulnérables se retrouvent exploitées et abusées par les personnes sensées assurer leur protection. Le niveau élevé de pauvreté pour la population vulnérable obligée de dépendre de l'aide humanitaire, et le pouvoir dont jouissent les agents humanitaires en tant que détenteurs de cette aide ; ne peuvent que contribuer à rendre les abus et exploitations monnaie courante dans les interventions humanitaires.

Ainsi, cette étude démontre clairement qu'il existe un arsenal juridique important en matière de lutte contre les exploitations et abus. A ceci s'ajoutent des politiques et directives humanitaires dédiées. Mais il faudra fournir plus d'efforts pour rendre à l'action humanitaire au Nord-Kivu son vrai sens, en l'exemptant de toute forme d'abus et d'exploitations. Ainsi, les instruments juridiques et les politiques humanitaires ne suffisent pas. Il faut encore plusieurs actions dont les sanctions sévères et exemplaires contre les auteurs des actes prohibés, et la réparation effective des dommages en faveur des victimes.

Le gouvernement étant premier responsable de la protection des personnes se trouvant sur son territoire national (les agences humanitaires ne constituant qu'un appoint), il lui revient de prendre le devant pour remettre de l'ordre dans le secteur humanitaire en décourageant par tous les moyens nécessaires, les actes d'exploitations et d'abus. En accédant à l'aide humanitaire, les personnes vulnérables doivent se sentir protégées, respectées dans leur dignité humaine et surtout consolées de manière à oublier les crises connues.

Bibliographie indicative

- Alessia Toele, J., *OCHA d'une seule voix : les principes humanitaires*, Version 2, New York, UNOCHA, Novembre 2011.
- Association adequations, *Les femmes et les conflits armés*, consulté en ligne sur <http://www.adequations.org/spip.php?article639>.
- Brauman, R., *L'action humanitaire*, disponible sur <https://msf-crash.org/fr/publications/acteurs-et-pratiques-humanitaires/laction-humanitaire>.
- Catholic relief services, *Renforcer les capacités des partenaires en matière de protection contre l'exploitation et les abus sexuels. Boîte à outils pour les organisations locales et nationales*, CRS, s.l., 2020.
- *Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples*, Nairobi, juin 1981.
- CHS Alliance et alii, *Procédures relatives à l'orientation inter-organisations en cas d'exploitation ou d'abus sexuels. Note d'orientation*, inédit, s.l., Septembre 2023.
- Comité permanent inter-organisations (IASC), *Préparation d'une évaluation conjointe des risques d'exploitation et d'abus sexuels. Note technique*, disponible sur <https://psea.interagencystandingcommittee.org/sites/default/files/2023-06/Preparing%20a%20Joint%20SEA%20Risk%20Assessment%20-%20Technical%20Note%20%28French%29.pdf>.

- Comité permanent inter-organisations, *Directives sur l'intégration des personnes handicapées dans l'action humanitaire*, s.l., CPI, Juillet 2019.
- Comité permanent inter-organisations, *Lutte contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels dans le secteur humanitaire*, Dossier de communication, inédit, disponible sur [https://interagencystandingcommittee.org/system/files/2021-10/a.%20Note%20introductive%20du%20dossier%20de%20communication IASC 0.pdf](https://interagencystandingcommittee.org/system/files/2021-10/a.%20Note%20introductive%20du%20dossier%20de%20communication%20IASC%200.pdf).
- Commission européenne, *L'inclusion des personnes en situation de handicap dans les opérations d'aide financées par l'UE*, Guide Opérationnel de la DG ECHO, s.l., janvier 2019.
- De Lauri, A., *La diplomatie humanitaire*, Bergen, Chr. Michelsen Institute, juin 2020.
- *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme*, 10 décembre 1948, disponible sur https://www.ohchr.org/sites/default/files/UDHR/Documents/UDHR_Translations/frn.pdf.
- Dictionnaire Larousse en ligne, *Définition du concept « action »*, disponible sur <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/action/924>.
- Goemaere, E. et Ost, F., *L'action humanitaire : questions et enjeux*, disponible sur <https://books.openedition.org/pusl/19351?lang=fr>.
- Gouvernement du Canada, *Exploitations et abus sexuels dans le domaine de l'aide humanitaire*, mis en ligne le 30 mai 2024, disponible sur https://www.international.gc.ca/world-monde/issues_developpement-enjeux_developpement/sexual_exploitation-exploitation_sexuels/index.aspx?lang=fra.
- International rescue committee - RDC, *La Sauvegarde et la Protection des clients, membres du personnel et associés de IRC*, Module de formation des staffs et partenaires de l'IRC en RDC, inédit, Goma, 2024.

- International rescue committee, *Module de formation sur la sauvegarde et la protection des clients, membres du personnel et associés de l'IRC*, inédit, octobre 2023.
- Journal Officiel de la République Démocratique du Congo, Cabinet du président de la République, *Constitution de la République Démocratique du Congo. Modifiée par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006 (Textes coordonnés)*, 52^{ème} année, numéro spécial, Kinshasa, 5 février 2011.
- Journal Officiel de la République Démocratique du Congo, Cabinet du président de la République, *Constitution de la République Démocratique du Congo. Modifiée par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006 (Textes coordonnés)*, 57^{ème} année, numéro spécial, Kinshasa, 29 février 2016.
- *Les actions humanitaires*, disponible sur <http://actionspourtout.canalblog.com/archives/2019/04/25/37285795.html>.
- Organisation mondiale de la santé, *Prévenir les exploitations et abus sexuels et y remédier. Suite donnée par l'administration de l'OMS au rapport de la Commission indépendante chargée d'enquêter sur les allégations d'abus et d'exploitation sexuels au cours de la riposte à la dixième flambée de la maladie à virus Ebola dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri, en République démocratique du Congo*, du 28 septembre 2021, OMS, s.l., 21 octobre 2021.
- Organisation mondiale de la santé, *Prévention et lutte contre l'exploitation et les abus sexuels à l'OMS, Politique et procédures*, Bureau de la conformité, de la gestion des risques et de l'éthique, OMS, s.l., mars 2017.
- Organisation des Nations-Unies, *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*, Résolution 2200 A (XXI), s.l., 16 décembre 1966.

- *Pacte international relatif aux droits civils et politiques*, disponibles sur <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/international-covenant-civil-and-political-rights>.
- Réseau PEAS en RDC, *Brève présentation du Réseau PSEA*, Présentation Power Point, inédit, 2023.
- Save the children inetrantional, *Politiques de SCI : protection contre l'exploitation et les abus sexuels (PEAS)*, inédit, mars 2020.
- Services consultatifs en droit international humanitaire, *Qu'est-ce que le Droit International Humanitaire ?* Genève, CICR, 2004.

Le dévoiement de l'engagement politique des jeunes congolais sous le prisme de l'intolérance politique

Abdoul-Masilya Muhamed Fabien²³⁷

Résumé : cette réflexion analyse l'engagement politique des jeunes à travers le prisme de l'intolérance politique. Dans un premier temps, elle s'attarde sur le contexte politique congolais en relevant la manière dont cette intolérance s'y observe notamment de la part des jeunes. A ce propos, d'un côté, elle mobilise la théorie du biais cognitif de confirmation pour rendre compte de cette intolérance dont font montre nombre des jeunes congolais vis-à-vis des idées politiques divergentes. D'un autre côté, l'analyse met en relief le fanatisme politique des jeunes à travers ce qu'elle nomme *le sacre de l'autorité morale*, tout en relevant la façon dont il traduit l'intolérance politique. Dans un second temps, la réflexion analyse le dévoiement de l'engagement politique des jeunes congolais de son objectif de changement de fond et la transformation sociale. A ce niveau, il en ressort une désubstantialisation de cet engagement politique de toute pensée critique du fait de l'intolérance politique. De ce fait, la réflexion se conclue par un appel à la prise de conscience, par les jeunes, de l'improductivité de leur engagement politique fondé sur l'intolérance politique.

Mots clés : Engagement, intolérance, politique, jeunes, pensée critique, RDC.

1. Introduction

Il est devenu coutume de lire que, dans une logique de démocratie, les gouvernés (peuple) ne sauraient rester passifs et laisser les gouvernants gérer à leur guise (Douillet, 2023 : 11-35). Dans cette conception, il existe aujourd'hui une sorte de consensus sur la primordialité de l'engagement politique des jeunes dans les Etats démocratiques. Ce faisant, il s'observe, à foison, de différentes formes de mobilisation à

²³⁷ Chercheur à Pole Institute.

l'échelle mondiale avec pour visée la promotion de la participation des jeunes à la vie politique de leur pays comme l'un des déterminants de la démocratie. C'est dans cette perspective que s'inscrit la rengaine, dont on a l'habitude d'entendre, selon laquelle les jeunes ont d'autant plus intérêt à participer à la vie politique que leur avenir immédiat en dépend grandement (Friedrich Ebert Stiftung, 2014 : 3). Dès lors, la participation politique des jeunes s'impose dans un système politique qui se veut démocratique, si bien qu'il est soutenu l'idée selon laquelle les jeunes non engagés ont des fortes chances de devenir des adultes non engagés, affaiblissant considérablement la démocratie sur le long terme (Carvallo, 2022 : 108-122).

Du fait de son importance, il existe aujourd'hui une abondante littérature centrée sur la problématique de cette participation politique des jeunes et ce, à travers des angles d'analyse bien variés. De cette abondante littérature, il ressort notamment une distinction entre deux modes de participation politique des jeunes. D'un côté, l'on parle d'une participation politique conventionnelle, c'est-à-dire par des voies institutionnalisées comme l'acte de voter et l'adhésion aux partis politiques. De l'autre, il est fait mention de la participation politique non conventionnelle, qui regroupe des modes d'engagement politique non institutionnalisés comme les manifestations et des comportements protestataires (Luck, 2008 : 231-256 ; Zerhouni, 2009 : 6 ; Muxel, 2018 : 29-41). A la réflexion, le fait que l'engagement politique des jeunes suscite autant d'intérêt dans les États modernes suggère qu'au fond, il doit avoir pour finalité d'impacter positivement sur la marche d'une nation donnée. Autrement dit, pour avoir du sens, l'engagement politique des jeunes devrait déboucher sur une mixtiture de leurs idées qui les convertissent à des véritables agents de la transformation sociale (Maba Mambuku, 2022 : 40). Il ne s'agit donc pas, pour les jeunes, d'être des simples figurants politiques, mais plutôt d'être au centre de l'action pour impulser des changements dont a besoin leur pays.

Pour autant, il importe de soumettre régulièrement à un examen critique la manière dont s'effectue cet engagement politique des jeunes afin, notamment, d'en déceler les tares ou les failles susceptibles de le

désorienter et/ou de le dénaturer, mieux, de le rendre improductif. La présente réflexion s'inscrit dans cette optique en posant un regard sur le contexte politique congolais. En fait, il est apparent que, dans une certaine proportion, les jeunes congolais sont politiquement engagés et ce, de manière diverse – c'est-à-dire aussi bien par des voies dites conventionnelles que celles non-conventionnelle. A ce sujet, pour reprendre Maba Mambuku (2022 : 19), l'on serait même tenté de dire, toute proportion gardée, que la politique emploie aujourd'hui un grand nombre des jeunes. Néanmoins, au-delà de cet aspect quantitatif, convient-il, tout aussi, de questionner la qualité de cet engagement politique des jeunes. Dans cette démarche, en postulant que l'intolérance politique constitue une des tares de l'engagement politique des jeunes congolais, d'une approche exploratoire, ce papier poursuit un double objectif. Premièrement, elle tente d'analyser comment cette intolérance politique des jeunes congolais s'illustre. Deuxièmement, elle cherche à mettre en exergue la manière dont cette intolérance politique dévoie l'engagement politique des jeunes²³⁸.

Pour y parvenir, il sera procédé par deux principaux moments. Dans un premier temps, le contexte politique congolais est analysé en relevant la manière dont l'intolérance politique se matérialise, notamment, chez les jeunes. Dans un second temps, la réflexion tente de mettre en relief la désubstantialisation de l'engagement politique des jeunes du fait de l'intolérance politique, qui en constitue un dévoiement.

2. L'intolérance politique des jeunes : ce dont il est question dans le contexte politique congolais

Pour saisir le sens de l'intolérance politique, nous convient-il, tout d'abord, de situer la compréhension générale du concept « intolérance ». En effet, l'intolérance est notamment présentée comme désignant l'incompréhension et le rejet des idées, des opinions, que des pratiques ou des comportements d'autrui (Fracchiolla, 2023 : 177-182). Sur cette même lancée, Larue-Tondeur (2010 : 172-178) note que

²³⁸ L'analyse porte essentiellement sur l'engagement politique des jeunes d'un point de vue formel, c'est-à-dire à travers les partis et autres organisations politiques.

l'intolérance apparaît comme une forme de rigidité regrettable chez la personne qui refuse d'accepter et/ou de respecter un point de vue différent du sien. Inversement, ce concept d'intolérance peut s'expliquer par son antonyme qui est la tolérance. En ce sens, si la tolérance exprime le fait d'être accepté et de laisser vivre à côté de nous ce qui est autre que nous (Napokou, 2018 : 48-67), alors, l'intolérance exprimera le fait de résister à toute logique d'une vie partagée avec ce qui est autre que nous. En s'appuyant sur cette acception, on comprend que, dans un contexte politique donné, l'intolérance traduira la situation d'un acteur politique dont le comportement s'illustre par un refus systématique à s'ouvrir à toute altérité, autrement dit, à toutes les opinions ou propositions politiques autre que les siennes.

Cette compréhension conceptuelle permet ainsi de rendre compte de la perceptibilité de l'intolérance politique dans le contexte politique congolais. Elle est, à cet effet, perceptible de plusieurs façons. Dans cette partie, nous tentons de saisir la réalité de ce phénomène chez les jeunes congolais à travers deux étapes. En premier lieu, il sera mobilisé la théorie du biais cognitif de confirmation pour expliquer ce phénomène (2.1). En second lieu, l'intolérance politique chez les jeunes sera analysée sous l'angle du fanatisme politique (2.2).

2.1. L'intolérance politique des jeunes congolais à l'aune du biais cognitif de confirmation

D'évidence, dans son quotidien, l'être humain est constamment exposé à ce qu'il est coutume d'appeler erreurs de jugement. Et, par moments, ces erreurs de jugement créent des conditions propices à toute sorte d'intolérance *a fortiori*, nous semble-t-il, dans l'hypothèse où l'on n'en prend pas conscience. Sur ce registre relève le biais de confirmation que l'on peut, à première vue, diagnostiquer chez des jeunes politiquement engagés en RDC (République démocratique du Congo). En effet, par biais de confirmation, il convient d'entendre cette tendance à rechercher les opinions et les faits qui confirment nos propres opinions et hypothèses et à ignorer ceux qui les infirment. Il consiste ainsi en la rétention des éléments qui confortent le sujet dans sa vision ou choix, ou des exemples qui l'arrangent par rapport aux contre-exemples qui le

dérangent (de Brabandere et Mikolajczak, 2009 : 54). A ce propos, Vorms (2021 : 569-590) observe que, le plus souvent, ce biais est supposé « motivé », c'est-à-dire que nous cherchons des raisons de croire ce que nous *souhaitons* croire.

Dans cette logique, d'un point de vue politique, il peut notamment s'observer que, pour éviter l'inconfort de la dissonance cognitive, les personnes qui sont fortement convaincues de leurs attitudes politiques antérieures sont plus motivées pour écarter les informations qui sont incompatibles avec leurs croyances antérieures et pour rechercher des sources d'information qui confirment les attitudes existantes (Taber et Lodge, 2006 : 755-769). Somme toute, il se dégage un lien étroit entre ce biais de confirmation et l'intolérance de manière générale. De ce point de vue, tel que compris, un biais de confirmation s'avère de nature à rendre un acteur politique non enclin à toute ouverture aux idées des autres lorsque celles-ci sont en contradiction avec ses propres prises de position, ses croyances ou ses convictions politiques. Bien au contraire, il s'obstinera à n'accorder son attention et de l'importance qu'aux informations et opinions politiques qui confirment ses prises de position. Vu sous cet angle, tout semble diagnostiquer ce biais de confirmation chez nombre des jeunes congolais actifs en politique.

En ce sens, en observant de près l'agir des jeunes sur la scène politique congolaise, il est frappant de remarquer une sorte de systématisation de la résistance aux opinions et analyses politiques contraires aux leurs, surtout lorsqu'elles proviennent de ceux qui sont considérés comme adversaires politiques. Ainsi, nombre des jeunes semblent davantage s'entendre selon qu'ils sont en harmonie d'idées politiques sur l'un ou l'autre enjeu du pays. De manière concrète, l'activisme politique des jeunes congolais à travers les réseaux sociaux permet d'illustrer cette réalité. En fait, le contexte politique congolais reste notamment marqué par le phénomène communément appelé *armée numérique*. Selon toute vraisemblance, ce phénomène est plus rythmé par des jeunes. Il s'explique par le fait que chaque camp politique ou leader politique congolais, à des exceptions près, dispose des militants qui investissent les réseaux sociaux avec pour objectif d'assurer ses arrières. C'est

l'ensemble de ces militants en ligne et défenseurs du camps politique qui est considéré comme son armée numérique. Celle-ci est, à diverses occasions, convoquée pour défendre les prises de position, les idées voire toute sorte d'infamie du camps ou leader politique à qui elle est rattachée.

Dans ce contexte, on remarque le plus souvent que lorsqu'un camp politique congolais développe ses idées et sa perspective en rapport avec un sujet donné et que, dans la foulée, il y ait des points de vue allant dans un sens contraire, son armée numérique se mobilise dans une posture défensive au grand dam de toute rationalité. Par conséquent, seules les informations ou idées s'inscrivant dans la ligne droite de la logique du camps politique sont sélectionnées, considérées, défendues et partagées par les jeunes constituant son armée numérique. En même temps, toutes les autres opinions divergentes sont négligées et, dans bien des cas, farouchement attaquées. Dès lors, l'on a une nette impression d'être en face des jeunes congolais, à tout le moins, dogmatiques. Pour ainsi dire des jeunes aux idées péremptoires sans aucune ouverture au débat, cherchant, coûte que coûte, à imposer leur vision politique des choses et/ou du développement du pays.

De plus, cette intolérance semble se traduire par ce qui s'apparente à un penchant pour la théorie du complot. De ce point de vue, l'on observe de plus en plus des jeunes enlisés dans un simplisme troublant, consistant à considérer, systématiquement, ceux avec qui ils sont en opposition d'idées sur un fait donné comme des ennemis de la République avec des idées sombres pour le pays. Cela s'est notamment illustré avec la proclamation de l'état de siège dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri, en raison des crises sécuritaires qui y prévalent. En fait, il appert que, d'une certaine manière, cette décision a polarisé la classe politique congolaise. A cet effet, il y a, d'une part, ceux qui la soutiennent en la jugeant pertinente compte tenu du contexte sécuritaire de deux provinces. D'autre part, il y a ceux qui s'y opposent farouchement.

Cependant, il s'observe aisément une forte mobilisation de cette armée numérique, se réclamant du pouvoir politique en place, pour s'attaquer

au dernier pôle. Dans cet élan, le pôle s'opposant à l'état de siège est souvent associé aux ennemis de la République qui tireraient profit du contexte sécuritaire chaotique de l'Est du pays. Par ailleurs, seules les informations et opinions en provenance du premier pôle sont mises en valeur par ces jeunes, dès lors qu'elles les confortent dans leur manière de concevoir cet état de siège. Ce penchant à la théorie du complot chez les jeunes peut aussi traduire ce biais de confirmation. Cela est d'autant plus plausible dans la mesure où, pour reprendre Brotherton (2015), l'on est potentiellement susceptible de croire aux théories du complot en raison notamment des biais cognitifs.

2.2. L'intolérance politique des jeunes congolais vue à travers le fanatisme politique déviant

Comme ailleurs, les concepts « fanatique » et son dérivé « fanatisme » sont de plus en plus d'usage dans le contexte politique congolais. A ce niveau, l'on s'en sert à l'envi, notamment, pour décrire ce qui s'apparente à une rigidité et, souvent, au radicalisme politique dont font montre des partisans, au mieux, des adeptes de tel ou tel autre camps ou leader politique congolais. De ce fait, il convient de considérer les différentes acceptions de ces concepts comme un appui à partir duquel l'on peut aussi appréhender le phénomène de l'intolérance politique chez les jeunes congolais.

En effet, le concept fanatisme est aussi vieux que le phénomène auquel il fait allusion. On situe ce concept à partir de 1688. Comme le rappelle Zawadzki (2019 : 65-74), c'est précisément le moment où la pensée européenne élabore le principe politique de tolérance dont tous les textes, jusqu'à Voltaire (Spinoza, Bayle, Locke...), sont composés contre la persécution religieuse. Le mot est, de ce fait, étymologiquement lié à la religion (Rebejkow, 2014 : 173-203). A ce sujet, comme l'observe Tosel (2013 : 33-42), le concept de fanatisme se spécialise dans le monde moderne comme catégorie péjorative pour désigner la manifestation d'une religion sous la forme de la superstition, d'une croyance en une vérité exclusive qu'on entend révéler aux autres par tous les moyens, y compris ceux de la violence occulte (manipulation et illusions) et ouverte (persécutions). C'est le propre

d'une foi qui se vit comme vérité inconditionnée et qui mobilise les affects pour se répandre sans accepter le doute, la critique. Le fanatique adopte une fraternité exclusive, sûre de la légitimité de sa cause, et postule le partage de l'humanité entre vrais croyants et impies. Le terme est ainsi utilisé pour souligner l'aveuglement, comme l'incapacité de la pensée à embrasser le point de vue de l'autre quand les convictions la saisissent (Huisman, 2019 : 55-63). Par extension, le fanatisme désigne aussi un comportement individuel consistant en un « intérêt, goût passionné et parfois excessif pour quelque chose ou quelqu'un (Castel, 2020).

En clair, c'est surtout cette conception prolongée du fanatisme qui lui donnerait un sens dans le paysage conceptuel émergeant, *de facto*, du contexte politique congolais. En effet, il est d'une évidence que la manière dont fonctionnent les partis et regroupement politiques en RDC, tout comme l'agir de leurs animateurs, demeurent, à plus d'un titre, discutables. Dans cette logique, lorsqu'on observe de près le microcosme politique congolais, l'impression frappante est notamment celle d'une prédominance de ce que l'on peut nommer « *le sacre de l'autorité morale* ». Tout aussi très usité dans le contexte politique congolais, ce concept d'autorité morale désigne le leader, le guide et/ou fondateur d'un parti ou regroupement politique à qui, parfois de façon risible, tous les autres membres sont soumis à travers une sorte de sacralisation. De ce fait, on peut dire que les partis politiques congolais semblent avoir ceci de commun qu'ils tournent tous autour d'une autorité morale dont la volonté et la vision – très souvent ambiguë – constituent l'unique boussole de leur action.

Pour cette raison, c'est à juste titre que Maba Mambuku (2022 : 58) relève que les partis politiques (congolais) sont considérés comme des biens privés de leurs initiateurs, souvent président ou autorité morale. Dans le même sens, Masangana Diamaka (2008 : 59) constate que les entourages (on peut y placer les partis politiques) des responsables congolais sont constitués des gens qui brillent plus par leur fanatisme que par leurs compétences et qui sont enclins à faire des courbettes et à cirer les pompes de leurs chefs. Partant, l'auteur évoque le concept

d'une culture de *l'applaudimètre* pour dénoncer l'habitude des applaudissements à l'aveuglette des leaders politique congolais. On s'aperçoit que ce *modus operandi* donne lieu à un type d'homme politique congolais aux allures fanatiques. C'est dire, des hommes politiques excessivement enthousiasmés et passionnés par leur autorité morale dont, à chaque occasion, il faut chanter la gloire dans une forme d'adulation troublante. C'est tout autant le quotidien de nombre des jeunes congolais politiquement engagés par le biais des partis politiques ou toute autre structure à caractère politique.

Dans ce contexte, il est fréquent d'observer des jeunes, habillés aux habits pimpants neuf, frappés à l'effigie du chef du parti et drapelets à la main, qui doivent faire preuve d'un enthousiasme démesuré, applaudir, danser (Maba Mambuku, 2022 : 58) à la convenance de l'autorité morale. Dans bien des cas, on s'en doute, ce comportement fanatique incite plus d'un jeune à l'intolérance politique. Cela tient notamment du fait que, ce qui importe, c'est de défendre obstinément l'autorité morale et sa vision, quelles que soient les circonstances ou la raison. Il s'en suit une apparente hostilité à toute diversité politique et à toute divergence d'opinions. Dans ces conditions, l'intolérance politique se traduit par une inclination à la violence dont semblent, de plus en plus, faire preuve nombre des jeunes congolais. En d'autres mots, comme dans une forme d'extériorisation d'un fanatisme déviant, l'impression est que la violence devient une arme préférée des jeunes et dont il faut se servir pour répondre à toute diversité politique.

De ce point de vue, on remarque sur la scène politique congolaise une jeunesse avec une promptitude à mobiliser toute forme d'invective contre les adversaires politiques de leur autorité morale. Il s'agit ici de ce que Maba Mambuku (2022 : 59) qualifie d'un « factice militantisme » des jeunes congolais, qui se traduit par des chants obscènes, truffés d'insultes qui sont entonnés, lors des matinées politiques ou des manifestations publiques, sous la barbe des leaders politiques, pour humilier des adversaires politiques. De façon beaucoup plus ignominieuse, il se remarque que, dans certains cas, l'intolérance politique des jeunes se traduit par des scènes de violence physique.

Plus proche de nous, le contexte électoral de 2023 peut servir d'illustration de cet errement politique. En effet, au cours de cette période, l'on a assisté, à travers le pays, à des affrontements violents opposant des partisans (parmi lesquels des jeunes) des acteurs politiques congolais en raison de leur rivalité. Incongrument, des manifestations politiques des uns ont été violemment attaquées et perturbées par d'autres dans un contexte d'agression de toute nature, des coups et blessures et de destruction méchante.²³⁹ Somme toute, ce contexte électoral a mis en vedette cette intolérance politique des acteurs politiques congolais, de manière générale et des jeunes politiquement engagés, de manière particulière, notamment sur fond d'un fanatisme déviant.

3. Intolérance politique et désubstantialisation de l'engagement politique des jeunes congolais de toute pensée critique.

Si l'on promeut tant l'engagement politique des jeunes, on peut raisonnablement penser que c'est notamment dans un objectif de mettre en contribution leur énergie imaginative et inventive afin de provoquer des changements positifs profonds au profit d'une nation donnée. Il s'agit là, comme le dit Kâ Mana (2014 : 88), d'une perspective de l'engagement politique dans le sens des changements de fond. A ce

²³⁹ A ce sujet, nous pouvons citer le rapport de Human Rights Watch du 16 décembre 2023 qui recense un certain nombre d'incidents violents liés aux élections. Il ressort de ce rapport une documentation des affrontements à travers le pays entre les partisans politiques rivaux, ayant conduit à des agressions, des violences sexuelles et au moins un décès. Le rapport constate qu'aussi bien les partisans du parti au pouvoir que ceux de l'opposition ont été impliqués dans des violences électorales. Le rapport revient sur un incident majeur survenu le 7 novembre 2023. Ce rapport constate qu'en cette date, les partisans du parti présidentiel (UDPS) ont affronté les partisans du parti de l'opposition (Ensemble pour la République), lors d'un rassemblement de ce dernier à Kasumbalesa dans la province du Haut-Katanga. Il ressort de ce rapport que les partisans du parti l'opposition, Ensemble pour la république, ont saccagé le bureau d'une section locale de l'UDPS, tandis que les partisans de l'UDPS ont attaqué et blessé six personnes, violé deux femmes et agressé sexuellement trois autres. Human Rights Watch, RD Congo : Les violences électorales menacent le déroulement du scrutin, disponible en ligne sur : <https://www.hrw.org/fr/news/2023/12/16/rd-congo-les-violences-electorales-menacent-le-deroulement-du-scrutin> , consulté le 22.10.2024.

sujet, à bien des égards, on s'accorde à dire qu'il est indispensable de travailler avec les jeunes pour réaliser la transformation sociale et politique (IDEA, 2016 : 36.). Toutefois, dans notre perspective, cela ne peut s'envisager que dans la mesure où cet engagement politique des jeunes est substantiel. Ici, convient-il d'entendre un engagement politique rationnel, éclairé et, de ce fait, productif pour peu qu'il soit guidé par une pensée critique.

La pensée ou l'esprit critique est un concept polysémique et, à ce titre, sujet de plusieurs acceptions. Ennis (1991 : 5-24), la définit comme une pensée raisonnable et réflexive qui est orientée vers la prise de décision quant à ce qu'il faut croire ou faire.²⁴⁰ A sa suite, Boisvert (2015 : 3-33) conçoit la pensée critique comme un ensemble de capacités et d'attitudes interdépendantes orientées vers l'appréciation des idées et des actions. Dans la perspective de Piron (2013), cette pensée critique exige le dépassement et l'abandon des superstitions, des opinions superficielles, des jugements hâtifs et même de la perception immédiate au profit du raisonnement et de l'analyse. De ce fait, la pensée critique exige d'utiliser la raison pour prendre des meilleures décisions et de faire preuve d'une propension à rechercher la raison, à questionner et à se questionner (Pasquinelli et al., 2020 : 41).

Ces différentes acceptions de la pensée critique permettent d'en saisir l'importance notamment en ce qui concerne l'engagement politique des jeunes. On peut ainsi en déduire une attitude de questionnement permanent avec pour visée la compréhension profonde de différents tracassés et défis auxquels fait face une société pour être à même d'imaginer et de proposer des pistes de sortie réfléchies et convenables. Autrement dit, la pensée critique s'avère indispensable pour une prise de conscience éclairée de l'ampleur des fatalités, de tout genre, dans lesquelles une société se trouve empiétrée afin de pouvoir influencer le changement nécessaire ainsi que la transformation sociale. Cela suppose d'aller au-delà de ses propres perceptions de l'ordre présent des choses en étant continuellement réceptif des points de vue divergents.

²⁴⁰ Traduction de « Critical thinking is reflective and reasonable thinking that is focused on deciding what to believe or do »

En sus, ça implique une prise de conscience de sa faillibilité avec une prédisposition à puiser dans la fécondité intellectuelle de l'autre pour véritablement influencer le changement qu'il faut et la transformation sociale qui s'impose.

C'est aussi à cette prise de conscience de la faillibilité que nous invite, à juste titre, la théorie politique *faillibiliste* de la tolérance, présentée par De Briey (2017 : 155-174) à partir de la théorie de la tolérance de Mill (1859). En effet, telle que résumée par De Briey, cette théorie de la tolérance de Mill est fondée sur la reconnaissance de la faillibilité de nos jugements. Ainsi, la conscience de notre finitude doit nous inviter à admettre qu'en dépit de la prétention à la validité que nous donnons à nos jugements, il est possible que nous soyons dans l'erreur et que ce soit une opinion contraire à la nôtre qui soit correcte. Cette épistémologie *faillibiliste* doit non seulement nous inciter à réfléchir à deux fois avant d'interférer avec la volonté d'autrui au nom d'une vérité que nous savons incertaine, mais elle doit plus fondamentalement nous amener à voir dans la possibilité d'expression d'une pluralité de conceptions un enrichissement épistémique.

Sur cette lancée, De Briey (2017 : 155-174) considère que la force d'une théorie politique faillibiliste est en effet d'inciter les citoyens à accorder moins d'importance à leur conception du bien qu'à leur volonté de vivre bien. Le maintien d'un lien entre politique et recherche de la vérité permet que les conceptions alternatives du bien ne soient pas considérées comme des menaces les unes pour les autres, mais comme des ressources permettant d'approfondir la recherche de la vie bonne. Ainsi, De Briey soutient que la théorie politique *faillibiliste* récuse toute vérité dogmatique, même restreinte à un domaine spécifique, tout en préservant un lien entre la question de la meilleure organisation politique et la question de la vie bonne. Une théorie politique doit dès lors prendre en compte la faillibilité de nos jugements – politiques et compréhensifs – et les implications de celle-ci (De Briey, 2017 : 155-174). En filigrane de cette théorie politique faillibiliste, il ressort une invitation à l'exercice de la pensée critique.

Sur cette base, on peut dire qu'un jeune politiquement engagé, en étant outillé d'une pensée critique et d'une conscience de la faillibilité des jugements, ne saura se limiter à ses propres idées ou croyances lorsqu'il faut imaginer des solutions convenables à un problème donné de la société. Dans la même logique, il ne saura non plus se résoudre à ne considérer, de manière intransigeante, comme vérité absolue que l'unique pensée ou vision du leader de son parti politique. En revanche, il sera prompt à tout remettre en cause en cherchant ce qu'il convient pour l'intérêt général. D'évidence, une telle liberté d'esprit et de conscience est incitative d'une résistance à tout fanatisme aveuglant et tout biais cognitif.

Somme toute, il s'avère indiquer de postuler que l'intolérance politique dont font montre nombre des jeunes congolais les désarme de cette pensée critique et, partant, dévoie leur engagement politique de son objectif des changements de fond et de la transformation sociale. Il en est ainsi d'autant que ce désarmement des jeunes de toute pensée critique annihile leur énergie fécondatrice de ce changement de fond attendu de leur engagement politique. A vrai dire, ce désarmement découle du fait que la servilité, le conformisme idéologique ou la soumission à la mentalité (politique) régnante, auxquels l'intolérance politique donne lieu, constituent un obstacle à l'exercice d'une pensée critique (Desbiens, 1999 : 3-15). Cela s'explique aussi par le fait que l'intolérance traduit un repli, discursif et idéologique, sur soi-même et ce que l'on sait et connaît déjà (Fracchiolla, 2023 : 177-182) de sorte à inhiber toute prise de conscience de sa faillibilité et celle de son autorité morale.

4. Conclusion

Ce papier a analysé l'engagement politique des jeunes dans le contexte politique congolais à partir de l'intolérance politique. En premier lieu, l'analyse s'est appuyée sur la théorie du biais cognitif de confirmation ainsi que sur celle du fanatisme pour mettre en lumière la manière dont cette intolérance politique s'illustre chez nombre des jeunes congolais. Il en est clairement ressorti un portrait des jeunes politiquement intolérants en ce qu'ils sont non enclins aux idées politiques divergentes

et qu'ils n'hésitent pas, des fois, à recourir à la violence pour défendre les positions des leaders de leurs partis politiques. En second lieu, l'analyse a permis de rendre compte du fait que cette intolérance politique désubstantialise l'engagement politique des jeunes congolais de la pensée critique et, par conséquent, le dévoie de son objectif qui s'articule sur un changement de fond et la transformation sociale.

A cet égard, on peut ressortir de cette analyse que l'intolérance politique constitue une tare à l'engagement politique des jeunes. A cet effet, la manière dont cette l'intolérance politique s'est illustrée dans le contexte congolais donne à penser qu'il est difficile, pour les jeunes congolais qui en font preuve, d'être plus imaginatifs des alternatives qu'il convient à la RDC pour sortir de ses crises profondes. De même, dans l'hypothèse d'une intolérance politique, pour paraphraser Kâ Mana (2014 : 91), il est difficile d'envisager une inter-fécondation collective et un agir communautaire, au mieux, un agir collectif, pourtant indispensables pour réussir à changer l'ordre social dans ses ressorts de fond. Partant, l'efficacité et la productivité de cet engagement politique des jeunes requièrent qu'il se fonde sur la tolérance politique comme une valeur démocratique. Cela commande de se distancier des anti-valeurs politiques qui ont longtemps gangrené la classe politique congolaise. Nous pouvons citer, parmi entre autres antivaleurs, le culte de personnalité sur fond de l'irrationalité ; la rigidité ou le dogmatisme politique de nature à occulter toute raison et toute lumière qu'il peut y avoir dans les points de vue divergents ainsi que cette propension à recourir à la violence pour imposer ses idées ou celles de ses leaders politiques.

Tout compte fait, cette réflexion plaide pour un éveil de conscience des jeunes congolais politiquement engagés surtout par le biais des partis politiques ou de toute autre structure à caractère politique. Cet éveil devra passer par une prise de conscience rapide de l'improductivité d'un engagement politique fondé sur l'intolérance politique. C'est à cette condition qu'en tout état de cause, les jeunes pourront mobiliser leur pensée critique pour parvenir à une auto libération de tout biais

cognitif de confirmation ainsi que des démons du fanatisme politique aveuglant et déviant.

Bibliographie

- Brotherton, R. (2015). *Suspicious minds. Why we believe conspiracy theories*, Bloomsbury.
- Boisvert, J. (2015), *Pensée critique : Définition, illustrations et applications*, *Revue québécoise de psychologie*, 36(1), 3-33.
- Carvalo, C. (2022), « Pourquoi les jeunes s'engagent-ils politiquement ? Une analyse comparative en Argentine, au Chili et en Uruguay », in Dabène, O. (dir.), *Amérique latine : l'année politique 2021*, Les Etudes du CERI, n° 259-260, pp.108-122.
- Castel, J.P. (2020), « Fanatisme et tentation de l'absolu », disponible en ligne sur https://philosciences.com/fanatisme-absolu#_ftn6, consulté le 19.10.2024 à 20h00.
- Desbiens, J.-P. (1999), « Le développement d'une pensée critique : un défi éducatif et éthique », In L. Guilbert, J. Boisvert, & N. Ferguson (Éds), *Enseigner et comprendre. Le développement d'une pensée critique*, Sainte-Foy, QC : Les Presses de l'Université Laval, pp. 3-15.
- De Brabandere, L., et Mikolajczak, A. (2009), *Petite philosophie de nos erreurs quotidiennes*, Paris, Groupe Eyrolles.
- De Briey, L. (2017), *Une théorie politique et faillibiliste de la tolérance*, *Raison publique*, N°21, pp. 155-174.
- Douillet, A (2023), Chapitre 1 : la participation politique dans les démocraties représentatives, *Sociologie politique*, 2^e éd, pp. 11-35.
- Ennis R. H. (1991). *Critical thinking: A streamlined conception*, *Teaching Philosophy*, vol. 14, N°1, pp. 5-24.
- Fracchiolla B., « L 'intolérance », in Nolwenn, L.B. et Claudine, M. (2023), *Discours de haine et de radicalisation*, Lyon, éditions ENS, pp.177-182.

- Friedrich Ebert Stiftung (2014), Les jeunes et l'engagement politique : manuel de formation et d'information, Yaoundé, 2024.
- Huisman, P.E. (2019), Le fanatisme est-il toujours le nom de ce que l'on veut diaboliser ? ; *Raison présente*, 212(4), 55-63.
- Institute for Democracy and Electoral Assistance (2016), « La promotion de la participation politique des jeunes au cycle électoral : Points d'entrée des organes de gestion des élections », disponible en ligne sur : <https://www.idea.int/sites/default/files/publications/la-promotion-de-la-participation-politique-des-jeunes-au-cycle-electoral.pdf>, consulté le 24.10.2024 à 10h00.
- Kâ Mana (2014), Pour l'éducation politique des jeunes : l'expérience de Pole Institute, Goma, les Éditions de Pole Institute.
- Larue-Tondeur, J. (2010), Ambivalence et inversions d'intolérance, *La lettre R, Revue de culture et création*, pp.172-178.
- Luck, S. (2008), Entre contestation et participation : l'ambiguïté du rapport au vote des activistes de la gauche libertaire, *Revue française de science politique*, 58(2), 231-256.
- Maba Mambuku (2022), Jeunesse et engagement politique en République démocratique du Congo, Kinshasa, Konrad Adenauer Stiftung.
- Masangana Diamaka, R. (2008), Pouvoir gouverner la République démocratique du Congo : analyse de la problématique du pouvoir politique, Paris, éditions Edilivre.
- Muxel, A. (2018/2), La politique dans la chaîne des générations : quelle place et quelle transmission ? *Revue de l'OFCE*, n°156, pp.29-41.
- Napokou, D.B (2018), La tolérance dans les Etats démocratiques, *Revue Internationale de Philosophie*, pp.48-67.
- Pasquinelli, E., Farina, M., Bedel, A., Casati, R. (2020), Définir et éduquer l'esprit critique, Rapport produit dans le cadre des travaux du Work Package1/Projet EEC- éducation à l'esprit critique (ANR-18-CE28-0018).

- Piron, F. (2013), « Citoyenneté, pensée critique et science. Comment sensibiliser les jeunes aux liens entre ces trois dimensions de la démocratie contemporaine ? », disponible en ligne sur <https://fr.calameo.com/read/002972169b3f1c86ac80b>, consulté le 24.10.2024 à 19h00.
- Taber, C. S., et Lodge, M. (2006). Motivated Skepticism in the Evaluation of Political Beliefs, *American Journal of Political Science*, 50(3), 755-769.
- Tosel, A. (2013), Fraternité(s) et fanatisme(s), *Humanisme*, 299(2), 33-42.
- Vorms, M. (2021), Bayes et les biais. Le « biais de confirmation » en question, *Revue de métaphysique et de morale*, n°4, pp. 567-590.
- Zawadzki, P. (2019), Le fanatisme, significations et métamorphoses. *Raison présente*, 212(4), 65-74.
- Zerhouni, S. (2009), Jeunes et participation politique au Maroc, Rapport de l'IRES.

Initiatives communautaires et rôle des politiques publiques dans la prévention et l'éradication des violences urbaines à Bunia. Cas du phénomène « ULORS »

Hervé-Rex Yalungu Losembe²⁴¹ & Philippe Lobini Liripanga²⁴²

Résumé : La ville de Bunia, Chef-lieu de la Province de l'Ituri à l'Est de la RD. Congo, connaît une forte croissance démographique et nombreuses formes de délinquance chez les jeunes. Parmi les causes, on peut citer la toxicomanie, l'urbanisation rapide de l'environnement social, les conditions de vie difficiles auxquelles beaucoup de familles sont confrontées, les chômages massifs des jeunes, le mouvement incontrôlé des milliers de déplacés qui ont trouvé refuge à Bunia après les atrocités dans les territoires de Djugu et Irumu, l'exode rural et surtout la faible couverture des mesures préventives et dissuasives. Ainsi, apparu le phénomène « Ulor », qui remet en question la sécurité de la population et de leurs biens. D'où, les efforts de la politique publique en imbrication avec celui des multi-acteurs sociaux sont souhaitables. D'abord, ils doivent s'attaquer à la toxicomanie sous toutes ses formes, car elle semble préoccupante chez les jeunes. Ensuite, neutraliser ces « Ulor » conformément aux lois en vigueur. Enfin, de manière holistique, s'engager dans l'accompagnement de ces jeunes en offrant des services de santé mentale, de réintégration sociale, d'accompagnement juridique et financier grâce à l'entrepreneuriat collectif ou individuel afin de les dissuader de se lancer dans la délinquance.

²⁴¹ Chercheur, Licencié en Sciences Sociales Administratives et Politiques, Attaché de Recherche à l'ISP-Bunia, ryalungu@gmail.com

²⁴² Licencié en Sociologie, chercheur Junior à Pole Institute et Assistant à l'ISP-Bunia

1. Introduction

Selon la Commission pour la Prévention du crime et la justice pénale²⁴³, la délinquance urbaine est universelle, mais il ressort des recherches que les schémas de délinquance urbaine sont affectés par la nature des villes et par l'environnement social, économique et géographique dans lequel ils existent. C'est ainsi par exemple que, dans les pays développés, les délits contre les biens sont généralement plus nombreux dans les grandes villes tandis que, dans le monde en développement, ce sont les crimes violents qui sont les plus fréquents²⁴⁴. Quel que soit le niveau de développement social ou économique atteint, plus la population d'une ville est nombreuse et plus le degré de délinquance et de victimisation est élevé, corrélation qui est souvent la plus visible dans les taux d'homicides²⁴⁵. L'emplacement géographique de la ville et le schéma de la délinquance aux alentours influent également, de même que la différence qui caractérise la législation, la culture ou les approches de la délinquance. L'on peut en citer comme exemples les grandes villes situées dans les régions affectées par la traite de personnes, le trafic de drogues et d'autres produits, dans les régions où l'application des lois et la lutte contre la délinquance sont affaiblies par un conflit, la corruption ou d'autres problèmes et les villes où des problèmes spécifiques ont surgi avec l'arrivée de groupes de criminels organisés dans le contexte de mouvements migratoires de caractère plus général. Il existe de nombreuses relations entre les schémas de vie urbaine et les schémas de délinquance. La délinquance économique est habituellement plus commune en ville car c'est là que se trouvent l'activité économique et par conséquent les possibilités qui s'offrent aux délinquants. Les crimes violents peuvent être plus fréquents dans les grandes villes car les

²⁴³ Commission pour la prévention du crime et la justice pénale Seizième session Vienne, 23-27 avril 2007, page 6

²⁴⁴ Louise I. Shelley, *Crime and Modernization: The Impact of Industrialization and Urbanization on Crime* (Carbondale, États-Unis d'Amérique, Southern Illinois University Press, 1981).

²⁴⁵ Voir Ellis et Walsh, op. cit. p. 145-146. Voir également les statistiques criminelles pour la période allant de 1900 à 1974 rassemblées pour 110 pays et 44 grandes villes par Dane Archer et Rosemary Gartner, *Violence and Crime in Cross-National Perspective, 1900-1974* (New Haven, Yale University Press, 1984), p. 116.

facteurs qui y contribuent, comme un environnement social peu favorable, la toxicomanie et la disponibilité d'armes à feu ou d'autres armes y sont généralement plus communs.

C'est dans ce contexte que l'État, via son autorité publique, a pour mission régaliennne d'assurer la sécurité des personnes et de leurs biens. Par conséquent, tout contrevenant doit subir la rigueur de loi, parce que négliger un crime est une action contre l'humanité, une entrave au développement matériel et spirituel de la population²⁴⁶.

Cette étude part du constat sans débat de l'émergence dans la Ville de Bunia de la délinquance urbaine chez les jeunes dénommé « *Ulor* », qui affecte regrettablement la sécurité des individus et de leurs biens. Ce problème social engendre de multiples interrogations et inquiétudes concernant son envergure et son développement. Il est donc crucial de procéder à un examen approfondi afin de saisir les origines, les répercussions et les réponses adéquates pour éradiquer ce phénomène.

1.1. Aperçu sur le contexte de la ville de Bunia et justification de l'étude

Dans un environnement international qui fait face à des enjeux de plus en plus importants en matière de sécurité publique et du bien-être de la population, la Ville de Bunia ne fait pas exception. En effet, après la fin des conflits à connotations identitaires en Ituri et la tranquillité publique observée à 2007, cependant, depuis le début de l'année 2018, cette province a rechuté avec actes de violence caractérisé par des tueries sauvages, des incendies d'habitat, des pillages dans les Territoire de Djugu, Irumu, Mahagi et Mambasa. A cet effet, les populations se sont massivement déplacées vers la Ville de Bunia afin de se protéger. Nombreux de ces déplacés vivent dans les camps se trouvant au quartier de Mudzi-Pela, ainsi que dans des familles d'accueil. Cependant, sans aide consistant et pour leurs survies, nombreux parmi eux sont en situation de rue vivant de la mendicité, de petits boulots mais aussi de vols.

²⁴⁶ Verhagen J., la protection pénale contre les excès du pouvoir et la résistance légitime à l'autorité, Bruxelles, E.Bruylont, 1969, pp.364-365

Par ailleurs, à cause de cette récurrence des conflits en Ituri et ses corolaires, le Président de la République, voulant restaurer la paix et assurer la sécurité des personnes et de leurs biens, a instauré l'état de siège en Ituri et au Nord-Kivu par le biais de son ordonnance n° 21/016 datée du 03 mai 2021. Cette ordonnance, toujours en vigueur dans les deux provinces, substituait les autorités civiles des Entités Territoriales Décentralisées et des Entités Territoriales Déconcentrées par des autorités militaires et policières. Ainsi, depuis le 6 mai 2021, les institutions civiles de la ville de Bunia ont été remplacées par des autorités militaires avec l'instauration de l'état de siège dans l'ensemble de la province. Malgré cette passation de la gouvernance territoriale des civils aux autorités militaires et policières, on observe dans la Ville de Bunia la persistance de l'insécurité se traduisant par des nombreux cas de vols, des viols, des cambriolages, des kidnappings avec réclamation de rançon, de meurtres, d'assassinats armés, de justices populaires, etc. Et, surtout, l'émergence des associations des jeunes délinquants qui s'attaquent et dépouillent la population.

Outre ces situations de sécurité volatile dans les territoires périphériques, sur place dans la Ville de Bunia, une nouvelle forme de délinquance juvénile dénommée « Ulor » fait son apparition. Il s'agit comme on le verra un peu loin, du groupe des jeunes organisés qui s'attaquent aux populations en commettant des dégâts matérielles, physiques et psychologique incroyables. Certains payés pour commettre les délits en terme des règlements des comptes entre tiers, d'autres pour assouvir leurs fantasmes criminels. Cet état de chose crée la psychose et un sentiment d'insécurité à la population. Au point qu'il est osé voire courageux de se promener après 20 heure dans les quartiers comme Hoho, Dele, Marché central de Bunia vers Coopox²⁴⁷, Kindia, Saio, Mudzi-pela, Bankoko, Ngezi, Lumumba et Yambi Yaya au risque d'être dépouillé de ses biens ou subir la loi des machettes pareil aux bœufs à l'abattoir. Il nous a paru impératif d'apporter notre contribution aux idées et approches novatrices pour lutter contre la criminalité urbaine à Bunia.

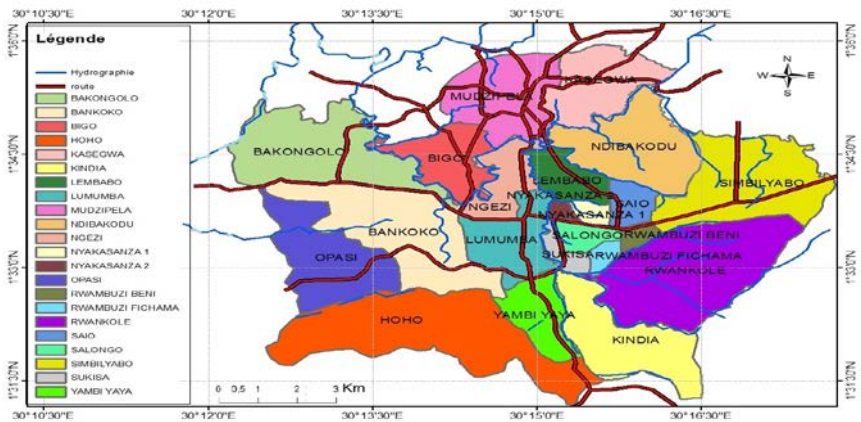
²⁴⁷ Lieu où l'on vend des biens de seconde mains, la plupart sont des biens volés.

2. Méthodologie de recherché

2.1. Milieu d'étude

Notre étude a été menée dans la Ville de Bunia, chef-lieu de la Province de l'Ituri, en République Démocratique du Congo (RDC). Elle se positionne à 29051'00'' de latitude Est-Nord et à 30015'00'' de longitude Est ; son altitude moyenne est de 1250 m et sa pluviosité varie entre 1000 et 1200 mb/an. Elle s'étend sur un glacis dominé par les Monts Bleus dont le sommet culminant à 2460 m (Nyosha, 2010 :5). Sa superficie totale est estimée à 5760 ha, soit 830 km2 ; administrativement, elle est divisée en 24 Quartiers répartis dans 3 Communes (Bunya, Nyakasanza et Shari). Elle a une température qui varie entre 200c et 330c.

Figure 1. Carte de la Ville de Bunia



Source : QGS 2024, modifiée par nous

2.2. Méthode et technique de collecte des données.

Cette étude repose sur une méthode pluridisciplinaire qui intègre des aspects théoriques, des observations et des entrevues sur site. Cela a été possible par le biais de la méthode descriptive, fondée sur une approche empirique.

Les données collectées dans le cadre de la présente étude sont entre autres les données sur la délinquance et la criminalité au niveau des Commissariat et sous-commissariat de la police des communes de Bunia ; les données et informations auprès des ménages ; les données

des autorités politico-administratives des quartiers et communes de Bunia, les données de l'organisations non gouvernementale des défenses de droit de l'homme et les données d'entretiens avec les jeunes délinquants.

Pour mener la collecte des données, trois outils ont été utilisés. Les guides d'entretien ont permis de réaliser des interviews avec les autorités tant politiques que sécuritaire à divers niveaux et quelques « Ulors » appréhendés. La grille d'observation a servi à faire des observations du terrain. En plus, l'analyse documentaire et la prise des notes de terrain ont été mis à profit. La population cible est composée des ménages, des chefs des quartiers et des bourgmestres des communes, des acteurs en charge de la sécurité et défense de droit de l'homme dans la Ville de Bunia. L'échantillonnage concerne neuf quartiers cibles des jeunes Ulors : Hoho, Dele, Yambi yaya, Kindia, Mudzipela, Ngezi, Marché Central, Bankoko et Lumumba. Les ménages choisis habitent ces quartiers reconnus par les autorités comme étant des lieux où l'insécurité est plus élevée et orchestrée par ces jeunes délinquants. Pour déterminer la taille de l'échantillon, on se base sur la formule suivante :

$$n = z^2 \times p (1 - p) / m^2$$

n = taille de l'échantillon, **z** = niveau de confiance selon la loi normale centrée réduite (pour un niveau de confiance de 95%, $z = 1.96$, pour un niveau de confiance de 99%, $z = 2.575$), **p** = proportion estimée de la population qui présente la caractéristique (lorsque inconnue, on utilise $p = 0.5$ ce qui correspond au cas le plus défavorable c'est-à-dire la dispersion la plus grande, **m** = marge d'erreur tolérée (par exemple on veut connaître la proportion réelle à 5% près)

Ainsi notre échantillon se présente dans le tableau ci-après :

Tableau 1: Répartition des enquêtés

Quartiers	Effectif total des ménages ²⁴⁸	ménages enquêtés	Pourcentage (%)	Bourgmestres et chefs de quartiers
Ngezi	386	08	2,07	02
Mudzipela	2 102	43	2,04	02
Yambi	561	12	2,14	02
yaya				
Hoho	1 291	26	2,01	01
Kindia	423	09	2,12	01
bankoko	499	10	2,00	01
Marché	506	11	2,17	01
Central				
Dele	224	05	2,23	01
Lumumba	8 248	166	2,01	01
	14 240	290	2,03	12

Source : Travaux de terrain, Octobre 2024

Au total 290 ménages soit 0,34 % du nombre total (84 344) des ménages des quartiers visités et 12 autorités des communes et quartiers, soit 17,14 % des chefs. Cet échantillon est complété par une liste de personnes ressources investiguées (tableau 2).

Tableau 2 : Répartition des personnes ressources enquêtées

Catégorie socio professionnelle des personnes ressources	Nombre de personnes enquêtées
Agent de la mairie et gouvernorat	02
Membres des ONG de droit de l'homme et société civile	04
Autorités de la police	05
Total	11

Source : Travaux de terrain, Octobre 2024

Au total 11 personnes ressources ont été enquêtées dans la Ville de Bunia.

²⁴⁸ Ces sont les effectifs des ménages reconnus et enregistré au bureau des quartiers mise en notre disposition, cependant il en existé nombreux non encore répertoriés et enregistrés.

Les données collectées lors de la recherche documentaire et des enquêtes de terrain ont été traitées et les résultats analysés grâce à l'analyse de contenu.

2.3. Revues de la littérature

En ce qui concerne les causes de la criminalité, sociologues et psychologues concordent sur le fait qu'elle découle d'individus affectés par un processus de socialisation défectueux²⁴⁹.

Selon Renner M. (1999), les causes de l'insécurité se trouvent dans le développement progressif de la société, de l'économie et de l'environnement qui est de plus en plus caractérisé par une fragmentation et un « tribalisme » accrus, mais également par la mondialisation²⁵⁰.

Quant à d'autres auteurs, ils se sont concentrés sur les politiques et les méthodes en place pour résoudre le problème de la délinquance. Gassin R.²⁵¹ (1994) présente la prévention comme un moyen de prévenir les problèmes. Selon lui, pour éviter la criminalité, il est nécessaire d'établir un schéma de prévention basé sur le type de crime constaté dans un contexte précis.

Selon Ancel M. (1954)², la prévention de l'insécurité ne se limite pas à combattre le caractère antisocial d'une personne, mais implique également de préserver la société dans laquelle elle réside.

Pour Robertshaw R. (1996), la présence de criminalité en milieu urbain est attribuée uniquement au fait que les politiques de transformation nuisent aux États, engendrant par conséquent des difficultés d'adaptation et d'intégration sociale, comme c'est le cas pour l'Afrique du Sud (transition du système Apartheid vers le système démocratie).

²⁴⁹ Koudou Kessie R. (1996), Education et développement moral de l'enfant et l'adolescent, Paris, Harmattan, col.espace culturel, pp.58-59

²⁵⁰ Renner M. (1999), Combat pour la survie : la dégradation de l'environnement, affrontement social, le nouvel âge de l'insécurité, Paris, Nouveaux Horizons, p.9.

²⁵¹ Gassin R. (1994), Criminologie (3^e édition.), Paris, éd. Dalloz (1^e édition 1988), pp. 635-648

3. Fixation terminologique

3.1. Ulors

Les sources étymologiques contactées renseignent « *Ulor* » provient du mot d'origine « alur », une tribu du Territoire de Mahagi, situé dans la province de l'Ituri, qui signifie « audacieux ou courageux ». Pour nous « *Ulor* » est le reflet de préoccupation sécuritaire variée et multisectorielle qui affectent la Province de l'Ituri, en générale et de la ville de Bunia en particulier. Cette horde est constituée entre 3 à 10 jeunes voire plus, âgés de 5 à plus de 30 ans, de sexe confondu, qui agissent ensemble pour mettre leurs cibles en difficulté de se défendre. Toutefois, les plus jeunes servent des pisteurs et les filles attirent les victimes par la séduction sous forme de prostitution, les « *Ulor* » se composent de jeunes en situation de la rue et constamment sous l'emprise des drogues. Leurs motivations s'expliquent par ces deux réalités : *Pour les règlements des comptes* : ils sont sollicités par des personnes qui leur versent de l'argent dans le but d'exécuter des crimes. Il incombe au payeur de déterminer la limite de violence à infliger à son adversaire (intimidation, vols, coup et blessures, viols, meurtres, etc.) ; à chaque type ou intensité de violence correspond un coût spécifique. Il varie entre 1000 FC jusqu'à 50 000 FC, nous appelons cela le « *salaire pour crime* » et *Pour assouvir leurs propres fantasmes criminels* : il se livre à toute sorte d'attaque, que ce soit de jour ou de nuit, muni d'armes blanches.

Ils croient aussi aux superstitions magiques. Ils détiennent des potions magiques (parfum, poudre, bougie rouge, lait de beauté, etc.) qui selon eux les aideraient de supporter les tortures lorsqu'ils sont appréhendés, de dominer leurs victimes et de se volatiliser sans traces ou tout simplement d'être relâchés sans complication. Ils s'estiment que cela marche parfaitement sur observance des prescrits de leurs chefs.

Un jeune ulor a témoigné en ce terme : « *chaque groupe a son chef et les membres n'obéissent qu'à lui. Celui qui manque à notre chef mérite une correction. Et si le chef nous envoie en mission, personne ne peut refuser. C'est lui qui nous donne des poudre et parfum magique. Nous ne savons pas où ils tirent cela mais il nous donne seulement des instruction d'utilisation. Nous prenons aussi des « bangi » ; chanvre ou*

des boissons fortement alcoolisées, pour être sans pitié. C'est un bon métier, car nous nous retrouvons aussi financièrement et faisons face à nos besoins sociaux, le mal c'est seulement quand on est arrêté, on peut même mourir, nous n'avons pas peur car tout métiers a ses risques et on a pas d'autre métiers, si on nous donne des boulots on va laisser » (un jeune « Ulor », âgé de 15 ans appréhendé à la police, présentant des signes de malnutritions avec le corps couvert des plaie dues aux tortures subies ; mais confiant d'en arriver là, par manque des respects aux consignes. Il dit avoir violé une maman ivre alors qu'elle n'en était pas la cible, dans ce cas les gri-gri n'opère pas des miracles).

3.2. Les victimes des « Ulors »

En ce qui concerne les victimes de l'insécurité orchestrée par les « Ulor » dans la ville de Bunia, aucune classe sociale est exemptée. Au-delà des individus ciblés, s'ajoutent souvent les opérateurs économiques, les Shop de transfert d'argent (mobile transfère), les hôtels périphériques et les habitations privées. Les bâtiments publics comme les églises, les mosquées, les écoles et les hôpitaux sont aussi cambriolés.

4. Résultats de recherches

4.1. Les causes de ce phénomène

Il existe de nombreux facteurs. Pour rendre notre travail plus compréhensible, nous les avons regroupés en facteurs globaux ou causes endogènes et les facteurs spécifiques ou causes exogènes.

Pour les facteurs globaux ou causes endogènes, les informations recueillies ont révélé un certain nombre de dysfonctionnements au niveau de la gestion du système de sécurité dans la Ville de Bunia. Il s'agit notamment de l'inefficacité de la politique de l'Etat en matière de création de commissariats et sous-commissariats de police sans accompagnement adéquats en matière de moyens logistiques et humains ; le peu d'implication voire beaucoup de dérapage (justice populaire) des structures locales à la gestion de la sécurité dans la Ville ; la non sensibilisation de la population sur les lois en vigueur ; le

manque d'éclairage public dans tous ces quartiers et l'absence d'approche de gestion des déplacés qui vivent dans la rue.

A cet égard, un officier de la police, sous l'anonymat, a indiqué ceci : *« La Ville de Bunia s'agrandie au jour le jour alors que l'effectif des agents de sécurité ne suit pas ce rythme. Logistiquement nous sommes limités pour mener les interventions. Comment répondre ponctuellement aux besoins de tout le monde ou répondre à un appel de Hoho alors que nous sommes à Ngezi par exemple. Ces malfrats sont aussi malins, parfois ils nous jouent la diversion. Eux même appellent comme victime dans X endroit pour qu'à notre éloignement ils opèrent tranquillement dans des endroits ciblés. Comme nous n'avons pas les mécanismes de triangulation rapide des informations, nous sommes parfois bloqués ».*

Pour une maman de Hoho : *« Nous sommes triplement victimes, d'abord de la part de ces Ulor qui tabassent, volent et violent. Ensuite, les agents des policiers qui rançonnent la population même quand vous avez les pièces d'identité. Pour eux, c'est une infraction de se promener la nuit. Enfin, les jeunes qui disent faire des veillées, ils commettent beaucoup d'actes criminels. Parfois ils font les confusions, s'attaquant aux innocents. »*

Un officier du pouvoir public reconnaît les faiblesses en disant ceci : *« Nous sommes débordés par la question des déplacés. Nous recevons des plaintes qu'ils commettent des bavures notamment des vols et toutes autres formes d'effractions. Il n'y a pas longtemps une maman cinquantenaire a été littéralement violée par ces bandes d'enfant.*

Une victime qui a requis l'anonymat dit : *J'ai été dépouillé de tous ce que j'avais sur moi ; argent, téléphone, souliers, montre, chemise, ceintures et pantalons. Après avoir été roué des coups. Je revenais d'une fête de mariage vers 20 heures où je me dirigeais à Kindia chez moi, quand plusieurs jeunes on surgit de nulle part et commençant à me menacer, c'est une grâce divine que je sois encore vivant, d'autant plus que je repris connaissance sur le lit de l'hôpital.*

Le manque de politique d'encadrement des déplacés à Bunia. Aujourd'hui quelque 1.8 millions de personnes²⁵² en Ituri sont des déplacées dont plus de la moitié sont des enfants. La ville de Bunia accueille dans son quartier Nord de Mudzi-Pela deux camps de déplacés internes : le camp ISP et le camp Kigonze avec environ 16 000 personnes et, à l'extrémité ouest du quartier OPAS, est installé un camp informel appelé Salama abritant environ 2 500 personnes²⁵³. La plupart des déplacés vivent cependant dans des familles d'accueil à Bunia.

Un membre de la société civile dit à ce terme : « *Ces déplacés, surtout les jeunes, vivent souvent des mendicités le long des artères, dormant à pleine lune même dans des cimetières et certains sont initiés par des criminels pour commettre des larcins voire des actes criminels et intégrer les réseaux ou associations des délinquants comme c'est le cas des « Ulor » où la majorité est composée des enfants de la rue dont les déplacés* ».

Quant aux facteurs spécifiques ou causes exogènes, il sied de préciser qu'à son huitième congrès tenu en 1990 à New York (USA) sur la prévention du crime et le traitement des délinquants, selon l'ONU, la pauvreté conduit beaucoup d'individus à la délinquance parce que manquant de moyens ou de ressources nécessaires pour faire face aux besoins vitaux.

Un membre de l'ONG de défense de droit de l'homme dit ceci : « *La situation d'insécurité dans la ville de Bunia est aussi attribuable aux diverses conditions socio-économiques. La misère dans laquelle crouissent plusieurs familles constitue une barrière pour assurer la sécurité des personnes et de leurs biens dans toute la ville et, plus largement, dans toute la société. L'extrême pauvreté des habitants de Bunia est due au chômage et à l'insécurité dans les zones périphériques qui servait des champs et carrière minière. Devant le chômage et la dureté de la vie en Ville, quelques jeunes sont tentés rejoindre les*

²⁵² RD Congo : Situation humanitaire dans la province de l'Ituri - Rapport situation No. 2 : information à retrouver sur : <https://www.unocha.org/publications/report/democratic-republic-congo/rd-congo-situation-humanitaire-dans-la-province-de-lituri-rapport-situation-no-2-25-mars-2024>

²⁵³ REACH. Profile de site : Salama, quartier de OPAS, Bunia. Septembre 2020

groupes criminels. Mais, c'est malheureux car certaines personnes perdent même leurs vies à cause de ça ».

L'élargissement de la Ville de Bunia est un facteur non négligeable. Jadis avec 12 quartiers, aujourd'hui la Ville se subdivise administrativement en 3 communes et 24 quartiers.

Un agent de la Mairie réagit à ce terme : *« La ville n'est plus ce lieu social où cohabitait la différence dans la tolérance. Paradoxalement, la ville de Bunia éclate, peuplée d'habitants venus des divers horizons aux cultures différentes et des objectifs différents, mais tous en quête du bien-être ; alors il y a ceux qui gagnent loyalement leurs vies et il y a ceux qui sont prêts à tout pour réussir. Ainsi naissent des exaspérations et frustration voire des actes d'incivilité qui débouchent aux violences urbaines. Bref, la violence urbaine à Bunia est le résultat du vouloir non seulement s'enrichir rapidement et facilement mais aussi le fruit de la haine viscérale »*

Pour ce chrétien catholique de la paroisse de Nyakasanza : *à Bunia il y a un rythme de vie qui s'accélère à deux vitesses ; les riches qui deviennent de plus en plus riches et de pauvres de plus en plus misérables, ce que connaît la Ville de Bunia ne reste pas sans avoir de conséquences sur la sécurité. Ajouter à cela, l'absence des numéros verts pour appeler secours en cas d'urgence, toutes les artères sans éclairages publics, l'existence au su et au vu des cachettes servant de fumeurs des drogues et toutes autres stupéfiants ; je pense que, l'émergence du phénomène « Ulor » est une expression logique du désordre social et de la faiblesse du pouvoir public.*

Un officier de la police signale dans son commissariat affirme ceci : *Nous enregistrons des plaintes en l'encontre des jeunes délinquants, peu importe comment on les appelle, mais ils sont accusés des coups et blessures volontaires, détention et consommation de drogues, violences et voies de faits et quelques cas de vols, les attaques à mains armées, les meurtres et viols. Souvent alléchés par le luxe apparent du voisinage, qui attisent leurs jalousies et éveille leurs esprits criminels.*

4.2. Synthèse des éléments de diagnostic sur la sécurité dans la Ville de Bunia

Tout au long de l'analyse diagnostique de la sécurité dans la Ville de Bunia, des forces et des faiblesses ont été identifiées. De même, des opportunités et des menaces qui sont hors du système mais qui agissent sur lui ont été relevées. Ces différents éléments de diagnostic se résument dans le tableau ci-après :

Tableau 3 : Synthèse des éléments de diagnostic

Eléments de diagnostic internes au système étudié	Forces	Faiblesses
	- Existence des commissariats et sous commissariat ; - Création de la police de Proximité	services de sécurité sont sous-équipés et ont un effectif de personnel insuffisant
	Organisations fréquentes de patrouilles par les éléments police de Proximité, la police et l'armée	Manque de coordination, retard dans l'intervention et inexistence d'un mécanismes de contact fiable et de redevabilité
Eléments de diagnostic externes au système étudié	Opportunités	Menaces
	Existence d'un plan d'actions en cours sur le plan national en matière de sécurité	Le chômage, la pauvreté, les difficultés familiales et des échecs scolaires
	Existence dans la loi sur la décentralisation en RDC des dispositions qui donnent la possibilité aux communes la création des infrastructures sécuritaires	l'insuffisance d'éclairage public dans la commune La proximité de territoires (DJUGU et IRUMU) en proie aux insécurités et surtout de l'Ouganda qui déverse divers types de stupéfiants qui alcoolise les jeunes

Source : Enquête de terrain, octobre 2024

L'étude des indicateurs de diagnostic internes au système de sécurité révèle que les forces présentes dans ce système de sécurité sont affectées en raison des vulnérabilités déjà présentes. Puisque la majorité

des infrastructures sont sous-équipées en ressources humaines et logistiques. À cela s'ajoute le manque de coordination dans les opérations de patrouilles, retard dans l'intervention en cas des menaces et inexistence d'un mécanisme de contact fiable et de redevabilité. Outre ces éléments de diagnostic internes au système, on observe également des éléments de diagnostic externes au système de sécurité qui découlent des autorités à différents niveaux. Les opportunités sont mises en péril par les menaces qui se manifestent au sein du système en raison d'une politique sociale limitée.

4.3. Les mesures de prévention et de riposte des violences urbaines causées par les « ULOR » à Bunia

4.3.1. Politique publique

Gérer la sécurité signifie donc gérer la complexité. Une complexité qui réside dans l'organisation des réponses à apporter en raison du nombre des intervenants. Il ressort que, d'une part, la répression pose problème et, d'autre part, la prévention échappe aux structures de l'ordre. Depuis longtemps, les différentes autorités qui se sont succédées à la tête de la Ville de Bunia ont cherché à mettre en place des politiques qui luttent, de manière globale et coordonnée, contre la réalité de l'insécurité. Au plan théorique, ces politiques cherchent à optimiser les ressources disponibles pour obtenir les meilleurs résultats mais sur le plan pratique il s'observe beaucoup de défaillances.

Des patrouilles mixtes, nocturnes et diurnes sont souvent organisées et comprennent 5 à 10 éléments de la police et de l'armée. Retenons que « patrouiller » qui signifie "petit détachement d'agents de l'ordre ou de militaires, ayant pour mission de circuler dans certains lieux pour y maintenir ou y rétablir l'ordre et rechercher des malfaiteurs."²⁵⁴ Aux termes de l'article 182 de la Constitution, la mission de protéger les personnes et leurs biens est dévolue à la PNC sous réserve de l'article 187 alinéa 2 de la Constitution qui révèle : "Les forces armées ont pour mission de défendre l'intégrité du territoire national et les frontières. Dans les conditions fixées par la loi, elles participent, en temps de paix,

254 Michaud, Y. (1996) : La violence apprivoisée, Paris, Hachette, pp30-31

au développement économique, social et culturel ainsi qu'à la protection des personnes et de leurs biens"²⁵⁵. Pour assumer convenablement cette mission, la PNC recourt à toute une série des stratégies au rang desquelles la patrouille demeure le moyen le plus courant. Cette stratégie de mitigation de l'insécurité et du maintien de l'ordre, demeure insuffisante pour contenir le phénomène « Ulor », suite à un effectif réduit des forces de l'ordre, ce qui ne met pas fin aux violence dans les quartiers à forte prédominance des bavures de ces bandes des jeunes criminels.

Notons également l'implication des jeunes. Le pouvoir politique en répondant aux principes directeurs des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale dans le contexte du développement et d'un nouvel ordre économique international soulignent que "... la participation communautaire à tous les aspects de la prévention du crime et de la justice pénale doit être encouragée et renforcée", et le Code de conduite des Nations Unies pour les responsables de l'application des lois stipule également que "... tout service chargé de l'application des lois doit être représentatif de la collectivité dans son ensemble, répondre à ses besoins et être responsable devant elle". L'idéal recherché par la politique publique est d'impliquer les jeunes à la sécurité urbaines comme une police communautaire. Il s'agit de faire intervenir la communauté et les structures communautaires, qui sont associées sur la base d'un partenariat à l'identification et à la solution des problèmes liés à la délinquance et aux atteintes à l'ordre public qui affectent les quartiers. La sensibilisation est un mécanisme de prévention souvent mise en œuvre par les politiques publiques pour lutter contre l'insécurité urbaine, étant donné que les causes de la criminalité trouvent leur origine dans le tissu social de la ville. Idéalement, les politiques de prévention se concentrent sur les sensibilisations des jeunes à risque de rejoindre la délinquance et de décourager ces « Ulor » à revenir à la raison. A Bunia, cette sensibilisation se fait souvent à travers des partenariats avec des ONG de défenses de droit de l'homme, les églises, les radios communautaires.

²⁵⁵ Article 187 de la Constitution de 2006 telle que modifiée par la Loi n°11/002 du 20 janvier 2011, portant révision de certains articles de la Constitution de la RDC.

Par ailleurs la répression judiciaire demeure une arme de dissuasion importante que dont fait usage le pouvoir politique à Bunia. Ces délinquants une fois appréhendés sont immédiatement mis hors d'état de nuire et jetés en prison. Une manière de se conformer au principe selon lequel ; tout acte qui viole la norme de droit doit être puni car l'utilité de la punition ou sanction réside dans la prévention tout particulièrement dans l'élaboration des stratégies pour stopper le comportement délictueux²⁵⁶. Bien réprimer ces jeunes « Ulor » est un signe de considération que le pouvoir politique accorde aux victimes.

Soulignons aussi, l'effort dans l'encadrement professionnel des jeunes à risque de rejoindre « Ulor » et ceux qui y sont de se retirer. A cet effet, le pouvoir politique a mis en place des centres de formation professionnelle en automobile, plomberie, menuiserie, maçonnerie, en coupe et couture, au niveau de l'Institut National de Préparation Professionnelle, INPP et d'autres centres partenaires. Néanmoins, la capacité d'accueil et les matériels de formations sont faibles face aux besoins réels.

4.3.2. Réponses communautaire

A l'instar de nombreuses villes de la RDC, les quartiers de Bunia s'organisent collectivement avec la mise en place de groupes de veille de nuit composés des jeunes du quartier pour lutter contre l'insécurité. Les personnes soupçonnées de crime sont fréquemment soumises à la *justice populaire* ; lynchées, aspergées d'essence et brûlées vivement par une foule furieuse. A ce sujet un chef de quartier de Mudzi-pela dit ceci : *Il ne se passe pas un mois sans que des individus soupçonnés de vols ou de sorcellerie ne soient soumis à ce que l'on appelle la "justice populaire". Cependant, quelles sont les motivations des citoyens à se rendre justice eux-mêmes ? il est simple, les jeunes s'indignent du fait que les criminels sont souvent relâchés une fois qu'ils sont arrêtés par la police et reviennent dans la société pour répéter leur criminalité sans pitié, alors il est mieux de les neutraliser définitivement et dissuader les autres à ne pas emboîter le pas.*

²⁵⁶ Lebailly, P. (2002) : La violence des jeunes, Paris, ASH,

5. Préconisation

Plusieurs dispositifs ont été mis en place, tant par le gouvernement que la communauté. Parmi ces mesures figurent les patrouilles permanentes, qu'elles soient nocturnes ou diurnes, le suivi des délinquants, les présentations publiques de criminels, les procès publics du tribunal militaire qui ont contribué à dissuader les Ulors. Les veilles nocturnes des jeunes et la justice populaire. Cependant, cela ne prévient pas l'apparition de phénomènes des délinquants urbains. Nous suggérons en ajout de ces mécanismes, tout en condamnant et interdisant la justice populaire ; L'établissement d'une brigade de Police Spécialisée pour la lutte contre la délinquance chez les jeunes, à l'image de la police de proximité, qui est, hélas, en déclin. L'objectif de cette Police sera d'identifier et appréhender tous les jeunes criminels qui se déplacent sans utilité dans la ville de Bunia, et de manière volontaire ou contraignante, les envoyer dans les centres de formation professionnelle ; de cartographier les secteurs urbains dangereux et y installer les postes de police d'intervention rapide, d'effectuer les démarches d'information, de filature et d'arrestation des soupçonnés. Outre, ces mécanismes, l'Etat congolais devrait restaurer la paix dans les régions en conflit et restaurer l'autorité de l'Etat dans ces dernières pour permettre à ces enfants de regagner leur régions d'origine. Comme mentionné supra, la majorité de ces enfants sont des déplacés ayant fui les atrocités dans les territoires de Djugu et de Mahagi. La restauration de la paix et de l'autorité serait un des leviers majeurs pour limiter tant soit peu, la dynamique de la criminalité urbaine des « Ulors » qui prend de plus en plus une allure inquiétante en ville de Bunia.

Conclusion

L'insécurité est un élément inquiétant et une menace qui affecte considérablement la sécurité et la qualité de vie. Tous les résidents de la ville de Bunia, qu'ils soient autorités politiques et administratives, citoyens, forces de l'ordre, opérateurs économiques ou société civile, doivent collaborer pour assurer son contrôle et sa réduction. Ce phénomène alimente également la dégradation du lien social entre les résidents de Bunia et décourage les opérateurs économiques,

prioritairement visés par ces délinquants, à investir leurs capitaux par peur d'être sabotés par ces jeunes « Ulors » devenus de plus à plus violents. Il ne suffit pas de mettre en place une police spécialisée pour combattre la délinquance des jeunes comme nous l'avions suggérée, il serait aussi nécessaire de renforcer le partenariat entre les citoyens et les autorités, d'inciter les jeunes à suivre des formations qualifiantes qui favorisent leur insertion socio-professionnelle, et d'instaurer une stratégie d'urbanisation (elle tiendra compte de la qualité de la voirie, de lutte contre la toxicomanie, du renforcement de l'éclairage public, du logement et l'adoption d'un plan d'encadrement des déplacés).

Par ailleurs, l'analyse diagnostique a révélé que les autorités en charge de la sécurité expriment leurs difficultés à faire bien leur travail du fait des moyens en leur disposition et des infrastructures non disponibles dans les quartiers. Il apparaît donc un autre défi à relever. Il s'agit de doter les forces de l'ordre et de sécurité d'équipements nécessaires et des moyens humains qu'il faut.

Néanmoins, il est important de reconnaître les limites de cette analyse. En raison de contraintes de temps et de ressources, cette étude ne peut prétendre couvrir tous les aspects de la criminalité urbaine orchestrée par les jeunes dénommés « ULORS » dans la Ville de Bunia de manière exhaustive. Cependant, elle s'efforce de fournir un aperçu approfondi et rigoureux des principaux éléments qui la caractérisent, tout en reconnaissant que d'autres recherches complémentaires pourraient être nécessaires pour une compréhension encore plus holistique.

Bibliographie

- Commission pour la prévention du crime et la justice pénale
Seizième session Vienne, 23-27 avril 2007
- Constitution de 2006 de la Constitution de la RDC. Telle que modifiée par la Loi n°11/002 du 20 janvier 2011
- Domenach C., Gatti-Montain J. (1986), Commune et sécurité, France, les Editions Ouvrière
- Gassin R. (1994), Criminologie (3^e édition.), Paris, éd. Dalloz
- Koudou Kessie R. (1996), Education et développement moral de l'enfant et l'adolescent, Paris, Harmattan, col. Espace culturel,
- Lebailly, P. (2002) : La violence des jeunes, Paris, ASH,

- Louise I. Shelley, Crime and Modernization: The Impact of Industrialization and Urbanization on Crime (Carbondale, États-Unis d'Amérique, Southern Illinois University Press, 1981).
- Michaud, Y. (1996) : La violence apprivoisée, Paris, Hachette
- Neuchatel (1988), théorie pure du Droit, Edition de la baconiere,
- RD Congo : Situation humanitaire dans la province de l'Ituri - Rapport situation No. 2 : information à retrouver sur : <https://www.unocha.org/publications/report/democratic-republic-congo/rd-congo-situation-humanitaire-dans-la-province-de-lituri-rapport-situation-no-2-25-mars-2024>
- Reach. Profile de site (2020), Salama, quartier de OPAS, Bunia. Septembre
- Renner M. (1999), Combat pour la survie : la dégradation de l'environnement, affrontement social, le nouvel âge de l'insécurité, Paris, Nouveaux Horizons,
- Trigeand, (1993), « Sympathie et responsabilité pénale. L'inspiration smithienne » : melanges jean laiguiet, université de Grenoble,
- Verhagen J., (1969).la protection pénale contre les excès du pouvoir et la résistance légitime à l'autorité, Bruxelles, E. Bruylant.

Naufrage du bateau Merdi et séquelles sur les jeunes du littoral du lac Kivu

Ulimwengu Biregeya Bernardin²⁵⁷, Mave Ditsove Francine²⁵⁸ & Hamuli Mpangirwa Emmanuel²⁵⁹

Résumé : Sur la base d'un sondage mené auprès de 178 jeunes œuvrant sur le littoral du lac Kivu, ce papier analyse les retombées du naufrage du bateau Merdi sur leurs activités économiques, ainsi que leur bien-être psychologique et social, trois mois après. Il en résulte une détérioration significative de la stabilité économique des jeunes de Minova, Bweremana, Kitembo, Kituku et Nzulo, avec une perte substantielle de revenus et une très faible capacité à maintenir des projets d'épargne. Psychologiquement, ils souffrent de troubles post-traumatiques dont des insomnies, des cauchemars, et de l'anxiété. Ces symptômes attestent de l'impact profond du naufrage sur leur santé mentale, et la nécessité d'interventions psychosociales ciblées. Socialement, cette tragédie a entraîné des pertes humaines significatives de marchands et a affecté les relations interpersonnelles, au point d'entraîner l'isolement social. Pour cela, des stratégies intégrées et inclusives sont essentielles pour prévenir mais aussi atténuer les effets de probables catastrophes nautiques dans les zones riveraines du lac Kivu affectées par cette tragédie.

Mots-clés : Kivu, naufrage, Merdi, jeunesse, séquelles

Contexte

Sachant que nul ne saurait se tirer indemne d'une catastrophe vécue, et que les conséquences n'affectent pas seulement des personnes de façon individuelle mais aussi de façon collective, il est important de réfléchir non seulement sur les conséquences mais aussi sur l'avenir de la prévention, la préparation et la gestion des catastrophes dont font partie les naufrages. Non sans raison, la Fédération Internationale de la Croix-

²⁵⁷ Master in Development Studies, Chef de travaux à l'Université Catholique la Sapiencia de Goma.

²⁵⁸ Religieuse des Sœurs de l'instruction chrétienne, licenciée en Psychologie clinique, Assistante à l'Université Catholique la Sapiencia de Goma.

²⁵⁹ Master en Sciences de gestion, Assistant à l'Université Catholique la Sapiencia de Goma.

Rouge (FICR) affirme que dans un monde multi-aléas, nous devons prévenir ce que nous pouvons et nous préparer à tout le reste (FICR, 2023). Néanmoins, le quotidien naval sur le lac Kivu révèle plutôt que nous ne prévenons pas assez ce que nous pouvons, nous contentant de gérer les conséquences néfastes !

En fait, le jeudi 3 octobre 2024 est un jour funeste gravé dans les mémoires des habitants de la ville de Goma et plusieurs bourgades situées autour des rives du majestueux lac Kivu. L'eau qui est dit être la vie, se transforma en mort ce matin-là, aux alentours de dix heures, lorsque le bateau « Merveille de Dieu » (Merdi), qui transportait des passagers et des marchandises, sombra tragiquement à quelques encablures du marché de Kituku, à Goma. Cette catastrophe, parmi les plus dévastatrices que la ville de Goma ait connues, a occasionné la disparition de vies humaines, avec des estimations de 278 passagers pour certains, 450 pour d'autres, et 700 pour d'autres encore, vu que le manifeste n'aurait pas été retrouvé. Alors que le bilan officiel rapporta 30 décès et 80 rescapés sans pour autant préciser le nombre de disparus, la société civile du Groupement Mupfunyi-Shanga et celle de la cité de Minova, recensèrent un total de 163 personnes disparues de ces contrées, principalement des commerçants.

Cette tragédie survint au lendemain d'une autre, toujours sur le lac Kivu, le mercredi 2 octobre 2024. Une pirogue motorisée avait coulé vers 17h. Les victimes quittaient Mukwidja, en Groupement Mbinga et se rendaient aux marchés de Luhihi et Katana. Le 1er décembre 2024, le bateau Safina prit feu en pleine navigation, près de la localité de Ishungu au Sud-Kivu, pendant qu'il quittait Goma pour Bukavu. Heureusement que les passagers en sortirent sains et saufs grâce au système anti-incendie de la vedette Ihusi qui venait de Bukavu. Le 19 décembre 2024, tout près du marché de Kituku, des témoins affirment avoir aperçu, vers 10 heures, un gros reptile marin qui serait à la base du naufrage des embarcations. Cet ensemble d'événements successifs accentue un sentiment de vulnérabilité dans un contexte de guerre où le lac est l'unique voie de déplacement de Goma vers Bukavu et vers toutes les contrées riveraines du lac Kivu, suite à l'impraticabilité de la route nationale numéro 2 suite aux conflits armés.

Curieusement, la liste de naufragés en faveur desquelles Monseigneur l'Evêque de Goma dit une messe de suffrage le 14 décembre 2024 dans la concession des Pères Carraciolini à Kyeshero fait état de 286 naufragés catholiques (Kizito, 2024). Ceux-ci étaient à 59% des femmes. Si à eux seuls, les catholiques constituaient une telle proportion, l'on perçoit à quel point le nombre aurait suffisamment été sous-estimé. Dans une certaine mesure, les jeunes entreprenant sur les rives du lac Kivu, en particulier ceux de Kituku/Kyeshero, Nzulo, Minova, Bweremana et Kitembo/Muchibwe, seraient sensiblement affectés par ces tragédies. Au fait, étant souvent engagés dans des activités liées à l'exploitation du lac, ils y entreprennent comme pêcheurs, petits commerçants, transporteurs de marchandises, armateurs, matelots ou commissionnaires. Dans un contexte de sous-emploi, ces métiers informels constituent une bouffée d'oxygène pour leur résilience. Cependant, suite à la disparition d'un nombre considérable de marchands lors du naufrage du Merdi, la situation des jeunes s'est précarisée davantage.

Problématique

Il va de soi qu'une disparition soudaine de clients et de partenaires commerciaux peut avoir eu des répercussions immédiates, rendant difficiles les conditions de vie. Raison pour laquelle cette étude se propose d'aborder l'impact du naufrage du Merdi sur ces jeunes entrepreneurs, explorant les conséquences psychologiques, sociales et économiques de cette tragédie sur leur vie quotidienne. L'objectif est de comprendre comment ces jeunes, déjà en proie à une précarité et à une instabilité d'emploi, font face à cette calamité. Pour ce faire, nous adoptons une approche pluridimensionnelle pour identifier les principaux facteurs de vulnérabilité qui fragilisent ces jeunes.

Selon le Plan d'organisation de secours en cas de catastrophe (Plan ORSEC), parmi les catastrophes ayant frappé la RDC, il y a lieu de citer : les éruptions volcaniques (Goma) ; les inondations (Mbandaka, Kabalo, Bukama, Malemba Nkulu, Kinshasa, Kindu), le séisme (Bukavu), des accidents de circulation (crash d'avions, déraillement de train, naufrages des bateaux, accidents routiers), les troubles sociopolitiques, les troubles post électoraux, la guerre, les conflits armés, l'incendie d'un camion-citerne à Sange (territoire d'Uvira),

épidémies (Ebola, Cholera, Méningite, Rougeole)... (Gouvernement, 2012)

Pratiquement, des événements traumatiques peuvent entraîner des problèmes de santé mentale, des difficultés sociales et des impacts économiques. Sur le plan psychologique, les jeunes qui avaient été exposés à des catastrophes, comme le naufrage du Costa Concordia, présentaient souvent des symptômes de stress post-traumatique : insomnies, dépressions, agoraphobie, perte de confiance en soi, culpabilité, terreur des transports, de l'eau... (Mallevouë, 2013). C'est dans ce sens qu'une étude sur les adolescents de Lac-Mégantic avait révélé que les jeunes adolescents exposés au désastre étaient significativement plus nombreux à constater une diminution de la qualité de vie dans leur communauté (12,9 %), à présenter une estime de soi et un niveau de résilience plus faibles, ainsi qu'à éprouver des problèmes psychologiques, dont des manifestations de stress post-traumatique (15,6 %) et des pensées suicidaires (38,9 %) (Pouliot Eve, 2021).

En plus de cela, les catastrophes entraînent souvent des pertes économiques pour les familles, limitant l'accès à l'éducation et aux opportunités d'emploi pour les jeunes (Alejandro et al., 2010). Suite à cela, les jeunes peuvent faire face à des coûts médicaux et psychologiques élevés, au point d'aggraver leur situation économique (Salter et al., 2008). Et bien que les conséquences soient souvent négatives, certaines interventions précoces peuvent atténuer ces effets et favoriser la résilience chez les jeunes touchés par des naufrages (Gil-Rivas, 2013).

Différemment des affirmations précédentes, une autre source indique que le naufrage du « Joola » avait plutôt fait près de 1 800 morts sur environ 1 900 passagers à bord. Le rapport d'enquête révéla plusieurs causes : la surcharge du navire au-delà de sa capacité maximale, rendant sa stabilité précaire, des conditions météorologiques défavorables qui ont aggravé la situation, des erreurs humaines dans la gestion du navire et une mauvaise communication de l'équipage. De plus, des problèmes techniques, comme l'insuffisance des équipements de sauvetage et des défaillances dans les systèmes de pompage et de communication, avaient retardé les secours. Pour éviter la répétition de telles tragédies

et garantir une meilleure sécurité pour les passagers, ce rapport recommanda de renforcer les contrôles de sécurité, de former l'équipage et les passagers aux procédures d'urgence, de moderniser les équipements de sauvetage, et d'améliorer la gestion des risques ainsi que les réformes institutionnelles pour mieux superviser le secteur maritime (Commission d'enquête technique sur les causes du naufrage du "Joola", 04 Novembre 2002).

Dans Les naufrages célèbres, Frédéric Zurcher et Élie-Philippe Margollé, s'attellant notamment aux tristes cas du Titanic (le 14 avril 1912) ayant fait environ 1520 morts et 705 rescapés, du Vasa (1628) avec 30 morts et 970 sauvés, du Lusitania (1915) ayant causé 1198 morts et 761 survivants, du Méduse (1816) qui a entraîné 150 morts et 63 rescapés, et de l'Andrea Doria (1956) qui fit 46 morts et 1660 survivants, rappellent que ces catastrophes ont causé des pertes humaines et matérielles tragiques (Margollé, 1877). À cela s'ajoute le triste naufrage nommé « Joola » qui eut lieu au Sénégal le 26 septembre 2002, faisant près de 2000 morts, lorsqu'un ferry reliant Ziguinchor à Dakar se retournait au large de la Gambie (Monde, 2022).

Notons que ces tristes occasions mirent en lumière de graves failles dans la conception, la gestion et la sécurité des navires. Par la suite, ces catastrophes entraînèrent des réformes majeures, par exemple, l'amélioration des normes de sécurité en mer (après le Titanic, il fut initié la Convention internationale de 1974 pour la sauvegarde de la vie humaine en mer), l'instauration de tests rigoureux de stabilité pour les navires (après le Vasa), et le renforcement des protocoles de communication et de navigation en conditions difficiles (après l'Andrea Doria). En outre, ces naufrages ont conduit à une meilleure gestion des situations d'urgence, l'introduction de lois sur le transport de munitions pendant la guerre et l'optimisation des systèmes de sauvetage, transformant ainsi la sécurité maritime à travers les siècles (Margollé, 1877). Ce qui, en principe, devait inspirer, en matière aussi bien de prévention, de préparation que de gestion des catastrophes.

La situation en RDC ne semble pas si différente de celle précédemment décrite. Il n'y a pas longtemps, des chercheurs ont, sur la base d'une expérience faite sur le fleuve Congo, fait remarquer ce qui suit :

(...) les causes réelles des naufrages sont plutôt structurelles que dues aux erreurs circonstancielles commises par des individus: il n'existe pas d'alternative réaliste face à la demande toujours croissante ; l'envergure que le phénomène a prise rend la professionnalisation du personnel indispensable, qui devrait se faire en valorisant les connaissances et les compétences locales ; le développement d'une conscience professionnelle responsable permettra de lutter contre la négligence et la banalisation du risque, tout comme une gestion professionnelle de l'embarcation permettra d'éviter son instabilité; la principale cause des naufrages étant la précarité économique : les passagers et les équipages vivent au jour le jour et ne peuvent pas se permettre d'attendre. (Peter Lambertz, 2024)

Bien que ne disposant pas du rapport d'enquête du naufrage du MV Merdi, ce qui est ci-haut affirmé ne paraît pas tellement différent des commentaires faits par le commun des mortels. La surcharge entraînée par le fait qu'il n'y avait qu'un seul bateau disponible et non deux comme d'habitude à Minova ce jour-là, suite à la fermeture de la route, avait fait que passagers et marchandises soient chargés à outrance, au point de causer le déséquilibre de l'embarcation. Toutefois, la responsabilité aussi bien du propriétaire que celle des agents commis au contrôle de conformité des embarcations fait poser des questions sans réponse. Pour cette étude, seul l'impact sur les activités entrepreneuriales des jeunes a été pris en compte.

Pour tirer leçon de ces crises, nous nous référons à la conception sino-japonaise du mot « crise ». Ces derniers voient en toute crise, à la fois un danger et une opportunité. C'est pourquoi « le mot "crise" en Chinois est représenté par deux idéogrammes ["Wei" (danger) et "Ji" (opportunité)]. Il y a toujours dans une crise la possibilité de changer, de s'ouvrir à autre chose, d'en comprendre les causes et d'essayer d'en tirer les conséquences. Elle peut être une prise de conscience qui nous permet de vivre autrement, tant au niveau individuel que collectif » (Lenoir, s.d.). Néanmoins, face à l'une des décisions ayant résulté du naufrage du Merdi, le fait d'exiger qu'il n'y ait plus des voyages nocturnes fait poser la question de savoir si c'est l'obscurité qui avait entraîné la catastrophe ! Positivement, il est intéressant que le port de gilets de sauvetage a été rendu obligatoire à chaque passager. Nonobstant, certains passagers donnent l'impression de faire le port par formalité, pour éviter des sanctions qui seraient infligées par les agents

de l'État. C'est en ce sens qu'il est fréquent d'entendre, lorsqu'on est à bord d'un bateau, des personnes, même parmi des membres de l'équipage, dire : « vala gilet, ba agents ya DGM basitufunge » (c.à.d : porte le gilet de sauvetage, de peur que les agents de la DGM ne nous sanctionnent). Ce qui révèle que ce port n'est pas fonction d'une conviction de protection personnelle, mais plutôt d'une simple formalité.

Pourtant, le Code de la navigation intérieure de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale et de la RDC (CEMAC, 17 Décembre 1999) impose des normes relatives à la conception et à l'entretien des embarcations, qui doivent être régulièrement inspectées et adaptées aux conditions de navigation. De plus, il y est souligné que les opérateurs doivent garantir la présence d'équipements de sécurité appropriés, tels que des gilets de sauvetage, et veiller à la formation continue des membres d'équipage, en particulier en matière de gestion des urgences et de sauvetage. Il y est enfin précisé que la responsabilité de la sécurité des passagers incombe pleinement à l'opérateur, qui doit également souscrire à une couverture d'assurance adéquate pour garantir une indemnisation en cas d'accident. Était-ce le cas pour le *Merdi* ? Dieu seul sait !

Retenons que les naufrages survenus en RDC ne sont rarement documentés que par des articles de presse. Les chercheurs ne semblent pas s'intéresser aussi bien sur les causes que sur les conséquences de ces tragédies. Bien que n'étendant pas son champ à l'ensemble des familles qui ont perdu les leurs, la présente étude s'intéresse particulièrement aux jeunes s'investissant dans des activités génératrices de revenu au bord et sur le lac Kivu, au niveau de 5 sites. Son originalité réside dans le fait que l'analyse des retombées psychosocio-économiques du naufrage du bateau *Merdi* débouche sur des propositions pratiques visant non seulement à prévenir, mais aussi à préparer, à mieux gérer les cas de naufrages et ainsi contribuer au rétablissement progressif et durable des survivants de ce genre de catastrophes sur le lac Kivu.

Méthodologie

De façon générale, cette investigation porte sur la population entreprenant sur et autour du lac Kivu. Quant à la cible, il s'agit de la population jeune, c'est-à-dire, celle âgée de 14 à 35 ans dont les activités de survie s'organisent sur le littoral, notamment, au niveau de Kituku/Kyeshero, Nzulo, Bweremena, Minova et Kitembo/Muchibwe. L'échantillon est stratifié d'au moins 12 jeunes par site. Vu que Minova, Bweremana et Kitembo sont supposés avoir plus de victimes dans ce naufrage, ces entités terminus a quo (points de départ de la triste embarcation) ont le plus été représentés dans l'échantillon que Kituku (terminus ad quem, c'est-à-dire, point d'arrivée) et Nzulo qui ne reçoit que des pirogues motorisées et non motorisées venant de Minova et d'ailleurs.

Ce sondage a été fait au moyen d'un questionnaire dont la première section socio-démographique portait sur l'âge, le sexe, le niveau d'étude, le statut professionnel, le lieu de résidence, et le statut de personne déplacée interne ou pas. La deuxième section était économique et a collecté des données se reportant à l'activité exercée avant le naufrage du Merdi, au fait d'avoir changé d'activité ou cessé de travailler depuis le naufrage, le pourquoi du changement d'activité, la stabilité financière avant le naufrage, la baisse du revenu depuis le naufrage, la possibilité de nouvelles opportunités à la suite du naufrage, l'affiliation à une association villageoise d'épargne et de crédit avant et après le naufrage, et la capacité d'épargner avant et après le naufrage. La troisième section est psychologique, avec un focus sur la survenue d'insomnies, de cauchemars, d'inquiétudes, de palpitations, de nausées, de tremblements injustifiés, de nervosité, de distraction, de maux de tête et de maux de ventre. La quatrième section à caractère social s'intéresse aux personnes perdues dans le naufrage, au changement dans les relations sociales, et la modification des relations avec sa famille. Enfin, la cinquième section se reporte aux mécanismes de résilience, cherchant à savoir si l'informateur a modifié son comportement en ce qui concerne les voyages en bateau, l'avis sur la cause du naufrage, le moyen de déplacement préféré pour ses voyages lacustres, ce qu'il conviendrait de faire pour améliorer la sécurité des transports sur le lac Kivu, et la part des jeunes dans la gestion des conséquences du naufrage du Merdi.

En guise de préparation immédiate, cinq enquêteurs ont été conviés à une séance de travail consistant à leur expliquer l'objectif du sondage, l'exploitation du questionnaire, pour se rassurer qu'ils le comprennent et qu'ils sont en mesure de l'administrer en Kiswahili local. Après cela, ils ont fait un exercice de face-à-face en binôme, avant d'être répartis pour procéder à l'enquête proprement dite. Le sondage a été fait via un entretien directif avec les répondants en face-à-face pour chaque site, du 27 novembre 2024 au 3 décembre 2024, soit trois mois après le désastre.

Les données collectées ont été saisies, nettoyées puis analysées sous SPSS et Excel pour en tirer des statistiques descriptives et inférentielles pour, d'une part, décrire les retombées et la perception du naufrage du Merdi, et pour d'autre part, analyser ce que les jeunes pensent de l'avant et l'après-naufrage, au regard de leurs propres activités génératrices de revenu et leur qualité de vie à la suite de ce sinistre. Lorsque la valeur de la probabilité calculée à un degré de liberté quelconque et à un seuil de confiance de 5% (0,05), il est conclu à une association significative entre la variable explicative (la perte d'un être cher) et celle expliquée (la retombée sociale, psychologique et économique du naufrage du Merdi). La participation au sondage était volontaire et libre, à la suite de l'explication de la visée de l'étude, les informations recherchées, la procédure de collecte et la promesse de confidentialité.

Constats

Cette section présente les caractéristiques socio-démographiques des jeunes ayant participé au sondage. En même temps, il y est décrit les conséquences économiques, psychologiques et sociales de la tragédie connue par le MV Merdi, sur les jeunes.

Caractéristiques socio-démographiques des participants

Au niveau de ce point, sont décrits l'âge, le sexe, le niveau d'étude, la profession et le lieu où résident les jeunes qui ont participé à cette étude. Il en ressort que plus de la moitié des jeunes interrogés (53,9%) sont âgés de 18 à 25 ans ; avec une majorité de femmes (58,4%). 28,1 % des répondants ont moins de 18 ans et 18,0 % sont dans la tranche de 26 à 35 ans (18%). Le niveau d'instruction est majoritairement faible, avec 46,1% n'ayant qu'un niveau primaire, 29,2 %, le secondaire, et

seulement 2,2% ayant atteint l'enseignement supérieur. Ce qui, logiquement, limite les opportunités de rétablissement économique. Les professions dominantes incluent les commerçants (30,3%) et les transporteurs (23,6%). Cela atteste d'une forte dépendance économique vis-à-vis du lac Kivu. Le lieu de résidence des répondants montre une grande concentration dans la cité de Minova (37,1 %), suivie par Kitembo/Muchibwe (29,2 %). Kituku/Kyeshero (15,7 %), Bweremana (11,2 %) et Nzulo (6,7%) sont moins représentées.

Séquelles économiques

Ici sont analysés les résultats indiquant les activités exercées par les répondants avant le naufrage du Merdi, le fait d'avoir changé d'activité à la suite du naufrage, l'impact de ce naufrage sur les activités, la situation financière avant et après le naufrage, l'adhésion à une association villageoise d'épargne et de crédit avant et après le naufrage, la capacité d'épargne avant et après le naufrage, et la comparaison des moyennes.

Parmi les 178 participants, les transporteurs de marchandises constituent le groupe le plus important avec 27,0%, suivis de petits commerçants (20,2%) et les matelots (18,0%). Les pêcheurs représentent 15,7%, tandis que d'autres activités, comme celles des commissionnaires et pousse-pousseurs, sont moins fréquentes, totalisant seulement 19,1 %. Trois mois après le naufrage, une majorité écrasante de 85,4% indique n'avoir pas changé d'activité à la suite du naufrage. Seuls 14,6% ont changé d'activité. Cette répartition atteste d'une rareté de possibilités. En effet, faute de diversité de voies de déplacement de Goma vers les villages riverains du lac Kivu, suite à la guerre, les possibilités entrepreneuriales sont sensiblement réduites.

La moitié des répondants (50,0%) signalent un impact direct du naufrage sur leurs affaires. Près du tiers (30,8%) disent avoir difficile à reprendre leurs activités ; ce qui indique des effets persistants de ce naufrage. De plus, 11,5% disent avoir subi une perte de capital, tandis que 7,7% évoquent que leurs clients ou patrons ont péri dans ce naufrage. D'où la nécessité d'un soutien à ces jeunes acteurs économiques touchés, afin de favoriser leur rétablissement dans un contexte déjà rendu vulnérable par les conflits armés. Financièrement, 51,7% se considéraient en situation financière stable, tandis que 48,3%

ne partageaient pas ce sentiment. Cette répartition presque équilibrée révèle que, même si une majorité avait une certaine stabilité économique avant le naufrage, une proportion significative de la population était déjà confrontée à de sérieux défis financiers suite aux effets de la guerre du M23 qui fait que bon nombre d'habitants n'ont pas accès à leurs champs qui, pourtant, constituent leur principale source de revenu et de subsistance.

Trois quarts des jeunes (75,8%) affirment avoir changé ou cessé les activités qu'ils exerçaient avant le naufrage, tandis qu'environ le quart (24,2%) n'ont pas du tout opéré de changement d'activité. Le fait que trois jeunes sur quatre ont changé ou cessé d'exercer leurs activités habituelles d'avant le naufrage, cela révèle le poids considérable de ce drame sur le quotidien entrepreneurial des jeunes. De ce qui précède résulte qu'une large majorité de jeunes entreprenant sur le littoral du lac Kivu ont encore difficile à se ressaisir des effets néfastes du naufrage du Merdi qui, soit, leur a fait perdre des proches, des clients, des patrons soit des collaborateurs professionnels sur qui ils comptaient. Ce qui les met en danger de délinquance dans un contexte de multiplicité de forces et groupes armés.

Parmi les 135 participants ayant signalé une diminution de leur revenu, 37,8% indiquent une baisse de moins de 20%, tandis que 35,6% parlent d'une réduction comprise entre 20 et 50%. Enfin, 26,7% subissent une chute de plus de 50% de leur revenu. Ces résultats prouvent que la majorité des jeunes entreprenant sur le littoral est financièrement affectée par ce naufrage, bien que l'ampleur de la baisse varie.

Après le naufrage, seuls 12,4% d'enquêtés ont trouvé une nouvelle source de revenu, tandis qu'une écrasante majorité de 87,6% n'a pas pu en avoir. Cette situation illustre la difficulté rencontrée par les jeunes pour s'adapter économiquement après ce tragique naufrage. Depuis le naufrage du bateau Merdi, parmi les nouvelles sources de revenus adoptées, il y a la vente de vêtements qui est la principale nouvelle activité pour 54,5% des participants. Suivent le transport de marchandises à bord des pirogues (18,2%) et les activités agricoles (27,3%). Ces résultats démontrent une tentative de diversification des moyens de subsistance afin de faire face aux pertes économiques causées par le naufrage.

Au sujet de l'appartenance ou l'adhésion à une Association villageoise d'épargne et de crédit avant le naufrage du bateau Merdi, 70,8% en étaient membres. Cette majorité significative indique une forte volonté d'épargne et de solidarité parmi ces jeunes. Ce qui indique que ces jeunes avaient accès à des ressources financières qui pouvaient les aider à faire face à des imprévus économiques. Il s'observe qu'après le naufrage, seul le tiers des jeunes interrogés (33,7%) sont membres d'une association villageoise d'épargne et de crédit, tandis que 66,3% ne le sont pas. Cette diminution sensible par rapport aux 70,8% de membres avant le naufrage indique un affaiblissement de la participation de l'ordre de 37,1% à ces structures communautaires de solidarité et d'épargne, suite au changement ou à la cessation des activités et à la diminution du revenu.

Concernant l'épargne pour un projet futur avant le naufrage, 55,1% des répondants avaient une épargne dédiée à un projet futur, tandis que 44,9% n'en avaient pas. Après le naufrage, seuls 24,7% disent être en mesure d'épargner pour un projet futur, tandis que les trois quarts (75,3%) n'en ont pas la possibilité. Cette chute remarquable par rapport aux 55,1% d'épargnants avant le naufrage souligne l'impact dévastateur du naufrage du Merdi sur la capacité économique des jeunes sondés. Ce qui revient à dire que ces jeunes se reconstituent encore, si bien qu'ils ne pensent qu'en fonction du court-terme, en attendant qu'ils reconstituent leur capacité financière.

Pour apprécier l'impact économique du naufrage du Merdi sur les jeunes, les moyennes sont ci-dessous calculées pour les membres des associations villageoises d'épargne et de crédit, afin de vérifier la différence entre la situation d'avant et celle d'après le naufrage, sur la capacité des jeunes à épargner. Ainsi, la comparaison des moyennes de groupe des membres des AVEC avant et après le naufrage fait constater qu'à l'inter-groupes, la somme des carrés est de 8,347. Cela indique une variance entre les moyennes des groupes (avant et après le naufrage). Etant donné que la somme des carrés élevée, cela révèle que les moyennes des groupes sont plus éloignées les unes des autres. À l'intragroupes, la valeur est de 31,429. Cela représente la variance à l'intérieur des groupes (la variation des données au sein de chaque groupe avant et après le naufrage). Plus cette valeur est élevée, plus la variabilité au sein des groupes est grande. Les résultats de ce test

d'ANOVA signifient qu'il existe une différence statistiquement significative entre les moyennes des groupes avant et après le naufrage. Le score F de 46,742 et la valeur de p de 0,000 attestent qu'il est très peu probable que cette différence soit due au hasard. Il y a donc un effet réel du naufrage sur l'appartenance à une AVEC. Donc, le naufrage du Mardi a considérablement baissé le nombre des membres des AVEC.

Pour ce qui est de la possibilité d'épargner, il résulte qu'à l'inter-groupes, la valeur issue du test est de 5,650. Cela indique qu'il y a une certaine différence entre les groupes, mais que la variance est plus faible que dans le cas précédent. À l'intragroupes, la valeur observée est de 27,473 ; donc, la dispersion des données au sein de chaque groupe avant et après le naufrage est importante, mais elle est moins importante que la variance intra-groupe dans le premier cas. Le score F est de 36,196. Étant donné qu'il est élevé, cela revient à dire que la variance entre les groupes est beaucoup plus importante que la variance à l'intérieur des groupes. Ce qui implique qu'il existe une différence significative entre les groupes avant et après le naufrage du bateau Mardi.

Somme toute, les résultats de cette analyse ANOVA montrent qu'il existe une différence statistiquement significative dans les moyennes des enquêtés ayant la possibilité d'épargner avant et après le naufrage du Mardi. Le score F élevé (36,196) et la valeur de p très faible (0,000) signifient qu'il est très peu probable que cette différence soit due au hasard. Cela indique qu'il y a un effet réel du naufrage sur la capacité des jeunes enquêtés à épargner.

Séquelles psychologiques

L'impact psychologique inclue ici la survenue de troubles de sommeil, d'inquiétudes, de palpitations, de nausées, de tremblements injustifiés, de nervosité, de distraction, de maux de tête, et de maux de ventre.

Au sujet des symptômes psychologiques dont souffrent les jeunes ayant participé à ce sondage, les plus fréquents sont notamment, par ordre de fréquence : les insomnies, avec 76,4% disant en souffrir. Cela implique que le naufrage du Mardi a eu un fort impact sur le sommeil des participants. Pour ce qui est de la survenue des cauchemars, 75,3% en ont fait état. Ceci est également très répandu, ce qui peut être un symptôme lié au stress post-traumatique ou à l'anxiété liée au naufrage.

Vient ensuite la survenue des inquiétudes, frappant 46,1% qui ont mentionné éprouver de l'inquiétude de temps en temps. Pour ainsi dire, près de la moitié des jeunes ayant participé à l'enquête se sentent préoccupés de leur présent et leur avenir. Ce qui peut refléter une anxiété persistante après un événement traumatique tel qu'un naufrage. Par ailleurs, la nervosité frappe 62,9% d'entre eux. Cela indique une inquiétude et une agitation importantes, fréquemment observées après un événement traumatique tel qu'un naufrage et la perte de collaborateurs sur lesquels quelqu'un compte pour l'avenir de ses activités génératrices de revenu. Pour ce qui est des maux de tête, ce sont 58,4% qui ont rapporté en avoir de temps en temps. Ce symptôme est lui-même souvent lié au stress et à l'anxiété. Soulignons que les symptômes tels que les tremblements et les nausées sont moins fréquents parmi les jeunes sondés.

Remarquons enfin que ces symptômes pourraient nécessiter une attention particulière, notamment sous forme de suivi psychologique ou de soutien pour gérer les effets du traumatisme résultant de la tragédie du naufrage du bateau *Merdi*, vu que ces conséquences pourraient affecter profondément la qualité de vie des individus et de l'ensemble des communautés affectés.

Séquelles sociales

L'impact social se vérifie ici au moyen des indicateurs tels que la perte d'un être cher dans le naufrage, le changement survenu dans les relations sociales, et la manifestation de ces changements.

Le naufrage du bateau *Merdi* a causé la perte de nombreux proches parmi les répondants, avec 24,7% ayant perdu un ami et 20,2% un parent ou un époux. Les pertes touchent également des voisins (9,0%), des collaborateurs (13,5%) et des clients ou patrons (12,4%). Cette répartition illustre l'impact social tragique de cet événement, affectant non seulement les familles immédiates mais aussi le tissu social plus large de la communauté.

Pour cela, 43,3% des répondants ont constaté un changement dans leurs relations sociales depuis le naufrage, tandis que ce n'est pas le cas pour 56,7%. Cette quasi-égalité implique que bien que certains aient ressenti des impacts notables sur leurs interactions sociales, une majorité a pu

maintenir ses relations plus ou moins à la normale. Parmi ceux qui ont noté des changements, 51,9% évoquent un isolement social, tandis que 40,3% rapportent des conflits. Seuls 14,6% des répondants ont observé des modifications dans leurs relations familiales après le naufrage, tandis que ce ne fut pas le cas pour 85,4%. Cette majorité observée signifie qu'en dépit de la tragédie, les structures familiales restent relativement intactes pour beaucoup.

Concernant les types de modifications dans les relations familiales, 38,5% ressentent un besoin accru de soutien émotionnel, tandis que 30,8% rapportent de meilleures relations. Ce constat démontre l'importance du soutien émotionnel dans le processus de guérison après une perte tragique. En effet, la capacité des familles à se rapprocher et à se soutenir mutuellement peut jouer un rôle clé dans la résilience des victimes face aux défis posés par le naufrage du Merdi.

Des tests de Khi-deux et de V de Cramer résulte que la valeur p (signification asymptotique) associé à Khi-deux est de 0,001 inférieure à 0,05. Cela revient à dire qu'il existe une association significative entre la perte d'un être cher et les relations sociales. Donc, la perte des êtres chers (amis, conjoints, proches parents, partenaires commerciaux) suite au naufrage du Merdi a fortement impacté les relations sociales des répondants et cela s'explique par la valeur de V de Cramer (0,333 supérieur à 0,3) qui confirme cette forte association.

Mesures de résilience

À ce niveau sont décrites les mesures mises en place par les jeunes pour faire face aux retombées du naufrage du MV Merdi. Pour ce qui est de la modification de comportement en matière de voyages lacustres après le naufrage du bateau Merdi, 85,4% des répondants disent avoir modifié leurs habitudes de voyage. Cette forte proportion de personnes adoptant une attitude plus prudente souligne l'impact psychologique et la peur générée par cet incident tragique. Le naufrage, qui a causé la perte de nombreuses vies et a révélé des lacunes dans la sécurité lacustre, a suscité une prise de conscience accrue des risques associés aux voyages sur le lac Kivu. Cette modification de comportement peut également refléter une méfiance croissante envers les services lacustres et les

autorités responsables de la régulation du transport lacustre. Les voyageurs semblent désormais plus conscients des dangers potentiels.

Sur les 178 répondants, 83,1% affirment porter systématiquement un gilet de sauvetage, ce qui indique une prise de conscience accrue des risques associés à la navigation sur le lac Kivu. Ce changement de comportement signifie que la tragédie a sensiblement marqué les esprits, incitant les passagers à adopter des mesures de sécurité un peu plus strictes. Néanmoins, bien que la majorité des personnes prennent des précautions, peu choisissent d'abandonner complètement l'utilisation du transport lacustre. Au fait, n'ayant pas d'autre choix suite à l'impraticabilité de la route, ils n'ont qu'à se contenter d'être plus vigilants tout en empruntant la voie lacustre.

Quant à ce qui est des facteurs critiques ayant contribué au naufrage, 61,8% attribuent la cause principale à la surcharge du bateau, soulignant que cette pratique courante dans le transport lacustre constitue un risque majeur pour la sécurité. Tout compte fait, il va de soi que la surcharge peut entraîner une instabilité de l'embarcation, augmentant ainsi le risque de chavirement, surtout dans des conditions météorologiques défavorables.

Au sujet des moyens de transport préférés après le naufrage du bateau *Merdi*, il n'y a pas eu des changements de comportement en matière de préférence de choix lors de déplacements sur le lac Kivu. Pour cela, 79,8% continuent à préférer d'utiliser le bateau pour voyager, tandis que 20,2% préfèrent plutôt la pirogue motorisée. Cela reflète un manque d'alternatives viables, car le transport par bateau reste essentiel pour les échanges commerciaux entre les différentes localités autour du lac Kivu.

Concernant les propositions, 53,9% suggèrent qu'il y ait une meilleure formation aux conducteurs. Pourtant, rien ne prouve que ce soit là la véritable ou la majeure cause du naufrage du *Merdi*. Le vrai problème est plutôt à localiser au niveau de la gouvernance de la navigation lacustre. C'est pourquoi 31,5% des répondants trouvent mieux de renforcer les inspections des bateaux. Ils font ici référence à la nécessité d'une régulation stricte pour assurer la sécurité des personnes et des biens embarqués à bord des bateaux. Ces inspections régulières, effectives et strictes pourraient aider à identifier et à corriger les

problèmes potentiels avant qu'ils ne deviennent critiques, contribuant ainsi à prévenir des tragédies similaires à celle du naufrage du Merdi. Enfin, 14,6% souhaitent que soient sensibilisés les passagers sur la sécurité personnelle et collective. Il n'est, au fait, pas moins vrai qu'éduquer les usagers sur les pratiques de sécurité et sur les dangers potentiels liés à la navigation peut renforcer leur vigilance et leur capacité à réagir en cas d'urgence. C'est notamment au sujet du pesage des colis, du port obligatoire correct du gilet de sauvetage, de la stricte observance des directives données par les membres de l'équipage...

Discussion

Les résultats de cette étude attestent l'ampleur des retombées du naufrage du Merdi sur les jeunes entrepreneurs exerçant leurs activités génératrices de revenu autour et sur les rives du lac Kivu. Ces conséquences sont de plusieurs ordres : psychologique, économique et sociale. En même temps, elles soulignent la vulnérabilité de la population face aux catastrophes. Les constats faits viennent s'ajouter et corroborer des recherches antérieures sur les effets des catastrophes aussi bien maritimes que lacustres sur les populations vulnérables, notamment les jeunes.

Stress post-traumatique et résilience dégradée

L'une des principales conclusions de cette étude se rapporte aux effets psychologiques dévastateurs du naufrage du Merdi sur les jeunes entrepreneurs. Ce phénomène est bien documenté dans la littérature. Mallevouë (2013) avait mis en évidence que les victimes de naufrages maritimes, comme celui du Costa Concordia, souffrirent fréquemment de symptômes de stress post-traumatique, tels que des insomnies, des dépressions et une peur irrationnelle de l'eau et des transports. Les résultats de notre étude corroborent cette observation, avec plusieurs témoignages indiquant des signes de dépression et des troubles du sommeil chez les jeunes affectés par le naufrage du Merdi. Ces symptômes s'accompagnent d'une altération de l'estime de soi et d'une dégradation générale de la qualité de vie. Cela renforce les conclusions de Pouliot (2021) au sujet de l'impact des catastrophes sur les adolescents. L'étude de Lac-Mégantic montre que les jeunes exposés à des catastrophes graves, comme le naufrage ou les accidents majeurs, présentent souvent des taux plus élevés de symptômes de stress post-

traumatique (15,6 %) et des pensées suicidaires (38,9 %). Bien que nos entretiens ne révèlent pas de pourcentages aussi élevés, il est clair que des jeunes de Kituku, Minova, Bulengo, Bweremana et Kitembo éprouvent une grande détresse émotionnelle suite à la perte brutale de leurs partenaires commerciaux et de leur stabilité économique. Le manque de soutien psychologique structuré à la suite de ce désastre, dans des entités où les ressources sont déjà limitées suite aux conflits armés, accentue davantage l'impact de ce naufrage sur la santé mentale des jeunes.

Des pertes immédiates aux répercussions durables

Au sujet de l'impact économique du naufrage du 3 octobre 2024, il va de soi que les catastrophes économiques engendrent des pertes financières directes et affectent l'accès aux ressources nécessaires, comme l'éducation et l'emploi. En ce sens, les jeunes entrepreneurs de Minova, Kituku, Bweremana, Kitembo et Nzulo, pour la plupart engagés dans des activités informelles (pêche, commerce, transport de marchandises), se retrouvent privés de clients et de partenaires commerciaux avec lesquels ils collaboraient. Ce qui, automatiquement, a gravement affecté leur capacité à générer des revenus. Cette déstabilisation immédiate est exacerbée par le contexte de guerre et d'instabilité socio-politique dans lequel ces jeunes évoluent, comme le rappelle le rapport du Plan ORSEC (Gouvernement, 2012), qui décrit un environnement de vulnérabilité accrue en raison de l'insécurité persistante et du faible développement des infrastructures.

Les jeunes affectés par le drame du bateau *Merdi* vivent une sorte de cercle vicieux de précarisation renforcé par la structure économique informelle du secteur, où les marges bénéficiaires sont faibles et les risques, comme le naufrage du *Merdi*, ne sont souvent pas anticipés. Il devient donc difficile pour les jeunes entrepreneurs de sortir de cette spirale, comme le soulignent les observations de la Commission d'enquête sur le *Joola* (2002), qui pointent la difficulté d'assumer les coûts économiques d'une catastrophe, notamment dans des économies fragilisées par les conflits armés ayant entraîné la fermeture et la détérioration des infrastructures routières.

La résilience communautaire en question

Du point de vue social, les conséquences du naufrage du Merdi ont détérioré les conditions de vie des jeunes du littoral du lac Kivu. La perte de partenaires commerciaux et l'effondrement du marché a négativement affecté la cohésion sociale. En effet, la résilience sociale d'un groupe est souvent en lien avec les ressources économiques dont il dispose, mais aussi de son tissu social et de ses mécanismes de solidarité. Bien plus, les naufrages sont souvent le reflet de causes structurelles, où la précarité économique et l'absence de réseaux solides se combinent pour déstabiliser l'ensemble de la communauté. Les jeunes entrepreneurs, déjà confrontés à des taux de chômage et de sous-emploi élevés, se rendent compte de la fragilisation de leurs liens sociaux, et compromettent leurs possibilités de reconstruction collective.

L'analyse des résultats de la présente étude montre également que, dans des situations de catastrophe, les jeunes sont souvent les moins à même de se relever rapidement, étant donné leur manque d'accès aux ressources et à un soutien institutionnel adéquat. De ce fait, la résilience des jeunes de Kituku, Minova, Bweremana, Kitembo et Nzulo est mise à l'épreuve, et le naufrage du MV Merdi révèle une gestion insuffisante des risques sociaux et économiques par les autorités compétentes. Cette situation est similaire à celle décrite par le rapport sur le Joola, qui souligne l'importance de la professionnalisation des opérateurs et de la formation des équipages, ainsi que la nécessité de garantir une gestion des risques et des ressources humaines adaptées. Cette absence d'une gestion proactive et de mesures d'accompagnement sur le lac Kivu se révèle dans la désorganisation des secours et le manque d'initiatives pour soutenir les jeunes entrepreneurs dans la reconstruction de leurs activités.

Le rôle de la gestion des risques et des politiques de sécurité lacustre

La catastrophe du Merdi, à l'instar des naufrages célèbres comme celui du Joola ou du Costa Concordia, atteste des failles structurelles considérables dans la prévention et la gestion des risques et catastrophes lacustres. Comme le soulignait la Commission d'enquête sur le Joola (2002), la surcharge du navire et les défauts de sécurité ont été des facteurs majeurs dans le naufrage. La situation du Merdi est comparable : l'embarcation était manifestement surchargée, ce qui a aggravé les

risques, notamment en raison de l'indisponibilité d'un autre bateau à Minova ce jour-là, suite à la fermeture de la route nationale numéro 2. Cette surcharge, couplée à une surveillance déficitaire et de façade, pourrait avoir conduit à cette tragédie.

Les autorités compétentes, malgré des règles en vigueur (comme celles de la CEMAC sur la sécurité maritime), ne semblent pas avoir réussi à assurer un contrôle efficace des embarcations et des équipements de sécurité. Le cas du Merdi montre bien que, malgré l'existence des normes, la négligence et l'absence de mécanismes de contrôle et de prévention adaptés contribuent à l'aggravation des risques de catastrophes. Par conséquent, il est impératif que des réformes en matière de sécurité lacustre, de prévention, de préparation et de gestion des catastrophes soient mises en œuvre pour éviter de telles tragédies à l'avenir. Cela inclut non seulement un renforcement des inspections des embarcations, mais aussi une mise à jour régulière des protocoles de sécurité et d'urgence. Cela passe par une approche intégrée, mêlant prévention, préparation, gestion des risques, et soutien psychologique pour protéger les usagers des moyens de transport lacustres.

Conclusion

Ce papier a analysé les retombées économiques, psychologiques et sociaux du naufrage du Merdi sur les jeunes entrepreneurs œuvrant autour et sur le lac Kivu. Nous avons observé des effets profondément négatifs sur les conditions de vie des jeunes, tant au niveau individuel qu'au sein de leurs communautés de vie. Ce naufrage a perturbé de manière significative les activités commerciales des jeunes qui, en fait, dépendent fortement des échanges lacustres. La disparition des partenaires commerciaux, la perte et la baisse des revenus ainsi que la réduction de la capacité d'épargne ont aggravé la précarité économique, déjà courante suite à la guerre.

Bien plus, les jeunes interrogés présentent des symptômes marqués de stress post-traumatique, avec des troubles du sommeil, de l'anxiété et de la nervosité. Ces résultats soulignent l'extrême nécessité d'initier des activités de prise en charge psycho-sociale des survivants et d'autres victimes de ce naufrage. Par ailleurs, cette tragédie lacustre a modifié les relations interpersonnelles, vu le phénomène d'isolement social,

avec des effets probables à court, moyen et long terme sur la cohésion sociale.

Les stratégies nécessaires pour la résilience et l'adaptation de ces jeunes devraient inclure des mesures économiques de soutien, des interventions psychosociales adaptées et des améliorations des conditions de sécurité dans les transports lacustres. Tout compte fait, il conviendrait de renforcer et rendre effectives les politiques publiques de gestion des catastrophes en améliorant la réponse rapide et la coordination entre les autorités et les acteurs humanitaires. Un accompagnement économique sous forme de micro-crédits et de subventions aiderait les jeunes à se relever et à relancer leurs activités à la suite de cette catastrophe. Pour finir, une étude particulièrement axée sur les survivants du Merdi serait complémentaire à la présente, pour évaluer leur quotidien et ce qu'il conviendrait de faire pour leur résilience.

Références

- Académie Française. (2024, Décembre 24). dictionnaire-academie.fr. Récupéré sur académie française: <https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9N0136>
- CEMAC. (17 Décembre 1999). Code de la navigation intérieure CEMAC/RDC. N'Djamena.
- Commission d'enquête technique sur les causes du naufrage du "Joola". (04 Novembre 2002). Rapport d'enquête. Dakar.
- FICR. (2023). Rapport sur les catastrophes dans le monde 2022. Genève: Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.
- Gouvernement. (2012). Plan ORSEC RDC. Kinshasa.
- Kizito, P. S. (2024). Liste des naufragés du jeudi 3 octobre 2024 par le bateau MV Merdi à Kituku., (p. 19). Goma.
- Lenoir, F. (s.d.). Voir sur <https://citations.ouest-france.fr/citation-frederic-lenoir/mot-laquo-crise-raquo-chinois-129546.html>. Récupéré sur Citation: <https://citations.ouest-france.fr/citation-frederic-lenoir/mot-laquo-crise-raquo-chinois-129546.html>
- Mallevouë, D. d. (2013, Janvier 11). Concordia : le traumatisme des victimes reste fort. Récupéré sur [lefigaro.fr: https://www.lefigaro.fr/actualite-france/2013/01/11/01016-](https://www.lefigaro.fr/actualite-france/2013/01/11/01016-)

20130111ARTFIG00351--concordia-le-traumatisme-des-victimes-
reste-fort.php

- Margollé, F. Z.-P. (1877). Les naufrages célèbres. Librairie Hachette.
- Monde, L. (2022). Naufrage nommé Joola. Récupéré sur www.lemonde.fr:
https://www.lemonde.fr/afrique/article/2022/09/25/senegal-il-y-a-vingt-ans-un-naufrage-nomme-joola_6143094_3212.html
- Peter Lambertz, R. A. (2024). Les baleinières en République démocratique du Congo: un couteau à double tranchant. Cahiers des recherches engagées Mobeka/Mobeka Action-Research paper n° 1.
- Pouliot Eve, M. D.-L. (2021). Conséquences psychosociales de l'exposition à une catastrophe technologique à l'adolescence : l'exemple de la tragédie ferroviaire de Lac-Mégantic. Neuropsychiatrie de l'Enfance et de l'Adolescence, 1-8.
- Wikitionnaire. (s.d.). <https://fr.wiktionary.org>. Récupéré sur <https://fr.wiktionary.org/wiki/naufrage>

Violences en ville de Goma : entre rétropédalage et histoire répétée

Hanniel Shabani

Chercheur junior à Pole Institute

Résumé : cette réflexion propose une étude historique de la violence urbaine dans la province du Nord-Kivu, en se basant sur les conflits qui y ont eu lieu au cours des trente dernières années. Son objectif est d'effectuer un rétropédalage historique afin de démontrer comment les formes actuelles de violence urbaine sont le résultat de l'imbrication du poids des héritages historiques et l'accentuation du contexte sécuritaire dans cette province. En effet, les expériences de la population, d'une part avec les multiples guerres de rébellion à répétition, et d'autre part la proximité des acteurs violents et la surmilitarisation accrue de la ville, ont causé une accoutumance à la violence et à l'insécurité urbaine. En s'appuyant sur l'approche de la criminalité fondée sur le modèle traditionnel de maximisation de l'utilité des économistes néoclassiques, cet article propose d'augmenter l'espérance mathématique du coût associé à la violence urbaine comme politique publique de lutte contre la violence urbaine.

Mots clés : violence urbaine, approche historique de la violence urbaine

Introduction

L'actualité de la violence urbaine a attiré l'attention de divers acteurs à différents niveaux : les ménages, les organisations gouvernementales et non gouvernementales ainsi que les scientifiques. La question de la violence urbaine et ses manifestations n'est pas nouvelle en République Démocratique du Congo, et plus spécifiquement dans la ville de Goma. Il est indéniable que malgré l'intérêt porté, ce phénomène, comme un sort, demeure lié au destin de la ville. On peut même dire qu'il est devenu courant pour ceux qui habitent dans les quartiers chauds et instables.

Depuis l'afflux des réfugiés rwandais en 1994, trente ans plus tard, l'histoire s'est répétée. La ville de Goma est objet d'un afflux des déplacés internes.²⁶⁰ Comme en 1994, la ville connaît une forte militarisation, qui a pour conséquence l'accentuation des violences urbaines, sous plusieurs formes. La question de la violence urbaine a reçu une forte attention de la part des acteurs à tous les niveaux. Le fait que ce concept ait suscité l'intérêt chez plusieurs personnes démontre qu'il s'agit d'un sujet complexe. Plusieurs études sur les facteurs de la violence se sont basées sur diverses théories, telles que la théorie du lien social, la théorie de la tension générale ou encore la théorie générale du crime, etc²⁶¹. Ces théories mettent en avant les facteurs individuels et sociétaux de la violence.

Cette réflexion sur la violence urbaine dans le contexte de la RDC et plus particulièrement de la ville de Goma partira d'une reconstruction des historicités spécifiques au contexte historique. Selon Verweijen (2019), l'analyse de l'histoire politique et économique de la RDC et de la ville de Goma permet de mieux appréhender comment l'utilisation de la violence à des fins personnelles est à la fois accessible et acceptable. Ainsi, les deux guerres du Congo, dont les points de départ furent les provinces du Kivu (Nord-Kivu et Sud-Kivu), ont non seulement contribué à la normalisation de la violence de ville, mais aussi permis à la rendre accessible et acceptable²⁶².

Cette communication propose une analyse historique de la violence urbaine en se basant sur les conflits qui ont eu lieu dans la province du Nord-Kivu au cours des trente dernières années. Elle met en évidence les similitudes avec la situation actuelle de la ville de Goma. Comme le souligne Nora Lafi, les incidents de violence survenus au fil des années permettent de saisir les fondements de la société en examinant le lien

²⁶⁰ JUDITH VERWEIJEN, Violent Cities, Violent Society Analyzing urban violence in the eastern Congo.pdf.p23 disponible sur : <https://www.researchgate.net/publication/336140744>

²⁶¹ Mona Khoury-Kassabri et al : Youth involvement in serious physical violence and political violence: Similarities and differences in risk factors.pdf.3 disponible sur <https://www.researchgate.net/publication/379655509>

²⁶² Judith Verweijen, Op.cit.p17

qui existe entre la violence et son fonctionnement²⁶³. Par ailleurs, il établit que les formes de violence peuvent être créées et diffusées à travers des caractéristiques structurelles inhérentes à une culture. C'est la raison pour laquelle les sociétés supportent un seuil de violence très différent en fonction de leur histoire et de leurs expériences antérieures²⁶⁴.

L'intérêt de cet article consiste à démontrer comment les formes de violences urbaines actuelles sont le résultat d'une imbrication du poids des héritages et de l'accentuation du contexte sécuritaire dans la province du Nord-Kivu. Cet article utilise la technique documentaire pour la collecte des données et aborde deux points. Le premier point présente les séquences historiques de la violence au Nord-Kivu et le second, analyse les manifestations de la violence urbaine comme une imbrication d'un contexte historique répétitif.

Les séquences historiques de la violence au Nord-Kivu

Dans l'esprit de cet article, la violence urbaine suppose toute contrainte de nature physique ou psychique susceptible d'entraîner la terreur, le déplacement, le malheur, la souffrance ou la mort d'un être animé²⁶⁵. Il en résulte que la violence est un terme multidimensionnel, multiforme et multicolore qui caractérise non seulement la vie des hommes en société, mais aussi la société elle-même. Suivant cette acception, l'on peut repartir en deux grands moments la manière dont s'est reproduit la violence urbaine en province du Nord-Kivu.

²⁶³ Nora Lafi, *Anthropologie historique de la violence urbaine dans le monde arabe* : Le Caire, Alep, Tunis (1798-1857), pdf.p.2 disponible sur <https://www.researchgate.net/publication/313443480>

²⁶⁴ Lorenzo Bosi : *Etat des savoirs et pistes de recherche sur la violence politique, critique international n°54-janvier-mars 2012* pdf.p180 disponible sur <https://www.researchgate.net/publication/275915882>

²⁶⁵ Moussaoui, Abderrahmane, *VIOLENCE*, 2019 Université Lyon 2 et LADEC, France, pdf.p1-2 disponible sur https://www.researchgate.net/publication/346799489_Violence

Des origines de la violence : 1970-1990

L'origine du cycle de violence en RDC comme le souligne encore Verweijen (2019), coïncide avec le début de la crise économique des années 1970 et la manière dont les autorités ont réagi face à cette crise²⁶⁶. En 1973, les autorités zaïroises ont pris plusieurs mesures visant à contrôler l'économie du pays détenue par les étrangers, afin d'améliorer le niveau de vie des travailleurs et des paysans et de donner aux nationaux eux-mêmes les rênes de l'économie. Ces mesures ont successivement pris les formes de la « zaïrianisation », de la « radicalisation » et de la « rétrocession »²⁶⁷.

Certes, ces mesures étaient animées d'une intention louable, mais elles ne correspondaient pas au contexte économique de l'époque, marqué par une crise économique mondiale, et aux compétences managériales limitées des Zaïrois à qui la gestion des entreprises avait été confiée. Ces mesures, lancées en 1973, ont eu des répercussions catastrophiques sur la production industrielle et agricole du pays. Et ses conséquences se prolongèrent jusque dans les débuts des années 1990 marquées par l'hyperinflation au sein de l'économie zaïroise, le discours du président Mobutu annonçant le multipartisme et le pillage du tissu économique qui survint à la suite des convulsions de la transition politique et les crises économiques devenues permanentes. Cette vague de pillage secoua la ville de Kinshasa les 23 et 24 septembre 1991, avant de se propager dans le reste du pays²⁶⁸.

Alors que la misère et le désespoir ne cessaient de s'amplifier, la lutte pour la survie et la mobilité sociale commença à prendre des formes de plus en plus sinistres. L'opportunisme et la recherche de gains à court terme commençaient à sous-tendre un grand nombre d'interactions sociales. Certains se livraient par exemple à des activités telles que la

²⁶⁶ Judith Verweijen, Op.cit.p16

²⁶⁷ Etula Barthélémy Kalaky, les facteurs de sous-développement (Ou de développement Négatif) Au Congo-Zaïre De 1960 A 1990, pdf.p49 disponibles sur https://www.google.com/url?sa=t&source=web&rct=j&opi=89978449&url=https://core.ac.uk/download/pdf/51335785.pdf&ved=2ahUKEwilpLKj8OmJAxUp1wIHHWmUF8UQFnoECBYQAQ&usg=AOvVaw0QnUblTebj3NhD1_gwZ7JY

²⁶⁸ Etula Barthélémy Kalaky, Op.cit. p.50

contrefaçon, la contrebande, l'escroquerie, le vol simple et le vol qualifié. C'est sur cette toile de fond que la violence est devenue une option de plus en plus intéressante pour gagner sa vie²⁶⁹.

Dans plusieurs villes de la République, les phénomènes de vol à main armée et d'autres types d'actes criminels ont connu leur essor. Face à la faiblesse de l'État à garantir l'ordre et la sécurité, il est devenu courant de voir se développer des pratiques de justice privée. Ce déclin, tant sur le plan économique, politique que sécuritaire, s'est accentué au fil des années où le président Mobutu s'accrochait désespérément au pouvoir. Une économie informelle a ainsi vu le jour dans plusieurs villes de la République, perçue par toutes les couches de la population comme le seul moyen de s'en sortir.²⁷⁰

L'État gendarme renonça de son rôle régalien dans la vie sociale, cela incita la population à s'auto-prendre en charge. Et l'auto-prise en charge transforma les fonctionnaires en voleurs et les civils en policiers et en juges. Autrement dit, le retrait de l'Etat de plus en plus de la vie publique, offre à ses agents l'opportunité de détourner les fonds publics et encourage les citoyens à se charger eux-mêmes de leur sécurité, tout en transformant les militaires en hommes d'affaires. L'émergence de réponses alternatives à l'insécurité et la prolifération d'acteurs sécuritaires non étatiques sont les principales conséquences. L'impact de ce phénomène sur l'insécurité et la violence quotidienne ne saurait être sous-estimé²⁷¹. Ces pratiques, étant les conséquences des mesures économiques et de la démission du pouvoir à assurer l'ordre et la sécurité, sont accentuées au cours des années qui ont suivi les deux guerres du Congo.

²⁶⁹ Judith Verweijen, *Op.cit.*p. 22

²⁷⁰ *Idem.*p.26

²⁷¹ Godefroid Muzalia, « Insécurité dans la ville de Bukavu au Sud-Kivu : Perspectives historiques (1960–2018) », Bukavu : Groupe d'études sur les conflits et la sécurité humaine, à paraître, pdf.p.19

De l'émergence de la violence urbaine : 1994-2003

La décennie 1994-2003 marquée par le génocide rwandais, l'arrivée de plusieurs milliers de réfugiés rwandais, ainsi que de la première et de la seconde Guerre du Congo, accrut et normalisa l'utilisation de la violence dans la ville de Goma. Depuis trente ans, les provinces du Nord et du Sud-Kivu, qui ont accueilli de nombreux réfugiés hutus rwandais, connaissent une instabilité sécuritaire. La militarisation de l'environnement urbain a été accélérée par ces événements, ainsi que par les deux guerres du Congo (celle de l'AFDL et celle du RCD)²⁷². La ville était désormais noyée sous les armes de petit calibre, ce qui ajoutait un degré de violence sans précédent à l'insécurité urbaine.

Les camps de réfugiés rwandais, situés au nord de la ville de Goma, dans le quartier de Mugunga, deviennent rapidement la base militaire des Forces armées rwandaises (FAR) et de Interahamwe, la milice militaire hutue communément appelée « génocidaires » contre le nouveau gouvernement de Kigali.²⁷³ L'influence des FAR et des génocidaires s'était renforcée dans les camps de réfugiés, en raison de leurs liens avec les autorités locales zaïroises. Le nouveau gouvernement rwandais était sérieusement menacé par l'ancien gouvernement rwandais, depuis les camps de réfugiés de Goma. Face à l'escalade de la situation sécuritaire dans les camps de réfugiés de Goma, le Haut-Commissaire Ogata écrit au Secrétaire général des Nations unies pour lui demander de prendre de toute urgence un certain nombre de mesures pour remédier à la situation. La principale proposition fut de désarmer totalement les ex-troupes du FAR, de regrouper l'ensemble du matériel militaire et les armes, et les garder en lieu sûr, loin des frontières. Cependant, cette demande fut ignorée par les membres du conseil de sécurité de l'ONU²⁷⁴.

²⁷² Voir Judith Verweijen.Op.cit.p.26 et Godefroid Muzalia. Op.cit.p20

²⁷³ Voir le rapport de UNHCR Chapitre dix : le génocide rwandais et ses répercussions.pdf.p.246, disponible sur <https://www.unhcr.org/fr-fr/sites/fr-fr/files/legacy-pdf/4ad2f954f.pdf>.

²⁷⁴ Voir le rapport UNHCR.Op.cit.p.250

L'exaspération de la population de Goma se traduisit rapidement par des accusations adressées aux réfugiés et aux forces militaires impliquées dans ces violences. Les habitants leur reprochaient de provoquer des pénuries alimentaires, la famine, les épidémies et les meurtres de Tutsis zaïrois et de Zaïrois. L'opposition politique au président Mobutu s'empara également de la situation qui devenait ingérable, sous le regard silencieux de la communauté internationale et du gouvernement de Kinshasa pour qui, la question des réfugiés était un moyen de rétablir son autorité dans les provinces orientales et de se distinguer sur la scène internationale, dans un contexte de guerre froide²⁷⁵.

Au début de l'année 1995, les militaires de l'ex-FAR, commencèrent à lancer des attaques transfrontalières contre le Rwanda. L'armée patriotique rwandaise (APR) riposta sur le sol zaïrois : le 11 avril contre le camp de Birava, puis à nouveau le 26 avril 1995 contre le camp de Mugunga, faisant 33 morts. La population civile de Goma, témoin de ces atrocités, se retrouva ainsi prise entre les deux armées rwandaises. La menace militaire de l'ex-FAR opérant à partir des camps de réfugiés au Zaïre devient la principale priorité du nouveau gouvernement rwandais²⁷⁶.

C'est dans ce contexte qu'eurent lieu l'avènement de l'AFDL, la première guerre, puis la deuxième guerre du Congo dont les conséquences en termes d'acceptabilité et de facilité à recourir à la violence sont encore visibles jusqu'à nos jours. Selon Verweijen (2019), les deux guerres du Congo ont occasionné une militarisation approfondie aussi bien des zones rurales qu'urbaines. Maarten Hendriks et Karen Büscher (2019), ajoutent que la ville de Goma était devenue l'un des principaux centres militaires de l'AFDL qui avait violemment démantelé les camps de réfugiés autour de la ville de Goma entraînant une flambée des tensions et de la violence dans la ville.²⁷⁷. Au nord de Goma par exemple, le camp de Kibumba, qui comptait

²⁷⁵ Idem, p.07-10

²⁷⁶ Ibidem

²⁷⁷ M. Hendriks et K. Büscher L'insécurité à Goma : Expériences, acteurs et réponses, pdf.p.15 disponible sur <https://www.researchgate.net/publication/335839870>

environ 200 000 réfugiés, fut vidé en quelques heures après avoir été bombardé à partir du Rwanda le 26 octobre 1996²⁷⁸.

Le rapport du Projet Mapping sur les violations des droits de l'homme et du droit international commises en République démocratique du Congo entre 1993 et 2003, indique que dans la nuit du 25 au 26 octobre 1996, des militaires de l'AFDL/APR ont bombardé le camp de Kibumba à l'artillerie lourde, tuant un nombre indéterminé de réfugiés et détruisant l'hôpital du camp. Fuyant Kibumba, près de 194 000 réfugiés se sont dirigés vers le camp de Mugunga. Le 26 octobre 1996, des militaires de l'AFDL/APR ont attaqué le camp de Katale à l'arme lourde, tuant plusieurs dizaines de réfugiés ainsi qu'un militaire zaïrois du Contingent zaïrois pour la sécurité des camps. Ils ont également tué un nombre indéterminé de réfugiés à l'arme blanche. Le 1^{er} novembre 1996, tous les camps de réfugiés entre Goma et Rutshuru avaient été démantelés²⁷⁹.

En mai 1997, le président Mobutu prit fuite de la capitale zaïroise en laissant la ville entre les mains des rebelles, ce fut la journée de la libération. Toutefois, cette victoire était de courte durée pour la population, car elle ne lui fit pas oublier la pauvreté à la suite de la crise économique ni les violences dont elle avait été témoin pendant la guerre. En août 1998, les pays africains qui avaient soutenu jusqu'alors, le président L. D. Kabila, se divisent en deux groupes : l'Angola et le Zimbabwe qui soutiennent le régime, et le Rwanda et l'Ouganda qui souhaitent le renverser. Depuis la chute de Mobutu, la guerre se transforme ainsi en une lutte pour le contrôle du pays et de ses ressources naturelles²⁸⁰.

²⁷⁸ J. H. Bradol et M. Le Pape Génocide et crimes de masse. L'expérience rwandaise de MSF, 1982-1997, Chapitre IV Des réfugiés en fuite dans le Zaïre en guerre 1996-1997.pdf, disponible sur <https://msf-crash.org/fr/genocide-et-crimes-de-masse-lexperience-rwandaise-de-msf-1982-1997/chapitre-iv-des-refugies-en>

²⁷⁹ Voir le rapport du Projet Mapping sur les violations des droits de l'homme et du droit international commises en République démocratique du Congo entre 1993 et 2003 disponible sur <https://www.mapping-report.org/fr/attaques-contre-les-refugies-hutu-axe-goma-rutshuru-nord-kivu/>

²⁸⁰ Voir le rapport de UNHCR Chapitre dix : le génocide rwandais et ses répercussions.pdf.p.272

Deux groupes rebelles se forment avec le soutien des anciens alliés de L. D. Kabila : le Mouvement de libération du Congo (MLC), soutenu par l'Ouganda, et le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD), soutenu par le Rwanda. Les différents pays impliqués dans ces conflits armés tentaient de légitimer leur présence sur le territoire congolais selon les arguments qui leur convenaient²⁸¹. De nombreux groupes armés étaient également présents dans la campagne des Kivus, et le gouvernement congolais décida d'armer les milices d'autodéfense, les Mai-Mai, ainsi que les FDLR (rebelles hutus rwandais) qui organisaient souvent une guérilla contre le RCD tout en se battant entre eux.

Au cours de la Seconde Guerre du Congo, la violence acquit une importance croissante en tant que moyen de régulation sociale, couvrant un large éventail de conflits et de rivalités. La population a pu régler des comptes personnels et d'autres conflits en recourant à la violence. Il s'observe tout d'abord une augmentation de la présence d'adhérents à la violence, auxquels les individus peuvent faire appel pour régler des conflits. Les victimes de ces pratiques ont souvent cherché à obtenir réparation en recourant elles aussi à la violence, d'où une militarisation croissante des litiges²⁸². L'usage des armes a été vu comme pouvant permettre d'accéder rapidement à la richesse, la violence urbaine en temps de guerre a posé les bases d'une violence ultérieure²⁸³.

La violence urbaine en ville de Goma : une imbrication du contexte historique répété.

Trente ans plus tard, la RDC se retrouve confrontée à une situation similaire à celle des années 1994. Depuis 2021, les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu sont en proie à une nouvelle vague de violences opposant les forces gouvernementales aux éléments de l'AFC/M23 soutenus par le Rwanda. Cette nouvelle guerre contraint des milliers de

²⁸¹ Kayembe Ngubo Emmanuel et Kadony Mamboka Douceur, *Ordre et désordre en Afrique des Grands Lacs: Une Approche Dyadique Wazalendo-Alliance Fleuve Congo*, pdf.p.05, disponible sur <https://www.researchgate.net/publication/378990535>

²⁸² Judith Verweijen.Op.cit.p.27-29

²⁸³ Idem

civils à quitter leurs foyers. Selon Matthew Saltmarsh, porte-parole du HCR, deux années de conflits cycliques dans les territoires de Masisi et de Rutshuru, dans la province du Nord-Kivu, ont entraîné un important déplacement interne de la population.²⁸⁴.

Une enquête de Médecin sans frontière a révélé qu'en 2024, la ville de Goma s'est peu à peu retrouvée encerclée par plusieurs lignes de front. Plus de 600 000 personnes déplacées et deux millions d'habitants vivent actuellement dans un territoire de plus en plus restreint. Cette enquête signale également la concentration d'hommes armés à l'intérieur et autour des camps de déplacés²⁸⁵. Cette présence armée s'explique par le recul de la ligne de front qui entraîne le regroupement de civils, de membres des divers groupes rebelles et de militaires des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) dans la ville de Goma. Cela entraînant à son tour une surmilitarisation accrue de la ville et une augmentation des incidents de violences urbaines, allant de l'intrusion nocturne d'individus armés dans les foyers à plusieurs cas d'assassinat de personnes en plein jour. Ces incidents ont non seulement aggravé les problèmes de justice populaire, mais aussi mis en lumière les tensions entre les communautés.

L'histoire s'est ainsi répétée : les autorités congolaises, confrontées à cette nouvelle guerre d'agression, ont réinventé les anciennes pratiques de la guerre en y ajoutant une touche d'innovation. Dans son discours à la nation du 3 novembre 2022, le président Félix Tshisekedi a mis en évidence la situation de la guerre et a appelé à une mobilisation générale en invitant les jeunes à s'organiser à groupe de vigilance, en vue d'appuyer, d'accompagner et de soutenir les forces de défense et de sécurité dans l'accomplissement de leur noble mission et en renouvelant

²⁸⁴ HCR RDC : 1,3 million de personnes déplacées par les violences dans l'Est de la RDC disponible sur <https://news.un.org/fr/story/2024/03/1144351> consulté le 15 décembre 2024

²⁸⁵ MSF RDC : « Vies déplacées » 4 femmes dans les camps de Goma, disponible sur <https://www.msf.fr/video/rdc-vies-deplacees-4-femmes-dans-les-camps-de-goma>

son appel aux jeunes ayant la vocation militaire à s'engager massivement²⁸⁶.

Après l'Assemblée nationale, le Sénat adopta au cours de sa plénière du jeudi 4 mai 2023, la loi portant institution de la Réserve armée de la Défense en RD Congo. Gilbert KABANDA, auteur dudit projet de loi, en sa casquette de ministre honoraire de la Défense nationale et Anciens Combattants, explique que la loi soumise à l'examen des sénateurs, est motivée par le souci de venir à bout des agressions récurrentes auxquelles la RD Congo fait face depuis plus de deux décennies²⁸⁷. Le lancement de cette initiative par les autorités congolaises permit non seulement aux jeunes de montrer leur engagement civique en faveur de la patrie, mais aussi aux criminels et aux membres des groupes armés présents dans la ville l'opportunité de sévir en toute légitimité.

Peu de temps après, la situation sécuritaire s'est dégradée dans la ville de Goma. Dans son rapport du 11 août 2024, la coordination urbaine de la société civile de Goma déplora des actes de violence urbaine commis en juillet de la même année. Ce rapport fait état des assassinats ciblés d'au moins 78 personnes, des enlèvements de 6 personnes, de 23 cas d'incendies criminels, de viols, d'attaques physiques, de vols diurnes et nocturnes, ainsi que de tirs sporadiques. La société civile de Goma a également souligné que dix corps sans vie ont été découverts dans la ville durant cette période. Elle a en outre mentionné plusieurs cas de tracasseries militaires et policières, perpétrées notamment par des membres de la force d'autodéfense Wazalendo²⁸⁸.

²⁸⁶ Voir le discours du Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo à la nation suite à la détérioration de la situation sécuritaire dans l'est du pays le jeudi 3 novembre 2022, disponible sur https://www.radiokapi.net/sites/default/files/2022-11/discours_de_fatshi.pdf

²⁸⁷ Voir l'article : Le sénat dit oui à la loi portant institution de la réserve armée de la défense en RDC, disponible sur <https://www.senat.cd/le-senat-dit-oui-a-la-loi-portant-institution-de-la-reserve-armee-de-la-defense-en-rdc/> consulté le 15 décembre 2024

²⁸⁸ Voir l'article de presse : Goma : au moins 78 assassinats et 6 enlèvements enregistrés en juillet dernier (Société civile) disponible sur

Face à cette situation, le gouvernement militaire du Nord-Kivu tout en réagissant par l'intermédiaire de son porte-parole, Guillaume Njike, en notant la présence des vrais et de faux volontaires pour la défense de la patrie, dits wazalendo condamna les actes de violence et ordonna aux Wazalendo de rejoindre les FARDC sur les différentes lignes de front et de ne pas circuler avec des armes dans la ville de Goma²⁸⁹.

La multiplication des cas de violence urbaine traduits par les assassinats à répétition, les tracasseries et la circulation libre des hommes armés habillés en civil en plein centre-ville, n'a pas laissé la population indifférente. Premièrement, cette situation a suscité une psychose généralisée et la multiplication des marches et des journées ville morte organisées par les mouvements citoyens. Deuxièmement, il a été observé des actes de justice populaire rendus par la population notamment dans le camp de déplacés et dans les quartiers nord de la ville. Ces actes ont été condamnés par la société civile de Goma après un récent lynchage de trois autres suspects dans le quartier de Majengo lorsqu'ils ont tenté de dévaliser un magasin de téléphonie mobile à Majengo, ce qui a entraîné leur mort²⁹⁰.

A travers différents cas de justice populaire, il y a lieu de se questionner sur les facteurs qui incitent les populations à recourir à la violence avec plus de facilité. Il ressort que la crise de confiance entre les acteurs de la justice et la population d'une part, et d'autre part l'ignorance de la loi et la crainte des représailles de la part de criminels une fois relâchés, expliquent la commission des actes de violence urbaine. Ces explications étant fondées, toutefois, elles ne fournissent pas une explication complète du recours à la violence de manière si facile. La

<https://www.radiookapi.net/2024/08/12/actualite/securite/goma-au-moins-78-assassinats-et-6-enlevements-enregistres-en-juillet>

²⁸⁹ Ruth Alonga, Les Wazalendo accusés de violences et de pillages à Goma, article de presse disponible sur <https://www.dw.com/fr/wazalendo-accuses-violences-pillages-goma/a-70814579> consulté le 15 décembre 2024

²⁹⁰ Voir l'article de presse Goma : la société civile déplore la justice populaire infligée à 3 présumés voleurs disponible sur <https://www.radiookapi.net/2024/11/08/actualite/societe/goma-la-societe-civile-deploire-la-justice-populaire-infligee-3-presumes>

prise en compte du contexte historique dans lequel ces populations ont évolué constitue une explication supplémentaire à ce phénomène.

Pour Verweijen (2019), pour des générations entières au Congo, la violence fait tout bonnement partie du quotidien. Cette remarque trouve sa raison d'être dans le constat d'une complicité collective dans la commission des actes de violence urbaine où dans la plupart des cas les auteurs des actes de justice populaire sont difficilement arrêtés par les services de sécurité. Cette complicité collective se traduit également par le retard constaté dans les interventions de forces qui plus souvent ne viennent que constater les faits déjà consommés. Il en résulte que la rage de la violence crée une violence plus forte encore.

Conclusions et recommandations

Ce document dresse un aperçu historique de la violence urbaine à Goma afin de montrer comment elle trouve ses racines dans le passé tumultueux de la province du Nord-Kivu et de la région des Grands Lacs. Les expériences de la population, d'une part avec les multiples guerres de rébellion depuis la première guerre du Congo, et d'autre part avec la proximité des acteurs violents et la surmilitarisation de la ville, ont conduit à une tendance à la violence et à l'insécurité urbaine.

Cette rédaction, ne prétend pas se fonder sur les compétences ou une légitimité académique en sciences politiques, en droit ou dans tout autre domaine lié à la sécurité urbaine qui permettraient de formuler des recommandations sur la gouvernance sécuritaire et la lutte contre les violences en milieu urbain.

L'augmentation de l'espérance mathématique du coût associé à la violence urbaine

Nous utilisons l'approche de la criminalité fondée sur le modèle traditionnel de maximisation de l'utilité des économistes néoclassiques, qui implique de faire un choix risqué spécifique : s'engager dans un ou plusieurs actes criminels.²⁹¹ Il est connu que la décision de pratiquer

²⁹¹ Jean-Yves Caro, la théorie économique du crime [note critique], p.122 https://www.persee.fr/doc/sotra_0038-0296_1981_num_23_1_1671#sotra_0038-0296_1981_num_23_1_T1_0123_0000

une activité illégale est influencée par la probabilité d'être arrêté, qui est elle-même fonction des compétences d'un individu. Par conséquent, l'implication dans une activité criminelle découle d'un calcul coût-avantage dans lequel une personne évalue le bénéfice potentiel (financier, psychologique, etc.) d'un crime par rapport à son coût potentiel (une possible condamnation ainsi que le coût d'opportunité du crime).²⁹².

D'un point de vue interne, la compréhension de décisions prises permet d'évaluer la réaction d'une population si l'on modifie un des paramètres qui fonde leur décision. Par exemple, comprendre pourquoi une personne recourt à la violence permettrait non seulement d'anticiper les crimes mais également de mettre en place des mesures réparatrices en modifiant l'un des paramètres à l'origine de cette décision.

Partant du principe que la probabilité d'être arrêté et la sévérité de la peine déterminent la commission d'actes criminels violents, la mise en place des dispositifs sécuritaires qui augmentent les chances d'être arrêté est l'une des voies de sortie. Cette démarche se traduit par une augmentation des effectifs des forces de l'ordre, tant en personnel qu'en matériel. Cela permettra à la population de profiter des externalités positives de la surmilitarisation urbaine. Afin d'améliorer l'efficacité de ces mesures dissuasives, il serait préférable d'éviter la concentration militaire dans un seul quartier et de confier à une autorité militaire ou policière un nombre déterminé de cellules dans chaque quartier.

La hausse du coût potentiel de l'acte de violence peut également se manifester par l'alourdissement des peines encourues par les criminels lors de leur arrestation. Cette pratique permet de prévenir la commission des crimes tout en réduisant le recours à la justice populaire. La diminution des cas de justice populaire s'accompagne d'une hausse de la confiance entre la population et les acteurs de la justice et de la sécurité. Les incitations positives au sein des forces de l'ordre peuvent être ajoutées à ces mesures dissuasives, dans le but d'augmenter le coût

²⁹² Voir Christophe Lévêque, crime et économie.pdf.p1-4, disponible sur <https://bsi-economics.org/crime-et-economie/>

d'opportunité de la violence urbaine. Les causes structurelles de la violence urbaine à Goma résident dans son histoire tumultueuse ainsi que dans les décisions de l'élite politique congolaise. Pour éviter que l'histoire ne se répète de manière caricaturale, il est essentiel de consulter toutes les parties prenantes lors de la réflexion et de la mise en place des politiques sécuritaires efficaces.

Bibliographie

1. Christophe Lévêque, crime et économie, pdf.p1-4, disponible sur <https://bsi-economics.org/crime-et-economie/>
2. Etula Barthélémy Kalaky, les facteurs de sous-développement (Ou de développement Négatif) Au Congo-Zaïre De 1960 A 1990, pdf.p49 disponibles sur https://www.google.com/url?sa=t&source=web&rct=j&opi=89978449&url=https://core.ac.uk/download/pdf/51335785.pdf&ved=2ahUKEwilpLKj8OmJAxUp1wIHHWmUF8UQFnoECBYQAQ&usg=AOvVaw0QnUblTebj3NhD1_gwZ7JY
3. Godefroid Muzalia, « Insécurité dans la ville de Bukavu au Sud-Kivu: Perspectives historiques (1960–2018) », Bukavu: Groupe d'études sur les conflits et la sécurité humaine, à paraître, pdf.p.19
4. Jean-Yves Caro, la théorie économique du crime [note critique], p.122 https://www.persee.fr/doc/sotra_0038-0296_1981_num_23_1_1671#sotra_0038-0296_1981_num_23_1_T1_0123_0000
5. JUDITH VERWEIJEN, Violent Cities, Violent Society Analyzing urban violence in the eastern Congo.pdf.p23 disponible sur : <https://www.researchgate.net/publication/336140744>
6. Lorenzo Bosi : Etat des savoirs et pistes de recherche sur la violence politique, critique international n°54-janvier-mars 2012 pdf.p180 disponible sur <https://www.researchgate.net/publication/275915882>
7. Lorenzo Bosi : Etat des savoirs et pistes de recherche sur la violence politique, critique international n°54-janvier-mars

- 2012 pdf.p180 disponible sur
<https://www.researchgate.net/publication/275915882>
8. Mona Khoury-Kassabri et al : Youth involvement in serious physical violence and political violence: Similarities and differences in risk factors.pdf.3 disponible sur
<https://www.researchgate.net/publication/379655509>
 9. Moussaoui, Abderrahmane, VIOLENCE, 2019 Université Lyon 2 et LADEC, France, pdf.p1-2 disponible sur
https://www.researchgate.net/publication/346799489_Violence
 10. Nora Lafi, Anthropologie historique de la violence urbaine dans le monde arabe : Le Caire, Alep, Tunis (1798-1857), pdf.p.2 disponible sur
<https://www.researchgate.net/publication/313443480>
 11. Pavoni A., Tulumello S. (2020), “What is urban violence?”, Progress in Human Geography disponible sur
https://www.academia.edu/37879050/What_is_urban_violence
 12. Raoul-Nicodème Kienge-Kienge Intudi, The criminal justice system and the young people urban violence management in the context of porous border lines in Central Africa (Democratic Republic of Congo - Republic of Angola, pdf.p273-274 revue internationale de criminology et de police technique scientifique, disponible sur
<https://www.researchgate.net/publication/290285254>
 13. Ruth Alonga, Les Wazalendo accusés de violences et de pillages à Goma, article de presse disponible sur
<https://www.dw.com/fr/wazalendo-accuses-violences-pillages-goma/a-70814579> consulté le 15 décembre 2024
 14. Voir l'article de presse Goma : la société civile déplore la justice populaire infligée à 3 présumés voleurs disponible sur
<https://www.radiookapi.net/2024/11/08/actualite/societe/goma-la-societe-civile-deploire-la-justice-populaire-infligee-3-presumes>
 15. Voir l'article : Le sénat dit oui à la loi portant institution de la réserve armée de la défense en RDC, disponible sur
<https://www.senat.cd/le-senat-dit-oui-a-la-loi-portant->

- institution-de-la-reserve-armee-de-la-defense-en-rdc/ consulté le 15 décembre 2024
16. Voir l'article de presse : Goma : au moins 78 assassinats et 6 enlèvements enregistrés en juillet dernier (Société civile) disponible sur <https://www.radiookapi.net/2024/08/12/actualite/securite/goma-au-moins-78-assassinats-et-6-enlevements-enregistres-en-juillet>
 17. MSF RDC : « Vies déplacées » 4 femmes dans les camps de Goma, disponible sur <https://www.msf.fr/video/rdc-vies-deplacees-4-femmes-dans-les-camps-de-goma>
 18. Voir le discours du Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo à la nation suite à la détérioration de la situation sécuritaire dans l'est du pays le jeudi 3 novembre 2022, disponible sur https://www.radiookapi.net/sites/default/files/2022-11/discours_de_fatshi.pdf
 19. HCR RDC : 1,3 million de personnes déplacées par les violences dans l'Est de la RDC disponible sur <https://news.un.org/fr/story/2024/03/1144351> consulté le 15 décembre 2024
 20. Voir le rapport de UNHCR Chapitre dix : le génocide rwandais et ses répercussions.pdf.
 21. Kayembe Ngubo Emmanuel et Kadony Mamboka Douceur, Ordre et désordre en Afrique des Grands Lacs: Une Approche Dyadique Wazalendo-Alliance Fleuve Congo, pdf.p.05, disponible sur <https://www.researchgate.net/publication/378990535>.